

3 3433 07590762 0



DAF
Velly

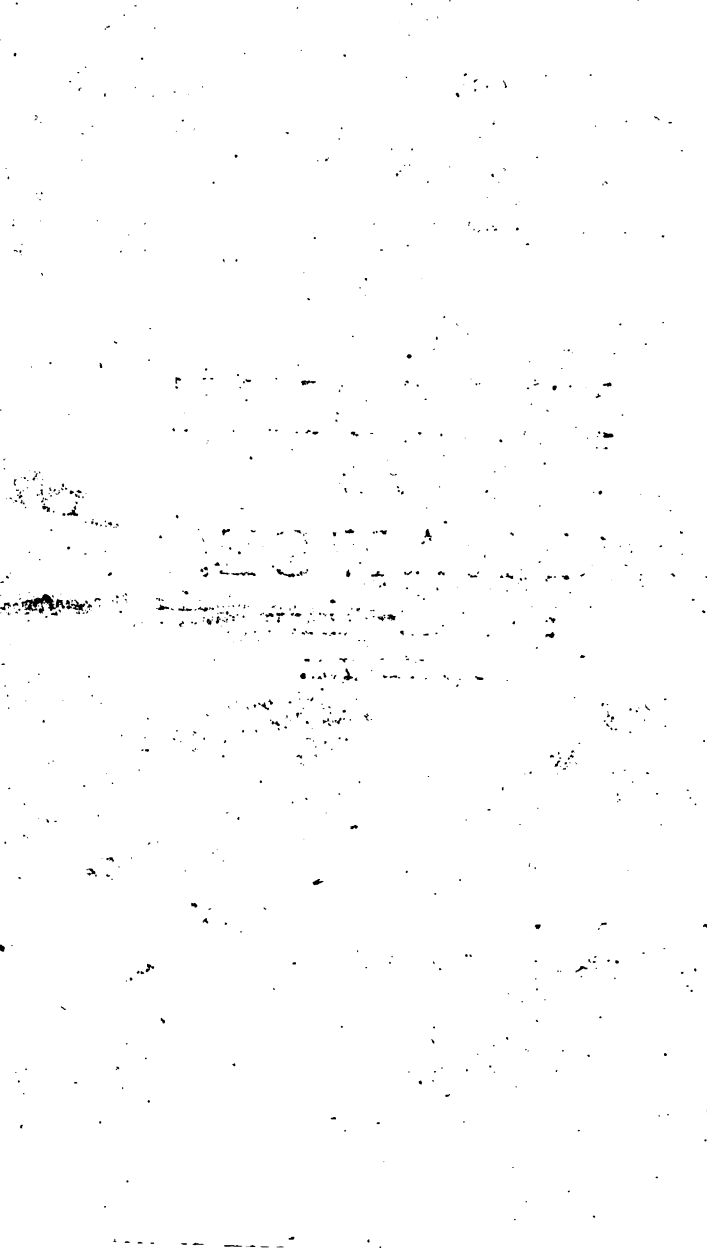

Verify
DAF

HISTOIRE

DE

FRANCE.

TOME IV.



HISTOIRE
DE
FRANCE.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'AU REGNE DE LOUIS XIV.

Par M. l'Abbé VELLY.

TOME QUATRIÉME.

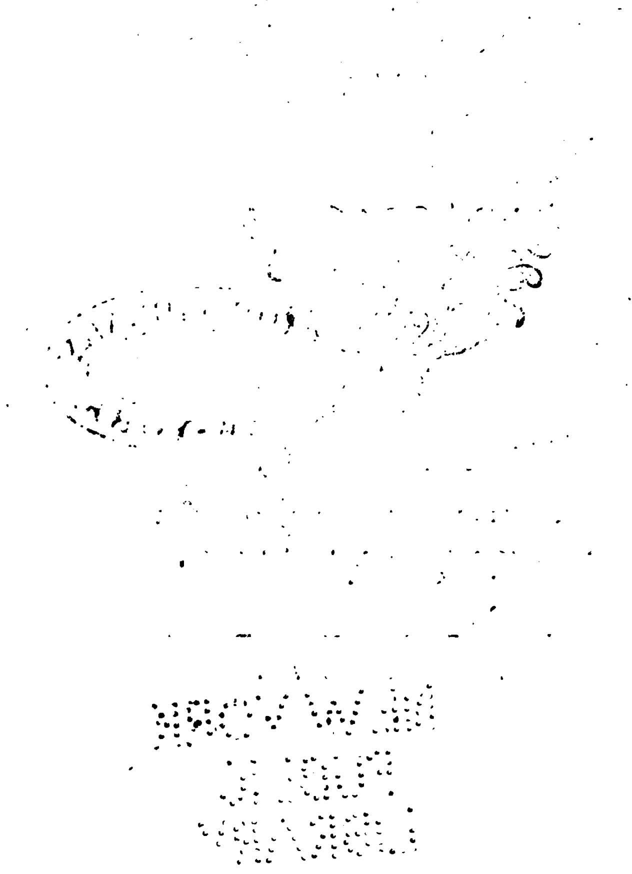


A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



PRÉFACE.

L'Accueil que le Public a fait aux deux premiers volumes de cette Histoire, ne permet ni de lui dissimuler quelques inadvertences, ni de laisser sans réponse quelques critiques où l'on croit appercevoir tantôt plus d'érudition que de certitude, tantôt plus de zéle que de science, quelquefois plus de chicane que de solidité. On s'étoit d'abord imposé la loi de tout entendre, de profiter de tout, & cependant de garder un profond silence : la réfléxion ensuite a détruit ce sistême, peut-être le meilleur, souvent aussi très-dangereux dans ses conséquences. Si c'est devoir & justice de se rétracter, lorsque l'on s'est trompé, accident trop ordinaire à l'humanité : c'est en même tems simplicité de se taire, quand on n'a rien avancé que sur des autorités, on ne dit pas incontestables, où les trouver ? mais adoptées par le plus grand nombre : ce sont précisément celles qu'on appelle ailleurs *décisives*. Nous

parlerons donc, mais seulement dans des Préfaces, à mesure que cet Ouvrage paroîtra : disserter sur chaque papier courant, ce seroit une trop grande distraction au travail qui nous occupe.

On ne s'arrêtera néanmoins ni aux fautes d'impression, ni aux différentes maniéres d'ortographier certains noms propres : minuties qu'on a pu nous reprocher, mais qui ne méritent point l'attention du Lecteur, toujours plus curieux de choses que de mots. Indulgent, il voudra bien lire *Trophime* au lieu de *Trophyme* : modeste & réservé, il pourra dans son cabinet substituer *Malulfe* à la place de *Malus* : cependant de peur d'être démenti par un homme tel que Cordemoy (a), il ne publiera point d'un ton emphatique, *que jamais personne ne s'est servi de ce dernier nom* : intelligent enfin & sage, il se permettra de décider tout bas, s'il faut écrire *Faramond, Marculfe, Fécan*, ou bien, comme autrefois, *Pharamond, Marculphe, Fécamp*. Mais il ne cherchera point à établir une espéce d'inquisition inconnue jusques-là dans

Lettre à l'Auteur du Journ. de Verd. Avril 1755. p. 290.

(a) Hist. de France, tom. 1. p. 238.

la Littérature, & ne criera point à la barbarie, lorsque sans égard à la nouvelle ortographe *Filosofie*, on écrira tout bonnement, *Philosophie*. C'est positivement la même dispute. Quelque parti du moins qu'il prenne, on lui suppose assez d'équité pour excuser l'Auteur, qui en adoptant l'un plutôt que l'autre, n'a eu en vue que de conserver l'ancienne Etymologie (*b*).

Nous mettrons pareillement au nombre des chicanes de mot, le nom *de Vouillé*, donné à la fameuse bataille gagnée par Clovis sur Alaric. C'est grand dommage assurément, que le critique, à cette occasion, ait perdu inutilement une mortelle page d'érudition. Eh! Monsieur, lui dira-t-on, oubliez *tous vos voyages sur les lieux*, abandonnez pour un moment *les antiquaires du païs*, laissez-là *les tombeaux & la dissertation funébre du P. Routh, Jésuite*: tout celà ne fait rien à la dispute présente. Il ne s'agit point ici de ce *Vouillé* arrosé par la petite riviére d'Auzence, qui vous paroît à juste titre trop voisin de Poitiers: il est question d'un bourg plus célébre, que les uns appellent *Vouglé*, que les autres par

Ibid. p. 279 280.

(*b*) Pharamundus, Marculphus, fisci campus.

DAF

G.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

TOME IV.

» par des titres de cinq, six, & sept » cents ans, que quantité d'anciens » Monastéres y avoient de bon bien : » enfin qu'il y a une seconde Seigneu- » rie dite *la Motte*, nom que l'on don- » noit autrefois à ces éminences qui » couvroient un tas de corps de sol- » dats morts à la guerre ». Le second, peu touché de tant de jolies choses, qui lui paroissent autant de hors-d'œuvre, soutient sur le même ton qu'il faut chercher ce célébre champ de bataille entre Laon & la forêt des Ardennes, au delà d'Eschery (*n*). Un troisiéme le place à *Loixi* dans le Laonnois (*o*) : un quatriéme à Lifou dans les environs de Toul (*p*) : un cinquiéme dans le diocése de Sens en Gatinois (*q*). Effrayés de tant d'incertitudes, nous nous sommes dit avec le bon Palémon de Virgile (*r*) :

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Modestie, dira-t-on, bien digne d'un pauvre berger : soit : mais quel autre parti prendre ? Nous n'avons pas encore acquis ce dégré de science, qui

(*n*) Lettre importante sur l'Hist. de Franc. p. 5.
(*o*) Rerum Gall. script. tom. 2. p. 451.
(*p*) Iidem ibid.
(*q*) Iidem ibid. p. 420.
(*r*) Bucol. Virg. Eclog. 3.

donne le ton élevé, décidé, absolu. Ce n'est qu'aux genies du premier ordre, aux ames enfin qui ont vieilli dans l'érudition, qu'il appartient de dire avec une noble confiance après le Corrége : *& moi aussi je suis peintre.* Ed io anche son pittore.

Une autre querelle aussi peu fondée, est le reproche qu'on nous fait d'avoir pris le *Nasium* de Fredegaire pour le *petit Nancy*, ou plutôt, car toujours des disputes de mot, pour le *petit Nancey*, & encore mieux le *petit Nançois* : ce qu'on pouvoit bien dire il y a cent ans : ce qui se trouve aujourd'hui du dernier ridicule. On convient à la vérité *qu'il est assez sûr la route d'Andelau à Toul ;* mais on nie que ce soit celui dont parle l'Historien cité. La raison en est décisive, *c'est que ce lieu n'est qu'un méchant village, où jamais il n'y eut d'antiquités. Nas* au contraire, *situé dans un agréable vallon*, offre je ne sçais combien de curiosités. « On y trouve de belles inscriptions, des médailles Romaines, des murs de Mosaïque, des restes d'un chemin militaire construit suivant les régles de Vitruve, des Urnes, un petit Antinoüs long Ibid. p. 282, 83, 84.

„ d'un doigt, un Aqueduc enfin à la „ hauteur de trois pieds. „ Ce *Nas* est donc précisément cette seconde cité des Leucois, mentionnée sous le nom de *Nasium* dans la Géographie de Ptolémée, dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la table de Peutinger. Raisonnement admirable assurément, & de plus très-sçavant, mais qui ne conclut rien contre nous. Nous en inférons au contraire que ce *Nas* n'est donc point le *Nasium* dont parle Fredegaire : il ne lui donne point *comme à Toul le nom de Cité;* mais simplement celui *de Château : Nasio castro capto* (s). Envain le Critique objecte qu'on ne découvre au petit Nancy ou Nançois, aucune marque d'édifice considérable. Combien de palais autrefois célébres, dont il ne reste plus de vestiges? Antoin & Fontenoy, misérables villages, peuvent être ruinés de fond en comble ; mais la gloire que Louis XV s'y est acquise, n'en sera pas moins éternisée dans les fastes de l'Histoire.

Nous ne répondrons de même à la remarque sur les ouvrages de Saint Eloy, qu'en opposant au Censeur les propres paroles de l'Auteur de la vie

(s) Fredeg. Chron. apud. Duch. tom. 1. p. 752.

de cet illuſtre Prélat. *Multas ſanctorum ex auro, argento, atque gemmis fabricavit thecas ſive tumbas : puta Germani Pariſienſis, Severini Agaunenſis, Quintini, Luciani Bellovacenſis, Genovefæ, multorumque aliorum* (t). « Il » a fait pluſieurs Chaſſes de Saints en » or, en argent, en pierreries ; telles » que celles de ſaint Germain de Pa- » ris, de ſaint Séverin d'Agaune, de » ſaint Quentin, de ſaint Lucien de » Beauvais, de ſainte Geneviéve, & de » pluſieurs autres. » Mauvaiſe traduc- I. Id. p. 286 97.
tion, s'écrie le ſévére Ariſtarque : *j'ai vu toutes ces Chaſſes*, & j'ai décidé irrévocablement, *qu'aucune ne peut être de la façon de ſaint Eloy.* « Il eſt » bon d'avertir qu'il n'en a fabriqué » aucune : l'uſage n'en étoit pas en- » core venu de ſon tems. M. Baillet » qui dit le contraire, n'eſt pas en » régle : l'Abbé Chaſtelain plus ſage, » & plus littéral, aſſure que l'ouvra- » ge du ſaint Evêque fut un ſépulcre. » Voilà donc une nouvelle chicane de mots. Qui la décidera ? Le Critique ou l'Auteur critiqué ? Non ſans doute : perſonne n'eſt juge dans ſa propre

(t) Ex vita S. Eligii Noviom. Epiſc. per B. Audoen. Rothom. Præſul. apud Duch. tom. 1. p. 630.

cause. Ce sera donc le sçavant du Cange. Ouvrons son excellent Glossaire. *Theca*, dit ce célébre Antiquaire, qui à cette occasion cite *les expressions mêmes de saint Ouen*, est une cassette ou coffre, où l'on renferme les ossemens des Saints : *Capsa sanctorum reliquiis instructa*, *capsa dicta quod capiat in se atque servet aliquid : ex Græco*, Καμψα, *Gallicè*, *Chasse* (*u*). Jusques à quand les Sçavans nous donneront-ils leurs doctes songes comme autant de décisions infaillibles ?

Mémoires de Trévoux. Décembre 1755. p. 2997.

Mais un reproche plus grave, s'il étoit fondé, est celui qu'on nous fait dans les Mémoires pour l'Histoire des Sciences & beaux Arts, où l'on nous accuse *de ne pas toujours ménager nos termes, quand nous avons occasion de parler des divers Ordres du Clergé*. Reproche dicté sans doute par un zéle plus délicat que réfléchi, qui s'allarme de tout, que rien ne tranquilise. Rassurez-vous cependant, célébres Aristarques, on n'oublie pas si aisément les grands principes qu'on a puisés en de bonnes Ecoles. Nous sommes pénétrés du respect le plus profond pour le saint Siége, pour le

(u) Du Cange, Gloss. aux mots *theca*, & *capsa*.

corps Episcopal, pour tous les Ministres de Jésus-Christ, & en particulier pour vous, qui sçavez réunir dans un degré si éminent, & la science, & la piété : mais l'Histoire est l'écho de la vérité. Elle nomme chaque chose par son nom : elle le doit, ou elle perd son être & son existence. Hé quoi, je pourrai, sans encourir l'indignation de la Noblesse, le corps le plus sensible à l'honneur, nommer traître & perfide tout Gentilhomme qui suscite des révoltes dans le Royaume ; & l'on me fera un crime de peindre de ses vraies couleurs, l'orgueil indomptable & l'opiniâtreté séditieuse de quelque Pontife qui troublera la tranquillité publique ? *Les Ministres de l'Eglise*, dit le P. Daniel (*x*), *sont sujets aux emportemens de la passion, comme les autres hommes* : un Historien doit donc les traiter de même. Ce n'est pas lui qui en racontant leurs attentats, manque au respect dû à leurs personnes sacrées : ce sont eux-mêmes qui, en s'écartant de l'ordre, manquent à ce qu'ils doivent à leur caractére, à la Religion, à l'Etat, au monde entier.

Nous avons dit que le Bibliothé-

(x) Hist. de Franc. tom. 3. p. 198.

caire Anastase parle des choses anciennes suivant les préjugés de son siécle, lorsqu'il assure que Pepin alla au devant du Pape Etienne II, descendit par respect *& l'accompagna comme un simple Ecuyer, marchant à pied, & tenant son cheval par les rênes.* Qu'a donc ce récit de si incroyable, demandent nos illustres Journalistes? Rien, répondra-t-on, que d'être absolument contraire à l'usage de ces tems-là, & au témoignage de tous nos anciens Historiens. On n'en voit aucune trace, ni dans les Annales de saint Bertin, qui disent simplement que ce Pontife vint en France pour demander du secours (*y*); ni dans les Annales de Metz, « qui racontent » que le Monarque se fit amener le » saint Pere à Pont-Yon; qu'il le re» çut avec honneur; que le Pape le » lendemain de son arrivée parut de» vant le Roi avec son Clergé, sous » la cendre & le cilice; qu'il se pros» terna à ses pieds, le conjurant par » les mérites de saint Pierre, de déli» vrer Rome de la tyrannie des Lom» bards » (*z*). Ces mêmes Annales (*a*),

Ibid. p. 1986.

(*y*) Duch. tom. 3. p. 151.
(*z*) Duch. tom. 3. p. 276.
(*a*) Duch. tom. 3. p. 174.

celles de Fulde, (*b*), celles de Moissac (*c*), Thégan (*d*), & l'Auteur de la vie de Louis le Débonnaire (*e*), ne mettent pas plus de cérémonie dans l'entrevue de cet Empereur & du Pape Etienne IV. Thégan observe seulement que tous deux descendirent de cheval ; que le Prince se prosterna pour recevoir la bénédiction du Pontife ; qu'ils s'embrassérent ensuite, & marchérent de compagnie à l'Eglise de S. Remy de Rheims. Ce n'étoit donc pas encore la coûtume alors, qu'un Roi, & sur-tout un Roi de France, se fît *simple Ecuyer* du Pape. Anastase a donc confondu les tems, ou par ignorance ou par malice : ce que nous avons dû relever dans un Ouvrage, où l'on se propose de faire connoître les différents usages. On voit par-là que notre principale attention est de puiser, autant que nous pouvons, dans les sources ; *& que nous consultons, autant qu'il faut, les monumens de l'Histoire.* Ibid. p. 2997.

Un autre crime du moins aussi grand, peut-être plus impardonnable, est d'a-

(*b*) Duch. tom. 2. p. 548.
(*c*) Duch. tom. 3. p. 147.
(*d*) Duch. tom. 2. p. 278.
(*e*) Vita & Actus Lud. pii Imp. apud Duch. t. 2. p. [illegible]

voir dit que certains Moines *s'oubliérent jusqu'à mettre au nombre des Saints ceux qui leur donnoient généreusement des richesses mal acquises.* Mais ne voit-on pas par une infinité d'exemples, que pour être réputé un saint personnage parmi les anciens Cénobites, il suffisoit de leur faire du bien ? Lisez le Moine anonyme de S. Denys : Dagobert est un Saint (*f*). Consultez les vrais monuments de l'Histoire : c'est un Prince adultére, qui eut en même-tems trois femmes ; un tyran qui surchargea son peuple d'impôts, pour satisfaire tout à la fois à l'insatiable avidité de ses Maîtresses, & à sa profusion envers les Monastéres. Ecoutez les Religieux de Citeaux : Thibaut, comte de Champagne, est un homme tout en Dieu (*g*) : parcourez les fastes les plus authentiques de la Monarchie, c'est un séditieux, né pour le malheur de la France, qu'il ne cessa de déchirer par ses rébellions : vrai brigand qui croyoit réparer par ses prodigalités envers les Moines, des ravages que toute la terre lui repro-

(*f*) Gesta D. Dagob. Reg. scripta à Monach. Cœnob. S. Dionys. apud. Duch. tom. 1. p. 587.

(*g*) Fragm. ex L. 4. vitæ S. Bernard. auctore Gaufr. Monach. Clarevall. apud Duch. tom. 4. p. 420.

choit si justement. D'où vient cette différence de pinceaux ? C'est que ces bons Solitaires ne voyoient dans ces deux Princes, que des fondateurs généreux & des bienfaiteurs prodigues. *On nous défie de citer aucun Saint connu de l'Eglise, qui par ce moyen ait obtenu les honneurs d'un culte religieux.* N'est-ce pas donner à entendre que nous avons réellement avancé cette impiété ? Mais nous défions à notre tour de prouver une accusation si odieuse, à moins qu'on ne veuille prendre *les Moines* pour l'Eglise : ce qui est bien éloigné de notre pensée. Quand on impute de pareilles choses, il faut du moins quelques fondemens : *sans quoi*, dirons-nous avec les Censeurs, *il est aisé de voir contre qui se tournera la réflexion du lecteur attentif, judicieux, impartial.* Ibid. 3999.

Nous voici maintenant à la plus triomphante de toutes les critiques. C'est celle de l'Auteur d'une *lettre sur l'Histoire de France* : critique *importante, sage, modérée.* Chaque terme mérite d'être murement pesé. Critique *importante*, c'est le titre modeste que le Censeur lui donne. Il s'agit en effet de

Lettre importante sur l'Hist. de Franc. à Paris chez Chaubert. 1756. p. 1.

ſçavoir ſi Pharamond a régné quelques mois plutôt óu plus tard:ce qui n'eſt pas l'objet principal de notre travail : ce que nous n'avons cependant pas négligé, quoi qu'en diſe le ſévére Cenſeur, qui nous accuſe *d'avoir adopté des dates au hazard* : accuſation ſinguliére qui déshonore la vraie ſcience, en la faiſant ſoupçonner d'une ruſticité qu'elle n'a pas réellement (*h*).Oui,Monſieur,pouvons-nous lui dire avec toute vérité, nous avons lû comme vous, & peut-être avec moins de précipitation, ces paroles de Proſper (*i*) : *Xiſte régit l'Egliſe Romaine. Eclipſe de ſoleil arrivée cette année. Pharamond régne en France.* Mais malheureuſement nous ne ſommes pas auſſi familiers que vous avec les éclipſes : plus malheureuſement encore, nous n'avons pas ces yeux ſçavants qui pénétrent juſques dans la penſée d'un Auteur qui écrivoit il y a plus de mille ans, pour lui faire dire ce que de fait il

(*h*). On en appelle aux Foncem. aux la C. de S.P.&c. vrais ſçavants, qui joignent toutes les graces de l'urbanité à ce que l'érudition a de plus épineux & de plus abſtrus. Ils ſont vis-à-vis des demi-ſçavants, ce qu'un homme véritablement pieux eſt relativement à un faux dévôt.

(*i*) Proſper. Aquit Chron. apud Duch. to. 1. p. 198.

ne dit pas. Quel eſt donc ce Xiſte, dont il eſt ici parlé ? J'ouvre l'Art de vérifier les dates (*k*), & j'y trouve ſon exaltation placée en 432 : car ce ne peut être ce Pontife de même nom, qui fut ordonné en 257, & mourut en 259 : encore moins celui qui a tenu le Siége de Rome depuis 119, juſqu'à la fin de 128. Le couronnement de Pharamond, ſuivant la Chronique, eſt poſtérieur à l'intronisation de Xiſte III : il faudroit donc le reculer de pluſieurs années. De grace, Monſieur, levez-moi cette difficulté : ou plutôt capitulons. Vous avez bien voulu *en faveur du Marquis de S. Aubin, retarder d'une année le régne du premier Monarque François :* je ne vous demande que quelques mois : c'eſt un terme ſi court, ſi-tôt écoulé : il ſuffit cependant pour nous mettre d'accord. Quoi ni les Petau, ni d'autres fameux critiques, ne pourront vaincre l'infléxibilité de votre cœur ? Vous aimez la ſingularité : on reſpecte votre goût : convenez du moins que ni la Chronique, *ni ſon trente-neuviéme Xiſte*, ni tous vos beaux raiſonnemens ne concluent rien que dans une

(*k*) Page 363.

imagination préoccupée. Si Prosper a pû prendre un Pape pour un autre, ou si *rien n'est plus confus que sa chronologie*, ainsi que le remarque le sçavant Pierre Pithou (*l*), quelle idée voulez-vous que j'aye d'un systême édifié sur un fondement qui croule de tous côtés (*m*) ?

Critique *sage* : apparemment de de cette sagesse cabalistique à qui tous les cabinets sont ouverts ; mais pour y voir ce qui n'y est pas réellement, non pour y remarquer ce qui s'y trouve effectivement. De-là cette accusation plus que singuliére, *que nous n'avons pas même connu le recueil de Duchesne*. Heureusement pour ceux qui vivent aujourd'hui, que cette lettre sans doute n'ira point à la postérité. Quelle étrange idée donneroit-elle du dix-huitiéme siécle ? Qui pourroit y reconnoître cette politesse de mœurs, cette finesse d'esprit, cette délicatesse de raison, qui l'élévent au-dessus de tous ceux qui l'ont pré-

(*l*) Duch. tom. 1. p. 196.

(*m*) J'en dis autant des autres dates : surtout de celle de la bataille qu'Aëtius gagna contre Attila. *L'Art de vérifier les dates* la place comme nous en 451. Nous exhortons le Critique à lire avec attention cet excellent ouvrage : il y verra Mérovée couronné en 447 ou 448, & mort en 456. Que deviendront alors ces huit années dont il nous accuse de reculer cet événement à

cédé ? Or pour prouver au Censeur que *nous connoissions* cette précieuse collection, nous allons lui démontrer que lui-même *ne parle que d'après les autres*; qu'il n'a pas lû les originaux, ou que du moins il ne les entend pas. Grégoire de Tours ne dit point, comme il l'avance avec une intrépidité peu commune, *que l'Empereur paroît n'avoir eu d'autre objet que de rendre Clovis arbitre de l'Occident, ainsi que lui-même l'étoit de l'Orient*: il dit simplement que *Clovis reçut d'Anastase un brevet de Consulat, & que depuis ce moment le Prince Franc fut appellé comme Consul & Auguste* (*n*). C'est ce que nous avons rendu par le terme de *Patrice*, non d'après un copiste *ignorant*, épithéte un peu trop familiére au Critique; mais sur l'autorité de M. de Valois (*o*), qui prétend que cette dignité étoit la même que celle de Consul; mais sur le témoignage d'Aimoin (*p*), qui n'y met pareillement aucune différence: après avoir dit que le conquérant de la Gaule fut nommé *Patrice*, il ajou-

Ibid. p. 22

Ibid. p. 24.

(*n*) Greg. Tur. Hist. Franc. L. 1. apud. Duch. tom. 1. p. 291.

(*o*) Hadr. Vales. tom. 6. Rerum Franc.

(*p*) Aimoin. Monach. Hist. Franc. apud. Duch. tom. 3. p. 23.

te qu'aussi-tôt *il prit la robe Consulaire* : mais enfin par la raison que le Consulat strictement dit n'étoit que passager, au lieu que le Patriciat étoit à vie. Où donc le Censeur a t-il pris qu'il y avoit une parfaite égalité entre les Consuls & les Empereurs ? Ce n'est pas l'idée qu'on en a communément : seroit-ce pour cela même qu'il auroit adopté cet étrange paradoxe ? Où a-t-il vû que le titre de *Patrice n'auroit servi qu'à dégrader Clovis* ? Pepin, Carloman, Charlemagne lui-même, se seroient donc déshonorés en prenant cette qualité, qui dans sa véritable origine n'annonce *qu'un Pére, un Tuteur, un Protecteur de l'Empire* (*q*) ? Quel titre plus glorieux ? Lisez, Monsieur, lisez Zo-
Ibid. p. 11 zime (*r*) : vous y verrez que *le Patriciat surpassoit toutes les autres dignités*. Lisez Walafride Strabon (*s*), vous y apprendrez que *dans les Empires les Patrices étoient les premiers après les Césars*. Lisez tous les Historiens de l'Empire, ils vous diront que *cette dignité, la plus éminente du monde après celle d'Empereur, a été souvent don-*

(*q*) Hugo flaviniac. in Chron. p. 223.
(*r*) Zozim. L. 2.
(*s*) Walafrid. Strabo lib. de Rebus Eccles. cap. 31.

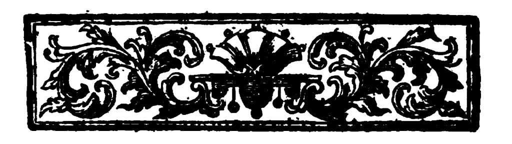
née aux Rois & aux Princes étrangers, qui s'en faisoient honneur (*t*). Lisez enfin, (car il m'est bien pardonnable de chercher à vous convaincre que j'ai lu des Ouvrages de plusieurs genres), lisez le Dictionnaire de l'Académie Françoise (*u*), vous y trouverez cette phrase remarquable : *on ne parvenoit ordinairement au Patriciat, qu'après avoir passé par les plus grandes charges, comme de Consul, de Préfet du Prétoire, de Préfet de la Ville*. Ainsi, loin de *dégrader* le premier de nos Monarques Chrétiens, je n'ai fait que lui donner un titre peut-être plus noble, du moins plus stable. Que devient donc *le ridicule* de ce sentiment que j'ai cru pouvoir adopter ? Ibid. p. 12. Le procès est instruit : c'est au public toujours équitable à prononcer.

Critique *modérée* : c'est là derniére qualification de cette lettre si *importante*. Bien des gens peut-être refuseront d'y souscrire, quand ils verront qu'avant que de l'avoir mérité, on nous reproche de ne chercher *qu'à* Ibid. p. 18. *multiplier les éditions, la ruine du Public, mais la richesse des Auteurs &*

(*t*) Procop. L. 1. de Bello Goth. c. 1. L. 2. c. 6. &c.
(*u*) Tom. 2 au mot *patriciat*.

des Libraires. Ceux qui nous connoiſſent, nous rendront ſur cet article toute la juſtice qui nous eſt dûe : ceux qui ne nous connoiſſent point, attendront du moins l'événement pour nous condamner. Quant à nous, contents du témoignage de la conſcience, nous proteſterons que nous ne ſçavons point répondre à de telles imputations. S'il nous eſt échappé quelque choſe qui puiſſe déplaire à ce Cenſeur ſi *modéré*, nous nous en diſculpons d'avance : c'eſt que nous étions pleins de ſon *énergie*. Ce n'eſt point emportement de cœur, c'eſt, comme il le remarque très-judicieuſement, *pure vivacité de la plume*. Nous l'exhortons ſeulement à mettre plus de décence dans ſes diſputes littéraires, à ne point confondre l'amour propre avec la raiſon, ni l'apparence avec la réalité ; enfin à ne pas ériger ſes idées en déciſions infaillibles.

On ne donne aujourd'hui que la moitié du régne de Saint Louis : il eſt ſi beau, ſi étendu, ſi fécond en événements remarquables, qu'on n'a pu le renfermer dans un ſeul volume. Nous donnerons la ſuite ſéparément ; & le plûtôt qu'il nous ſera poſſible.



HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS VIII.

Surnommé le Lion.



PHILIPPE Auguste, soit qu'il crût le Trône suffisamment affermi dans sa maison, soit qu'il fût jaloux de son fils, n'avoit pas jugé à propos de le faire couronner de son vivant. Louis étoit âgé de trente-six ans, lorsqu'il succéda au Roi son pere : ses libéralités, sa réputation, les troupes qu'il avoit sur pied, tout contribua à le faire reconnoître sans aucune contradiction. L'Historien

An. 1223. Louis est couronné à Rheims.

une pompe dont on n'avoit pas encore vû d'exemple. La Chevalerie, établissement politique & militaire, ne remonte guere plus haut que le onzième siécle. C'étoit la plus grande dignité où l'homme de guerre pût aspirer. Les Anciens ne feignent point de comparer ses engagemens à ceux de l'ordre Monastique, & même du Sacerdoce : ils vont plus loin encore : ils semblent vouloir la mettre de niveau avec la Prélature. C'est que sa premiére obligation étoit de défendre la Religion, l'Etat & la Société contre tous leurs ennemis. Il ne sera pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur l'éducation qui préparoit les jeunes gens à un si grand honneur, la manière dont il se conféroit, la considération qu'il donnoit, les punitions enfin dont étoient menacés ceux d'entre les Chevaliers, qui manquoient à leur devoir.

M. de la Curne de Ste. Palais. Memoire sur l'Anc. Chev. p. 23.

Education qui préparoit à ces honneur : celle des Pages & des Ecuyers.

On ne parvenoit point à l'Ordre de Chevalerie sans de longues épreuves, & qu'on ne fût noble de pere & de mère : il falloit au moins trois générations. L'âge de vingt & un an étoit celui auquel on pouvoit y être admis. Mais cette régle, dit le sçavant Aca-

Idem ibid. p. 29.

démicien qui nous fournit ces remarques, ne fut pas toujours constamment observée. La naissance donnoit à nos Princes du sang, & à tous les Souverains, des priviléges qui marquoient leur supériorité; & les autres aspirans, que leur mérite, suivant l'expression de Brantome, avoit rendu *vieux & meurs en cela*, l'obtinrent avant le terme prescrit par les anciennes loix. Dès qu'un jeune Gentilhomme avoit atteint l'âge de sept ans, on le retiroit des mains des femmes, pour le mettre auprès de quelque haut Baron, ou de quelque illustre Chevalier, qui avoit un état de maison & des offices semblables à ceux de la Cour d'un Souverain (*a*). La premiére

(*a*) » Les Cours & les Châteaux étoient d'excel» lentes écoles non-seulement pour les Pages & les » Ecuyers, mais encore pour les jeunes Demoisel» les. Elles y étoient instruites de bonne heure des » devoirs les plus essentiels qu'elles auroient à rem» plir. On y perfectionnoit ces graces naïves & ces » sentimens tendres pour lesquels la nature semble » les avoir formées. Elles prévenoient de civilités » les Chevaliers qui arrivoient dans les Châteaux, » les désarmoient au retour des expéditions de guer» re, leur donnoient de nouveaux habits, & les ser» voient à table. Destinées à avoir pour maris ces » généreux guerriers qui abordoient dans les mai» sons où elles étoient élevées, elles ne pouvoient » manquer de se les attacher par les prévenances, les » soins & les services qu'elles leur prodiguoient. » L'affection leur inspiroit le desir d'être les premié-

quelle il faisoit plusieurs bénédictions, & l'attachoit au côté du candidat, qui de ce moment commençoit à la porter. Alors il étoit admis au rang des Ecuyers, qu'on divisoit en plusieurs classes différentes, selon les différens emplois auxquels ils étoient appliqués. Les plus distingués étoient l'Ecuyer du corps, l'Ecuyer de la chambre, l'Ecuyer tranchant, & l'Ecuyer de l'écurie. Celui-ci, chargé du soin des chevaux, les dressoit à tous les usages de la guerre, & avoit sous lui d'autres Ecuyers plus jeunes, auxquels il faisoit faire l'apprentissage de cet exercice : celui-là, toujours debout dans les repas & dans les festins, étoit occupé à couper les viandes avec la propreté, l'adresse & l'élégance convenables, & à les faire distribuer aux nobles convives dont il étoit environné. L'Ecuyer de la chambre, ou chambellan, avoit inspection sur la vaisselle d'or & d'argent destinée au service de la table : l'Ecuyer du corps, attaché plus particuliérement à la personne du maître, l'accompagnoit presque par-tout, portoit sa banniére à l'armée, crioit le cri d'armes du même Seigneur, &

faisoit les honneurs de sa maison dans les cérémonies d'éclat. D'autres Ecuyers veilloient à la panneterie & à l'échansonnerie, avoient soin de préparer les tables, de donner à laver avant & après le repas, de disposer tout ce qui étoit nécessaire pour les divertissemens qui suivoient les festins, de servir ensuite les épices ou dragées & confitures, le clairet, le piment, le vin cuit, l'hipocras, & les autres boissons qu'on appelloit le vin du coucher (*a*), enfin de conduire les étrangers dans les chambres qui leur étoient destinées, & qu'ils avoient eux-mêmes préparées.

La fonction des Ecuyers étoit encore d'habiller & de deshabiller leur maître; de l'aider, quand il montoit à cheval, en lui tenant l'étrier; de porter les différentes piéces de son armure, ses brassards, ses gantelets, son heaume, son écu, son pennon, sa lance, son épée; enfin de l'armer avec toutes les précautions nécessaires Idem. ibid. p. 14. 15. 16. 18. 19.

(*a*) Le clairet étoit une liqueur faite de vin & de miel: le piment, une composition de miel, d'épices & de vin: l'hipocras, du vin fait avec du sucre & de la canelle: trois sortes de boissons à peu près les mêmes, & fort estimées alors, parce qu'on ne connoissoit rien de mieux.

pour la sûreté de sa personne : ce qui demandoit beaucoup d'adresse & d'habileté (*b*). Lorsqu'un Chevalier, monté *sur ses grands chevaux*, en venoit aux mains, l'Ecuyer rangé derriére lui, demeuroit en quelque sorte simple spectateur du combat, toujours attentif néanmoins aux mouvemens de son maître, pour lui fournir en cas d'accident, de nouvelles armes, parer les coups qu'on lui portoit, le relever, lui donner un cheval frais, & recevoir les prisonniers qu'il lui confioit dans la chaleur de l'action. Mais on ne passoit pas tout d'un coup d'un exercice paisible à ces occasions périlleuses : on devoit y être préparé de longue main par des jeux pénibles, où le corps acquéroit la souplesse, l'agileté & la vigueur nécessaires dans les combats, par des courses de bagues, de chevaux & de lance, par des voyages enfin dans les païs lointains

(*b*) C'étoit un art, dit le sçavant Académicien tant de fois cité & si digne de l'être, que celui de rassembler & d'affermir les jointures d'une cuirasse & des autres piéces de l'armure, d'asseoir & de lasser exactement un heaume sur la tête, & de clouer & river soigneusement la visiére ou ventaille. Le succès & la sûreté des combattans dépendoient souvent de l'attention qu'ils y avoient apportée. ibid. p. 15.

où la gloire, les armes & les Dames étoient le plus en recommandation. Tels étoient, entre beaucoup d'autres, les degrés par lesquels on montoit *au temple d'honneur :* c'est ainsi qu'en langage figuré nos anciens exprimoient leur respect pour la Chevalerie.

Cérémonial observé à la promotion d'un Chevalier.

Les cérémonies préliminaires de la création d'un Chevalier, méritent surtout d'être remarquées. C'étoient des jeûnes austéres, des nuits passées en priéres dans des Eglises avec un Prêtre & des Parrains, une attention sérieuse à des sermons où l'on expliquoit les principaux articles de la morale & de la foi, un aveu sincére de toutes les fautes de sa vie dans le Sacrement de Pénitence, l'Eucharistie reçue avec la plus haute dévotion, des bains qui figuroient la pureté nécessaire dans l'état de la Chevalerie, des habits blancs pris à l'imitation des Neophites (au lieu de la robe brune, toute unie & sans ornemens que portoient les Ecuyers) nouveau symbole de cette vertu sans tache, si essentiellement requise dans l'ordre où l'on aspiroit. Le novice ainsi préparé, entroit dans une Eglise, l'épée passée

Idem. ibid. p. 23. 24.

en écharpe à son col, la présentoit au Prêtre célébrant, qui la bénissoit & la lui remettoit de la même maniére. Il alloit ensuite, les mains jointes, & dans un habillement simple, mais propre & élégant, se mettre à genoux aux pieds de celui ou de celle qui devoit l'armer. Là il juroit de n'épargner ni vie, ni biens, à défendre la Religion, à faire la guerre aux infidelles, à protéger les orphelins, les veuves, les indéfendus. Aussitôt les Seigneurs les plus qualifiés, quelquefois même les Dames & Demoiselles du plus haut rang, le revêtoient de toutes les marques extérieures de la Chevalerie. Les uns lui donnoient les éperons dorés, en commençant par la gauche; d'autres, le haubert ou la cotte de maille, la cuirasse, les brassards, les gantelets. Le plus communément le Souverain qui faisoit la cérémonie, mettoit lui-même au Candidat l'épée & le ceinturon : puis lui donnant un coup de la paulme de la main sur la joue, ou trois coups du plat de son épée nue sur l'épaule ou sur le col, ce qu'on appelloit *accolade* ou *accolée*, il prononçoit ces paroles ou d'autres semblables : *De par Dieu, Notre-Dame,*

& Monseigneur St. Denis, je te fais Chevalier. Alors on lui apportoit le heaume ou casque, & l'écu ou bouclier. Un Ecuyer lui amenoit un cheval, sur lequel il montoit, souvent sans s'aider de l'étrier; & faisant brandir sa lance & flamboyer son épée, il caracoloit devant l'assemblée avec toute l'adresse dont il étoit capable: ensuite il alloit se montrer dans le même équipage au milieu d'une place publique (*a*).

On ne distinguoit d'abord que deux classes de Chevaliers: les *Bannerets* & les *Bacheliers*. Ce ne fut que sous François I, qu'il en parut un troisiéme Ordre composé de Magistrats & de gens de Lettres, qu'on appella *Chevaliers ès Loix ou Lettrés*. Ce grand Prince, par cette distinction accordée aux hommes célébres dans les sciences, Différentes classes de Chevaliers.

(*a*) On remarquera que les promotions de Chevaliers ne se faisoient avec tant de pompe, que pendant la paix, à l'occasion d'un mariage, d'une naissance, ou de quelque autre solemnité. Celles qui se faisoient en tems de guerre, soit avant le combat, pour imprimer des sentimens élevés au-dessus de l'humanité, soit après, pour récompenser les actions éclatantes, n'offroient ni tant de faste, ni tant de formalités. Pour lors le Roi ou le Général se contentoit de donner l'accolade, en disant à haute voix; *Au nom de Dieu, de Saint Michel, & de Saint Georges, je te fais Chevalier.*

Idem ibid. p. 102.

vouloit faire comprendre à la Noblesse, qu'elle devoit réserver une partie de son estime à des qualités qui concourent avec les talens militaires, au bonheur comme à la gloire d'un Etat. Cette création néanmoins, quoiqu'infiniment sage dans son principe, produisit un effet contraire à celui qu'il s'étoit proposé. Les Chevaliers créés pour les services militaires, oubliérent que suivant les anciens préceptes de leur institution, ils ne devoient pas moins s'appliquer à l'étude des Loix qu'aux exercices de la guerre; puisqu'ils étoient également destinés à servir le Roi dans ses armées, dans ses Cours de Justice, & dans ses Conseils. Bientôt ils ne connurent plus d'autre gloire, que celle qui s'acquiert par les armes. Ces fiers Paladins, par une jalousie bizarre que la seule ignorance pouvoit inspirer, aimérent mieux laisser décheoir la Chevalerie, que d'en partager l'honneur avec les Gens de robe. Les nouveaux Chevaliers furent regardés avec mépris. De là peut-être ce préjugé contre *les Legistes*, qui depuis quatre siécles n'est pas encore entiérement dissipé. Tous ces Chevaliers ont disparu: la préven-

tion est demeurée : ce n'est pas la premiere fois qu'on a remarqué, que les préjugés des corps s'y éternisent.

On nommoit Chevalier *Banneret*, titre le plus haut & le plus relevé de la Chevalerie, celui qui noble de nom & d'armes, c'est-à-dire de quatre quartiers ou lignes, se trouvoit assez riche & assez puissant pour lever & entretenir à ses dépens cinquante hommes d'armes. C'étoit alors une dépense très-considérable, parce que chaque homme d'armes avoit, outre ses valets, deux Cavaliers pour le servir, armés, l'un d'une arbalête, l'autre d'un arc & d'une hache. On appelloit *Bachelier* ou *bas Chevalier*, celui qui n'avoit ni assez de bien, ni assez de vassaux pour fournir à l'Etat un pareil nombre d'hommes. Le privilége des *Bannerets* consistoit à porter une banniére quarrée au haut de leur lance, au lieu que celle des *Bacheliers* étoit prolongée en deux cornettes ou pointes, telles que les banderolles qu'on voit dans les cérémonies des Eglises. Un Gentilhomme qui aspiroit à l'honneur d'être *Banneret*, prenoit l'occasion d'un tournois, plus souvent d'une bataille, pour

Joinville de Du Cang. Dissert. 10 p. 199.

présenter son Pennon roulé au Roi ou au Chef de l'armée. L'un ou l'autre le développoit, en coupoit la queue, le rendoit quarré, puis le remettoit entre les mains du Chevalier, en lui disant : *Veez cy votre Banniére, Dieu vous en laisse votre preu faire.* On se servoit du terme de *relever Banniére*, lorsqu'on obtenoit cet honneur à titre d'une *Terre banniére*, ou possédée depuis long-tems par des *Bannerets* : on disoit *entrer en banniére*, lorsqu'on parvenoit à cette dignité à cause d'une ou plusieurs Terres, qui fournissoient un nombre suffisant de vassaux pour la maintenir.

Idem ibid. p. 195.

Une autre distinction des *Bannerets* étoit d'avoir le *cry d'armes*, & de pouvoir prétendre aux qualités de Comtes, de Barons, de Marquis, de Ducs. Le *cry d'armes* étoit une clameur belliqueuse, prononcée au commencement ou au fort du combat, par un chef ou par tous les soldats ensemble, suivant les rencontres, & conçue le plus souvent en forme d'invocation, quelquefois en maniére de devises tirées de quelque action généreuse, d'autrefois en termes qui exprimoient la dignité ou le blason des

Idem ibid. Dissert. II.

armes de la famille. Tels sont ces cris si fameux dans notre Histoire : *Dieu le veut : Diex aie, Dame diex aie*, Domine Deus adjuva : *Passavant li meillor*, ou *Passavant la Thibaut : Chastillon au Noble Duc : Flandres au Lyon.* Tous les gentilshommes n'avoient pas le droit *du cry d'armes :* c'étoit une prérogative réservée aux seuls chefs ou commandants de troupes : de sorte qu'il y avoit dans un camp autant de cris que de banniéres. Celui du Roi, quand il commandoit en personne, ou du Général, lorsque le Monarque étoit absent, devenoit le cry de toute l'armée, qui le prononçoit à l'instant de la mêlée avec vigueur & avec allégresse, pour marquer tout éloignement de frayeur & de crainte. Celui des particuliers n'étoit que pour attirer du secours, lorsqu'ils se trouvoient en péril, pour animer leurs troupes à défendre courageusement l'honneur de leur banniére, ou pour leur servir de signe de ralliment dans l'occasion. *Le cry d'armes*, comme le nom & les pleines armes, n'appartenoit qu'à l'aîné de la famille : les cadets ne pouvoient le prendre, qu'en soustrayant ou ajou-

Idem Dissert. 12.

tant quelque chose aux paroles qui le composoient. On en voit des exemples jusques dans la Maison Royale de France, dont le cry étoit *Montjoie S. Denis.* Les Princes de cette auguste famille, pour marquer leur extraction illustre, eurent toujours grand soin de conserver le mot de *Montjoie.* De-là le *Montjoie Anjou* pour la branche Royale de ce nom, le *Montjoie au Noble Duc*, ou *Montjoie S. Andrieu* pour la premiere & la seconde Race de Bourgogne issue de nos Rois : de-là enfin le *Montjoie au blanc épervier* pour les Comtes d'Artois, autres Princes du sang.

Prérogatives des Chevaliers.

Il seroit infini de détailler les avantages de la Chevalerie : nous nous contenterons d'indiquer les principaux. On distinguoit les Chevaliers dans les discours & dans les actes, ou autres écrits, par les titres de *Dom*, *Sire*, *Messire*, *Monseigneur.* Il n'y avoit que leurs femmes qui se fissent appeller *Madame.* Jeanne d'Artois, princesse du sang, veuve le jour de ses nôces de Simon de Thouars, comte de Dreux, ne prit jamais d'autre titre dans toutes les chartes qu'elle signa, que celui de *Mademoiselle* ;

Mem. sur l'anc. Chev. p. 68. 69. 73. 74. 200. 204.

parce que le Comte ſon mari n'étoit encore qu'Ecuyer, quand malheureuſement il fut tué dans un tournoi, ſix heures après leur mariage. C'étoient les ſeuls qui mangeaſſent à la table du Roi; honneur que n'avoient point ſes fils, ſes frères, ſes neveux, qu'ils n'euſſent reçu toutes leurs armes, c'eſt-à-dire, qu'ils n'euſſent été armés Chevaliers. Eux ſeuls avoient droit de porter la lance, le haubert, la double cotte de mailles, la cotte d'armes, l'or, le vair, l'hermine, le petit gris, le velours, l'écarlate; de ſe faire repréſenter avec l'armure complete dans l'empreinte d'un ſceau qui leur devenoit propre & particulier; enfin d'arborer la girouette ſur les maiſons qu'ils occupoient ou poſſédoient. Cette girouette, dit le Laboureur, étoit en pointe, comme les pennons, pour les ſimples Chevaliers, & quarrée comme les banniéres, pour les Chevaliers Bannerets. En général tout Chevalier, conformément à l'ancien privilége des ſoldats Romains, étoit exempt de payer les droits de vente des denrées & des autres marchandiſes achetées pour ſon uſage particu-

lier, & même de toute espece de péage. Son armure & son équipage le faisoient reconnoître de loin : à son approche toutes les barriéres, tous les châteaux, tous les palais s'ouvroient pour lui faire honneur. Quelquefois même ces égards pour la Chevalerie furent portés jusqu'aux plus scandaleux excès. Une Dame qui reçoit chez elle un Chevalier, ne veut point s'endormir qu'elle ne lui envoie une de ses filles pour lui faire compagnie.

Ibid. p. 234. 235.

Appelle un soun (a) pucelle,
La plus courtoise & la plus belle.
A cousoil (b) li dit, bel amie,
Allez tôt, ne vous ennuil mie,
Avec ce Chevalier gésir.
. . . .
. . . .
. . . .
Si le servez, s'il est mestiers.

(a) Sienne.

(b) A l'oreille.

Telles étoient les mœurs d'alors. Ce qui prouve que ces siécles si vantés pour l'honnêteté & la délicatesse des procédés, observoient assez mal les loix que prescrit la décence. Cet amour honnête dont on fait de si

beaux portraits, étoit si peu connu, que nos Romanciers & nos Poetes, dans l'éloge des Seigneurs qui faisoient le mieux les honneurs de leur Maison, leur prêtent la même complaisance pour leurs hôtes que celles des peuples qui habitent le long du Nil, suivant les relations des voyageurs. On ne peut lire sans scandale le recit des Tournois faits à S. Denis sous Charles VI. pour la Chevalerie du Roi de Navarre & de son frere. Ni la sainteté du lieu, ni la présence du Monarque, si l'on en croit un de nos Historiens, ne purent arrêter la licence, le désordre, & le libertinage. *Chacun*, dit-il, *chercha à satisfaire ses passions; & c'est tout dire, qu'il y eut des maris qui pâtirent de la mauvaise conduite de leurs femmes, & qu'il y eut aussi des filles qui perdirent le soin de leur honneur.* Ce même esprit de débauche grossiére regne dans la plupart des poesies de nos anciens François: on y voit des leçons d'amour les plus dissolues, terminées par tout ce que la religion nous peut offrir de plus édifiant & de plus sacré. Après cela qu'on ose nous vanter les siécles de l'ignorance & de la barbarie!

Ibid.

M. de Buffon, Hist. Nat. vol. 1.

Hist. de S. Den. ch. VII p. 170. 71.

des Provinces confisquées sur Jean sans terre.

ses châtiments, lorsque Louis VIII parvint à la couronne. Il étoit à peine monté sur le Trône, que les Ambassadeurs du Roi d'Angleterre vinrent lui demander la restitution de la Normandie, & des autres Provinces confisquées sur Jean-sans-terre. Ils n'eurent d'autre réponse, sinon que le Roi étoit prêt de justifier la validité de cette confiscation dans l'assemblée des Pairs, seuls juges naturels dans ces sortes d'affaires. Ainsi les Envoyés se retirérent sans avoir rien fait; & comme la tréve de quatre ans n'avoit plus guere à durer; le Monarque François résolut de reprendre les armes & de marcher en Poitou, dès qu'elle seroit expirée. Le Pape, c'étoit Honoré III, instruit de cette résolution, fit envain tous ses efforts pour la lui faire changer: ses lettres mêlées de tendresse & de hauteur, ne produisirent aucun effet: Louis répondit d'une maniére honnête, mais digne de la Majesté royale. Les Souverains commençoient à connoître toute l'étendue de leurs droits.

An. 1224. Louis marche contre eux, entre

La suspension d'armes expiroit aux fêtes de Pâques. Ce tems arrivé, Louis, après s'être assuré de l'Empereur

reur Frederic II, du Vicomte de Thoüars, celui de tous les Seigneurs de la Loire qui pouvoit le plus traverser ses desseins, de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, qui peu de tems après se déclara ouvertement pour lui, & de quelques autres grands Barons d'Aquitaine, part avec une grosse armée, entre dans le Poitou, défait Savari de Mauleon, gentilhomme en réputation du Général le plus habile qu'il y eût alors en Europe, prend Niort, ensuite Saint Jean d'Angeli, & va mettre le siége devant la Rochelle, qui passoit pour une place imprenable. Mais toute la résistance du brave Mauleon qui s'y étoit jetté avec un grand nombre de Noblesse & une forte garnison, ne put la soustraire au joug des François. Ce grand capitaine indigné que la Cour d'Angleterre lui eût envoyé au lieu d'argent, des coffres remplis de pierres & de son, ou forcé par l'importunité des habitans qui commençoient à se dégouter de la domination Angloise, prit le parti de capituler, & la ville fut rendue au Roi après trois semaines de siége. On remarque que le jour qui précéda cette reddition, il s'étoit fait

dans le Poitou, & prend plusieurs places.

Gesta Lud. VIII. Duch. tom. 5. p. 186.

Ibid.

à Paris pour la prospérité des armes Françoises une procession solemnelle, où la Reine Blanche, accompagnée de ses enfans & de la Reine de Jerusalem sa niéce, avoit donné l'exemple à tout le monde.

Mais quelleque fût la cause d'un si grand succès, tout ce que les Anglois possédoient encore dans le Poitou, se soumit au Roi. Le Vicomte de Limoges, le Comte de Perigord, & tous les Seigneurs d'Aquitaine jusqu'à la Garonne, lui prêterent serment de fidélité. Mauleon lui-même, chagrin qu'on eût si mal reconnu ses services en Angleterre, vint se jetter entre les bras du Monarque. Louis reçut avec joie son hommage, & retourna triomphant à Paris.

Efforts inutiles des Anglois pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu.

L'Angleterre cependant équipa pendant l'hiver une flote de trois cens voiles, qui partit au printems sous les ordres de Richard, frère du Monarque Anglois. Ce jeune Prince, il n'avoit encore que dix sept ans, arriva heureusement à Bordeaux, où il fut reçu aux acclamations de la Noblesse & du peuple. Le titre de Comte de Poitou, qu'on lui avoit donné exprès pour ranimer les restes de la faction

Angloise, rassembla sous ses étendarts un grand nombre de Seigneurs, à la tête desquels il alla investir S. Machaire, qu'il prit après avoir eu quelque avantage sur Hugues de Lusignan, son beaupère. Mais la Reole fut l'écueil de ses prospérités. Richard, vivement repoussé par les habitans de cette Ville, tous gens exprimentés dans l'art militaire, averti d'ailleurs qu'il arrivoit un puissant secours, n'eut rien de plus pressé que de lever le siége, & de mettre la Dordogne entre lui & les François. Ceux-ci, désespérés de voir échapper leur proie, se jettèrent surLimeuille qu'ils emportèrent d'assaut, & forcèrent le Seigneur de Bergerac de faire hommage au Roi. Tant de succès répandirent l'épouvante parmi les ennemis, qui n'osant risquer le sort d'une bataille, se rembarquerent pour l'Angleterre. Idem. Ibid. p. 287.

Nouvelle tréve avec l'Angleterre.

Henri, c'étoit le nom du Monarque Anglois, battu de tous côtés, eut recours au Pape, dont on dit qu'il acheta bien cher sa protection. Honoré écrivit donc au Roi une seconde lettre plus forte encore que la première, l'avertissant » que les souverains Ponti-» fes étant établis de Dieu pour com-

» battre les péchés par toutes sortes de » voies, & que la guerre présente con- » tre l'Angleterre en étant un fort » grand, la dignité Pontificale l'obli- » geoit de ne rien oublier pour en ar- » rêter le cours. » C'étoit raisonner sur un principe également frivole & absurde, puisqu'il tend à soumettre les Rois à la correction des Prêtres jusques dans les choses temporelles. Aussi toutes ces menaces n'eussent-elles fait aucune impression sur l'esprit de Louis, si trente mille marcs d'argent comptant qu'on lui offrit à propos, ne l'eussent déterminé à accorder une trève de quatre ans. Il faut croire pour son honneur, dit un Moderne, que ce fut moins par avarice qu'il y donna les mains, que parce que quelque chose de plus pressé demandoit sa présence ailleurs.

Rymer, Act. publ. tom. 1. p. 92. Le Gendre, Hist. de Franc. tom. 2. p. 400.

Ann. 1225.

Louis appaise les troubles de Flandres.

Toute la Flandre étoit en trouble par l'arrivée d'un homme qui se disoit le Comte Baudouin, élu vingt années auparavant Empereur de Constantinople. Cette apparition étonna d'autant plus, que le bruit commun étoit que ce Prince avoit été tué par ordre du Roi des Bulgares qui l'avoit fait prisonnier (*a*). L'avanturier cependant lui ressembloit

Gesta Lud. VIII. Duch. tom. 5. p. 287.

(*a*) en 1206.

si fort, qu'on ne pouvoit à le voir & à l'entendre raconter ses différentes avantures, ne pas croire que ce ne fût lui. Le Peuple, le Clergé, la Noblesse, presque tous les Flamands témoignèrent qu'ils n'en doutoient point. L'Angleterre en parut si persuadée, qu'elle lui envoya des Ambassadeurs pour traiter d'une ligue contre la France. Il n'y eut presque que la Princesse Jeanne, l'aînée des filles du vrai Baudouin, qui osât dire qu'il étoit véritablement mort. C'étoit un de ces génies impérieux, qui ne peuvent souffrir ni égal ni supérieur : c'est pour cela, disoit-on, qu'elle ne payoit point la rançon du Comte Ferrand son mari, prisonnier dans la Tour du Louvre depuis la bataille de Bouvines. Plus on la pressoit de voir du moins cet homme qui se disoit échappé miraculeusement des mains des Grecs, plus elle s'emportoit, menaçant de le faire mourir de mille morts, s'il tomboit en son pouvoir. Cette conduite irrita tellement ses sujets, qu'elle couroit risque d'être chassée, ou même massacrée, si le Roi qui la protégeoit, ne se fût mis en marche pour la soutenir.

Rimer. Ibid. p. 95.

Le Monarque ordonna au prétendu Baudouin de le venir trouver à Peronne, où il s'étoit rendu. L'avanturier y vint : mais il joua mal son rôle. Sommé de répondre sur des affaires de famille, qui ne pouvoient être connues que du véritable Baudouin, il dédaigna de parler en présence de tant de monde. Ce procédé le rendit suspect : il fut chassé honteusement & traité d'imposteur. Le malheureux, abandonné peu à peu des Flamands, tâcha de se sauver en habit déguisé : mais il fut pris en Bourgogne, amené à la Comtesse, & pendu quelques jours après. Jeanne fit courir le bruit que le fourbe, avant que de mourir, avoit avoué son imposture : bien des gens disoient au contraire, qu'au milieu des horribles tourmens qu'on lui avoit fait souffrir, il avoit constamment soutenu qu'il étoit le vrai Baudouin. On étoit tellement prévenu que cette Princesse étoit capable de tout sacrifier à la passion de régner, qu'on lui reprocha quelques tems après dans un libelle, qu'elle avoit mieux aimé faire pendre son propre père ; que de renoncer au commandement.

Gesta Lud. VIII. Ibid.

Math. Par. I 5. p. 431.

Affaires de Languedoc.

Le calme rétabli dans la Flandre,

Louis, pour satisfaire enfin aux instantes sollicitations du Pape, ne songea plus qu'à porter ses armes en Languedoc : entreprise où la Religion eut peut-être plus de part que la politique. Si le Monarque n'eût pas pris le change, il est probable qu'en une campagne ou deux il eût enlevé aux Anglois le peu qui leur restoit en deçà de la mer. Il ne sera pas hors de propos de reprendre les choses d'un peu plus haut.

Le vieux Raymond étoit mort dans de grands sentimens de piété, mais toujours chargé de la haine des enthousiastes & de Rome. Ce fut en vain qu'on produisit au Pape divers témoins pour prouver qu'il avoit fait une fin véritablement chrétienne, jamais on ne put obtenir qu'il reçût les honneurs de la sépulture. Les Hospitaliers de Saint Jean de Toulouse emportèrent son corps dans une caisse de bois, & le déposèrent près du cimetiere de leur Eglise, où on le voyoit encore trois cens ans après, mais *tout prophané & à moitié mangé des rats.* La tête cependant s'est parfaitement conservée : on la montre encore de nos jours dans la maison de ces mêmes Hospitaliers. Aymer. de Peyr. chr. MSS. 33.

Le crâne qui est tout entier, offre l'empreinte d'une fleur de Lys, de la grandeur d'un demi-écu, si bien formée qu'il est aisé d'y reconnoître l'ouvrage de la nature. Le fils & successeur de ce Prince infortuné, Raymond VII, digne héritier d'un tel père, en avoit toutes les grandes qualités, le génie aisé, vaste, pénétrant, l'ame noble, le cœur au dessus des dangers, & jamais plus grand que dans l'adversité, enfin l'art précieux de tenir toujours ses voisins attachés à ses intérêts. Il n'eut pas plutôt pris les rênes du gouvernement, que les affaires d'Amauri de Montfort allèrent toujours en empirant. Chaque jour étoit marqué par de nouveaux progrès.

La Faille, abr. annal. tom. 1. p. 126.

Ann. 1223.

Bien-tôt l'usurpateur se vit contraint d'abandonner Carcassonne, & tout le pays que sa Maison possédoit depuis quatorze ans. Dans cette extrémité, il se rendit à Paris, où il fit cession au Roi de tous ses droits sur les domaines conquis par les Croisés. L'acte portoit « qu'Amauri, Seigneur de Montfort, » quittoit à son Seigneur Louis, il- » lustre Roi des François, & à ses hé- » ritiers à perpétuité, toutes les do- » nations que Rome avoit faites à Si-

Amauri cede tous ses droits au Roi.

Tresf. des ch. Toulouse, sac. 5. n. 43.

» mon son père, supposé néanmoins
» que le Pape accomplît toutes les de-
» mandes que le Roi lui faisoit par
» l'Archevêque de Bourges & par les
» Evêques de Langres & de Char-
» tres. » Ces demandes étoient que
tous ceux qui se croiseroient avec le
Monarque contre les Albigeois, participassent aux mêmes indulgences que
ceux qui marchoient à la défense de
la Terre-Sainte : que les Archevêques de Rheims, de Bourges & de Sens eussent le pouvoir d'excommunier tous ceux qui le traverseroient, ou ne l'aideroient point de leur personne ou de leurs biens dans cette pieuse entreprise; que la trève entre la France & l'Angleterre fût prolongée pour dix ans : que le Pape fît expédier une bulle par laquelle il déclareroit que les deux Raymond, père & fils, & leurs héritiers, ont été & sont exclus de toutes leurs possessions, de même que leurs partisans, associés, ou alliés : que l'Eglise pendant dix ans lui payât un tribut annuel de soixante mille livres Parisis, pour subvenir aux frais immenses de cette guerre : enfin que Rome lui laissât, & à ses héritiers, la liberté d'établir leur demeure dans

MsT. Colb. n. 2669.

le pays, d'y aller & d'en revenir suivant qu'ils le jugeroient à propos.

Ann. 1224. Ces articles étoient en même tems si honteux pour les Rois & si flateurs pour l'autorité pontificale, qu'on ne doutoit nullement que le Pape n'y souscrivît avec le plus grand empressement. C'étoit en effet reconnoître que Rome a le pouvoir de délier les sujets du serment de fidélité, qu'elle peut à son gré disposer des Sceptres & des Couronnes, & que les Souverains lui doivent obéissance jusques dans les choses temporelles. Mais celui qui réellement élève & renverse les Empires, ne permit pas que cette négociation réussît pour lors. Raymond, effrayé de l'orage qui se formoit contre lui, n'oublia rien pour le conjurer. Il écrivit au Pape une lettre très-respectueuse, & promit de lui envoyer incessamment des Ambassadeurs pour recevoir ses ordres. Honoré, touché de sa soumission, chargea le Cardinal Conrad, légat auprès de l'Empereur Frédéric, de passer à la Cour de France, pour terminer promptement ce traité de réconciliation. Le Prélat, fidele aux ordres de son maître, déclara dans un Concile ou Parlement

Le Pape reconnoît Raimond pour catholique.

général, assemblé à Paris sous les ordres du Roi, que Raymond étoit bon Catholique, révoqua toutes les indulgences accordées à ceux qui se croisoient contre les hérétiques du Languedoc, & finit par exhorter Louis à engager le Comte de Toulouse par la crainte de ses armes, à satisfaire entièrement à l'Eglise. Le Monarque, vivement piqué, lui répondit avec dédain, que Rome pouvoit s'accorder avec ce Prince, comme elle le jugeroit à propos; qu'on prît garde seulement de lui imposer aucun fardeau nouveau ou inusité; qu'au reste il lui défendoit de lui jamais parler de cette affaire, dont il se tenoit entièrement déchargé.

Gesta. Lud. VIII. Duch. tom. 5. p. 285.

Mss. Colb. n. 2669.

Tout étoit favorable au Comte Raymond. Il sçut profiter de la circonstance, se rendit au Concile assemblé à Montpelier pour terminer sa réconciliation avec l'Eglise, jura de garder la foi catholique, d'extirper l'hérésie de ses Etats, de restituer ou faire restituer au Clergé tout ce qu'on lui avoit enlévé, de maintenir les Ecclésiastiques dans la jouissance de leurs libertés & de leurs privilèges, enfin de payer vingt mille marcs d'argent,

Ann. 1224.

Le concile de Montpellier reçoit aussi sa soumission à l'église.

Baluz. conc. Narb. p. 60. & seq.

ſoit en réparation de dommages, ſoit pour être pourvu à l'honneur d'Amauri de Montfort. Le Comte de Foix, Roger-Bernard, & le jeune Trencavel, vicomte de Beziers, firent les mêmes promeſſes, les mirent par écrit, les ſcellèrent de leur ſceau, & les dépoſèrent entre les mains du Préſident de l'aſſemblée. C'étoit l'Archevêque de Narbonne, ce fameux Arnaud Amauri, ſi connu, non par le titre de premier Inquiſiteur de la foi dans le Languedoc, d'autres Religieux de ſon Ordre l'avoient précédé dans cet emploi, mais par les excès où ſon zèle peu éclairé l'emporta contre le malheureux Raymond VI. Cependant ſoit remords de conſcience, ſoit indignation contre les procédés également injuſtes & cruels du Comte Simon de Montfort, ſoit eſtime réelle & véritable pour la perſonne du jeune Raymond, il prit hautement ſes intérêts; & s'il eût vécu plus long-tems, il auroit ſans doute conduit cette affaire à une heureuſe fin. Tous deux de concert envoyèrent une ambaſſade ſolemnelle à Rome, pour porter au Pape les actes du Concile, qui, conformément à la déclaration du Cardinal

Hiſt. de Langued. tom. 3. p. 349.

Conrad, avoit reçu les soumissions du Comte & celles de ses confédérés. La députation, composée d'Evêques, de Chevaliers & de Clercs, avoit pour chef Hugues Beroard, archevêque d'Arles.

Rymer. Act. publ. tom. 1. p. 274.

Mais déja Rome avoit changé, soit qu'il fût arrivé quelque chose qui lui eût déplu, soit qu'elle eût été prévenue par les intrigues de la France, soit enfin que l'envie de disposer d'un puissant Etat lui parût un titre suffisant pour déclarer Raymond coupable. On n'admit ses ambassadeurs à l'audience que pour leur reprocher le peu de sincérité de leur Maître, qui toujours l'erreur dans le cœur, n'avoit restitué les biens de l'Eglise, que par la crainte des armes du Monarque François. On accusoit l'Achevêque d'Arles de trop de partialité envers le Comte : on alla même jusqu'à dire qu'il lui avoit sacrifié à vil prix les intérêts de son Eglise. Le Prélat indigné de ces discours injurieux, outré d'ailleurs qu'on ne voulût point faire justice au Prince, se retira avec ses collégues d'ambassade, qui ne remportèrent de ce voyage que le déplaisir d'avoir été les témoins & les victimes de la hauteur

Ann. 1225.

Tout change, & ce Prince est excommunié de nouveau.

Alber. chron.

Romaine. Le Pape en même tems écrivit au Toulousain (c'est le seul nom que les enthousiastes lui avoient laissé), que ne cessant point de protéger les hérétiques, il ne devoit plus espérer d'obtenir l'absolution qu'il demandoit. Aussi-tôt il envoye Légat en France, Romain, cardinal du titre de Saint Ange, pour résoudre de concert avec Louis la perte de Raymond & de ses confédérés.

Raynald. an. 1225. n. 28. & seq.

Ce nouveau Ministre, homme adroit & rusé, muni *d'un plein pouvoir de détruire, d'arracher, de planter, d'édifier*, convoqua un Concile à Bourges, où le Comte Raymond comparut sous le sauf-conduit du Roi. Là ce malheureux Prince demanda avec humilité d'être réconcilié à l'Eglise, se soumettant à l'examen de sa foi & de sa vie, conjurant le Légat de se transporter lui-même en Languedoc, pour y châtier à sa volonté ceux qui se trouveroient suspects d'hérésie, promettant de restituer tout ce qu'on avoit enlevé aux Eglises, offrant enfin, s'il étoit en faute, d'en faire la réparation que le Concile ordonneroit. Il n'y avoit personne dans l'assemblée qui, sur de pareilles offres, ne fût

Chron. Tur. apud Marten. coll. ampl. tom. 5. page 1066.

Math. Par. an. 1226. page 331. ed. 1640.

prêt de lui donner son absolution : mais c'est ce que l'inflexible Légat sçut adroitement éluder. 'Il ordonna, *en vertu d'obéïssance*, à chaque Archevêque de s'assembler en particulier avec les Evêques de sa Province, de délibérer mûrement sur cette affaire, & de lui en donner ensuite leur avis par écrit : avis qu'il leur défendoit expressément de communiquer à personne, sous prétexte qu'il vouloit en faire part au Pape & au Roi avant que de le publier. Ainsi Raymond ne gagna rien, quelques soumissions qu'il pût faire ; & bien loin d'être absous, il s'en seroit retourné plus excommunié qu'il n'étoit venu, s'il avoit été possible. Il n'obtint rien non plus pour ses affaires temporelles. Car, quoiqu'Amauri eût offert *de s'en remettre au jugement des douze Pairs de France*, & que sa proposition eût été acceptée, la chose néanmoins n'eut point de suite, parce que Raymond demandoit auparavant que le Roi reçût son hommage, pour pouvoir être regardé comme Pair.

Epoque de la réduction des Pairs au nombre de douze.

On remarquera à cette occasion, que dès-lors le nombre des Pairs de France étoit réduit à douze : réduc-

Hist. gén. de Langued. tom. 3. p. 577. not. 26.

tion, dit un Moderne très-sçavant dans notre histoire, dont on peut placer l'époque entre l'an 1202, ou même si l'on veut 1204 & l'an 1216. Il paroît, ajoute-t-il, que dès ce moment les Comtes de Toulouse tenoient le premier rang parmi les laïques en qualité de Ducs de Narbonne. Si quelques monumens postérieurs semblent attester le contraire, c'est que Raymond VII ayant cédé son Duché de Narbonne au Roi Saint Louis, il n'aura pris place dans la suite, que parmi les Comtes laïques dont il devint le premier. On doit encore observer que la soumission de ce Prince au jugement de ses Pairs n'avoit rien qui ne fût en même tems très-avantageux pour lui & très-conforme aux usages de la Monarchie. La maxime que l'Eglise n'a aucune autorité sur le temporel des Princes, étant inviolable, on devoit regarder comme nulle la disposition que le Pape Innocent III & le Concile de Latran avoient faite des domaines de la Maison de Toulouse en faveur de celle de Montfort. Il n'appartenoit qu'au Roi & à ses Pairs de juger si Raymond VI avoit réellement commis quelque action qui méritât qu'il

fût dépouillé de ses Etats, lui & toute sa postérité.

Romain cependant publioit hautement que l'avis des Evêques avoit été de ne point recevoir la soumission simulée de Raymond : qu'il étoit chargé de leur part de prier le Roi d'entreprendre en son nom l'expédition contre les Albigeois : que pour l'aider à soutenir les frais de cette guerre, tous offroient de lui payer pendant cinq ans le dixième de leurs revenus. Alors le Monarque, moins par zèle pour la Religion, que par l'espérance de réunir à sa Couronne plusieurs belles & riches Provinces, ne balança plus de s'engager dans une entreprise aussi injuste dans son principe, que dangereuse dans ses suites. L'ambition lui ferma les yeux sur ce qu'il devoit à un Prince, l'un des premiers Pairs du Royaume, son proche-parent, le plus fidéle peut-être & le plus soumis de ses vassaux, qui n'avoit enfin d'autre crime que de ne pas exterminer assez promptement quelques hérétiques qui pouvoient rester dans ses Etats. Il oublia tout ce que le Roi Philippe Auguste lui avoit prédit de funeste, si jamais il se déterminoit à

Ann. 1226. Louis s'engage à marcher en Languedoc.

Guill. de Pod. Duch. tom. 5. p. 687.

cette guerre. « Les gens d'Eglise, di-
» soit ce Prince, engageront mon fils
» à se croiser contre les hérétiques
» Albigeois; il ruinera sa santé à cette
» expédition; il y mourra, & par-là
» le Royaume demeurera entre les
» mains d'une femme & d'un enfant. »
L'événement justifia la sagesse de cette prédiction. Louis crut avoir pourvu à tout en déclarant devant les Evêques, qui lui donnèrent acte de sa protestation, qu'il ne prétendoit point s'obliger à demeurer dans l'Albigeois jusqu'à ce que tout fût entiérement soumis, mais qu'il se réservoit la liberté d'y aller & d'en revenir lorsqu'il le jugeroit à propos, *sans aucun scrupule de conscience.*

Tous les Seigneurs François se croisent avec lui.

Ce fut dans un Parlement convoqué à Paris sous les ordres du Roi, que cette grande affaire fut absolument décidée. Les Prélats & les Barons qui s'y trouvèrent, approuvèrent unanimement le dessein du Monarque : Tous jurèrent de l'aider de bonne foi *comme étant leur Seigneur-Lige.* Amauri de Montfort lui fit une nouvelle cession de toutes ses prétentions sur les Etats du Comte de Toulouse, & pour dédommagement il eut

Chron. Tur. apud Marten. coll. ampl. tom. 5.

l'expectative de la charge de Connétable, alors occupée par Mathieu de Montmorenci. Le Légat en même tems excommunia Raymond, le déclara *hérétique condamné*, & confirma la possession de ses domaines au Roi ou aux Princes ses successeurs. Quelques Evêques en murmurèrent, & disoient hautement, qu'il n'étoit point juste de condamner qui que ce fût, & moins encore un Souverain, sans l'avoir convaincu, & sans avoir même informé des crimes dont on l'accusoit. Mais Romain les laissa murmurer, & ne s'occupa que du soin de faire publier une nouvelle croisade contre le Comte. Elle fut prêchée avec tant de succès, que tout le monde voulut en être, les Grands pour faire leur cour, le soldat pour s'enrichir, le peuple par simplicité & entraîné par l'exemple.

Noms des principaux Croisés.

Tres. des ch. Aluig. n. 1.

On compte parmi les principaux seigneurs qui prirent la croix des mains du Légat, Philippe comte de Boulogne & de Clermont, Pierre comte de Bretagne, Robert comte de Dreux, les Comtes de Chartres, de Saint Paul, de Rouci & de Vendôme, Mathieu de Montmorenci, connétable de France, Robert de

Courtenai Boutillier, Enguerrand de Couci, le Sénéchal d'Anjou, Jean de Nesle, les Vicomtes de Sainte-Suzanne & de Chateaudun, Savari de Mauleon, Thomas & Robert de Couci, Gautier de Joigni, Gautier de Rinel, Henri de Sulli, Philippe de Nanteuil, Etienne de Sancerre, Gui de la Roche, René d'Amiens, Robert de Poissi, René de Montfaucon, Bouchar de Marli, & Florent de Hangest. Tel étoit le fanatisme du siécle, qu'en moins de trois mois le Roi se vit à la tête d'une armée des plus florissantes. On assûre qu'il y avoit soixante mille hommes d'armes, & des gens de pied à l'infini : l'histoire n'en dit pas le nombre, parce qu'en ce tems-là on en faisoit si peu de cas, qu'on les comptoit presque pour rien. Il fut décidé dans un second Parlement tenu à Paris au mois de Mars, que le quatrième Dimanche d'après Pâques, tous les vassaux du royaume se trouveroient à Bourges avec le nombre de troupes que chacun devoit fournir. Le Monarque s'y rendit au tems marqué. Aussi-tôt il se mit en marche, traversa le Nivernois, arriva le jour de l'Ascension à Lyon, fit embarquer les

Math. Par. p. 445. & seq.

Gesta. Lud. VIII. apud Duch. tom. 5. p. 287.

gros bagages, les vivres & l'artillerie sur le Rhône, & continua sa route le long de ce fleuve jusqu'à Avignon.

Soumission de plusieurs Seigneurs de la Province.

Tout avoit tremblé dans la province au seul bruit des préparatifs de cette guerre; & plusieurs seigneurs, vassaux de Raymond, n'osant attendre l'arrivée de Louis, lui avoient envoyé faire leurs soumissions: Beziers lui avoit prêté serment de fidélité entre les mains de son évêque: le seigneur de Sauve, Pierre Bermond, neveu du comte, étoit venu lui-même à la Cour, pour faire hommage-lige au Roi de toutes ses possessions. Mais la terreur redoubla lorsqu'on vit cette formidable armée de Croisés entrer dans le pays. Nismes & son territoire se rendirent sans aucune résistance: Louis les réunit à la couronne, dont ils n'ont plus été séparés depuis. Les autres villes s'empressèrent d'imiter cet exemple: Puilaurens, Castres, & Saint Paul sur l'Agour lui envoyèrent des députés pour lui porter leurs hommages & les assûrances de l'attachement le plus inviolable.

Reg. cur. Franc. tom. 5. Hist. génér. de Lang. preuv. p. 301.

Sages precautions du comte de Toulouse.

Raymond ne s'oublioit pas dans des circonstances aussi critiques. Voyant

qu'il ne pouvoit fléchir ni le Pape ni le Roi, abandonné du Roi d'Angleterre que Rome retenoit par la crainte de ses foudres, sans aucune espérance de secours du côté de l'Arragon, que la France avoit sçu mettre dans ses intérêts, il prit toutes les précautions que la prudence peut suggérer dans une occasion si périlleuse. Il fortifia ses places, y fit transporter ce qu'il y avoit à la campagne de vin, de bled & de fourages; ordonna de labourer les prés, de boucher les puits, d'abattre les fours & les moulins; & secouru de ses voisins, assembla un assez grand nombre de troupes, sinon pour donner bataille aux ennemis, du moins pour les harceler dans leurs marches, & pour enlever leurs convois. Sages précautions qui contribuèrent plus qu'autre chose à faire échouer l'entreprise des Croisés.

Tref. des ch. Albig. n. 4.

Math. Par. an. 1226.

Siége d'Avignon par les François.

Louis cependant étoit aux portes d'Avignon, disputant avec les habitans sur le passage à travers leur ville. Le Monarque le demandoit pour lui & pour toute son armée : les Avignonois le refusoient à l'armée, & ne l'accordoient qu'au Monarque, pourvu qu'il fût peu accompagné. Il y a

Guill. de Pod. c. 35. p. 687. apud Duch. tom. 5.

toute apparence que de part & d'autre, on ne cherchoit qu'à se tromper. Le dessein du Roi étoit de surprendre la Place, celui des bourgeois étoit d'arrêter le Roi. Ce Prince, après avoir tenté inutilement la voie de la négociation, leur envoya dire que s'ils ne lui ouvroient leurs portes, ils les assiégeroit : ils répondirent fièrement, qu'ils se défendroient. Aussi-tôt l'ordre fut donné de les investir. On distribua les postes, on prépara les machines, & peu de jours après on commença les attaques. Mais pour ne point choquer l'Empereur dont les rebelles se prétendoient les vassaux, les Prélats & les Barons de l'armée prirent la précaution de lui écrire pour lui exposer les raisons qui les avoient déterminés à cet acte d'hostilité contre les Avignonois. Thres. des ch. Albig. n. 10. Ces raisons étoient qu'ils les regardoient *comme des hérétiques, des receleurs & des fauteurs d'hérétiques. Dieu qui connoît tous les plis & replis du cœur humain*, disoient-ils, *sçait que nous n'avons entrepris ce siége qu'en qualité de pèlerins, pour l'amour de son saint nom, & pour le soutien de la foi, auquel tout catholique est tenu, sans préjudice en tout & partout*

des droits de l'empire. On chargea les Evêques de Beauvais & de Cambrai & l'Abbé de Saint Denis de porter cette lettre singulière. On devine quel seroit le succès d'une pareille ambassade dans un siécle comme le nôtre, où, pour nous servir des termes d'un célebre Moderne, l'on sçait *baiser les pieds du Pape & lui lier les mains.*

Divers hommages rendus au Roi.

Le Roi en même tems, de concert avec le cardinal de Saint Ange, avoit envoyé l'archevêque deNarbonne dans la province, pour exhorter les peuples à se soumettre à son obéissance & aux ordres de l'église. Tel fut le succès de la mission de ce Prélat, que la plupart des seigneurs & des villes depuis le Rhône jusqu'aux environs de Toulouse, reconnurent le Monarque pour leur seigneur & leur maître. Carcassonne lui envoya ses clefs avec une copie du serment par lequel elle promettoit de lui ouvrir ses portes à la première réquisition. Les habitans d'Albi lui donnèrent les mêmes témoignages de leur fidélité : Louis les prit sous sa protection, & leur envoya leur évêque pour recevoir leurs soumissions. Divers princes & seigneurs vinrent aussi le trouver, soit pour

Guil. de Pod. ibid. p. 680.

Reg. cur. Franc. ibid.

Mss. de Colbert. n. 2275.

pour l'aider dans cette fameuse expédition, soit pour lui faire hommage-lige de tous leurs domaines. On met du nombre des premiers, Raymond Berenger, comte de Provence & de Forcalquier, qui lui jura de le secourir, lui & les siens, de tout son pouvoir, *sauf son honneur & le respect qu'il devoit à l'Empereur* : les autres étoient Gui de Tournon, Rostaing de Sabran, Raymond-Gaucelin de Lunel, Héracle de Montlaur, Bernard VI comte de Comminges, & Roger-Bernard comte de Foix. Ce dernier néanmoins ne put obtenir la paix qu'il demandoit, & fut obligé de se retirer sans avoir rien conclu. Le Roi détacha ensuite plusieurs corps de troupes pour aller prendre possession en son nom de toutes les Places qui s'étoient données à lui, entr'autres de Saint Gilles, Marseille, Beaucaire, Narbonne, Termes, Carcassonne, Arles, Tarascon, Orange.

Ibid. n. 2669.

Reg. cur. Franc. ibid.

Phil. Mousk. p 175. & seq.

Suite du siége d'Avignon.

Tant d'avantages ne consoloient point le Monarque du peu de progrès de ses armes devant Avignon. La Place attaquée avec furie, se défendoit de même ; & le siége, au bout de trois mois, n'étoit guére plus avancé que le

Math. Par. an. 1226.

premier jour. Les Croisés, dit un Historien de ce tems, manquoient de munitions, tant, parceque venant de fort loin, elles arrivoient souvent fort tard & en petite quantité, que parceque beaucoup de ces convois étoient enlevés sur les chemins par les troupes du Comte de Toulouse. La disette & les chaleurs avoient engendré dans le camp des maladies contagieuses, qui faisoient périr bien du monde. L'infection causée par les cadavres des hommes & des chevaux qu'on n'avoit pas enterrés, augmenta le mal. Il se forma de ces corps de grosses mouches noires, qui désoloient ce qu'il y avoit de gens en santé, se mêloient parmi les alimens, & portoient une mort certaine. Le Roi & le Légat, ajoûte-t-il, impatiens de mettre fin à une expédition si funeste, résolurent enfin de donner l'assaut. Déja une grande partie de l'armée étoit sur le pont, lorsque malheureusement il croula. Près de trois mille hommes tombérent dans le Rhône, & presque tous furent submergés. Alors les assiégés firent une vigoureuse sortie, surprirent les François à table, leur tuérent deux mille hommes: & pour les éloi-

gner davantage, élevérent un retranchement au-delà du fossé. Mais, dit un sçavant Moderne, il y a tout lieu de douter de la plûpart de ces circonstances, qu'on ne trouve que dans cet Auteur étranger, trop ennemi de la France pour être cru sur ce qui peut intéresser sa gloire.

Hist. gén. de Langued. tom. 3. p. 358.

La vraie cause de la longueur de ce siége fut l'intelligence que plusieurs des principaux de l'armée entretenoient avec les assiégés. Aussi a-t-on écrit que ce fut là que se formérent ces projets de désobéissance, qu'on vit éclater bientôt après. Quelques-uns d'entre-eux, soit ennui de la fatigue, soit jalousie de la puissance où cette conquête éleveroit Louis, soit compassion pour un Prince qu'ils voyoient attaqué sans aucune cause légitime, soit enfin quelque autre mécontentement personnel, signérent, dit-on, une ligue par laquelle ils se promettoient fidélité contre qui ce fût, sans en excepter le Roi même. Les plus considérables étoient Pierre de Dreux, dit Mauclerc, comte ou duc de Bretagne, & Thibaud IV, comte de Champagne, qui fut ensuite Roi de Navarre. Tous deux étoient proches

Causes de sa longueur.

parens du Roi ; le premier issu de Robert I comte de Dreux, un des enfans de Louis le Gros ; le second descendu d'une sœur de Philippe Auguste, qui lui assura le Comté de Champagne, que les filles du frère aîné de son père lui disputoient. Pierre étoit un Prince avide de grandeurs, qui par inquiétude autant que par ambition, ne sortoit jamais d'une révolte qu'en jettant les semences d'une autre ; artificieux, s'il en fut jamais ; toujours également prêt de donner sa parole, & d'y manquer ; au reste infatigable au travail, & n'ayant pas moins d'expérience à la guerre que de valeur. Thibaud, que ses procédés firent toujours haïr, & que nulle dignité ne put faire considérer, n'avoit d'autre mérite que le talent de la poësie, ce qui l'a fait surnommer *le faiseur de chansons : il en composa même pour la Reine de très-tendres, qu'il eut la folie de publier* : homme capable de tous les crimes, si l'on en croit les bruits qui coururent alors, ou du moins d'une conduite bien malheureuse, puisqu'il a pu y donner occasion. Il commença de se faire connoître dès le siége de la Rochelle, où il ne voulut s'enga-

Vil. de la ch. Hist. de Saint Louis. tom. I. p. 46 & 47.

ger de demeurer jusqu'à la fin, que sur la déclaration du Roi, que c'étoit volontairement. Mais ce qui arriva au siége d'Avignon, caractérise encore mieux cet esprit indocile & séditieux. Non content d'avoir lassé la patience de Louis par un commerce continuel avec les assiégés, il lui vint dire au bout de quarante jours, que ne lui devant pas davantage de service, il vouloit se retirer. L'orgueilleux Prince partit en effet malgré les menaces du Monarque, & menaçant de son côté.

Les Avignonois se rendent à composition.

Rien néanmoins ne décourageoit Louis, ni la révolte des Grands de son armée, ni l'opiniâtre résistance des Avignonois, ni les chaleurs excessives d'un climat brulant. Il pressa si vivement ses attaques, que les assiégés, réduits aux derniéres extrémités, offrirent enfin de se rendre à composition. Le vainqueur ne les y reçut qu'à condition que leurs fossés seroient comblés, leurs murailles démolies, leurs hôtels abattus. C'étoient de vastes édifices habités par la Noblesse, si bien fermés, ornés de tant de tourelles, qu'ils sembloient plutôt des forteresses que des maisons. On en comp-

Gesta Lud. VIII. apud Duch. tom. 5. p. 288.

proches de la mort, ne s'occupa plus que du ſoin de mettre ordre à ſes affaires. Il commença par celle du ſalut: puis ayant fait venir autour de ſon lit tout ce qu'il y avoit d'Evêques & de grands Seigneurs à ſa ſuite, il leur fit faire ſerment d'obéir au jeune Louis comme à leur Roi, & de partir, auſſi-tôt qu'il auroit les yeux fermés, pour aller faire couronner cet enfant. On nomme, parmi ceux qui prêtérent ce ſerment, les Archevêques de Bourges & de Sens, les Evêques de Beauvais, de Noyon & de Chartres, Philippe comte de Boulogne, Gautier d'Avênes comte de Blois, Enguerand de Couci, & Robert ſon frere, Maréchal de France, Archambaud de Bourbon, Jean de Neſle, & Etienne de Sancerre de la maiſon de Champagne. C'étoit peut-être par quelque preſſentiment de l'avenir que Louis prenoit tant de précautions. Il écrivit auſſi une lettre générale pour tous ſes ſujets, leur ordonnant de reconnoître ſon fils aîné pour leur Souverain; & ne pouvant ſe contenter là deſſus, il le recommanda encore en particulier au Connétable. Il donna tous ces ordres malgré une dou-

Marten. anecd. tom. I. p. 937.

leur aigue, qui l'emporta le Dimanche huitiéme de Novembre, dans la quarantiéme année de ſon âge, & la quatriéme de ſon régne. Il fut enterré à Saint Denis auprès de Philippe-Auguſte ſon pere.

C'eſt ainſi que les Hiſtoriens François racontent, & la priſe d'Avignon, & la mort de Louis VIII : mais Mathieu Paris, écrivain Anglois, rapporte l'une & l'autre avec des circonſtances particuliéres. Il dit que Thibaud comte de Champagne, impatient de ſe voir ſi long-tems éloigné de la Reine Blanche, dont il étoit éperdument amoureux, alla trouver le Roi pour lui demander la liberté de retourner dans ſes Etats; que le Monarque la lui refuſa, le menaçant, s'il ſe retiroit, d'aller mettre tout à feu & à ſang dans la Champagne; que le Comte néanmoins, emporté par la violence de ſa paſſion, demeura ferme dans ſa réſolution de partir; mais que pour le faire avec plus de ſureté, il empoiſonna Louis, qui mourut quelques jours après la retraite du ſéditieux vaſſal, *dans l'Abbaye de Montpenſion près d'Avignon.* Le Légat, ajoute-t-il, eut grand ſoin de cacher cette

Math. Part. an. 1226.

mort ; & cependant propoſa des conditions de paix aux aſſiégés, proteſtant avec ſerment que le deſſein du Pape n'étoit pas de leur faire la guerre, mais de ſauver leurs ames. Les Avignonois, ſéduits par ces feintes careſſes, lui permirent, & à tous les Prélats de l'armée, d'entrer dans la ville avec leur ſuite, pour être les témoins de leur foi & des exercices de leur Religion. Le perfide, abuſant de leur ſimplicité, trouva moyen de s'emparer des portes, & de ſe rendre maître de la Place. Il la fit piller, ſaccager & démanteler. Alors on publia la mort du Roi, qui étoit arrivée un mois auparavant. Mais outre que l'éxiſtence *de cette Abbaye de Montpenſion* eſt une vraie chimére, les autres circonſtances de ce récit, demanderoient un garant moins paſſionné contre la France & contre Rome.

Hiſt. génér. de Langued. tom. 3. n. 24. p. 573. 74.

Son éloge.

On a dit de Louis, qu'il fut fils d'un grand Roi & pere d'un grand Saint. C'eſt trop peu dire aſſurément : il fut lui-même un grand Prince par ſes exploits & par ſes vertus. La défaite du Roi d'Angleterre en Anjou, pendant que Philippe-Auguſte ſon pere battoit l'Empereur & ſes Alliés

à Bouvines, ſon expédition d'Angleterre & la conquête de ce Royaume malgré les oppoſitions, les intrigues & les foudres de Rome, les victoires continuelles qu'il remporta durant les trois années de ſon régne, tout annonce qu'il ſçut réunir & les lauriers du conquérant, & les qualités du héros. A l'égard de la piété, s'il fut de beaucoup au deſſous de ſon fils, il fut du moins fort ſupérieur à ſon pere. On loue ſurtout ſon amour inviolable pour la chaſteté; & la circonſtance de ſa mort rapportée par Guillaume de Puiſlaurens, vaut mieux ſans comparaiſon que les plus belles vies, ſi elle eſt véritable. On l'a ſurnommé *le Lion pacifique*, pour exprimer qu'il joignoit la modeſtie & l'amour de la paix à la ſouveraine valeur : éloge rare ſans doute, mais malheureuſement fort peu mérité. On ne peut s'empêcher de reconnoître dans ce Prince guerrier un eſprit inquiet, ambitieux, toujours prêt, pour s'agrandir, à porter la guerre chez ſes voiſins. Celle de Languedoc, injuſte dans ſon principe, (Raymond ne l'avoit point offenſé) étoit en même tems contraire aux ſaines maximes de la politique : c'étoit

Duch. tom. 5. page 668.

reconnoître que Rome peut détrôner les Souverains, & disposer de leurs Etats.

Ses enfans & ses dernieres dispositions.

De onze enfans que Louis avoit eus de la Reine Blanche de Castille, cinq étoient morts avant lui; trois Philippes qui furent enterrés, le premier, l'aîné de tous, à Notre-Dame de Paris, le second à Notre-Dame de Poissy, le troisiéme, que d'autres nomment *Dagobert*, dans l'Abbaye de Royaumont; Etienne qui mourut jeune, & une Princesse que la mort enleva au berceau. Il n'y en eut que six qui lui survécurent, Louis, Robert, Jean, Alfonse, Charles, & Isabelle, qui fonda le Monastere de Longchamp, & que l'Eglise honore du titre de Bienheureuse. Le Monarque déclare par son testament que son intention est que Louis lui succede à la Couronne, & soit maître de tout le pays, de la même maniére qu'il le possede lui-même au moment de cette disposition : il n'en excepte que les Terres, Fiefs & Domaines qu'il assigne à ses autres enfans. Il donne l'Artois au second de ses fils, l'Anjou & le Maine au troisiéme, le Poitou & l'Auvergne au quatriéme, pour le

P. Ansel. Hist. général de France tom. 1. p. 48 & 49.

Testam. Lud. VIII. apud Duch. tom. 5. p. 324. & seq.

cinquiéme, & ceux qui pourront naître après lui, il les condamne à entrer dans la cléricature : disposition qui prouve bien la barbarie de ce siécle. C'est en vain qu'on voudroit l'excuser sur la crainte de multiplier les appanages : il n'est point, comme on voudroit le croire, de ménagemens avec le Ciel, & la politique ne peut jamais prescrire contre la Religion.

Ce n'est pas la seule réflexion que ce testament nous fournisse. On y voit que les appanages ou partages des fils de France étoient à la vérité réversibles à la Couronne, si les hoirs manquoient; mais qu'ils n'y étoient pas réunis, dès que la ligne masculine cessoit, & qu'ils passoient aux femmes. On en trouve mille exemples dans notre Histoire. Nous y apprenons encore par les legs que ce Prince fait à deux mille léproseries de son Royaume, que la lépre, seul fruit que les Chrétiens remportérent de leurs Croisades, causoit alors de grands ravages en France. On a disputé longtems sur la nature de ce mal. Quelques-uns ont cru qu'il n'étoit pas différent de la maladie honteuse, triste suite du libertinage. Ce qui peut avoir don-

Horribles ravages de la lépre.

né lieu à cette opinion, c'est que pour se préserver de cette peste, on a vu des médecins conseiller & des casuistes permettre de se rendre eunuques. Mais il passe aujourd'hui pour constant parmi ce que la Médecine a de plus sçavant, que c'étoient deux choses très distinguées. Ceux qui se trouvoient frappés de cet horrible mal de lui-même contagieux, étoient séparés de toute société. On les enfermoit dans des lieux écartés loin de toute habitation, toujours cependant près des grands chemins : on les fuyoit avec horreur, lorsqu'on les rencontroit : on avoit même porté la précaution jusqu'à leur défendre de contracter, sans spécifier le genre de maladie dont ils étoient atteints : l'acte devenoit nul si cette circonstance n'y étoit exprimée. Le nombre de ces lépreux augmenta enfin si considérablement, qu'il n'y eut presque ni ville, ni bourgade qui ne se vît obligée de bâtir un Hopital pour les retirer. On nommoit ces maisons *Ladreries*, parce qu'elles étoient consacrées sous l'invocation de Saint Lazare, que le peuple, par corruption, appelloit *Saint Ladre*. Les libéralités de nos Rois,

celles des Grands, & les charités des fidelles enrichirent en très-peu de tems ces retraites, objets tout ensemble d'horreur & de compassion. Bien-tôt les *Ladres*, c'est le nom qu'on donnoit à ces malheureux, devinrent plus dignes d'envie que de pitié. Le desir de s'emparer de leurs richesses, les fit accuser des plus horribles crimes, entr'autres d'avoir empoisonné les puits, les fontaines & les rivieres. Philippe le Long, sur cette accusation, en fit brûler plusieurs, & confisqua tous leurs biens. Nous avons une Ordonnance de ce Prince, par laquelle il fait main-levée des saisies qu'il avoit fait faire des revenus de toutes les Léproseries de son Royaume. Insensiblement, soit un plus grand soin de la propreté, soit une suite de l'usage du linge, ou même tous deux ensemble, le mal diminua & s'éteignit tout-à-fait : il n'en reste plus aucun vestige dans notre climat.

Laur. ordon. de nos Rois. tom. I. p. 814.

Les excès qu'on reprochoit aux lépreux deviennent une preuve complette que la corruption de nos ancêtres égaloit ou même surpassoit celle qui excite de nos jours la colere des Censeurs publics. Telle étoit surtout

Mœurs de ce tems.

la licence parmi nos troupes, qu'au rapport du Moine du Vigeois, vers la fin du douziéme siécle, on comptoit dans une de nos armées jusqu'à quinze cens concubines, dont les parures se montoient à des sommes immenses. Le respect public, ajoute-t-il, ne les renfermoit point dans la classe qui leur convenoit : parées comme les plus grandes dames, on les confondoit souvent avec ce qu'il y avoit de plus respectable. La Reine elle-même y fut trompée. C'étoit autrefois la coutume de s'embrasser les uns les autres à l'Eglise, lorsque le Prêtre célébrant prononçoit ces paroles : *pax Domini sit semper vobiscum* : comme la Princesse alloit à ce baiser de paix, elle embrasse une personne de cette espéce, croyant qu'elle étoit véritablement mariée. Informée depuis de ce que c'étoit, elle en fit ses plaintes au Roi son mari. Le Monarque défendit que les filles publiques portassent le manteau, qui devint la marque à laquelle on distingua les femmes mariées.

Memoires sur l'anc. Chev. n 17. p. 232.

Du Cang. au mor *osculum pacis*.

Origine du proverbe *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

On crut par la suite devoir encore ajouter quelque chose à cette sage ordonnance du Prince. Nous avons deux

anciens arrêts *qui portent défenses expresses à toutes femmes amoureuses, filles de joye, & paillardes, de ne porter robe à collets renversés, queuës, ne ceintures dorées, boutonnieres à leurs chaperons, ne pannes de gris, ne de menu verd, sur peines de confiscation & amende, & que les Huissiers qui les trouveroient eussent à les mener prisonnières.* Mais comme il est très-ordinaire de faire de beaux réglemens qui sont souvent mal observés, on ne tint point la main à l'exécution de ceux-ci, & tout alla comme auparavant. Les honnêtes femmes s'en consolérent sur le témoignage de leur conscience & *d'un bon bruit* : de-là est venu ce proverbe si connu : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Pasq. Rech. de la France. tom. 1. p. 78 .

Le peu de sévérité des loix sembloit autoriser ce libertinage qui régnoit alors. Un homme respectable à tous égards, & très-digne de foi, m'a assuré qu'on lisoit dans les archives de la Cathédrale de Beauvais un trait qui paroît confirmer cette remarque. Un Chanoine de cette Eglise avoit enlevé la femme d'un Bourgeois, qui demanda justice de cet attentat. Le crime étoit notoire : le coupable con-

venoit du fait : tout le voisinage en dépofoit : les juges, après une mûre délibération, *ordonnèrent que le ravisseur rendroit cette femme dans quinzaine* : ce qui fut exécuté.

Peines décernées contre les femmes de mauvaise vie.

Il y avoit néanmoins en quelques endroits des peines infamantes décernées contre les femmes de mauvaise vie. *On voulut anciennement*, dit Pasquier, *que telles bonnes Dames eussent quelque signal sur elles, pour les distinguer & reconnoître d'avec le reste des prudes, qui fut de porter une éguillette sur l'épaule. Coutume que j'ai vu encore se pratiquer à Toulouse. D'où est dérivé entre nous ce proverbe, par lequel nous disons* qu'une femme court l'éguillette, *pour exprimer qu'elle prostitue son corps à l'abandon d'un chacun.* Un autre supplice pour ces malheureuses étoit *de porter toutes nues en leur chemise, depuis une Paroisse jusqu'à l'autre, deux pierres liées ensemble par une chaîne, & que l'on gardoit soigneusement dans tous les Tribunaux. On y joignoit, si c'étoit une femme adultere, une ficelle attachée à quelque endroit du corps de celui qui l'avoit séduite, & par laquelle cette infortunée le traînoit ignominieusement*

Recher. de la Fr. tom. 1. ch. 35 : p. 815.

Du Cang. aux mots *lapis, lapides catenatos ferre, & Putagium.*

par toutes les rues de la ville. Nos anciens condamnoient encore à l'Echelle

Riche femme qui sert
De baval & de guile (*a*),
Et qui pour gaignier
Vent son cors & avile.

Mem. sur l'anc. Chev. n. 17. p. 233.

(*a*) Fausseté, tromperie.

L'Echelle, autrefois *la marque de Haute Justice*, étoit un endroit élevé par dégrés en forme d'échelons, où l'on exposoit à la vue du peuple ceux qu'on vouloit noter d'infamie. Il paroît par un canon du Concile de Tours, année 1236, que cette ignominie étoit presque toujours suivie de la peine du foüet. On y mettoit aussi les poligames, les parjures & les blasphémateurs. On voit encore un monument de cette prérogative des Haut-Justiciers dans ce qu'on appelle à Paris *l'Echelle du Temple.*

Du Cang. au mot *scala.*

On a vu l'attention de Philippe-Auguste à augmenter son Domaine. Louis, suivant toujours les principes d'un pere si sage, réunit à la Couronne la Seigneurie de Beaufort en Anjou, celle d'Aubigny en Cotentin, & le Château de Dourlens. Les armes offensives & défensives usitées sous ce

Tres. des ch.

régne, étoient le haume ou casque, l'écu ou bouclier, l'épée, le hautbert ou la cotte de maille, la cuirasse, les
Gesta Lud. VIII. Duch. tom. 5. p. 300. brassards, les gantelets, les cuissards, la lance, le javelot, le carquois, l'arc, la fléche, le dard, la hache, la faux, le sabre, la fronde, le *trébus* ou *tré-*
Ib'd. p. 297. *butket*, le pierrier, le mangonneau.

Ann. 1223. Ce fut au commencement de ce régne que le Pape Honoré III, confirma par une bulle authentique l'ordre
Vita S. Franc. per S. Bonav. c. 4. célebre des Freres Mineurs, les premiers mandians, si connus sous le nom de Cordeliers à cause de leur ceinture de corde. Leur premiére maison fut Sainte Marie de la Portioncule, petite Eglise que les Bénédictins leur abandonnérent par charité : leur premier statut la rénonciation à toute propriété : leurs premières fonctions la prédication de la pénitence : leur première vie l'exercice continuel de la mortification & de la priére. Ils eurent pour instituteur Jean
Choisy. Hist. de l'Eglise. tom. 6. p. 301. Bernardon, originaire d'Assise en Ombrie, qui fut surnommé François, parce qu'il avoit appris en peu de tems la langue Françoise. C'étoit un homme simple, presque sans lettres, mais d'une austérité peu commune,

qui ne respiroit que l'humilité. On pourroit lui appliquer, dit un illustre Moderne, ce qu'un Poëte a dit de Zenon, auteur de la secte des Stoïciens : *il enseignoit à souffrir la faim & la soif, & il trouva des Disciples.* Bientôt en effet il en eut de tout âge, de toute condition, & de tout sexe. Il les divisa en trois classes, l'une de Célibataires, qui prirent le nom de Freres Mineurs, l'autre de gens mariés, qu'on nomma Frères de la Pénitence ou du tiers ordre, la troisiéme de veuves, qui furent appellées en Italien *Povere Donne*, pauvres femmes, en François, *Clarisses*, du nom de Sainte Claire, qui se consacra à Dieu sous la conduite du Saint. On a donné depuis à toute la Société un nom bien sublime pour des gens qui ne vouloient d'abord que celui de *Mineurs*, le plus humble de tous après celui de *Minimes*. Voici de quelle manière on raconte l'avanture qui en fut l'occasion. Un jour que Saint François étoit abîmé dans la plus profonde contemplation, il apperçut tout à coup un Séraphin qui avoit six aîles lumineuses, entre lesquelles paroissoit la figure d'un homme en croix &

Abreg. chr. de l'Hist. de France. p. 223.

S. Bonav. c. 13.

Vading. 1224. n. 23.

qui descendoit du ciel d'un vol rapide. Il sentit en même tems & vit à ses pieds & à ses mains des marques de cloux semblables à ceux qui percérent les pieds & les mains du Sauveur, & à son côté droit une cicatrice comme d'un coup de lance, d'où il sortoit du sang de tems en tems. Ces blessures miraculeuses furent appellés *Stigmates*, & celui qui les reçut, Homme *Séraphique*, nom qui a passé à tout son Ordre.

Une faveur si extraordinaire, les vertus de ce grand Saint, ses miracles, l'amour propre peut-être de ses enfans, & la vanité qui se glisse jusques dans le cœur des dévots, ont donné naissance à ce roman si fameux *des conformités de Saint François avec Jesus-Christ*. Car quel nom plus doux donner à un livre, où de la meilleure foi du monde, du moins faut-il le croire pieusement, on débite des choses qui pourroient passer pour blasphêmes, si elles ne trouvoient leur excuse dans l'enthousiasme, la superstition & l'ignorance du siécle où elles ont été avancées? On y dit que ce bienheureux Patriarche, *figuré dans Adam, dans Jacob, dans Abra-*

Liber conform. 1. part. 5. 11. 13. 75. 2. part. 10. 16. 18. &c.

ham, prédit par les Prophétes, annoncé par les Sybilles, desiré des ames justes, demandé par le Sauveur, fut établi sur tous les ouvrages du Créateur pour être la lumière des Nations, l'exemplaire de la perfection Evangélique, l'arche du Dieu vivant, le temple de toutes les vertus, tant de l'ancien que du nouveau Testament, l'image parfaite du Dieu fait homme, le modèle de ses Elus, la regle & la mesure de son amour, la grace enfin & la vérité de Dieu. La regle qu'il donne à ses Disciples est *le vrai Livre de Vie, l'espérance du salut, le gage de la gloire céleste, la moëlle de l'Evangile, le chemin de la Croix, l'état de perfection, la clef du Paradis, le pacte de l'alliance éternelle.* Les stigmates qu'il reçoit, lui assurent, dit-on, en quelque sorte l'avantage sur Jesus-Christ. *C'est une chose merveilleuse, sans doute, que Notre Seigneur ait préservé pendant trois jours son corps de la pourriture du tombeau : mais que François ait conservé pendant douze ans ses stigmates sanglantes sans aucune corruption, c'est quelque chose de plus grand en-* Ibid. liv. 3. p.208.

core (*a*). Ceux de l'ordre Séraphique qui, dans leur Chapitre général approuvèrent ce livre trop singulier, *ne se figuroient pas*, dit un Auteur qui écrivoit au commencement du dix-septiéme siécle, *qu'on dût expliquer si crûment les paroles, & ne faut estimer que pas un d'eux ait cru que S. François*, on ne dit point surpassât, mais *égalât Jesus-Christ*. C'est un reproche que ne méritent ni les Bonaventures, ni les Scots, ni tant de personnages illustres par leur science & leur vertu, Papes, Cardinaux, Evêques, que l'Ordre a produits & produit encore tous les jours.

Aubert hist. des Rois de Franc. p. 150. 51.

(*a*) Mirabile fuit Christum in triduo corpus suum integrum servasse : sed majus fuit in B. Francisco stigmata sua per duodecim annos (alii duos) sine putredine conservare. Ibid. c. 3. fol. 208.



LOUIS

LOUIS IX.

Dit Saint Louis.

TELLE est l'indocilité de l'esprit humain, telle la force de son penchant à l'indépendance, que la soumission, même la plus légitime, devient pour lui un état de gêne & de contrainte. Le moindre prétexte suffit pour ranimer en lui les chagrins que le respect étouffoit; & l'espérance, sinon de secouer, du moins d'affoiblir le joug qu'on déteste, est presque toujours un motif de révolte pour ceux qui ne sont pas retenus par un véritable amour du devoir. La foiblesse du Prince est pour les uns une raison de tout oser : la haine du Ministre aveugle les autres jusqu'à leur persuader, qu'en attaquant le serviteur, ils ne manquent point à ce qu'ils doivent au maître. C'est ce qui rendit la minorité de Louis IX si orageuse, qu'on peut bien dire, malgré toute la capacité de la mère & toute l'intrépidité du fils, qu'ils n'ont échap-

pé à la tempête que par une espéce de miracle.

Louis est sacré & couronné à Rheims.

La Reine Blanche ne sçavoit encore rien de son malheur : on comprend assez ce qu'elle dut sentir à la nouvelle d'un si triste événement. Mais les circonstances ne lui permettoient pas de donner un libre cours à ses larmes ; il n'étoit point question de s'abandonner à la douleur, il falloit agir. Le feu Roi, avant que de mourir, l'avoit nommée Régente en présence de l'Archevêque de Sens & des Evêques de Beauvais & de Chartres, qui le déclarérent authentiquement par leurs lettres scellées de leurs sceaux. L'intrépide Reine, quoiqu'étrangére, avec cinq fils encore enfans, osa se charger d'une fonction aussi délicate, dans un Royaume où l'on regardoit les femmes comme incapables du gouvernement. Aussi-tôt elle dépêcha par toute la France pour mander les Grands de l'Etat au sacre, dont le jour fut marqué au premier Dimanche de l'Avent. La plûpart, loin d'obéir, s'excuférent sur différens prétextes, qui ne découvroient que trop leurs dispositions à la révolte. Les uns, plus politiques, répondirent que la

Thresf. des ch. Layette des Régences.

douleur trop récente de la mort du Roi ne leur permettoit point de prendre part à une cérémonie qui ne demandoit que de la joie : les autres, plus hardis, prétendirent qu'avant le couronnement, il falloit délivrer de prison les vassaux de la Couronne, surtout le Comte de Flandres & le vieux Comte de Boulogne : quelques-uns même en vinrent jusqu'à demander qu'auparavant on leur restituât certaines Terres qui leur avoient été enlevées injustement par les deux derniers Rois; puisqu'on n'avoit pû, suivant les loix du Royaume, les en dépouiller que par le jugement des Pairs.

Math. Par. an. 1226.

La cérémonie néanmoins ne laissa pas de se faire avec beaucoup de magnificence : on en fait monter la dépense *à quatre mille trois cents trente-trois livres* : somme considérable pour ce tems là. Louis, avant son couronnement, avoit été armé Chevalier à Soissons, qualité dont les Souverains mêmes se faisoient honneur. Ce fut Jacques de Bazoche, évêque de Soissons, qui lui donna l'onction Royale à Rheims, dont le Siége étoit alors vacant. On vit dans cette célebre jour-

Chamb^re des Comptes fol. 170.

née les prémices de la sainteté du jeune Monarque. Il n'avoit encore que douze ans commencés : mais déja il faisoit espérer de lui d'aussi grandes choses que celles qu'on admira dans la suite. Il ne put, sans trembler, faire le serment de n'employer sa puissance que pour la gloire de Dieu, pour la défense de l'Eglise, & pour le bien de ses peuples. Pénétré des grandes obligations que la Providence lui imposoit, il prononça du fonds
Joinv. p. 15. du cœur ces paroles de David, *Mon Dieu, j'ai élevé mon ame vers vous, & c'est en vous que j'ai mis toute ma confiance.* Dès qu'il fut sacré, tous les Seigneurs lui prêtérent serment de fidélité, aussi-bien qu'à la Régente pour le tems de son administration.

On compte parmi les gens de marque qui se trouvérent à cette auguste cérémonie, Jean de Brienne roi de Jérusalem, le Patriarche de cette Sainte Cité, le Cardinal de Saint Ange, le Comte de Boulogne, Hugues IV, duc de Bourgogne, les Comtes de Dreux, de Bar & de Blois, les trois fréres de Couci, les Comtesses de Flandres & de Champagne, toutes deux proches parentes de Louis, tou-

tes deux si jalouses de leurs prérogatives qu'elles excitérent une contestation qui pouvoit avoir des suites, qui néanmoins ne servit qu'à divertir. L'une & l'autre prétendit réprésenter son mari absent, & en cette qualité porter l'épée devant le Roi : mais on les fit consentir que Philippe, comte de Boulogne, oncle du Monarque, eût cet honneur, sans préjudice de leurs droits. Le Comte de Champagne s'étoit aussi mis en chemin pour assister au couronnement du jeune Prince : déja ses gens lui avoient marqué des logis dans Rheims, dont il n'étoit plus lui-même qu'à deux lieues: mais son démêlé avec le feu Roi au siége d'Avignon, & le bruit, faux sans doute, mais fâcheux, qu'il avoit empoisonné son Souverain, l'avoient rendu si odieux qu'on lui envoya ordre de se retirer. Les Barons en même tems lui firent dire qu'il se gardât de faire de nouvelles fortifications dans ses Places, s'il ne vouloit voir toute la France s'armer contre lui. C'étoit alors une maniére d'agir assez ordinaire, & la menace auroit eu infailliblement son effet, si Thibaut s'y fût hasardé.

Philip. Mouskes fol. 182. Mss. de la bibliot. du Roi.

Révolte de quelques vassaux de la Couronne.

Le ressentiment de cet affront, & peut-être aussi la jalousie, suffirent pour engager le Comte dans la cabale. On dit en effet que les factieux profitant de l'inclination trop connue de ce Prince pour la Reine, lui firent entendre qu'elle ne le traitoit ainsi que parce qu'elle aimoit ailleurs. Deux Ministres gouvernoient l'esprit de la Princesse : l'un François, vieillard respectable, mais d'une sagesse austére, & dont les discours avoient plus l'air de réprimandes que d'avis, c'étoit le chancelier Guerin, qui, par son zéle pour le petit-fils, tâchoit de reconnoître la considération dont le pére & l'ayeul l'avoient toujours honoré : l'autre Italien, prélat d'une figure aimable, & dont les maniéres engageantes & polies répondoient à la bonne mine, c'étoit Romain, cardinal du titre de Saint Ange, & légat du Pape en France. L'air galant & enjoué de l'étranger, ses assiduités chez la Régente, les égards qu'elle avoit pour lui, tout devenoit pour le courtisan malin & envieux une certitude qu'il aimoit cette Princesse, & qu'elle ne le haïssoit pas. Thibaut le crut, & de dépit, dit-on, se jetta dans le parti des mécontents.

Math. Par. p. 474. 489.

Mais il y a toute apparence que cette démarche fut une suite des complots qu'il avoit formés de longue main avec les Comtes de Bretagne & de la Marche. On voit encore un traité par lequel ces trois Princes, qui n'eurent jamais besoin de mécontentement, ni même de prétexte pour brouiller, se liguoient, dès le régne du feu Roi, *contre tous hommes venus & à venir.* Ils le renouvellérent dans cette circonstance critique, & s'engagérent de plus par serment de ne déférer à aucuns ordres qui leur *vinssent du Roi, ou de sa part, tant qu'il seroit en si bas âge.* C'étoient les trois premiers Seigneurs de l'Etat, le Comte de Bretagne, prince du Sang; le Comte de Champagne, petit-fils d'une fille de Louis le jeune; le Comte de la Marche, beau-père de Henri, qui régnoit alors sur les Anglois: ils n'eurent pas de peine à faire entrer bien des gens dans une ligue que tout sembloit devoir favoriser. Le Roi d'Angleterre qui ne cherchoit que l'occasion de reprendre la Normandie & les autres provinces que son père avoit perdues, leur promit un puissant secours: Richard, duc de Guyenne,

Chefs de la conspiration.

Chant. act. 169. 170.

leur offrit un renfort considérable de Gallois, & de grosses sommes d'argent, qu'il venoit de recevoir fort à propos : Savari de Mauleon, ce même Seigneur qu'on a vû sous le régne précédent venir se jetter entre les bras de la France, oubliant ses serments, & les infidélités que l'Angleterre lui avoit faites, ne se servit de son crédit auprès de la noblesse de Guyenne & de Poitou, que pour l'obliger à faire hommage aux ennemis du fils de son bienfaiteur.

Ce qu'ils demandoient.

Ce seroit donner des conjectures arbitraires, au lieu d'une histoire, que de prétendre pénétrer les motifs de cette conspiration. Les rebelles eux-mêmes n'avoient que des vûes confuses, que les circonstances devoient étendre ou restreindre. Tout ce qu'on sçait, c'est qu'ils renouvellérent avec insolence leurs instances auprès de la Reine pour la restitution des Terres usurpées pendant les deux derniers régnes : restitution impossible, tant parce qu'elle excédoit le pouvoir de la Régente, que parce qu'une partie de ces domaines n'étoit plus en la disposition du Monarque. Cependant, comme si le refus

de Blanche eût suffi pour lui faire la guerre, les factieux s'y préparérent ouvertement. Le Comte de Bretagne commença par fortifier deux Places, dont le feu Roi lui avoit confié la garde, Bellesme dans le Perche, & Saint-James de Beuvron en Normandie : chacun leva de son côté tout ce qu'il put rassembler de troupes : Richard enfin passa la Garonne, suivi de Savari, fit des courses dans tout le pays, & parut vouloir insulter la Rochelle. Ce fut là comme le signal de la révolte.

Gesta. Lud. IX. apud Duch. tom. 5. p. 327.

La Régente ne s'effraya ni du nombre, ni des forces de tant de Princes mécontents. Elle avoit du courage, de l'argent, des troupes, un bon conseil, & des amis, en petit nombre à la vérité, mais habiles, ardents & zélés. C'étoit, si l'on en croit les Mémoires les plus fidéles de ce tems, une Princesse d'une rare beauté, qui réunissoit dans sa personne toutes les grandes qualités des Reines les plus célébres, sans avoir aucun de leurs défauts, beaucoup de pénétration dans l'esprit, d'activité dans la conduite, de souplesse dans le caractére ; fiére ou caressante suivant les cir-

Caractére de la Reine mere.

conſtances ; ferme dans le danger ; adroite à s'en tirer ; d'une piété qui a peu d'exemples, témoin ces belles paroles qu'elle diſoit ſouvent au jeune Roi : *Quelque tendreſſe que j'aie pour vous, mon fils, j'aimerois mieux vous voir mort que ſouillé d'un péché mortel* : d'une vertu enfin ſans autre reproche, que trop de ménagement peut-être pour Thibaut, qui ôſa l'aimer, & le publier hautement. Les gens graves auroient voulu qu'au lieu d'en rire, elle en eût témoigné la plus vive indignation. Mais, dit un judicieux Moderne, rien ne ſemble plus propre à la juſtifier, puiſqu'on voit tous les jours que la mauvaiſe conſcience ouvre l'eſprit pour une infinité de précautions dont l'innocence ne s'aviſe point.

Joinv. p. 15.

De la Ch. Hiſt. de S. Louis. tom. 1. p. 68.

Son attention à gagner des ſerviteurs au Roi.

Quoi qu'il en ſoit, Blanche, uniquement occupée du ſoin de conjurer l'orage, n'oublioit rien pour gagner des ſerviteurs au Roi ſon fils. Les grands Seigneurs, les Prélats, la Nobleſſe, le Peuple, tout ſe reſſentit de ſes bienfaits, & de ces maniéres douces, affables, obligeantes, qu'elle ſçavoit accompagner d'un diſcernement que les étrangers mêmes ont

admiré. Philippe, comte de Boulogne, oncle du jeune Monarque, étoit celui de qui elle devoit attendre le plus de traverses ou de secours : elle mit tout en œuvre pour l'engager dans ses intérêts. Ce fut dans cette vûe, qu'après lui avoir remis Mortain & Lislebonne que le feu Roi avoit détachés de l'appanage de ce Prince, elle lui céda encore l'hommage du Comté de S. Pol, comme une dépendance de celui de Boulogne. Le malheureux Ferrand, malgré les sollicitations de Rome, demeuroit toujours prisonnier dans la tour du Louvre : sa femme qui ne l'aimoit pas, feignoit sous divers prétextes de ne pouvoir payer sa rançon. On dit que leur haine venoit du jeu, où ils se querelloient sans cesse : le Comte ne pouvant se consoler de perdre toujours aux échecs, la Comtesse ne pouvant se résoudre à se laisser gagner. La chose même alla si loin, que la Princesse étoit sur le point de faire casser son mariage, pour épouser le Comte de Bretagne, homme plus enjoué & plus spirituel. On sent tout l'intérêt qu'avoit le Monarque François à traverser une alliance, qui en

Chron. de Fland.

augmentant les domaines du plus séditieux de ses vassaux, devenoit pour lui une occasion de satisfaire en même tems son ambition & son inquiétude naturelle. C'est ce qui avoit déterminé, sous le regne précédent, à conclure un accommodement, suivant lequel Ferrand devoit être remis en liberté aux Fêtes de Noël de cette année. La Régente, pour se faire une créature du Comte, crut devoir lui accorder des conditions encore plus douces. Ce Prince, par le premier traité devoit payer cinquante mille livres en deux termes, & donner pour sûreté Douay, Lisle & l'Ecluse; il en fut quitte pour la moitié de cette somme, & pour laisser pendant dix ans la citadelle de Douay entre les mains du jeune Roi; bienfait qui l'attacha depuis si fortement au service de la Reine & de son fils, que rien ne put l'en détacher, non pas même l'occasion qu'il eut mille fois de réparer ses pertes.

Ann. 1227.

Soumission imprévue du Comte de Champagne.

Mais il n'étoit pas seulement question de négocier & de faire des alliances, il falloit agir avec vigueur. Aussi le jeune Roi, accompagné de la Reine sa mere, du Cardinal Légat, du Comte de Boulogne, & du Comte

de Dreux que les sollicitations de son frere n'avoient pû entraîner, se mit-il aussi-tôt en marche, & s'avança à la tête d'une puissante armée jusqu'à *la quarriére de Courcet*. Ce fut-là que le Comte de Champagne, étonné d'une pareille diligence au milieu d'un hiver très-rude, vint se jetter à ses pieds pour implorer sa clémence. Louis, autant par bonté naturelle, que par les conseils de la Régente qui connoissoit toute l'importance d'un changement si peu attendu, lui fit un accueil très-favorable, lui pardonna, & le reçut en ses bonnes graces. *Adonc*, dit la grande chronique de France, *le Comte regardant la Reine qui tant étoit belle & sage, s'écria tout ébahi de sa grande beauté: Par ma foi, Madame, mon cœur & toute ma terre est à votre commandement, ne n'est rien qui vous pût plaire, que ne fisse volentiers; & jamais, si Dieu plaît, contre vous ne les vôtres ne n'irai. D'illec se partit tout pensif, & lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la Reine & sa belle contenance: lors si entroit en son cœur la douceur amoureuse; mais quand il lui souvenoit qu'elle étoit si haute*

Gesta Lud. IX. Duch. tom. 5. p. 327.

Grande chron. de France 2. vol.

Dame, & de si bonne renommée, & de sa bonne vie & nette, si muoit sa douce pensée en grand'tristesse.

Elle est suivie de celle des comtes de Bretagne & de la Marche.

De si heureux commencemens faisoient tout espérer de cette première expédition du Monarque. On marcha aussi-tôt du côté de la Touraine, soit pour s'opposer aux Bretons, soit pour aller au secours du Poitou contre le Duc de Guyenne. Mais les Comtes de Bretagne & de la Marche, informés de ces premiers succès, ne voulurent point rendre hommage à la clémence qu'ils annonçoient. Louis, qui de son côté ne vouloit pas leur donner le tems de se reconnoître, les fit sommer d'accepter la bataille ou le jugement des Pairs. Deux fois ils promirent de l'aller trouver; deux fois ils manquérent de parole. Le Roi, pour ne rien oublier des plus exactes formalités, les fit citer pour la troisiéme fois, & en même tems s'avança jusqu'à Loudun. Les Rebelles alors rentrérent en eux-mêmes, & se rendirent à Vendôme, où le Monarque leur accorda des conditions beaucoup plus avantageuses qu'ils ne pouvoient espérer. La prudence ne lui permettoit pas, dans l'ébranlement où le

Gesta. Lud. IX. Duch. tom. 5. p. 327. 328.

Royaume se trouvoit alors, d'user de tous ses droits : c'étoit plus que vaincre, si par cette voie de douceur il eût pû rétablir une tranquillité durable dans l'Etat.

On fit donc un traité, par lequel on arrêta que Jean de France qui devoit avoir les Comtés d'Anjou & du Maine par le testament de Louis VIII son pere, épouseroit Iolande fille du Comte de Bretagne : que jusqu'à ce que le jeune Prince eût vingt & un ans, il n'en avoit encore que sept ou huit, le Comte auroit la possession des villes d'Angers, de Beaugé, de Beaufort, & du Mans, mais avec réserve des hommages & des régales au Roi : qu'il donneroit en dot à sa fille Bellesme, S. James de Beuvron, Chantoceaux sur Loire, Brie-Comte-Robert, & quelques autres Places, dont néanmoins on lui laissoit la jouissance, tant qu'il vivroit : qu'il remettroit dans peu de jours la Princesse entre les mains du Comte de Boulogne & du Connétable de Montmorenci : enfin qu'il ne feroit aucune alliance avec le Roi d'Angleterre, ni même avec le Duc de Guyenne. Pour le Comte de la Marche, non-seule-

Thresf. des ch. Layette Bretagne.

ment il promit de n'avoir aucune liaiſon avec les ennemis de la Couronne, de rendre tout ce qu'il avoit uſurpé, & de réparer le tort qu'il avoit pû faire; mais il remit encore au jeune Monarque tout ce qu'il avoit autrefois obtenu du feu Roi, & les droits que ſa femme avoit en Guyenne à cauſe de ſon premier mariage avec Jean Sans-terre. Louis de ſon côté, pour le dédommager, lui aſſigna pendant dix années une penſion de dix mille cinq cens livres, lui permit de choiſir entre les amis de la France tels tuteurs qu'il voudroit donner à ſes enfans, s'engagea de ne faire ni paix, ni tréve avec l'Angleterre, que de ſon conſentement, & conclut avec lui un double mariage, celui d'Alfonſe de France avec Iſabelle de la Marche, & celui de Hugues de la Marche avec Iſabelle de France. Mais ni l'un ni l'autre ne s'éxécuta. Les deux Comtes firent hommage, donnérent des ôtages, & Mathieu de Montmorenci, Connétable de France, jura l'obſervation du Traité *ſur l'ame du Roi*.

Ibid. Regiſt. 22 & 26.

Recueil des rangs des Grands. Du Till. p. 173.

Trève d'un an avec l'Angleterre.

Les Anglois cependant, ni les Poitevins avec Savari leur Achille, ne

furent point compris dans cet accommodement. Mais, battus peu de tems après en Gascogne, ils paroissoient si peu à craindre, que bien des gens étoient d'avis que Louis profitât de la circonstance, pour achever de les chasser des Provinces qui leur restoient en France. Le Pape en eut peur, & crut devoir secourir un peuple vassal du saint Siége. Ce Pontife, c'étoit Grégoire IX, (qui dans la suite excommunia & s'imagina déposer l'Empereur Frédéric II) écrivit au Monarque François, qu'il lui défendoit de rien entreprendre contre le Roi d'Angleterre; l'exhortant plutôt à rendre ce que ses peres avoient pris, *à la honte*, disoit-il, *& contre les défenses des Papes précédents*. On le laissa dire; & si Louis conclut depuis une tréve d'un an avec l'Angleterre, ce ne fut point par déférence aux menaces de Rome, mais par ménagement pour les factieux, qui n'auroient point vû tranquillement attaquer un Prince toujours prêt à les soutenir dans leur révolte.

Math. Par.

Tout étant pacifié de la sorte, Louis revint à Paris, où peu après la Régente renouvella les anciennes al-

Les ligués entreprennent d'enlever le Roi.

liances avec l'Empereur Frédéric II & avec Henri son fils aîné, déja couronné Roi d'Allemagne : tous deux s'engagérent à ne prendre aucune liaison avec l'Angleterre, sans la participation de la France. Ainsi Blanche sembloit n'avoir rien à craindre ni au-dedans, ni au-dehors. Mais presque dans le même tems on vit éclater une conspiration, qui prouve bien que l'esprit de révolte n'étoit pas encore éteint dans les principaux de l'Etat. Le Roi étoit aux environs d'Orleans avec peu de suite : les factieux qui n'espéroient plus rien de la force ouverte, résolurent d'employer la surprise & de se saisir de sa personne, lorsqu'il retourneroit dans sa Capitale. Toutes les mesures étoient si bien prises, que le succès paroissoit infaillible. Le Monarque cependant, averti de leurs desseins, se sauva dans Monthléry, où il s'arrêta pour attendre du secours. Jamais il n'eut une plus belle preuve de l'amour de ses Peuples. Paris sur-tout, épouvanté du péril où il se trouvoit, sortit promptement en armes, pour l'aller dégager : les Communes des environs y accoururent : la Noblesse

Gesta Lud. Duch. tom. 5. p. 328. Joinv. p. 15.

s'y rendit de toutes parts. Bien-tôt tout l'espace qui est entre la Capitale & Montlhéry, fut couvert d'une foule incroyable de gens armés, au milieu desquels il traversa comme entre deux haies de ses Gardes. Ce n'étoient qu'acclamations redoublées, & que bénédictions qui ne cessérent point jusqu'à son palais. Le clergé, les vieillards, les femmes, que sa vûe consoloit à peine de n'avoir pû le secourir que de leurs vœux, *tous crioient à haute voix à notre Seigneur : Qu'il lui donnât bonne vie & prospérité, & le voulsit garder contre tous ses ennemis.* Les rebelles, désespérés d'avoir manqué un si beau coup, se retirérent avec la honte d'avoir fait éclater inutilement leur mauvaise volonté. L'affection si vive & si tendre de la Nation pour Louis, leur fit connoître *que la main de Dieu étoit avec ce jeune Prince :* ils demeurérent en repos jusques vers le milieu de l'année suivante.

Education du jeune Roi.

Joinv. Ibid.

La Régente profita de ce moment de tranquillité pour se donner toute entiére à l'éducation de son fils. Un Auteur du tems observe qu'elle n'épargna rien pour mettre auprès de

lui ce qu'il y avoit de mieux dans le Royaume pour la ſcience & la vertu. Le jeune Prince répondoit par ſa docilité à de ſi tendres ſoins, & toujours ſes progrès devançoient les leçons de ſes Maîtres. Il ſe plaiſoit ſurtout à l'étude de l'Hiſtoire, qui traite chaque choſe comme elle le mérite, & réduit à leur petiteſſe réelle ces fiers Potentats, qui dans leur tems ſe croyoient plus que des demi-Dieux. Ce fut-là qu'il apprit à mépriſer cette réputation frivole, que l'adulation forme comme elle peut, pour faire ſa cour aux Princes, & qui s'anéantit avec eux dans le tombeau : ce fut-là qu'il puiſa ce caractère vrai, uni, ſi éloigné enfin de tout faſte, qu'il paſſe pour ſimplicité parmi ceux qui rapportent tout aux maniéres de leur ſiécle & de leur pays. On remarque encore de lui, comme un éloge rare, qu'il entendoit fort bien le Latin de l'Egliſe, & qu'il ſe faiſoit un plaiſir d'expliquer les ouvrages des Saints Peres à ceux qui avoient l'honneur de l'approcher. C'eſt qu'alors c'étoit ſi peu le regne des Lettres, que l'on connoiſſoit à peine le nom des Auteurs de la belle latinité.

Du Chen. tom. 5. p. 456.

Telles étoient les occupations de la pieuse Reine dans le sein de sa famille, lorsqu'une nouvelle révolte ouvrit une nouvelle carrière à son activité. Une étrangère à la tête des affaires, étoit pour les rebelles un objet d'autant plus odieux, qu'ils traitoient de hauteur insupportable ce qui n'étoit en elle que fermeté & grandeur d'ame. Les murmures recommencérent ; les cabales se renouvellérent : tout ce que la calomnie a de plus affreux, fut employé pour déchirer la réputation de la Princesse : on ne parloit par-tout que de la renvoyer dans son pays. Mais ce qui rendoit cette nouvelle ligue bien plus à craindre, c'est que le Comte de Boulogne s'y laissa malheureusement entraîner. C'étoit un Seigneur d'une grande considération parmi les François : sa naissance, ses maniéres honnêtes, un zéle apparent pour le bien public, & mille grandes qualités, lui avoient attiré l'estime & la confiance de tout le monde. Fils de Philippe Auguste, oncle du jeune Roi regnant, la Régence lui appartenoit de plein droit, si Louis VIII n'y eut point appellé la Reine Blanche : il se

Nouvelle révolte : nouveaux triomphes de la Régente.

Math. Par. 766.

Chr. S. L. c.4.

flatta de pouvoir l'emporter sur cette Princesse, & comme toujours un crime prépare à un autre, il alla même, dit-on, jusqu'à vouloir ôter la Couronne à son neveu. L'ambitieux Prince néanmoins, sans se déclarer encore ouvertement, se contenta pour le moment, de faire fortifier ses Places, & particuliérement Calais qui n'étoit alors qu'un village, & dont il fit un port commode pour recevoir des secours d'Angleterre.

Les conjurés cependant, assemblés à Corbeil, arrêtérent que le Comte de Bretagne entreroit à main armée sur les terres de France ; que comme le Monarque ne manqueroit point de leur envoyer ses ordres pour le service, tous se rendroient auprès de lui, accompagnés seulement de deux
Joinv. p. 16. Chevaliers ; qu'alors il ne seroit pas difficile aux troupes Bretonnes, beaucoup plus nombreuses que celles du Roi, d'envelopper ce Prince, de se saisir de sa personne, & de l'enlever. Mais le Comte de Champagne qui étoit de tous les complots, selon quelques-uns, par inclination, selon quelques-autres, par ordre de la Régente, rompit encore ces mesures si

bien prises, dit Joinville, que Louis étoit *détruit & subjugué, si n'eût été l'aide de Dieu, qui jamais ne lui faillit.* Quelque fût le motif du Comte, soit remord du crime qu'il avoit projetté de concert avec les autres factieux, soit amour du devoir qui s'accordoit si bien en cette rencontre avec une folle passion, dont il ne pouvoit ni ne vouloit se défaire, il découvrit la trahison au Roi, & vint à son secours avec trois cens Chevaliers. Le Comte de Bretagne, surpris au moment même qu'il croyoit surprendre, se vit obligé de *soy rendre & crier mercy.* Le Monarque lui pardonna de nouveau, moins par bonté pour cette fois, que par nécessité, n'étant pas trop sûr de Thibaut, prêt à l'abandonner peut-être, s'il en eut usé avec plus de sévérité.

Les factieux déclarent la guerre au Comte de Champagne.

Les mécontens, outrés de l'infidélité du Comte de Champagne, qui deux fois avoit fait échouer leur entreprise, convinrent entr'eux de lui déclarer la guerre, & de le poursuivre à outrance. Le prétexte paroissoit des plus spécieux; c'étoit la trahison qu'il avoit faite au feu Roi, en l'abandonnant au Siége d'Avignon, la mort

précipitée du Monarque dont on vouloit qu'il fût l'auteur, enfin un zéle apparent pour les droits d'Alix, reine de Chypre, qu'il avoit dépouillée de la succession de son pere. Quelques-uns néanmoins, plus éclairés sur leurs véritables intérêts, leur firent comprendre que dans les circonstances présentes, le rétablissement de cette Princesse leur seroit très-peu profitable, & leur proposérent, pour perdre la Régente, un moyen qui leur parut infaillible. Ce fut de lui débaucher ce Seigneur, qui par sa puissance étoit son principal appui, & qui par la situation de ses Etats, seroit son plus dangereux ennemi, si on pouvoit le gagner. L'expédient fut généralement gouté; & la colére où ils étoient contre un perfide, céda sans aucune résistance à la haine qui les animoit contre Blanche. La Comtesse de Champagne, Agnès de Beaujeu, étoit morte: Thibaut, jeune encore, & n'ayant qu'une fille, cherchoit à se remarier: le Comte de Bretagne lui fit offrir la Princesse Iolande sa fille. La proposition fut acceptée, & les articles réglés. On devoit amener *la Demoiselle* à l'Abbaye

Joinv. p. 17.

du

du Val-Secret, & tous les Princes ligués, parents ou amis des parties, devoient s'y trouver. Déja même le Comte de Champagne, avec un équipage magnifique, étoit parti de Château-Thiéri pour aller au rendez-vous, lorsque Geoffroy de la Chapelle, Grand Pannetier de France, lui apporta de la part du Roi la Lettre suivante :

Sire Thibaut de Champagne, j'ai entendu que vous avez convenance & promis prendre à femme la fille du Comte Pierre de Bretagne : pourtant vous mande que si cher que avez tout quant que amès ou Royaume de France, que ne le facez pas. La raison pourquoi vous sçavez bien, je jamais n'ai trouvé pis qui mal m'ait voulu faire que lui.

Un ordre si pressant arrêta tout court le Comte de Champagne, & lui fit changer de résolution. Il envoya sur le champ faire ses excuses au Comte de Bretagne, protestant qu'il avoit des raisons de la derniére importance qui l'obligeoient de retirer la parole qu'il lui avoit donnée. Aussitôt il retourna à Château-Thiéri, où peu de tems après il épousa Mar-

guerite de Bourbon, fille d'Archambaud VIII.

Cette nouvelle inconſtance de Thibaut ralluma toute la fureur des Princes ligués, arrivés pour la plûpart au Val-Secret, moins pour la célébration des nôces, que pour concerter avec le Comte une révolte générale dans l'Etat. Ils reprirent donc leur premier deſſein de vengeance, & *mandérent la Reine de Chypre qui tantouſt arriva à eux*, pour ſoutenir ſes vieilles prétentions ſur la Champagne. Ce fut alors que le Comte de Boulogne ſe déclara ouvertement. C'étoit de tous les mécontens le plus animé contre le Comte de Champagne, qu'il avoit même appellé en duel, pour punir, diſoit-il, un traître qui avoit empoiſonné le feu Roi. La défection d'un Prince qui avoit tous les cœurs de la Nation, entraîna celle de Hugues duc de Bourgogne, du Comte Robert de Dreux juſques-là toujours fidelle, du Comte Robert de Brienne avec tous les Seigneurs de ſa famille, d'Enguerrand de Couci & de Thomas ſon frère, de Hugues comte de S. Pol, du Comte de Nevers, & d'une infinité d'autres qui ne cherchoient

Idem. p. 18.

qu'à brouiller, mais que la crainte avoit toujours retenus dans le devoir. Chacun assembla ses gendarmes, & tous en même tems vinrent fondre sur la Brie & sur la Champagne. Rien n'égale les ravages que firent ces troupes, maîtresses de la campagne, & que l'animosité des chefs laissoit en pleine liberté. Tout désertoit à leur approche, & la plûpart des vassaux du Comte aimoient mieux abandonner leurs biens, que de les défendre en le servant. On ne voyoit de tous côtés que châteaux, maisons de campagne, villages & villes en feu : les Barons en fureur *ardoient & brûloient tout le païs par où ils passoient :* le malheureux Thibaut se vit lui-même obligé, pour couper les vivres à ses ennemis, de livrer aux flammes plusieurs de ses Places, entr'autres, Epernay, Vertus, & Sézanne. Déja une partie des rebelles étoit à Chaource, petite ville à la source de l'Armance, qu'ils assiégérent inutilement, & l'autre sous les murs de Troyes, qui ayant appellé Simon, Sire de Joinville, pere de l'Historien, parut si résolue de se bien défendre, qu'ils n'osérent l'attaquer. Les uns & les

autres se joignirent à quelques lieues de Bar sur Seine, & allérent camper à Isle sur la rivière de Lozain.

Le Roi marche au secours du Comte.

Le Comte de Champagne cependant fortifioit ses Places, & rassembloit ses troupes. Mais trop foible par lui-même pour résister à tant de Princes réunis, il eut recours à la protection du Roi & de la Régente, qui n'avoient garde de la lui refuser. C'étoit la cause commune : les Ligués ne cherchoient à détruire le *sujet*, que pour pouvoir ensuite détrôner le Souverain. Louis d'ailleurs connoissoit trop bien l'obligation réciproque de Seigneur & de Vassal. On y étoit alors si fidéle, que tout Vassal abandonné pouvoit ne plus reconnoître son Seigneur ; & que pour recevoir un hommage nouveau, on n'y regardoit guères de moins près que pour le rendre. Il manda donc aux mécontens de mettre les armes bas ; & comme ils n'y parurent pas disposés, il marcha lui-même à la tête de son armée, & vint camper sous les murs de Troyes, au même lieu que les Princes avoient abandonné. Thibaut s'y rendit aussi avec ce qu'il avoit pû ramasser de gens de guerre ; & Mathieu

Duch. tom. 5. p. 328.

II, duc de Lorraine, y mena de ſon côté quelques troupes. Auſſi-tôt la Régente envoya aux rebelles un ſecond ordre de ſortir de la Champagne, avec aſſurance de leur faire juſtice, s'ils avoient quelque ſujet de plainte contre le Comte. Ils répondirent inſolemment, qu'ils avoient pris les armes pour ſe faire juſtice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre d'une femme qui ſe déclaroit la protectrice du meurtrier de ſon mari. Chr. Fl. p. 49.

Il diſſipe l'armée des Princes ligués.

Cette hauteur néanmoins n'étoit qu'apparente, & pour cacher leur embarras. Ces fiers Princes, ſoit horreur de tirer l'épée contre leur Souverain, ſoit incertitude du ſuccès contre un jeune Monarque tant de fois victorieux de la rébellion, ne montrérent que de l'irréſolution dans toute la ſuite de leur conduite. Puis enfin prenant un parti bizarre, plutôt que de n'en point prendre, *ils mandérent au Roy par prière & requête, que ſon plaiſir fût ſoy tirer arrière ſon corps; qu'ils iroient combattre à l'encontre du Comte de Champagne & du Duc de Lorraine & de tous leurs gendarmes, avec trois cens Chevaliers moins que ceux-ci n'en auroient.* Louis répondit Joinv. ibid.

avec une noble fierté, qu'il ne sçavoit point être simple spectateur d'un combat où ses gens étoient exposés; qu'il falloit accepter la bataille qu'il leur offroit, ou sortir des terres de Thibaut. Les Barons, étonnés d'une telle fermeté dans un âge si tendre, lui députérent de nouveau, pour lui dire qu'ils alloient faire leur possible pour engager la Reine de Chypre à entrer en négociation avec le Comte sur la discussion de leurs droits. *Je les en dispense*, dit froidement le jeune Monarque aux Envoyés: *Jamais à nulle paix n'entendray, ni ne souffriray que Thibaut y entende, jusqu'à ce que la Champagne soit délivrée des troupes qui la ravagent.* Ainsi un reste de respect soutenu apparemment par la crainte, les fit retirer jusqu'à July. Le Roi les suivit, vint camper à Isle qu'ils avoient abandonné, & les poussa de logement en logement jusques dans le Comté de Nevers.

Le Comte de Boulogne rentre dans le devoir. Ce qu'on doit penser de la prétendue Royauté d'Enguerrand de Couci.

Ce qui contribua le plus à cette déférence forcée pour les ordres du Souverain, fut la diversion que le Comte de Flandres, à la sollicitation de la Reine, fit sur les terres du Comte de Boulogne. Ce Prince, obli-

gé de courir à la défense de son propre païs, déclara aux Ligués qu'il ne pouvoit plus rester avec eux, & se retira en effet avec toutes ses troupes. La Régente en même tems le sollicita vivement de rentrer dans son devoir. Il eut beaucoup de peine à se rendre : mais enfin, on lui fit de si grandes offres, qu'il les accepta avec joie. Ce qui aida sur-tout à le déterminer, c'est, dit-on, qu'il sçut que ce n'étoit pas lui, mais Enguerrand de Couci, que les Alliés avoient dessein d'élever à la Royauté. Couci étoit un gentilhomme d'une maison véritablement illustre, proche-parent de Louis VIII, & oncle des Princes de Dreux, enfans de sa sœur. On assure en effet *sur l'autorité de la Chronique de Flandre, que ce Seigneur, du consentement général de la nation, fut élu & ordonné pour Roi comme prince généreux, sage, vertueux, extrait du sang royal & impérial : mais qu'il eut assez de modération pour préférer le bien & le repos public à son honneur & profit particulier.* C'est au désintéressement de ce grand homme, ajoute-t-on, que les descendants de Saint Louis doivent la Couronne qui est encore dans leur Maison. *Pa-*

L'Allou. Hist. de Couci. l. 3.

roles bien hardies pour un écrivain François, dit un judicieux critique, *voire sans garand.* Car outre que Meyer & les autres Historiens Flamands n'en parlent point, quelle apparence qu'on pût préférer Enguerrand à tant de Princes, à qui leur naissance vraiment royale donnoit un droit plus spécieux au Trône ? Comment accorder l'éloge que l'on fait de ce Comte avec ce qu'en disent les Historiens Anglois, qui ne le représentent que comme un Seigneur violent, cruel, persécuteur des gens de bien & de l'Eglise ? Si quelque chose néanmoins pouvoit donner de la vraisemblance à ce récit fabuleux, ce seroit ce qu'on lit dans une ancienne Chronique, que Couci, sur la parole des conjurés qui lui promettoient de le faire Roi, eut la folie de se munir par avance de tous les ornements de la royauté, qu'il portoit devant ses confidents. Mais comme on ne voit dans les Auteurs du tems aucune trace de l'exécution d'un si ridicule projet, il y a toute apparence que cette vision fut peut-être proposée, & ne fut approuvée de personne.

Obs. de Cl. Men. sur l'Hist. de S. Louis. Joinv. Du Cang. p. 374.

Math. Par. p. 639.

Duch. Hist. de Couci. page 367.

Le Roi accommode la

Le jeune Roi, vainqueur des Re-

belles qu'il dissipa par sa seule présence, ne songea plus qu'à terminer le différend de la Reine de Chypre avec Thibaut. Le droit de cette Princesse sur le Comté de Champagne paroissoit incontestable. C'étoit l'héritage de Henri II son pere, dont le Comte régnant n'étoit que le neveu; & l'histoire de ce tems fournit mille exemples, qu'alors les grands fiefs passoient aux femmes. Mais d'un autre côté il étoit certain que le Comte Henri, en partant pour la Terre-Sainte, avoit fait un testament par lequel, en cas qu'il ne revînt pas, il cédoit tous ses Etats à son frere cadet, pére de Thibaut. On contestoit d'ailleurs la validité du mariage de ce Prince avec Isabelle reine de Jérusalem. Les Papes, qui se mêloient de tout dans ces siécles d'ignorance & de superstition, avoient fait défense à la Reine de Chypre de prendre le titre de Comtesse de Champagne, qu'elle n'eût prouvé la légitimité de sa naissance. Ainsi l'accommodement sembloit d'une difficulté insurmontable. Le Roi cependant & la Régente en vinrent heureusement

Reine de Chypre & le Comte de Champagne.

Joinv. p. 19. à bout. Il fut décidé (*a*) que la Princesse Alix renonceroit à toutes ses prétentions, à condition que Thibaut lui donneroit des terres du revenu de deux mille livres par an, & quarante mille une fois payés : *sans préjudice néanmoins de ses droits sur lesdits Comtés de Champagne & de Brie, si le Comte venoit à mourir sans aucun héritier legitime.*

Obs. de Du Cang. ibid. p. 46.

Il fait l'acquisition de Blois, de Chartres, de Sancerre & de Châteaudun.

Thibaut n'avoit pas de quoi fournir cèt argent, somme alors très-considérable : ce fut le Roi qui la donna pour lui, moyennant la cession pure & simple des Fiefs & Seigneuries de Blois, de Chartres, de Sancerre & de Châteaudun, que le Comte lui vendit avec toutes leurs dépendances. Ibid. *Aucuns disoient*, ajoute Joinville, *que le Roi ne tenoit lesdits Fiefs que pour engaigement : mais ce n'est mie vérité : car je le demandai au bon Roi Outre-Mer, qui me dit que c'étoit par achapt.* On en peut voir l'acte rapporté par P. 46 & 47. Du Cange dans ses Observations sur l'Histoire de ce religieux Monarque : tout y marque une vente véritable & une aliénation réelle. C'est ainsi, di-

(*a*) En 1234.

sent les envieux de la gloire de Blanche, que cette habile Princesse sçut profiter de la folle passion du Comte, pour lui enlever une partie de ses Etats, après lui avoir enlevé son cœur.

Révolte de l'Université de Paris.

Le Monarque de retour dans sa Capitale, vit allumer une brouillerie qui prouve que rien n'est à mépriser, puisque les moindres choses peuvent avoir les plus grandes suites. Les écoliers de l'Université de Paris, tous gens alors d'un âge où l'on auroit honte aujourd'hui de n'être pas Docteur, causoient souvent de très-grands désordres. Quelques-uns d'entr'eux s'étant pris de vin dans un cabaret du fauxbourg Saint Marceau, eurent querelle avec leur hôte, & furent assez mal menés par les voisins. Mais ils revinrent en grand nombre le lendemain, armés d'épées & de bâtons, se jettérent sur tous ceux qu'ils rencontrérent, hommes & femmes, & en blessérent plusieurs. On en porta des plaintes à la Régente, qui naturellement ennemie de l'insolence, envoya sur le champ un Prévôt avec des Archers pour châtier les auteurs de cette violence. Ceux-ci donnérent sur d'autres écoliers fort innocents du

Math. Par. p. 299.

Du Boul. p 134.

désordre, en tuérent quelques-uns, & mirent les autres en très-mauvais état. Les Professeurs se plaignirent à leur tour, mais sans pouvoir obtenir aucune satisfaction. Alors ils rendirent un décret pour cesser toutes les leçons. Ce moyen ne leur ayant pas réussi, ils se dispersérent, les uns à Angers, les autres à Orléans; & l'on croit que ce fut l'origine de ces deux Universités. Quelques-uns allérent à Rheims, quelques-autres à Toulouse, en Espagne, en Italie; plusieurs en Angleterre, où le Roi Henri III leur accorda toute liberté & toute sureté.

Le Pape, partie par priéres, partie par menaces, essaya de porter la Cour à les satisfaire, selon qu'il seroit réglé par des Evêques qu'il nommoit: mais le Roi, sans y avoir égard, ne fit que donner des Arrêts plus sévéres les-uns que les autres, qui cependant ne produisirent aucun effet. Ce fut envain que le Légat & l'Evêque de Paris excommuniérent ceux de ces Docteurs qui, de leur autorité, faisoient des Bacheliers dans Angers & ailleurs: envain un Concile provincial de Sens lança tous les foudres

de l'Eglise contre ceux qui persisteroient dans la révolte : rien ne fit impression sur ces obstinés. Ce ne fut que deux ans après qu'ils rentrérent dans leur devoir. Ce qui les rendoit si insolents, c'étoit en même tems la protection des Papes que toutes les Ecoles regardoient alors comme leurs seuls chefs, & les priviléges sans nombre que nos Rois, toujours protecteurs des sciences, avoient accordés aux gens de Lettres. On peut encore y ajouter la grande réputation dont jouissoit déja cette Université si célébre dès son berceau. On l'appelloit, dit Mezeray, l'oracle & *le Concile perpétuel de l'Eglise Gallicane.* Ce fut peu de tems après son retour à Paris, que la Faculté de Théologie, dans une de ses assemblées, décida unanimement qu'on ne pouvoit, qu'au péril de son ame, posséder deux bénéfices à la fois, pourvû qu'il y en eût un qui valût quinze livres parisis de revenu. Il n'y eut que Philippe, Chancelier de l'Université, & Arnoul depuis évêque d'Amiens, qui s'obstinérent à garder ceux qu'ils avoient. Le premier étant au lit de la mort, fut visité par l'Evêque, qui l'exhorta

Abr. chr. 1. part. tom. 2. p. 71.

vivement à se décharger d'un fardeau qui l'entraîneroit aux enfers. *Eh bien*, répondit froidement le moribond, *je veux essayer si cela est vrai.* Combien de pareils essais de nos jours !

Ann. 1229. Nouvelle révolte du Comte de Bretagne.

Tandis que cette affaire, née de l'extravagance de quelques ivrognes, mettoit toutes les Puissances en action, on reçut la nouvelle que le Comte de Bretagne, toujours battu, jamais soumis, s'étoit jetté à main armée sur les terres du Roi; & que ligué avec Richard duc de Guyenne, il ravageoit la campagne, portant partout le fer & le feu. Aussi-tôt la Régente manda la Noblesse & les Communes, pendant que pour observer les formes, elle fit citer ce Prince à Melun pour le dernier jour de cette année. On y procéda juridiquement contre lui, & il fut déclaré déchu de tout ce qu'on lui avoit accordé par le dernier traité de Vendôme. En même tems le Roi se mit en marche à la tête de ses troupes, & s'avança jusqu'à Bellesme, qu'il assiégea vers le milieu du mois de Janvier. Le Comte y avoit jetté l'élite de ses braves, & outre que la Place passoit de tout tems pour imprenable, Louis

Duch. tom. 5. p. 328. & 29.

avoit encore à combattre contre la rigueur de la saison. Elle étoit si violente que la moitié de l'armée seroit périe, si la Reine, qui animoit tout le monde par son exemple, n'y eût promptement remédié. Elle fit publier dans tout le païs de grosses récompenses pour ceux qui voudroient apporter du bois : ce qui en fit venir en telle abondance, qu'on eut bientôt de quoi entretenir partout de grands feux. Déja les machines avoient fait un tel fracas, qu'une grande partie des murs en fut renversée, & que la grosse tour, le plus fort rempart de Bellesme, s'éboulant tout à coup, ensevelit sous ses ruines ceux qui la défendoient. On se préparoit à l'assaut, lorsque les assiégés demandérent à capituler, & reçurent toutes sortes de graces. Tel fut le coup d'essai du jeune Monarque. Mais en prenant cette Place, il en perdit une autre dans la Normandie, appellée la Haye Paysnel. Celle-ci cependant n'étoit ni de la même force, ni de la même importance. La Reine se contenta d'y envoyer quelques troupes sous la conduite d'un homme d'expédition nommé Jean des Vignes, qui s'en ren-

dit maître si-tôt qu'il s'y présenta.

Ce double avantage affermit la Normandie qui commençoit à chanceler, & attira au Comte rebelle l'indignation de Richard, jeune Prince également jaloux de la gloire de son païs & de la sienne. Il se rembarqua aussi-tôt avec les Anglois, non sans lui avoir reproché aigrement d'avoir commis les armes d'Angleterre contre un enfant qu'il disoit dénué de tout, devant qui cependant il n'osoit lui-même se montrer. On avoit en effet tenté toutes sortes de voies pour engager le Monarque Anglois à passer lui-même en France à la tête d'une puissante armée. L'Archevêque de Bordeaux & plusieurs Seigneurs de Gascogne, de Guyenne, de Poitou, & de Normandie, s'étoient rendus à sa Cour, pour l'assurer, que toutes les Provinces que ses peres avoient autrefois possédées, n'attendoient que le moment de rentrer sous le joug de leurs anciens maîtres. Mais Henri, tout occupé de ses plaisirs, se reposoit des soins du gouvernement sur un Ministre favori, qui lui avoit sauvé sa Couronne. C'étoit le fameux du Bourg, qui avoit si glorieusement

Math. Par ad hanc ann

défendu le Maine, l'Anjou, la Normandie, le Poitou contre Philippe Auguste, & l'Angleterre contre Louis VIII. Cet homme rassasié de gloire, élevé aux plus grandes charges, comblé de biens par son Prince, ne laissoit pas, dit-on, de recevoir des ennemis, comme des amis, tous les présents qu'on lui offroit. Gagné par trois mille marcs d'argent que la Reine Blanche lui fit compter, il persuada au Roi son maître de différer cette entreprise à un autre tems; ce qui ne l'empêcha pas néanmoins de faire embarquer quelques troupes assez fortes pour empêcher les Rebelles d'être opprimés, trop foibles pour faire des conquêtes. Le Comte de Bretagne, abandonné de l'Angleterre, envoya crier merci, promit de réparer tout le désordre que ses gens avoient fait, jura d'être à jamais fidéle. On voulut bien feindre de le croire. Le Roi lui pardonna de nouveau, & retourna triomphant à Paris.

Affaires de Languedoc.

Ce succès, quelque brillant qu'il paroisse, n'étoit que le prélude d'un autre plus important, & dans son objet, & dans ses suites. On devine sans doute qu'il s'agit de la paix donnée

au Languedoc, & de la réunion d'une immensité de Païs à la Couronne. Louis VIII étoit mort dans le dessein de finir la guerre des Albigeois par la prise de Toulouse : mais à peine fut-il expiré, que Raymond, profitant des troubles d'une minorité orageuse, se remit aussi-tôt en campagne, renouvella les anciennes alliances avec le Comte de Foix, & assiégea le château d'Hauterive, qu'il prit au milieu de l'hiver. Il y eut ensuite quelques rencontres entre les troupes du Roi & du Comte, où il périt beaucoup de braves gens, entr'autres, Gui de Montfort, frère du fameux Simon, qui jouit si peu de la grandeur où la Croisade l'avoit élevé. Ce ne fut pendant deux ans qu'une alternative continuelle de conquêtes & de pertes. On voit d'un côté Raymond forcer le château de Saint Paul, Castel-Sarasin, & plusieurs autres Places fortes : de l'autre, on voit Beaujeu, le fer d'une main, la flamme de l'autre, assiéger & prendre la Becede, Cabaret, Grave, & Montech, *passant au fil de l'épée tous les malheureux habitants, ou les faisant assommer à coups de bâtons, ou les brûlant à petit feu comme*

Guill. de Pod. c. 34.

hérétiques. : horreurs qui furent cruellement vengées, si l'on en croit un Auteur contemporain. Raymond, dit-il, averti que les François avoient formé le dessein de l'investir dans ses lignes à Castel-Sarasin, se mit en embuscade dans une forêt voisine, les surprit, les tailla en piéces, leur prit quinze cents chevaliers & deux mille sergents d'armes. Alors usant de représailles, il n'épargna que les chevaliers, qu'il fit cependant enfermer dans une étroite prison. Pour les sergents d'armes, après les avoir dépouillés jusqu'à la chemise, il fit arracher les yeux aux uns, couper le nez, les oreilles, un bras ou un pied aux autres, & dans cet état affreux, les renvoya au camp des ennemis, pour leur apprendre à respecter les droits de l'humanité : leçon qu'il eut le bonheur de leur répéter jusqu'à trois fois dans la même campagne.

Math. Par. an. 1228.

Tant de progrès réveillérent le zéle des dévôts. Le Pape écrivit vivement au jeune Roi & à la Reine mere, pour les presser d'aller au secours de la Religion opprimée par un Prince, qui cependant faisoit profession de la respecter. Les Evêques de la Province

MSS. Colb. n. 2669.

s'aſſemblérent à Narbonne, où après avoir ordonné aux Juifs de porter ſur leurs habits la figure d'une roue d'un demi-pied de circonférence, ils ſtatuérent que tous les Dimanches & toutes les Fêtes, au ſon des cloches, cierges éteints, Raymond ſeroit dénoncé excommunié avec tous ſes adhérents : foible reſſource contre un jeune héros, qui, les armes à la main, ſoutenoit glorieuſement ſa naiſſance & ſes droits. Mais ce n'eſt pas le ſeul canon de ce Concile, qui doive paroître ſingulier & nouveau. Le cinquiéme qui exige pour la validité d'un teſtament, la préſence du Curé ou d'un Eccléſiaſtique, pour s'aſſurer de la foi du Teſtateur ; le treiziéme qui défend l'établiſſement des nouveaux péages ; le quatorziéme qui enjoint d'établir dans toutes les paroiſſes, des Inquiſiteurs de l'héréſie ; le quinziéme enfin & le ſeiziéme qui excluent de l'exercice de leur charge, les hérétiques *revêtus*, notés ou ſuſpects d'héréſie, n'offrent rien qui n'attaque en même tems les droits du ſouverain & de la ſociété.

Conc. tom. 11. p. 304. & ſeq.

Le Légat de ſon côté n'oublioit rien pour engager la Régente à faire mar-

Raynald. an. 1227. n. 50. & ſeq.

cher en Languedoc toutes les forces du Royaume. Il s'obligeoit de lui faire donner le reste de la Décime, qu'il avoit promise au feu Roi pour le déterminer à porter ses armes dans cette malheureuse Province. Mais les Chapitres de Rheims, de Sens, de Tours & de Rouen firent difficulté de payer, sous prétexte que n'ayant accordé cette imposition que comme un don gratuit & pour faire la guerre aux Albigeois, ils ne devoient plus rien, dès que l'expédition étoit interrompue. Romain, outré qu'on osât lui résister, rendit une Ordonnance, par laquelle il permettoit au Roi de faire saisir les biens de ces Eglises, afin, dit-il, que la puissance séculiére réprime au moins ceux que la crainte de la jurisdiction Ecclésiastique n'empêche pas de mal faire. Ce n'étoit encore que le prélude de ses excès. Il oublia jusqu'aux intérêts de Rome, & malgré l'appel des Chapitres au Pape, fit saisir tous leurs revenus par les Officiers royaux, se vantant que les Rebelles payeroient, *fallût-il vendre jusqu'aux chapes des Chanoines.* Conduite étrange, qui le rendit si odieux, qu'une partie de la haine

qu'on avoit conçue contre lui, retomba ſur le Gouvernement. D'abord Grégoire parut touché des plaintes du Clergé perſécuté, écrivit à ſon Miniſtre aſſez durement, & lui manda de révoquer ſon Ordonnance. Mais bientôt la ſcène changea par les intrigues du Cardinal ; & les députés des Chapitres, après avoir eſſuyé toutes les hauteurs de la Cour Romaine, obtinrent ſeulement quelque modération, qui ne fit point ceſſer leurs murmures. Cependant ni ce ſecours d'argent, ni le crédit du Légat, ni les ſollicitations du Pape, ne purent gagner ſur l'eſprit de la Reine mere, qu'elle dégarnît le dedans du Royaume, en faiſant tout marcher en Languedoc. Ce qu'elle crut pouvoir faire dans les circonſtances, ce fut d'y envoyer quelques troupes.

Cruelle maniére de faire la guerre.

Beaujeu, avec ce nouveau renfort, s'avança juſqu'à Pech-Almari dans le voiſinage de Toulouſe, où il fut joint par les archevêques d'Auſch & de Bordeaux, par pluſieurs évêques, barons & autres croiſés de Gaſcogne. Alors tous commencérent à l'envi une guerre juſques-là ſans exemple, & qui donne une étrange idée des mœurs

de ce siécle. Voici comme un Auteur contemporain raconte la chose. « Tous » les matins, dès l'aurore, on disoit » la messe où chacun assistoit très- » dévotement. On prenoit ensuite un » leger repas, & après avoir posté de » tous côtés divers escadrons pour » tenir ceux de la ville en respect, » on détachoit trois sortes de gens » destinés chacun pour leur fonction, » & munis des instruments nécessai- » res. Les uns avec la pioche démo- » lissoient & renversoient les mai- » sons : les autres avec le hoiau dé- » racinoient & arrachoient les vignes : » d'autres enfin avec la faux ruinoient » le travail & l'espérance des labou- » reurs. La nuit seule interrompoit » cet exercice, qui recommençoit le » lendemain avec le même ordre, ou » plutôt avec la même barbarie. Près » de trois mois se passérent à donner » cet étrange spectacle aux hábitants » de Toulouse ». On dit que *le saint Evêque* de cette ville, lorsqu'il voyoit ces destructeurs revenir en fuyant, s'écrioit dans les transports de son zéle : *C'est ainsi que par la fuite nous triomphons de nos ennemis. C'étoit en effet*, continue le même Historien, Guil. de Pod. c. 38. Ibid.

les inviter à se convertir & à s'humilier, que de leur ôter ce qui servoit à les entretenir dans leur orgueil, comme un sage médecin qui retranche à un malade la nourriture qui pourroit lui nuire. Ce bon pere, par ce moyen, témoignoit à ses enfans la plus tendre affection, à l'exemple de Dieu même qui ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion. Car la persécution donne l'entendement. Ne croiroit-on pas lire quelque relation des Cannibales? Il faut l'avouer, ces Croisés leur ressembloient beaucoup. Tant de fureur entre-t-elle dans l'ame des Ministres d'une Religion, qui ne prêche qu'amour, douceur, humilité, bienfaisance!

Les Prélats de Gascogne, après cette cruelle exécution, se retirérent chez eux, suivis des barons, des chevaliers, & des communes de cette province. Beaujeu, avec le reste de l'armée, s'avança vers Pamiers, assit son camp dans la plaine de S. Jean de Verges, & soumit tout le païs de Foix jusqu'au pas de la Barre. Il établit ensuite des garnisons dans toutes les Places de défense, & congédia ses troupes. Le Cardinal de S. Ange, informé

Ibid.

formé que les ravages exercés dans la derniére Campagne, avoient répandu la terreur dans toute la Province, crut le moment favorable pour faire des propositions de paix aux Toulousains encore consternés de leurs pertes récentes. Ce fut dans cette vûe qu'il leur envoya Elie Guerin, abbé de Grandselve, qui ne les menaçoit pas moins que d'une seconde Croisade pour l'année suivante, s'ils ne prenoient le parti de la soumission & de l'obéissance. Ces malheureux, plutôt que d'attendre un orage pareil à celui qui leur avoit fait presqu'autant de mal que vingt années de guerre, consentirent à tout ce qu'on voulut. Ibid. c. 39.

Raymond accepte les propositions que lui fait le Légat.

Le Comte de Toulouse se vit lui-même obligé de céder aux circonstances, pour s'épargner le chagrin d'être universellement abandonné. Tous ses amis pensoient à se tirer d'affaire; & déja Olivier de Termes & Bernard son frere, avoient remis leurs Places & toutes leurs terres à la discrétion du Roi. Il y eut donc plusieurs conférences à Basiége dans le Lauraguais, où l'on conclut d'abord une tréve & quelques articles préliminaires. On convint ensuite d'aller Ibid.

achever le Traité à Meaux, appartenant alors au Comte de Champagne, que les Toulousains choisirent pour médiateur. Aussi-tôt Raymond fit partir l'Abbé de Grandselve, muni d'un plein pouvoir, par lequel ce Prince déclare, « que desirant de tout son » cœur rentrer dans l'unité de l'Eglise, » & demeurer dans l'obéissance, la » fidélité & le service de son Sei- » gneur le Roi de France, & de la » Dame Reine mere sa cousine, il » leur envoye Elie Guerin pour trai- » ter avec eux de la paix; l'établit » son Procureur, & promet, de l'avis » de ses Barons & des Consuls de » Toulouse, de ratifier tout ce qu'il » fera avec le conseil & du consen- » tement de son très-cher cousin Thi- » baut, comte Palatin de Brie & de » Champagne ». C'étoit tout ce que les Cours de France & de Rome pouvoient souhaiter de plus avantageux. On s'assembla incontinent. Bientôt tout fut convenu : mais on remit à conclure en présence du Roi, & l'on se rendit à Paris où le Traité fut signé des premiers Officiers de la Couronne, comme c'étoit l'usage alors, c'est-à-dire, scellé de leur sceau, car on

Ch. des Comptes de Paris. Cartul. de Champ. fol. 180.

ne signoit point en ce tems-là.

Il fut dit, « que le Comte, tou- Articles du traité de paix.
» jours fidele au Roi & à l'Eglise,
» employeroit tout son pouvoir pour
» exterminer des domaines qu'on lui
» laissoit, non-seulement les routiers
» & les perturbateurs du repos pu-
» blic, mais les hérétiques surtout & Tres. des Ch. du Roi, Toul. sac. 3. n. 2 & 60.
» leurs fauteurs, sans épargner même
» ses parents, ses vassaux, ses amis,
» nommément le Comte de Foix, qu'il
» s'obligeoit de poursuivre à main ar-
» mée, s'il ne prenoit le parti d'une
» prompte soumission : qu'il protége-
» roit le Clergé dont il feroit respecter
» les censures par toutes les voies de
» contraintes : qu'il le maintiendroit
» dans la paisible jouissance de ses
» priviléges, & lui restitueroit ce
» qu'on lui avoit enlevé dans les tems
» de troubles, particuliérement les
» dixmes qu'il s'engageoit d'ôter aux
» laïques : qu'il payeroit dans l'espace
» de quatre ans vingt-quatre mille
» marcs d'argent; dix mille pour ré-
» parer les maux qu'il avoit causés aux
» Eglises; deux mille à l'abbaye de
» Citeaux, pour l'entretien des Abbés
» & des Freres durant le Chapitre gé-
» néral; cinq cens à l'Abbaye de Clair-

» vaux, mille à celle de Grandſelve,
» trois cents à celle de Belle-Perche,
» autant à celle de Candeil, tant pour
» leurs bâtiments, que pour le ſalut
» de ſon ame; ſix mille pour les for-
» tifications & la garde des Places
» qu'il devoit remettre au Roi pour
» ſureté de ſa parole; enfin quatre
» mille pour entretenir à Toulouſe
» pendant dix ans quatre maîtres
» en Théologie, deux en droit canon,
» ſix maîtres ès-Arts, & deux régents
» de Grammaire : qu'il prendroit la
» Croix des mains du Légat, & par-
» tiroit inceſſamment pour aller faire
» la guerre aux Sarraſins pendant cinq
» ans : qu'il auroit ſa vie durant tous
» les domaines ſitués dans l'étendue
» du diocèſe de Toulouſe, qui, après
» ſa mort, paſſeroient ou à la Princeſſe
» Jeanne ſa fille, que la Régente vou-
» loit bien accepter pour un des Prin-
» ces ſes fils, ou au Roi & à ſes ſuc-
» ceſſeurs, en cas qu'il n'y eût point
» d'enfants de ce mariage, ſans que
» ceux qui pourroient naître au Comte
» par la ſuite, ou à la Princeſſe d'une
» autre alliance, y duſſent jamais rien
» prétendre : que l'Agenois, le Rouer-
» gue, la partie de l'Abigeois, qui

» est en deçà du Tarne, & tout le
» Querci, à la réserve de Cahors, lui
» seroient rendus en toute propriété, &
» ne retourneroient à sa fille que dans la
» supposition où il mourroit sans autre
» héritier légitime : que tout ce qu'on
» lui rendoit demeureroit déchargé des
» donations qu'on avoit pû faire pen-
» dant le tems de la Croisade, ex-
» cepté la terre de Vrefeil, que l'E-
» vêque de Toulouse avoit eue du feu
» Roi, & celle du Maréchal de Levis,
» dont Louis se réservoit l'hommage :
» qu'il prêteroit serment de fidélité
» comme homme-lige, à la maniére
» des autres Barons du Royaume, pour
» tous les pays que le Monarque lui lais-
» soit : qu'il céderoit au Roi tout ce qui
» lui appartenoit en deçà du Rhône
» dans le Royaume de France, & au
» Légat pour l'Eglise, tout ce qu'il pou-
» voit prétendre au de-là de ce fleuve
» dans l'Empire : qu'il feroit détruire
» les fortifications de Toulouse &
» combler ses fossés, de même que
» de trente autres Villes, dont les
» principales étoient Moissac, Mon-
» tauban, Agen & Condom : enfin
» qu'il remettroit pour dix ans entre
» les mains du Roi le Château Nar-

» bonnois de Toulouse, avec sept au-
» tres Places fortes, & qu'il payeroit
» pendant cinq ans une rente annuelle
» de quinze cents livres tournois pour
» les frais de la garde ».

Raymond reçoit l'absolution & est renvoyé dans ses Etats.

Le jour même de la signature du Traité, c'étoit le Jendi-Saint, Raymond, en habit de pénitent, fut introduit dans Notre-Dame de Paris, où il fut réconcilié à l'Eglise avec tous les gens de sa suite & de son parti. Le Roi, toute la Cour, le Cardinal de Saint Ange, & le Cardinal Othon légat en Angleterre, assistérent à la cérémonie, & furent témoins de l'humiliation forcée sans doute de ce malheureux Prince. « C'étoit un

Guil. de Pod. Ibid.

» spectacle digne de compassion, dit
» un Auteur du tems, de voir un si
» grand homme, après avoir résisté à
» tant de braves Nations, être con-
» duit au pied de l'Autel comme un
» malfaiteur, en chemise, en haut-
» de-chausses, & nud pied. Il fut vu cependant avec une joie maligne, & les principaux instigateurs de la guerre s'applaudissoient en secret d'une victoire si avantageuse, qu'une seule des conditions de cette paix eût suffi pour la rançon du Comte, s'il avoit été

pris dans une bataille décisive. On voit par toute leur conduite, qu'ils songeoient moins à s'assurer de la catholicité de ce Prince, qu'à le dépouiller de ses biens. Ce fut en vain que l'infortuné Comte demanda plusieurs fois la paix à l'Eglise, en vain qu'il offrit d'exécuter tous les ordres de Rome : tant qu'il s'obstina à ne point renoncer à ses justes prétentions sur le patrimoine de ses ancêtres, il fut coupable, fauteur d'hérétiques, excommunié. Abandonne-t-il une grande partie de ses domaines ? Il devient bon catholique ; ses sentimens sont jugés orthodoxes ; on n'exige de lui aucune abjuration de ses erreurs. On objecte vainement la disposition du concile de Latran en faveur de Simon de Montfort : c'est une maxime constante & inviolable, que l'Eglise n'a aucun pouvoir sur le temporel des Princes : Blanche elle-même en étoit si persuadée, qu'elle ne songea point à disputer une partie de ces Etats si généreusement donnés à Rome, & ne crut l'autre bien assurée à son fils que par la cession volontaire du Comte. Mais dans la supposition même où l'Eglise auroit droit de confisquer les

biens des hérétiques & de leurs fauteurs, on dira toujours : Si Raymond étoit coupable ou suspect d'hérésie, pourquoi lui laisser tant de domaines? Si ses sentimens sur la foi étoient ceux de tout bon catholique, pourquoi le priver d'une portion si considérable de l'héritage de ses péres ? Ce qui peut servir à la justification du jeune Roi & de la Reine mére, c'est qu'il eût été bien étrange qu'un enfant & une femme en eussent sçu plus que les Evêques, les Papes & les Conciles mêmes, qui regardoient alors comme pris de bonne guerre, tout ce qu'on enlevoit aux hérétiques, ou à ceux qu'on accusoit de les favoriser.

Catel. Comt. p. 339. & seq.

Raymond, reconcilié à l'Eglise, fut reçu à l'hommage sous la condition expresse d'exécuter fidellement ce qu'il avoit promis, faute de quoi on le remettoit au même état qu'auparavant, permettant de lui courir sus, & d'envahir tout le pays qu'on lui avoit laissé par le traité de paix. En même tems Amauri, pour consommer l'affaire de tout point, reconnut par un acte authentique, qu'après les cessions qu'il avoit faites à Louis VIII, il n'avoit plus rien à pré-

rendre dans les terres du Comte de Toulouse. Celui-ci de son côté, fidele à ses engagements, livra cinq de ses Châteaux aux troupes du Roi, fit abattre une partie des murailles de Toulouse, & remit entre les mains de la Régente, la princesse Jeanne sa fille, qui dès-lors fut fiancée au prince Alfonse, frere du Monarque François. Louis, touché de la sincérité de ses procédés, lui permit de sortir de la prison volontaire qu'il avoit gardée jusqu'alors dans le château du Louvre, le fit Chevalier avec beaucoup de magnificence, l'admit à toutes ses parties de plaisirs, traita avec lui de l'échange de la ville de Saint-Antonin pour les quinze cents livres Tournois qu'il devoit payer pendant cinq ans, & le renvoya dans ses Etats comblé d'honneurs, de caresses, & de présents. Il y étoit à peine que Roger Bernard, comte de Foix, profitant de son exemple & de ses conseils, se soumit sans réserve aux volontés du Roi & du Légat.

Cuil. de Pod. c. 40.

Thresf. des ch. Toul. sac 3. n. 63. Foix & Commiss. n. 2.

On tint ensuite un Concile à Toulouse, où suivant l'usage de ces tems-là, les Evêques décidérent toute autre chose que ce qui étoit de leur

Conc. tom. 11. p. 727. & seq.
compétence. On y établit pour toujours le redoutable tribunal de l'Inquisition; ordonnant aux Evêques de députer dans chaque paroisse un prêtre avec deux ou trois laïques, pour faire une exacte recherche des hérétiques & de leurs fauteurs, non-seulement dans les maisons depuis la cave jusqu'au grenier, mais même dans les souterrains où ils pouvoient se cacher; menaçant les Baillifs des plus terribles peines, s'ils ne prêtoient main-forte pour ces exécutions tyranniques; enfin confisquant les biens des Seigneurs qui permettroient à ces malheureux d'élire leur domicile sur leurs terres. Ceux des hérétiques qui se seront convertis volontairement, n'habiteront point les lieux suspects d'hérésie, mais seulement les Villes catholiques; porteront sur la poitrine deux croix, l'une à droite, l'autre à gauche, d'une couleur différente de celle de leurs habits; ne pourront être admis aux charges publiques, ni être capables des effets civils, sans une dispense particuliére du Pape ou de son Légat. Les autres que la seule crainte a fait rentrer dans l'unité de l'Eglise, sont condamnés à une prison

Can. 1. 2 & 3.

Can. 4.

perpétuelle, où ils seront nourris aux dépens de ceux qui auront la confiscation de leurs biens. Toute personne en âge de puberté promettra de garder la foi catholique, jurera de dénoncer les hérétiques, & renouvellera ce serment tous les deux ans. Aucun laïque n'aura chez lui les livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, mais seulement le Pseautier, le Bréviaire, ou les Heures pour l'Office Divin, pourvû qu'ils ne soient pas traduits en langue vulgaire. C'est la première fois qu'on trouve dans l'Histoire Ecclésiastique une défense de cette nature, sans doute pour empêcher les abus que les hérétiques faisoient des Saintes Ecritures. On ne pourra ni construire de nouvelles forteresses, ni rétablir celles qui sont détruites, ni lever de nouveaux péages. Défenses aux Barons, Châtelains, Chevaliers, Citoyens, Bourgeois ou Païsans, d'entrer dans aucune ligue, excepté contre les ennemis de la foi : ordre aux Juges de rendre la justice *gratis*, & de publier ces statuts quatre fois l'année. On est toujours étonné de ces attentats manifestes du Sacerdoce sur l'Empire : mais ce qui

Can. 12.

Can. 14.

Can. 38.

Conc. tom. p. 727. & q. compétence. On y établit
jours le redoutable tribun
Can. 1. 2 & 3. quisition; ordonnant aux
députer dans chaque paro
tre avec deux ou trois la
faire une exacte recherc
tiques & de leurs fauteu
lement dans les maisons
jusqu'au grenier, mais
souterrains où ils pouvo
menaçant les Baillifs
bles peines, s'ils ne p
sorte pour ces exécutio
Can. 4. enfin confisquant les
gneurs qui permettro
heureux d'élire leur do
terres. Ceux des hé
seront convertis volon
biteront point les lieu
résie, mais seuleme
tholiques; porteront
deux croix, l'une à
gauche, d'une co
celle de leurs h
être

de ceux
l'excom-
les offi-
bles n'en
qu'après
gliſe, &
Roi. On
et Edit : le
raignit lui-
quences, &
opos, pour
dérer.
aire des Al-
d'une guerre
cruelle, où
onte de l'hu-
timents de la
reurs de l'am-
Ce qui avoit
ilippe-Auguſte,
ue de ſon ſiécle,
ù les armes victo-
III, fut l'ouvrage
e coup d'eſſai d'un
nt. L e Monar-
cet tout ce
arte ntes de
de- ; c'eſt-
uch e, qui
e au re dans

D. Vaiſſette. Hiſt. de Langu. tom. 3. p. 375.

surprend bien davantage, c'est l'espéce de connivence des Rois d'alors, qui peu instruits de leurs droits, peut-être aussi trop foibles pour pouvoir les soutenir, prêtoient eux-mêmes la main à l'exécution de ces décrets abusifs.

Ordonnance du Roi contre les hérétiques.

Louis en effet publia sur ces entrefaites une ordonnance conçue à peu près dans le même goût. C'est la premiére de son régne : l'âge du Prince & la nécessité d'employer des remédes un peu forts, sont en même tems l'excuse du législateur & de la loi. Elle porte que les Eglises de la province jouiront de tous les priviléges, *immunités & libertés de l'Eglise Gallicane* : que ceux qui sont convaincus d'hérésie seront punis sans délai de la peine qu'ils mériteront : que quiconque les favorisera sera indigne de toutes charges, incapable de succession, & privés de tous biens, meubles & immeubles : que les Barons du païs & les Baillifs, *sous peine de perdre le corps & les biens*, s'employeront de tout leur pouvoir à découvrir ces malheureux pour les mettre aussitôt entre les mains des juges Ecclésiastiques, qui les châtieront sans

Recueil. des Ord. Laur. tom. I. p. 50.

aucuns égards : que les biens de ceux qui croupiront un an dans l'excommunication seront saisis par les officiers Royaux ; que les coupables n'en pourront avoir main-levée qu'après qu'ils auront satisfait à l'Eglise, & qu'en vertu d'un ordre du Roi. On sent toute la sévérité de cet Edit : le religieux Monarque en craignit lui-même les funestes conséquences, & trente ans après jugea à propos, pour le bien public, de le modérer.

Ainsi fut terminée l'affaire des Albigeois après vingt ans d'une guerre également opiniâtre & cruelle, où l'on vit éclater, à la honte de l'humanité, tous les ressentiments de la haine, & toutes les fureurs de l'ambition & du fanatisme. Ce qui avoit passé le pouvoir de Philippe-Auguste, le plus grand politique de son siécle, ce que n'avoient pû les armes victorieuses de Louis VIII, fut l'ouvrage d'une femme & le coup d'essai d'un Roi encore enfant. Le jeune Monarque acquit en cette occasion tout ce qui avoit appartenu aux Comtes de Toulouse en de-çà du Rhône ; c'est-à-dire le Duché de Narbonne, qui donnoit une autorité supérieure dans

D. Vaissette. Hist. de Langu. tom. 3. p. 375.

la province Eccléſiaſtique de ce nom ; les Comtés particuliers de Narbonne, de Beziers, d'Agde, de Maguelonne ou Melgueil, de Niſmes, d'Uſez, & de Viviers ; la partie du Toulouſain, qu'on appelloit *la terre du Maréchal* ; la moitié du Comté d'Albigeois, qui comprenoit, outre le diocèſe de Caſtres, toute cette étendue de l'archevêché d'Albi, qui eſt à la gauche du Tarn ; enfin la Vicomté de Grézés, avec toutes les prétentions de Raymond ſur les anciens Comtés de Velai, de Gevaudan & de Lodeve. On compte que ces domaines cedés valoient alors ſix mille livres Tournois de rente, ſomme très-conſidérable dans ces tems-là. Tous furent réunis à la Couronne & partagés ſous l'autorité de deux Sénéchaux royaux, l'un à Beaucaire, l'autre à Carcaſſonne. Le premier avoit ſous ſa juriſdiction les diocèſes de Maguelonne, aujourd'hui Montpellier, de Niſmes, d'Uſez, de Viviers, de Mende & du Puy, avec la partie de ceux d'Arles & d'Avignon, qui eſt en deçà du Rhône. Le reſſort du ſecond étoit composé des diocèſes de Carcaſſonne, de Beziers, de Lodéve, d'Agde,

de Narbonne, dont on a détaché depuis Alet & Saint Pons, de la partie de l'Albigeois qui est à la gauche du Tarn, & de la terre du Maréchal dans le Toulousain. Ces deux Sénéchaussées avec celle de Toulouse, qui demeura au Comte, formérent ce qu'on appella dans la suite plus particuliérement *le Languedoc*.

Toute la France admiroit le courage intrépide & l'heureuse habileté de la Régente. Le seul Comte de Bretagne, toujours indomtable, ne cessoit de cabaler malgré le peu de succès de ses premiéres entreprises. Il fit si bien par ses intrigues auprès du Monarque Anglois, qu'il l'engagea enfin à déclarer la guerre au Roi & à passer les mers en personne. On remarque que poussant la félonie jusqu'à l'extravagance, il reconnut Henri pour son seigneur, & lui fit hommage de la Bretagne, où ni l'un ni l'autre n'avoit droit. Henri de son côté le rétablit dans le comté de Richemont, ancien domaine des Comtes Bretons, lui fit toucher de grosses sommes, & promit de le secourir de toutes les forces de l'Angleterre, de l'Irlande, du païs de Galles & de l'Ecosse. Mais le caractére du Monarque étoit de

Ann. 1230. Nouvelle félonie du comte de Bretagne.

Math. Par.

former de grands projets, & de n'en exécuter aucun : homme d'une grande ostentation, & de peu d'effet : lent, timide, & paresseux dans le fond, cherchant néanmoins à paroître guerrier par des efforts où personne n'étoit trompé : dévot de profession, débauché d'inclination ; ame née pour obéir à qui vouloit lui commander : pleinement livré à un favori qui le trahissoit, ce qui arrivera toujours à tout Prince qui ne prendra sur chaque chose que l'avis d'un seul homme.

Le Comte, assuré d'un tel appui, envoya au Roi un chevalier du Temple avec un écrit signé de sa main, où il disoit « que puisqu'on lui avoit » enlevé Bellesme & une partie de ce » qui lui avoit été cédé par le traité » de Vendôme, il étoit résolu de se » faire justice par lui-même : qu'il » cessoit dès ce moment de se regarder comme l'homme du Roi : » qu'il ne le reconnoissoit plus pour » son Seigneur, & qu'il lui déclaroit » la guerre. » Louis étoit à Saumur, lorsqu'il reçut ce défi également insolent & téméraire. Il manda aussitôt tous ceux qui devoient service à la Couronne, & dépêcha l'Evêque de Paris pour aller traiter avec quelques

Du Cang. observ. sur Joinv. p. 44.

Seigneurs Bretons, que Pierre, toujours gouverné par la passion plus que par la prudence, avoit dépouillés de leurs terres. Ceux-ci eurent d'autant moins de peine à se lier d'intérêt avec le Monarque, que par la précaution de Philippe-Auguste, ils n'avoient fait hommage au Comte qu'avec la condition de ne plus lui obéir, s'il venoit à manquer de fidélité. On conclut de part & d'autre de ne faire ni paix ni trève séparément. On voit encore l'acte de l'hommage que firent en cette occasion Henri d'Avaugour, prince de l'ancienne maison de Bretagne, André de Vitré, Raoul de Fougéres, & le Seigneur de Coetquent. Il y est stipulé que les enfants du Comte, Jean & Iolande, à l'âge de vingt & un an, seront mis en possession de la principauté de Bretagne, pourvu néanmoins qu'ils soient fidéles au Roi leur Seigneur.

Tref. des ch. Layette de Bretagne.

Louis cependant à la tête de sa noblesse qui s'étoit rangée sous ses étendarts, se trouva en état, dès le mois de Février, de prendre Angers & quelques autres Places qu'on avoit cédées au Comte par le dernier traité. Il eût poussé ses conquêtes plus loin

Le Roi marche contre le rebelle.

si les vassaux de la Couronne, voyant que les quarante jours de service étoient écoulés, ne lui eussent déclaré qu'ils vouloient se retirer. Les Comtes de Flandres & de Champagne, plus fidéles & plus soumis à ses ordres, lui demandérent aussi leur congé pour aller défendre leurs Etats des entreprises qu'ils prévoyoient projettées contre eux. Le Monarque ne pouvoit retenir ni les uns ni les autres, parce que, suivant les loix du Royaume, il n'en avoit pas le droit, & qu'il y eût eu de l'injustice à l'égard de ceux qui ne songeoient qu'à une légitime défense : il se trouva donc réduit aux seules forces du domaine. Ce qui lui fit prendre l'unique parti convenable dans la conjoncture, qui fut de suivre cette espéce de déserteurs, pour tâcher de les rappeller à leur devoir : mais rien ne put vaincre leur obstination. Les mutins assemblérent incontinent tout ce qu'ils purent de troupes, se jettérent sur la Champagne comme autant de vautours affamés, forcérent la petite ville de Fîmes, passérent la Marne un peu au-dessus de Châtillon, & de-là pillant & brûlant tout ce qu'ils rencontroient, s'avan-

Math. Par. p. 365.

cérent jusqu'à Provins, où Thibaut s'étoit enfermé. Ils se flattoient de finir tout d'un coup la guerre par la prise de cette place & du Comte, quand le défaut de vivres, l'arrivée du Roi d'Angleterre, & de nouveaux ordres de se rendre au service, les déterminérent à conclure une trève qu'il avoient jusques-là refusée à toutes les instances du Roi.

Le Monarque Anglois, débarqué à Saint Malo, traversa la Bretagne pour se rendre à Nantes, où le reste de ses troupes avoient ordre de le joindre. Il fut reçu avec de grands honneurs par le Comte rebelle, qui oubliant sa naissance & ses droits, le reconnut de nouveau pour son Seigneur & son Souverain, lui mit toutes ses Places entre les mains, & lui fit faire hommage par les seigneurs Bretons qu'il put séduire. Louis, au premier bruit de l'embarquement de Henri, avoit mandé la noblesse du Royaume, & fut obéi par ceux même qui en avoient le moins d'envie. Bien-tôt il se vit à la tête de la plus florissante armée qu'il eût commandée jusques-là. Elle étoit composée de presque tous les Grands de l'Etat, parmi lesquels on

Idem. Ibid.

Du Till. Rec. des rangs des grands. p. 30.

comptoit le célébre Jean de Brienne, qui, de simple cadet de sa maison, devenu Roi de Jérusalem par le choix de Philippe-Auguste, dépouillé ensuite par l'Empereur son gendre, étoit alors réduit à une vie d'avanturier. La reconnoissance pour les bienfaits de l'ayeul lui fit offrir son bras & ses services au petit-fils. Il venoit chercher de la gloire en France, il en partit l'année d'après, élu d'un consentement général à l'empire de Constantinople. Hugues de la Marche vint aussi joindre le Roi à la Fléche, où l'on s'engagea de part & d'autre à ne point traiter séparément avec l'ennemi. On renouvella quelques jours après à Clisson ce qui avoit été conclu à Vendôme, & le Comte y obtint la propriété des terres qu'il n'avoit eues que par engagement.

Le Comte de Bretagne est condamné dans une assemblée tenue près d'Ancenis.

L'armée royale repassant ensuite la Loire, alla camper vers Ancenis, qu'elle assiégea & prit, sans que les Anglois fissent aucun mouvement pour le secourir. Ce fut-là que dans une assemblée de tout ce qu'il y avoit de Pairs & de Prélats à la suite du Roi, Pierre fut déclaré déchu de la tutelle de ses enfants & de la qualité de

Comte de Bretagne. Tel étoit le dispositif de ce fameux arrêt : « Gauthier, par la grace de Dieu, archevêque de Sens ; Gauthier, par la même grace, évêque de Chartres, & Guillaume évêque de Paris : F. comte de Flandres, Th. comte de Champagne, le comte de Nivernois.... & autres barons & chevaliers dont les sceaux sont ici apposés, à tous présents & à venir qui ces lettres verront, salut à perpétuité. Nous faisons sçavoir qu'en présence de notre très-cher seigneur Louis, illustre Roi des François, nous avons unanimement jugé que Pierre, ci-devant comte de Bretagne, a perdu par justice le bail de la Bretagne, à cause des forfaitures qu'il a commises envers ledit seigneur Roi.... & que les barons de Bretagne, qui lui ont fait hommage à cause dudit bail, sont déliés de leur féauté, & qu'ils ne sont plus tenus de lui obéir, ni de rien faire pour lui en conséquence. En foi de quoi nous avons fait mettre nos sceaux à ces présentes. » On sera peut-être surpris que ce jugement ne soit point intitulé du nom du Roi, Marten. tom I. p. 1239.

ſuivant l'uſage, quoique ce Prince préſidât cette aſſemblée. C'eſt, dit du Tillet, *que nous en avons ſeulement le dictum : s'il l'eût fallu mettre en forme d'arrêt, il eût été au nom du Roi, ſcellé de ſon ſcel, afin d'avoir l'autorité royale pour l'exécution, comme l'on fait en tous arrêts du Parlement ; combien que par les dictums la Cour parle, non le Roi, s'il n'a été ſéant.* On ne peut guére douter que la Reine Blanche n'ait été du nombre des juges en qualité de Régente du Royaume. Du Cange remarque d'après une Charte du prieuré de Lihons en Sangters, qu'elle aſſiſtoit aux jugements de la Cour du Roi, *avec les barons qui peuvent & doivent y juger.* Ce qui doit paroître d'autant moins extraordinaire, que ſuivant la forme du gouvernement d'alors, les femmes en héritant des pairies, héritoient auſſi des prérogatives qu'on y avoit attachées. On voit par pluſieurs monuments authentiques, que Mahaud, comteſſe d'Artois, ſe trouva en qualité de Pair, non-ſeulement au jugement rendu contre Robert comte de Flandres, mais encore au ſacre de Philippe le Long ſon gendre, &

Obſerv. ſur l'hiſt. de Saint Louis. p. 54.

Idem. Gloſſ. ad verbum *Par.*

qu'elle soutint avec les autres Pairs la Couronne sur la tête du Roi.

Progrès de Louis, inaction de Henri.

Louis, maître d'Ancenis, s'avança jusqu'à Oudon, petite Place qu'il avoit prise l'année précédente, & qui venoit de recevoir une garnison Angloise. Elle fut emportée du premier assaut, & rasée en punition de son infidélité. Chanteauceaux subit aussi le joug du vainqueur, sans que le Roi d'Angleterre, qui n'en étoit qu'à quatre lieues, se mît en devoir d'y apporter le moindre obstacle. On eût dit que ce Prince étoit là comme invité à une grande fête, où toutes sortes de divertissements se trouvoient rassemblés. Ce n'étoit partout que réjouissances, bals, jeux & festins. Le courtisan, à l'exemple du Monarque, eut bien-tôt dissipé ce qu'il avoit d'argent, & se vit réduit à la triste nécessité de vendre jusqu'à la derniére piéce de ses équipages. Les maladies, compagnes inséparables de la débauche, exercérent ensuite les plus cruels ravages, & ruinérent la plus prodigieuse armée qu'on eût vûe sous aucun des prédécesseurs de Henri. C'est un morceau curieux que les gémissements amers des Historiens Anglois

Duch. tom. 5. p. 329.

Math. Par. p. 366.

ſur cette indigne diſſipation, dont tout le blâme retomba ſur Dubourg, qu'on ſoupçonna d'intelligence avec la Reine Blanche. Ce ſoupçon dut encore augmenter par la maniére dont fut reçue la propoſition d'un des premiers ſeigneurs de Normandie, nommé Foulque Paynel, qui vint s'offrir au Monarque Anglois, avec ſon frere & ſoixante gentilshommes, tous braves, & conſidérables dans leur province. L'affaire, propoſée au Conſeil, fut traitée de deſſein chimérique, le Miniſtre ſoutenant qu'il falloit d'autres aſſurances avant que d'expoſer la perſonne & les troupes du Roi. Les Normands, pour montrer qu'ils ne parloient point en l'air, demandérent qu'on leur donnât ſeulement deux cents chevaliers, promettant avec ce foible ſecours de ne laiſſer pas un François dans leur païs. Cela leur fut encore refuſé; & tout le fruit de leur zéle pour l'Angleterre fut une juſte punition de leur infidélité, par la confiſcation de leurs terres.

Aſſemblée de Compiégne, où tous les grands vaſſaux font

La ſaiſon cependant avançoit. La Régente, toujours occupée des intérêts du Royaume & de ſon fils, jugea, de l'avis des plus expérimentés du Conſeil

Conseil, que puisque le Roi d'Angleterre prenoit plaisir à voir périr ses troupes dans la molesse, il méritoit qu'on lui abandonnât le soin d'en délivrer la France. Ainsi, après avoir laissé sur la frontiére autant de monde qu'il en falloit pour arrêter les entreprises de l'ennemi, elle indiqua une assemblée de tous les grands à Compiégne, où l'on termina enfin ce qu'il y avoit de différents. Ce ne fut pas néanmoins sans beaucoup de difficulté, tant les intérêts étoient compliqués. Mais l'habile Princesse, bien convaincue que de-là dépendoit le repos du Roi son fils, y employa tout ce qu'elle avoit d'esprit & de talens, & eut le bonheur de réussir. Les Comtes de Flandres & de Champagne furent réconciliés avec le Comte de Boulogne, à qui l'on donna une grosse somme d'argent pour le dédommager des dégâts qui avoient été faits sur ses terres par ordre de la Cour. Jean, comte de Châlons, reconnut le Duc de Bourgogne pour son Seigneur, & promit de lui faire hommage. Le Duc de Lorraine & le Comte de Bar furent accommodés par les soins de la Reine & des Comtes de Boulogne & de

réconciliés, à l'exception du Comte de Bretagne.

Idem. p. 368. Chant. p. 208.

Champagne, qu'ils avoient choisis pour arbitres. Tous jurérent au Roi de lui être fidéles. Louis de son côté & la Régente protestérent par un nouveau serment, de rendre justice à tout le monde, & d'observer ponctuellement les anciennes loix & coutumes de l'Etat.

Henri passe en Gascogne, puis retourne en Angleterre.

Math. Par. ibid.

Louis avoit à peine quitté la Bretagne, que le Roi d'Angleterre, pour ne pas pousser l'inaction jusqu'à la stupidité, résolut enfin de se faire voir à ceux qui le reconnoissoient encore. Il part de Nantes, traverse l'Anjou & le Poitou, passe jusqu'en Gascogne, reçoit des hommages en divers lieux, & donne des ordres pour la sûreté de ce qui lui restoit dans ces provinces. Il revient ensuite par le Poitou, & prend d'assaut la petite ville de Mirebeau : conquête qui n'empêcha pas que ce voyage ne méritât mieux le nom de promenade que d'expédition militaire. De retour auprès du Comte Pierre, il apprit ce qui venoit de se passer à Compiégne. Alors, n'espérant plus rien des seigneurs François, il repassa dans son isle, traînant après lui les restes d'une armée que l'oisiveté & la débauche avoient pres-

que entiérement ruinée. Il laissa seulement cinq cents chevaliers & mille hommes de solde, qui, sous la conduite du Comte de Chester, coururent l'Anjou pendant l'hiver, prirent Château-Gontier, & brûlérent Pontorson en Normandie: exploits qui ne purent faire cesser les murmures de l'Angleterre, où l'on disoit hautement que ce peu de troupes n'étoient demeurées en Bretagne que pour achever de dissiper ce qui leur restoit. L'année suivante, Henri voulut faire un nouvel effort pour réparer son honneur: mais le défaut d'argent, les sollicitations du Pape, qui demandoit du secours pour les chrétiens d'Orient, & le zéle empressé du Comte deDreux qui vouloit soustraire le Comte de Bretagne son frére au juste châtiment qu'il méritoit, firent enfin conclure une trève de trois ans.

Mort du connétable de Montmorenci & du chancelier Guerin.

La joie que devoient naturellement causer tant d'événements heureux, fut mêlée de quelque amertume par la mort de celui qui avoit sçu les ménager. C'étoit Mathieu II de Montmorenci, qui exerça la charge de connétable sous trois Rois avec la même fidélité: seigneur aussi distingué

Duch. Hist. de Montmor.

dans les armées par sa valeur, que dans le conseil par sa prudence. Il s'étoit signalé à la bataille de Bouvines par la prise de seize banniéres ; en mémoire de quoi, au lieu de quatre alérions qu'il avoit dans ses armoiries, Philippe-Auguste voulut qu'il en mît seize : il commanda depuis aux siéges de Niort, de Saint Jean d'Angeli, de la Rochelle, & de plusieurs autres Places qui furent prises sur les Anglois. Louis VIII, au lit de la mort, le pria d'assister son fils de ses forces & de ses conseils. Mathieu le lui promit, & fidéle à sa parole, réduisit les mécontents, ou par adresse, ou par force, à se soumettre enfin au jeune Roi & à la Régente sa mére. C'est, dit-on, le premier connétable qui ait été général d'armée : son mérite, son crédit, son habileté, illustrérent beaucoup sa famille, & commencérent à donner à sa charge l'éclat qu'elle a eu depuis. Il eut pour successeur Amauri de Montfort, qui avoit acheté cette dignité par la cession de ses droits sur le comté de Toulouse.

Ce fut aussi cette même année que mourut, à l'âge de soixante & dix

ans, un vertueux ministre, qui avoit rendu de grands services à l'Etat sous trois Rois, qui l'honorérent d'une amitié particuliére. On reconnoît à ces traits le célébre Guérin, d'abord chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, ensuite Garde des sceaux, puis Evêque de Senlis, enfin Chancelier : génie universel, d'une prudence & d'une fermeté sans exemple : grand homme de guerre avant qu'il parvînt à l'Episcopat, Evêque digne des premiers siécles du christianisme, quand il cessa d'être homme de guerre. Ce fut lui qui éleva la dignité de Chancelier au plus haut dégré d'honneur, & lui assura le rang au dessus des Pairs de France. Il commença le Trésor des Chartes, & fit ordonner que les titres de la Couronne ne seroient plus transportés à la suite des Rois, mais déposés en un lieu sûr. Quelques Historiens disent que le dépit & la jalousie de ce que la Reine mére avoit moins d'estime pour lui que pour le cardinal Romain, lui firent prendre l'habit de religieux dans l'Abbaïe de Châlis : d'autres néanmoins, avec plus de vraisemblance, assurent qu'il mourut Evêque de Sen-

Du Cang. tom. 5. p. 55.

Du Cang. au mot *cancell.*

D'Auteuil, Hist. des Min. d'Etat. p. 382. & 420. Duch. Chanb. de France, p. 207.

lis, & avec le même crédit qu'il avoit depuis quarante ans. Il n'eut point de successeur, & la Chancellerie, pour des raisons que l'Histoire ne dit point, vaqua toujours pendant le régne de Saint Louis. On ne voit, sous ce religieux Prince, que des Gardes des Sceaux.

Ordonnance contre les Juifs & les usures.

La France commençoit à respirer après tant de guerres civiles. Le jeune Roi, tout entier à son peuple & ne songeant qu'aux moyens de le rendre heureux, se reprochoit jusqu'aux plaisirs que permet la plus austére sagesse. Il n'avoit plus tant d'ardeur pour la chasse, & plein de l'idée de ses devoirs, il disoit que le tems d'un Roi étoit précieux & ne devoit être employé que pour le bonheur de ses sujets. Ce fut dans cette vue & pour assurer de plus en plus la tranquillité publique, qu'il fit fortifier Angers & quelques autres Places contre les incursions des ennemis; qu'il renouvella les anciens traités avec l'Empereur & avec le Roi des Romains son fils; enfin qu'il publia une sévére ordonnance contre les Juifs tantôt chassés, tantôt rappellés, toujours les sangsues de l'Etat. La France & les païs voi-

Laur. Ordon. des Rois de Franc. tom. I. p. 53. 54.

sins étoient alors pleins des débris de cette nation, & tout gémissoit sous le poids de ses usures. Ce qu'il y avoit de plus horrible, c'est que les Seigneurs tiroient leur part de ce gain infâme, par la protection qu'ils leur accordoient : protection que ces malheureux achetoient souvent bien cher, & toujours à des conditions également contraires à leur fortune & à leur liberté.

On voit en effet par un grand nombre d'actes, que tout Juif établi dans le Royaume, *étoit serf ou main mortable, & justiciable de corps & de chastel des Seigneurs dont il étoit couchant & levant* : c'est-à-dire, que sa personne, ses biens & ses meubles appartenoient aux Barons des lieux où il habitoit. La loi lui défendoit de changer de domicile sans la permission du maître, qui pouvoit l'aller reprendre comme un esclave fugitif jusques dans les domaines du Roi. Il paroît même que ce peuple infortuné étoit regardé comme un effet dans le commerce. On les vendoit avec la terre, ou même séparément, plus ou moins suivant le nombre, les talents, & l'industrie. Mathieu Paris rapporte que

Ibid. p. 116.

Ibid. p. 48.

Ann. 1255. p. 606.

le Roi d'Angleterre, Henri III, vendit pour quelques années les Juifs au Comte Richard son frere, *afin que ce Prince arrachât les entrailles de ceux que le Monarque n'avoit fait qu'écorcher.* On imagineroit à peine le profit qui en revenoit aux Seigneurs. Lorsque le fisc se trouvoit épuisé, on les menaçoit de les chasser. Aussi-tôt ils apportoient des sommes immenses pour le remplir : c'est ce qu'on appelloit *le bénéfice de restitution.* Il étoit si considérable, que Charles II, roi de Sicile, pour indemnité de les avoir bannis des comtés d'Anjou & du Maine, établit un fouage de trois sols sur chaque feu, & de six deniers sur chacun de ses sujets chrétiens, qui gagnoient leur vie de leur métier. Un trait plus singulier encore, c'est qu'un Juif converti *tomboit en forfaiture.* Alors le Seigneur ou le Roi confisquoit tous ses biens, & le laissoit dans un dénument universel. On eût dit que les chrétiens, irrités de ce qu'il cessoit d'être impie, cherchoient à se dédommager des taxes qu'ils ne pourroient plus lever sur lui, en lui enlevant tout ce qu'il possédoit. Maxime barbare, sans doute, & très-perni-

Du Cang. Obs. sur les Etab. de Louis. p. 185.

Le même Gloss. au mot *Judæi.*

cieuse dans ses conséquences, mais qui a subsisté jusqu'au régne de Charles VI, qui la fit abroger & proscrire. Tant il est vrai que l'usage, l'exemple des autres, & d'anciens engagements font disparoître à notre égard le ridicule le plus palpable & le plus outré.

On remarquera néanmoins que cette nation proscrite, quoiqu'elle appartînt aux Barons, sans doute par la permission du Monarque, étoit spécialement au Roi, qui avoit tout pouvoir sur elle. « C'est à moi, fait-on » dire à Saint Louis, qu'il appartient » de veiller sur les Juifs, pour les » empêcher d'opprimer les chrétiens » par leurs usures, & d'abuser de ma » protection pour désoler le Royau» me «. Ils avoient des juges & des tribunaux particuliers, un sceau qui leur étoit propre, des possessions en terres & en maisons, des cimetiéres hors les murs des villes, & des synagogues, où cependant ils ne pouvoient prier qu'à voix basse & sans aucun chant, sous peine de trois cents livres Parisis d'amende. On les obligeoit encore de porter sur eux quelque signe qui pût les faire reconnoître : c'étoit pour les femmes un voile qui leur

Guil. Carnot. apud Duch. tom. 5. p. 471.

Du Cang. Gloss. Ibid.

couvroit tout le visage, & pour les hommes une calotte de feutre ou de drap de couleur jaune, ou bien *une grande rouelle* (roue) *bien notable, de la largeur de quatre doigts & de la hauteur d'une palme, d'autre couleur que la robe, pourtraite de fil ou de soye grossement, & telle qu'on pût l'appercevoir au vestement de dessus; soit mantel ou autre habit, en tel lieu qu'ils ne la pussent musser.* Si quelque Juif paroissoit en public sans cette marque, il devoit être condamné à dix livres Tournois d'amende, & son habit confisqué au profit de celui qui le dénonçoit. On défendoit aux chrétiens tout commerce avec ce peuple réprouvé : il n'étoit permis, ni d'en avoir pour intendant ou domestique, ni de tenir quelque chose d'eux à ferme ou à bail emphytéotique, ni de s'en servir comme médecins ou chirurgiens, ni de prendre leurs enfants pour les allaiter & nourrir. Quand ils paroissoient en témoignage contre un chrétien, *on les obligeoit de jurer par les dix noms de Dieu*, avec mille imprécations contre eux-mêmes, s'ils ne disoient pas la vérité. Que le Seigneur Dieu, leur disoit-on, vous envoye la fièvre

Idem. Ibid.

continue, tierce ou quarte, si vous vous parjurez : qu'il vous détruise dans sa colere, vous, votre famille & vos biens : que vos ennemis s'emparent de vos possessions & violent vos femmes : que l'épée de la mort, la crainte & les inquiétudes vous poursuivent partout : que la terre vous engloutisse comme Datan & Abiron : que tous les péchés de vos parents & toutes les malédictions contenues dans la loi de Moïse retombent sur vos têtes. *Ainsi soit-il*, répondoient par trois fois ces tristes objets de l'exécration publique. Un chrétien convaincu d'un commerce criminel avec une fille ou une femme de cette nation, étoit brûlé vif. Le motif qu'en apporte un Auteur, digne éleve de ces siécles d'ignorance, paroîtra sans doute singulier, pour ne pas dire ridicule : *c'est*, dit-il, *que se souiller avec une Juive est un crime égal à celui qui se commet avec les bêtes.*

Tant d'humiliantes servitudes n'empêchoient point ces malheureux de venir en foule s'établir dans la France, dont insensiblement ils envahirent tout le commerce. On dit que sous Philippe-Auguste ils avoient pres-

que la moitié de Paris en propre. Ce grand Prince n'y vit d'autre remède que de déclarer leurs débiteurs quittes à la réserve d'un cinquiéme, qui fut confisqué au profit du Monarque, & de chasser ces sangsuës si funestes à l'Etat, après les avoir dépouillés de tous leurs immeubles. Mais obligé de les rappeller seize ans après, il crut avoir pourvu à tout par des réglements également sages & sévéres : foibles barriéres contre l'avidité de ce peuple insatiable. Bientôt Louis VIII se vit contraint de rendre une nouvelle ordonnance, « portant que » nul intérêt ne courroit pour eux; que » toute dette qu'ils n'auroient point » demandée depuis cinq ans, demeu» reroit éteinte ; & que les autres se» roient payées entre les mains de leurs » Seigneurs en neuf termes de quatre » mois chacun ». Saint Louis enfin, dans une assemblée des Barons à Melun, « fit défendre universellement » aux Juifs toute sorte de prêt ; donna » trois ans de terme à leurs débiteurs; » & déclara nulles les obligations » que ces usuriers n'auroient point » fait voir dans l'année à leurs Sei» gneurs ». Le religieux Monarque

Laur. Ordon. des Rois. tom. 1. p. 44.

Ibid. p. 47.

Ibid. p. 53.

proscrit en même tems toute usure, & les Grands de concèrt jurent de lui donner secours contre les infracteurs de cette Loi.

C'est ainsi que la justice & la piété dirigeoient toutes les démarches du jeune Roi. Il persuada vers le même tems à Odon Clement, abbé de Saint Denis, de rebâtir son Eglise, & lui en fournit les moyens. Le bon moine, par un scrupule d'une grande simplicité, n'osoit toucher, disoit-il, à un édifice qu'une tradition populaire assuroit avoir été consacré par Jesus-Christ même : Louis leva tous ses doutes, & en très-peu de tems l'ouvrage fut achevé. Il venoit de fonder avec une magnificence royale l'Abbaïe de Royaumont, de l'ordre de Citeaux en Beauvaisis. On assure qu'il y travailla lui-même avec les Moines, & que dans ses heures de récréation il leur aidoit à porter des pierres pour le bâtiment, ou à cultiver leur jardin. Il en fit par la suite un lieu de retraite ; & pour se délasser des fatigues de la Royauté, il y alloit prier Dieu en silence & servir les pauvres.

Ann. 1228. 1232.

Pieuses occupations de Louis.

Guil. Nang. Duch. tom. 5. p. 330.

Une conduite si édifiante & si chrétienne ne l'exempta point d'avoir des

Sa fermeté contre les entreprises des Evêques.

affaires fâcheuses avec ceux de ses sujets, qui, à cause de sa piété, devoient le respecter davantage. Les Evêques portant sans doute trop loin l'autorité spirituelle qui leur a été confiée, croyoient pour le moindre interêt temporel avoir le droit de mettre leur diocése en interdit. Dès qu'ils avoient le plus léger sujet de plainte du Monarque ou de ses Officiers, ils faisoient fermer les Eglises, privoient les fidéles de tout exercice de Religion, & ne laissoient que le baptême pour les enfants, & le sacrement de pénitence pour les moribonds. Quelquefois même, pour exciter la haine des peuples contre ceux dont ils prétendoient avoir reçu quelque tort, ils emportoient de leurs Eglises les croix, les vases sacrés, les ornements & les reliques, les déposoient au milieu d'un champ, formoient autour une enceinte de ronces & d'épines, & s'en alloient. La superstition & la terreur les faisoient promptement rappeller, & ils obtenoient tout ce qu'ils vouloient. C'est à peu près ainsi qu'en usérent Milon évêque de Beauvais, & Maurice archevêque de Rouen, qui, pour des contestations

Du Cang. au mot *reliquiæ*.

de droit & de jurisdiction purement temporelle, excommuniérent les Officiers royaux, & firent cesser l'Office Divin dans toute l'étendue de leur Prélature. Cela fut regardé, avec raison, comme un grand désordre qu'il falloit arrêter. Louis fit saisir leur temporel, & après quelques années de scandale, les Prélats, ennuyés de ne point jouir, levérent toutes leurs censures. Ce fut alors que le Pape Grégoire IX accorda au Roi une Bulle qui défend à qui que ce soit d'interdire les Chapelles Royales, Inv. Bulles 168.
menaçant ceux qui seroient assez téméraires pour l'entreprendre, de l'indignation des Saints Apôtres Pierre & Paul. C'étoit une sorte de grace fort considérable en ce tems-là, où l'on vouloit bien en avoir besoin : ce qui marque jusqu'à quel dégré de puissance la jurisdiction des Evêques s'étoit élevée, & combien elle devenoit fâcheuse aux Rois, puisque pour la réprimer ils se voyoient souvent obligés d'avoir recours aux Papes, à qui ils fournissoient par là les moyens d'augmenter leur autorité déja trop redoutable.

Le sage Monarque, *tout Saint qu'il*

Daniel. Hist. de France. tom. 3. p. 198. *étoit*, dit un célébre Moderne, *tint toujours depuis pour maxime, de ne se pas livrer à un aveugle respect pour les ordres des ministres de l'Eglise, qu'il sçavoit être sujets aux emportements de la passion comme les autres hommes.* Dans ces sortes d'affaires il balançoit toujours avec la plus scrupuleuse exactitude ce qu'il devoit d'un côté à la Religion, & de l'autre à ses sujets & à l'équité. Le sire de Joinville en rapporte un exemple qui mérite d'avoir place dans cette histoire. « Je vis une

Hist. de Saint Louis. p. 13. » journée, dit ce naïf Historien, que » tous les Prélats de France se trou- » vérent à Paris pour parler au bon » Saint Louis, & lui faire une re- » quête. Ce fut l'évêque Guy d'Au- » xerre, fils de Monseigneur Guillau- » me de Melot, qui commença à » dire au nom de tous les autres : Sire, » sçachez que tous ces Prélats qu'ici » sont en votre présence, me font » dire que vous laissez perdre toute » la chrétienté, & qu'elle se perd en- » tre vos mains. A donc le bon Roi » se signe de la croix, & dit : Evêque, » or me dites comment il se fait & » par quelle raison. Sire, fit l'Evêque, » c'est pour ce qu'on ne tient plus

» compte des excommuniés. Car au-
» jourd'hui un homme aimeroit mieux
» mourir tout excommunié que de se
» faire absoudre, & ne veut nulle y
» faire satisfaction à l'Eglise. Pour-
» tant, Sire, ils vous requierent tous
» à une voix pour Dieu, & pour ce
» que ainsi le devez faire, qu'il vous
» plaise commander à tous vos Bail-
» lifs, que où il sera trouvé aucun en
» votre Royaume, qui aura été an &
» jour continuellement excommunié,
» qu'ils le contraignent à se faire ab-
» soudre par la prinse de ses biens. Le
» Saint homme répondit, que très-
» voulentiers le commanderoit faire
» de ceux qu'on trouveroit être tor-
» çonniers à l'Eglise & à son presme
» (prochain). L'Evêque dit qu'il ne
» leur appartenoit à connoître de leurs
» causes. Le Roi à ce répondit qu'il ne
» le feroit autrement ; & disoit que
» ce seroit contre Dieu & raison, qu'il
» fît contraindre à soi faire absoudre
» ceux à qui les clercs feroient tort,
» & qu'ils ne fussent oïz en leur bon
» droit. Et de ce leur donna exemple
» du Comte de Bretagne, qui par sept
» ans a plaidoié contre les Prélats de
» son Comté, tout excommunié, &

» finablement a si bien conduite &
» menée sa cause, que notre Saint Pére
» le Pape les a condamnés envers ice-
» lui Comte. Parquoi disoit que si
» dès la premiére année il eut voulu
» le contraindre à soi faire absoudre,
» il eût grandement meffait envers
» Dieu & envers son vassal. Après
» lesquelles choses ouies pour tous
» iceux Prélats, il leur suffisit de la
» bonne réponse du Roi, & onques
» puis ne ouï parler qu'il fût fait
» demande de telles choses ». Tant la fermeté a de pouvoir sur les esprits même les plus prévenus & les plus jaloux de leurs droits, quand elle est inspirée par le devoir & soutenue par les effets !

Il est en but aux traits de la calomnie.

La piété solide & la vie exemplaire du jeune Monarque n'empêchérent point la calomnie de l'attaquer. On jugea de lui par le commun des hommes, & le voyant beau, bien fait, à l'âge de dix-neuf ans, pouvant tout ce qu'il vouloit, on n'imaginoit point qu'entouré des charmes du monde, il pût conserver son innocence. On disoit qu'il s'abandonnoit en secret à des plaisirs criminels; qu'il avoit des maîtresses, & que la Régente,

contente de gouverner, ne faisoit pas semblant de s'en appercevoir. Ces bruits injurieux firent une telle impression dans le public, qu'un bon Religieux, poussé d'un zéle indiscret, en fit une vive réprimande à la Reine. L'innocence est toujours humble, toujours modeste : *J'aime le Roi mon fils*, répondit Blanche avec douceur; *mais si je le voyois prêt à mourir, & que pour lui sauver la vie je n'eusse qu'à lui permettre d'offenser son Dieu, le ciel m'est témoin que, sans hésiter, je choisirois de le voir périr, plutôt que de le voir encourir la disgrace de son Créateur par un péché mortel.* Cependant afin de le soustraire en même tems au péril & aux traits de la calomnie, elle résolut de le marier promptement, & jetta les yeux sur la fille aînée du Comte de Provence, que sa naissance & sa vertu rendoient également digne d'une si haute alliance.

Duch. tom. 5. p. 446.

Ce Comte, Raymond Bérenger, étoit de la maison de Barcelonne, une branche des Rois d'Arragon, où la Provence étoit entrée depuis longtems, & le Comté de Forcalquier depuis peu par Garsande mére de ce Prince. Il avoit épousé Beatrix, fille

Ann. 1233. Son mariage avec Marguerite de Provence.

de Thomas comte de Savoie & de Maurienne : il en avoit cinq enfants, un fils qui vécut peu, & quatre filles, toutes d'un rare mérite : mais Marguerite, l'aînée, l'emportoit de bien loin sur les autres. Elle étoit d'une beauté accomplie, *loyale & fine*, dit un de nos vieux Historiens, & n'avoit pas encore quatorze ans. On contoit des traits admirables de son esprit : sa sagesse, sa modestie, sa bonté la faisoient aimer & presque adorer des Provençaux, qui s'adonnant alors à la poësie, remplissoient leurs ouvrages des belles qualités de leur Princesse, & trouvoient tous les jours à en dire quelque chose de nouveau. Gautier archevêque de Sens, & le seigneur Jean de Nesle furent nommés Ambassadeurs pour en aller faire la demande. La proposition fut reçue avec respect. Le Comte de Provence, malgré le mauvais état de ses affaires, promit de donner à sa fille vingt mille livres, ce qui peut revenir à quatre cents mille d'aujourd'hui : il se doutoit bien que son gendre ne le presseroit point d'acquiter cette somme, dont effectivement la cinquiéme partie étoit à peine payée plus de trente

Villard. p. 227.

ans après : il prévoyoit d'ailleurs que cette alliance ſeule ſerviroit de dot à ſes autres filles, qui bientôt en effet furent mariées très-honorablement: Eléonore, la ſeconde, à Henri III Roi d'Angleterre; Sancie, la troiſiéme, à Richard frére de ce Monarque, élu depuis Roi des Romains, & Beatrix, la derniére, à Charles frére de Louis, qu'elle fit Comte de Provence, & qui ſe fit lui-même Roi de Sicile.

Les Ambaſſadeurs amenérent la Princeſſe à Sens, où la cérémonie du mariage ſe fit avec la magnificence qui convenoit au ſiécle & à l'occaſion. Quelques jours après, la jeune Reine fut couronnée dans l'Egliſe cathédrale de la même ville. Le Roi ſon époux, revêtu de tous les ornemens royaux, y fut préſent, fit quelques Chevaliers, & toucha des malades, à qui l'on diſtribua de l'argent ſelon leurs beſoins. On remarque que la dépenſe tant pour le mariage que pour le couronnement, montoit à deux mille cinq cents livres, en comptant plus de cent écus dont Louis fit préſent aux Provençaux, & près de quarante que coûta la muſique. On y vit auſſi comme une choſe très-rare deux cuillers

La Chaiſe, Hiſt. de Saint Louis. tom. 1. L. 3. p. 189.

d'or, avec une coupe de même métal, qui revenoit à vingt écus, & dont le Boureillier profita. C'est ainsi qu'on appelloit l'officier du palais, qui étoit chargé de tout ce qui regarde la bouche, dignité alors très-considérable.

Prérogatives de l'office de grand Bouteillier.

On voit en effet par plusieurs monuments authentiques, que cet Officier, l'un des quatre principaux de la Couronne, signoit dans toutes les Patentes des Rois, ou du moins étoit présent à leur expédition, qu'il avoit séance entre les Princes, qu'il disputoit même le pas au Connétable. Du Tillet cite un arrêt qui lui donne *assistance & opinion* en la Cour des Pairs, avec les Barons qui peuvent & doivent y juger. On prétend encore qu'à cause de son office, il avoit le droit de présider à la Chambre des Comptes de Paris; *& de ce*, ajoute le même Auteur, *y a ordonnance de Charles VI enregistrée au Parlement*. Mais ce droit s'éteignit, soit par la négligence de ceux qui l'avoient obtenu, soit par l'autorité des Rois qui l'avoient accordé. Le titre même de grand Bouteillier fut également aboli, & l'on y a substitué la charge de grand Échanson. Tous deux néanmoins ont été

Recueil des Rois de France. p. 397. ann. 1224.

Page 406.

contemporains. Tout le monde ſçait la diſpute qui s'éleva au ſacre de Philippe V, au ſujet *du pot à cave* dont le Roi s'étoit ſervi, & que chacun d'eux ſoutenoit lui appartenir. On trouve d'ailleurs quantité d'actes où tous deux ſont nommés, & que tous deux ont ſignés. Il ſeroit difficile de fixer au juſte le tems où les fonctions de ces deux emplois ont été réunies. Du Cang. au mot *Buticul.*

Le grand Bouteillier, dit Loyſeau, avoit juſtice ſur les Hoſteliers & Taverniers. Chaque Crieur de vin lui devoit treize deniers; chaque Buffetier treize ou vingt-ſix deniers; chaque Cellier de Paris, *où l'on vendoit à broſche, la moitié des lies; chaque perſonne qui avoit atelage, vingt-huit deniers & auſſi du plus & du moins;* chaque Eccléſiaſtique nommé à une Prélature royale, Archevêque, Evêque, Abbé, ou Abbeſſe, cent ſols Pariſis. Si l'on conſulte les regiſtres de la Chambre des Comptes ſur les autres prérogatives de cette grande charge, on y verra qu'*aux fêtes ſolemnelles, quand le Roi portoit Couronne, le Bouteillier prenoit de ſon droit, non-ſeulement la coupe & le hanap,* Trait. des Off. L. 4. p. 224. Du Cang. ibid.

mais les piéces de vin, tonneaux, ou queues, où l'on avoit commencé à traire, ce qui se pratiquoit aussi en tems de guerre; qu'au sacre de Rheims, il devoit avoir les vins qui étoient dessous la barre, avec un certain nombre de pains, de chars, (chairs) *de poules, de cire, de poisson & de fruit; qu'en l'hostel où le Roi gissoit, fût à Paris ou ailleurs, il prenoit à la fruiterie tout ce que mestier lui étoit, fussent torches ou chandelles, à la cuisine, aucune fois viande cuite, autrefois crue, à la cave tel vin comme pour la personne du Roi, & alloient ses gens traire au tonnel où l'on traioit pour le Roi; que deux fois chacun an, il recevoit au Trésor Royal vingt livres pour ses manteaux; qu'il étoit maître des Cervoisiers par tout le Royaume, & souverain de la Chambre des Comptes; qu'en cette dernière qualité il lui revenoit un nombre de jettoirs, de quoi nos Seigneurs des Comptes jettent chacun an, & qu'il devoit avoir moult belle chose en Champaigne.*

Douaire de la jeune Reine : empire de la Régente sur les deux jeunes époux.

Le douaire de la nouvelle Reine fut d'abord assigné sur la ville du Mans & sur quelques châteaux dans le Perche, ensuite sur Orléans & quelques lieux des environs, enfin sur

sur Corbeil, Poissy, Pontoise, Etampes, Dourdan, & quelques autres terres plus voisines de Paris & d'un revenu beaucoup plus considérable. Une circonstance bien rare dans les mariages; & qu'on ose à peine rapporter dans un siécle comme le nôtre, c'est que Louis s'étant proposé l'exemple de Tobie pour modéle, il trouva la jeune Marguerite dans la même disposition. Les deux époux étoient encore bien jeunes: Blanche retint sur eux un empire si absolu, que le Roi ne voyoit sa femme que lorsque sa mére le lui permettoit. Si quelquefois il se déroboit pour aller chez la jeune Reine, il se cachoit dès que la sévére Régente paroissoit. Un jour l'y ayant trouvé, elle le mit dehors, & lui fit devant tout le monde une très-vive réprimande.

Vie MSS. de Saint Louis. p. 102.

Chron. de Saint Louis. c. 76.

La Cour revint ensuite à Paris, où les réjouissances recommencérent; mais pour faire bientôt place aux préparatifs de la guerre. La tréve avec l'Angleterre alloit expirer. Le Comte de Bretagne l'avoit même déja rompue par plusieurs courses sur les terres de Henri d'Avaugour, tantôt par ses lieutenants, tantôt en personne.

An. 1234. Grands préparatifs de guerre contre le Comte de Bretagne.

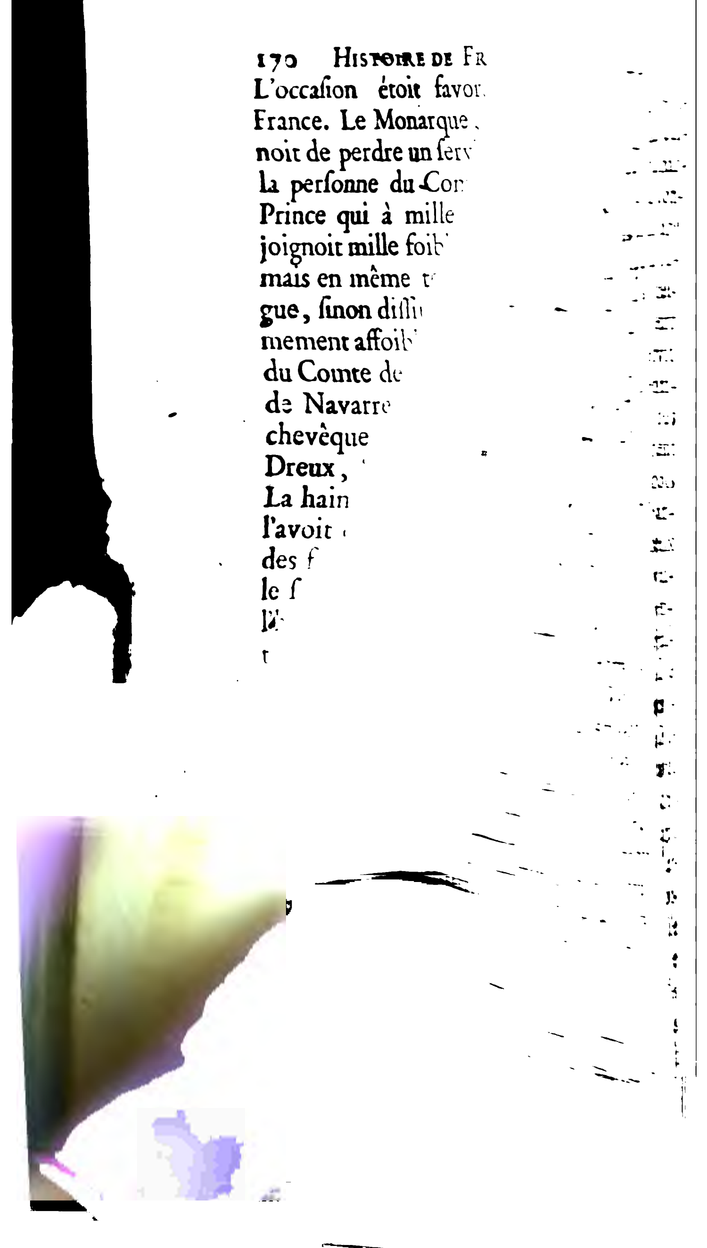
L'occasion étoit favorable pour la France. Le Monarque, il est vrai, venoit de perdre un serviteur fidéle dans la personne du Comte de Flandres, Prince qui à mille grandes qualités joignoit mille foiblesses aussi grandes : mais en même tems il avoit vu la ligue, sinon dissipée, du moins extrêmement affoiblie, tant par l'élévation du Comte de Champagne sur le trône de Navarre, que par la mort de l'Archevêque de Lyon, du Comte de Dreux, & du Comte de Boulogne. La haine du premier contre Thibaut l'avoit engagé dans toutes les cabales des factieux : la considération où étoit le second, ne servoit qu'à réveiller l'humeur inquiete du Comte de Bretagne, qui croyoit avoir en lui une ressource assurée dans les malheurs qu'il se seroit attirés par ses révoltes. La haute naissance du troisiéme, son courage intrépide, son crédit parmi la noblesse, ses liaisons avec les mécontents qui l'entretenoient toujours dans l'espérance de régner, tout caussoit d'étranges inquiétudes au Ministére. La bonne fortune du jeune Roi le délivra heureusement d'un sujet si redoutable. Philippe mourut très-

promptement d'une enflure prodigieuse; malheureux d'avoir terni un mérite peu commun, en préférant des prétentions aussi chimériques qu'injustes, à la gloire d'être le principal secours de son Roi & de son neveu. Une mort si soudaine donna lieu de soupçonner quelque cause violente. La Régente même ne fut pas à couvert des traits de la calomnie : ce seroit lui faire injure que de penser à l'en justifier. Aussi vit-on le public se déchaîner tout autrement contre Thibaut, soit parce qu'il y avoit plus d'intérêt que personne, soit parce qu'on le croyoit plus accoutumé à ces sortes de forfaits. La vérité est néanmoins qu'il n'y eut jamais rien d'avéré contre lui.

Louis, averti que le Comte de Bretagne n'oublioit rien pour engager la Cour d'Angleterre à recommencer la guerre, résolut de châtier une bonne fois tant de révoltes, manda la noblesse avec les Communes, & s'avança contre le rebelle avec une armée si considérable qu'on n'en avoit point vu de pareille dans les derniéres guerres. Le malheureux Comte, abandonné à lui-même, il n'avoit pu ob-

Il est abandonné de l'Angleterre & fait une tréve.

L'occaſion étoit favor
France. Le Monarque
noit de perdre un ſerv
la perſonne du Cor
Prince qui à mille
joignoit mille foib
mais en même t
gue, ſinon diſſi
mement affoib
du Comte de
de Navarre
chevêque
Dreux,
La hain
l'avoit
des f
le ſ
l'



oublier, pour
vainqueur, que les
service alloient
craindre que les
ent de ce prétexte
ruine d'un de leurs
Roi d'Angleterre
, en si peu de tems,
de terre & de mer
telle expédition.
effet étant passé peu
, on feignit un vif
la tréve qu'il avoit
lui refuser un secours
llement hors d'état de
on lui offrit néanmoins
pes, à condition qu'il
le leur entretien. Cette
nt pas satisfait, il se re-
dépit, & ne songea plus
affaire à quelque prix que
torien Anglois assure qu'il
er aux pieds du Roi, la
, se reconnoissant un traî-
de toute grace, lui aban-
ous ses Etats & sa propre
pour en tirer tel châtiment
airoit. Le Monarque, sui-
me Auteur, le reçut fort
lui parla ainsi : « Mauvais

Il se soumet enfin & fait sa paix.

Math. Par. Ibid.

» traître, encore que tu ayes mérité » une mort infâme, cependant je te » pardonne en considération de la » noblesse de ton sang; mais à con» dition que tu abandonneras la Bre» tagne à ton fils, à qui je ne la laisse » que pour sa vie, & je veux qu'après » sa mort les Rois de France soient » maîtres de la terre ». Cependant une preuve qu'il ne fut dépouillé ni de sa dignité, ni de la tutelle de ses enfants, c'est que dans les actes mêmes de cette paix, il prend la qualité de Duc de Bretagne, qu'il ne pouvoit avoir que du chef de sa femme. Il paroît seulement que le Comte fut obligé de venir à Paris; qu'il se soumit à tout ce que voudroient ordonner le Roi & la Reine Blanche, dont la régence duroit encore; qu'il promit de les servir envers & contre tous; qu'il renonça à tous les avantages qu'on lui avoit faits par le traité de Vendôme; qu'il remit entre les mains du Roi pour trois ans les châteaux de Saint Aubin, de Chantroceaux & de Mareuil; qu'il s'engagea, sitôt que son fils seroit majeur, à servir cinq ans à ses frais en Palestine; enfin qu'il s'obligea de rétablir la

Duch. tom. 5. p. 692.

noblesse de Bretagne dans tous ses privileges, qui consistoient dans le pouvoir de fortifier, sans la permission du Seigneur, dans la faculté de disposer sans lui de leurs biens & de la tutelle de leurs enfants, dans le droit de naufrage & autres semblables prérogatives. Louis, pour l'exécution de cet article, nomma des Commissaires, & fit en sorte qu'on ne lui donnât pas plus qu'il n'avoit pris, mais en même tems qu'il rendît tout ce qui ne lui appartenoit pas.

Le Comte, ainsi rentré dans l'obéissance, envoya déclarer au Roi d'Angleterre qu'il révoquoit l'hommage qu'il lui avoit fait pendant sa révolte. Henri, pour s'en venger, fit saisir le Comté de Richemont & toutes les autres terres que le Prince Breton possédoit dans ses Etats d'Outremer. Mais bien-tôt il sentit à quel homme il avoit affaire. Le Comte équipa sur le champ quelques vaisseaux, se mit à courir la mer, troubla partout le commerce des Anglois, pilla tous ceux de cette nation qu'il put joindre, & remplit parfaitement, dit Mathieu Paris, son surnom de *Mauclerc*, c'est-à-dire, d'homme

Math. Par. Ibid.

fermeté vis-à-vis de la Comtesse de Flandres, veuve de Ferrand, que les mécontents vouloient marier avec Simon de Montfort, né François, mais devenu sujet de l'Angleterre par le Comté de Leicestre qu'il avoit hérité d'Amicie sa grand'mere, homme d'ailleurs suspect & de grande entreprise. La Princesse, dans un traité fait à Péronne, s'étoit engagée à ne point s'allier avec les ennemis de l'Etat : Louis averti de ce qui se tramoit, l'obligea encore de déclarer par un second acte, qu'elle n'étoit entrée, ni n'entreroit en aucune négociation avec le Comte de Leicestre, & qu'elle romproit tout en cas qu'elle l'eût fait. Le malheureux Montfort, frustré de ses espérances, jetta les yeux sur Mathilde, veuve du Comte de Boulogne, & lui fit proposer de l'épouser : il trouva encore dans la politique du jeune Souverain un obstacle invincible à ses desseins.

Invent. des ch. tom. 5. Fland. 4. sac. p. 28.

Du Till. p. 71. 2 p. 114. Mem des Rois de France

Ann. 1236.

Tels étoient les progrès de Louis dans l'art de régner, & il n'avoit pas encore vingt & un an accompli. Ce terme fixé par nos anciennes loix pour la majorité de nos Rois, arriva enfin : alors la Reine Blanche cessa de pren-

Majorité du Roi.

dre la qualité de Régente du Royaume : événement longtems attendu par les gens de bien, pour voir perdre aux brouillons, si non le motif, du moins le prétexte de cabaler. Mais quelque changement qu'il produisît à l'extérieur, il n'en apporta aucun dans la forme du gouvernement. Il y avoit déja plusieurs années que le fils gouvernoit sous la conduite de la mére, & la mére continua toujours depuis à gouverner sous l'autorité du fils. Tous deux vécurent dans une parfaite intelligence, & n'ayant l'un & l'autre en vue que le bien de l'Etat, ils ne pouvoient pas manquer de s'accorder. On fait cependant un crime au jeune Louis de s'être laissé gouverner par l'impérieuse Blanche : reproche fondé sur la confiance qu'il eût toujours aux sages conseils de cette grande Reine, & sur ce que se rencontrant avec elle & toute la Cour dans des occasions solemnelles, il lui a quelquefois donné le premier rang. On ne fait pas réfléxion sans doute que le devoir d'un Roi est de se multiplier en quelque sorte par les Ministres qu'il employe, pourvû qu'il sçache les choisir, non pour se plonger dans l'oisi-

Math. Par. p. 649.

veté, mais pour faire mieux avec leur aide ce qu'il pourroit faire moins bien abandonné à lui-même. Si c'est-là une tache à la mémoire de ce Religieux Monarque, ce sera donc un opprobre d'être gouverné par la justice & par la raison.

Révolte du Comte de Champagne devenu Roi de Navarre.

La premiére affaire importante qu'eut Louis, en prenant les rênes du gouvernement, fut contre le nouveau Roi de Navarre, à qui nul engagement ne coutoit, parce qu'il ne s'en faisoit jamais de loi. Ce Prince inconstant avoit promis au Roi de ne point marier Blanche sa fille unique, que de son consentement; mais comptant pour rien la foi des serments, il la maria, sans en parler au Monarque, avec Jean de Dreux fils du Comte de Bretagne; lui donnant pour dot le Comté du Perche, & lui assurant la succession au Royaume de Navarre, quand même il lui naîtroit des fréres, comme en effet Thibaut eut dans la suite deux fils de Marguerite de Bourbon. On chercheroit envain la vraie cause de cette rupture. Les uns veulent qu'elle ait été ménagée par le Comte de la Marche, & encore plus par la Comtesse, qui ayant été Reine,

Reg. des ch. de Champ.

conservoit toujours la fierté de son premier rang, & ne pouvoit se résoudre à plier sous le joug de la dépendance : les autres disent que Thibaut s'y porta de lui-même, & que méditant de rentrer dans les fiefs dont il avoit traité avec le Roi pour satisfaire la Reine de Chypre, il voulut engager le Comte de Bretagne dans ses intérêts par le mariage de sa fille unique avec le fils aîné de ce Prince, l'un des plus séditieux vassaux de la Couronne. Le plus grand nombre néanmoins est de ceux qui ne lui donnent proprement d'autre motif que son inquiétude naturelle.

Le Roi marche contre lui & le force à demander la paix.

Dès que Louis eut appris ce mariage, & il ne l'apprit qu'après qu'il fut consommé, il envoya demander au Roi de Navarre les trois Places qu'il devoit livrer, s'il venoit à manquer au dernier traité. Thibaut ne répondit rien, ou ne répondit pas comme il devoit, mais se prépara à la guerre, traita secretement avec les Comtes de Bretagne & de la Marche, fortifia ses villes, leva des troupes, & n'oublia rien pour mettre le Pape dans ses intérêts. On avoit publié depuis peu une croisade pour la Terre

Sainte, & le Prince Navarrois avoit pris la croix : il n'en falloit pas davantage pour obtenir la protection de Rome & toutes sortes de priviléges. Grégoire IX., c'étoit le nom du Pontife Romain, écrivit donc au Roi, moins pour le conjurer que pour lui défendre, sous peine des censures usitées dans ces occasions, de rien entreprendre contre un fidéle croisé pour le soutien de la Religion. Louis qui sçavoit que le Saint Pére pouvoit lui donner quelquefois des conseils, jamais des ordres, ne laissa pas d'envoyer dans les Provinces pour mander la Noblesse & les Communes, dont le rendez-vous fut assigné à Vincennes. Déja il étoit à la tête de ses troupes, prêt à fondre sur la Brie & sur la Champagne, lorsque Thibaut, effrayé d'une si grande diligence, lui envoya demander pardon, & vint lui-même se jetter à ses pieds pour obtenir la paix. Mais il ne l'obtint qu'en renonçant pour la seconde fois à ses prétentions sur les fiefs qu'il avoit autrefois vendus au Monarque, en livrant pour sureté de sa parole Bray sur Seine & Montereau-Faut-Yonne, en s'obligeant d'accomplir

Duch. tom. 5. p. 331. 321

au plutôt son vœu d'aller en Palestine, enfin en promettant que de sept ans il ne reparoîtroit en France.

C'est ainsi que le jeune Monarque sçut punir l'infidélité d'un vassal plus capable de brouiller qu'habile à faire la guerre, redoutable cependant autant par ses intrigues que par sa puissance & ses richesses. On dit qu'à son avénement au trône de Navarre, il trouva dans le trésor de Sanche son oncle & son prédécesseur, dix-sept cents mille livres, somme qui reviendroit à plus de quatre millions de notre monnoie d'aujourd'hui. Mais si la soumission du rebelle désarma la colére du Souverain, il n'en fut pas de même du public, toujours difficile à revenir de ses préjugés. L'idée des empoisonnements dont on l'accusoit, & l'horreur qu'elle ne pouvoit manquer d'inspirer, ne s'effaçoient point des esprits. Robert, frére du Roi, génie impétueux & d'une hauteur qui dégénéroit souvent en violence, lui donnoit dans toutes les occasions des marques de la haîne la plus forte & du mépris le plus outrageux. Un jour que Thibaut alloit au Palais pour prendre congé du Roi, il se vit tout d'un

Violence du Prince Robert contre le Roi de Navarre.

Vies & chron. Mss. de Saint Louis & de la Reine Blanc. Fauch. p. 164.

coup investi par les domestiques du jeune Prince, qui lui firent les plus cruelles insultes, coupérent la queue de son cheval, lui attachérent des haillons à ses habits, & au moment qu'il entroit lui firent un masque d'un fromage mou : affront plus honteux encore à celui qui le faisoit faire, qu'à celui qui le recevoit. Louis, que toute indignité blessoit, donna des ordres pour arrêter ces insolents, qui furent condamnés à mort. Mais Robert, pour sauver des malheureux qui n'avoient rien fait qu'à son instigation, avoua que cette violence étoit son ouvrage, & fit tant par ses priéres, que l'exécution fut suspendue. Le Roi se trouvoit dans une étrange extrémité : l'amitié qu'il avoit pour son frére sembloit demander grace pour des gens qui n'étoient coupables que pour lui avoir trop fidélement obéi : d'un autre côté la justice ne lui permettoit pas de laisser impunie une action si contraire aux droits de l'humanité. Cependant la jeunesse & les instances de Robert, peut-être même l'intercession de Thibaut, qui cherchoit à regagner un ennemi si redoutable, déterminérent le Monarque à prendre

le parti de la clémence. On fit au Roi outragé toutes les satisfactions qu'on put imaginer : on le combla d'amitiés & d'honneurs ; & comme il devoit partir incessamment pour la Palestine, Louis lui promit de prendre la Champagne sous sa protection, & & de la défendre contre quiconque oseroit l'attaquer. Tant de ménagements inspirés par la politique & conseillés par la Reine mere, réveillérent toute la passion du Roi de Navarre pour cette Princesse. Il la lui témoigna avec tant de liberté, qu'elle fut obligée de lui envoyer ordre de se retirer de la Cour. Thibaut qui se consoloit de tout, se mit à faire des chansons, & composa ce couplet sur cette avanture si peu glorieuse à sa mémoire. Grande Chr. de France.

Amour le veut & Madame m'en prie
Que je m'en part ; & je moult l'en mercy
Quand par le gré Madame m'en châti,
Meilleur raison n'y voye en ma partie.

Le Languedoc cependant étoit toujours dans le trouble. L'Inquisition, quoiqu'établie depuis trois ans dans cette malheureuse Province, ne laiss- Ann. 1237. Affaires de Languedoc.

ſoit pas de rencontrer de grands obſtacles. Les Conſuls de Toulouſe formérent beaucoup de difficultés contre les procédures des Inquiſiteurs, & Raymond exigea qu'ils obſervaſſent de certaines formalités. Il n'en fallut pas davantage pour exciter les clameurs des dévots contre lui. On l'accuſa de protéger les hérétiques, & en conſéquence il fut frappé de tous les anathêmes de l'Egliſe. Le malheureux Prince, outré de cette maniére d'agir, fit publier des défenſes de comparoître devant les Inquiſiteurs. Ce fut comme le ſignal de la guerre. Les Curés & les Cordeliers de Toulouſe en ſentirent les premiers effets; ils furent forcés de ſortir de la ville : les appointements de l'Univerſité ceſſérent : on coupa d'abord les vivres aux Jacobins, chefs de l'Inquiſition, en mettant des gardes aux portes de leur couvent, enſuite on les chaſſa ignominieuſement : l'Evêque même fut obligé de ſe retirer avec ſon Clergé. Tout cela ne put s'exécuter ſans beaucoup de violences : on dit qu'il y eut des Prêtres maſſacrés par la populace, & que pluſieurs perſonnes, ſoit crainte, ſoit penchant, embraſ-

Guil. de Pod. c. 43. apud Duch. tom. 5. p. 694.

Catel. Hiſt. du Comt. de Toul. p. 358.

sérent publiquement l'hérésie. Le nouveau tribunal ne fut pas reçu plus favorablement à Narbonne. L'Archevêque ayant voulu procéder contre des gens suspects dans la foi, les habitants de la ville basse se soulevérent, forcérent la maison des frères Prêcheurs, se saisirent des registres de l'Inquisition, & les mirent en piéces : ce qui produisit entre les deux villes une guerre aussi vive qu'elle auroit pu l'être entre les plus cruels ennemis. Mais l'autorité du Roi l'appaisa, & réduisit les deux partis à poursuivre leurs prétentions par les voies ordinaires de la justice devant son Sénéchal à Carcassonne.

Le même. Hist. de Lang. p. 604.

Raymond ne trouva ni la même équité, ni la même indulgence à Rome, où la nouvelle du désordre de Toulouse avoit été portée par l'Archevêque de Vienne, qui faisoit alors la fonction de Légat. Grégoire lui écrivit une Lettre fulminante, par laquelle il lui ordonnoit de faire toutes les réparations que son Ministre lui prescriroit, de forcer les Consuls de se soumettre à l'autorité de l'Inquisition, & de prendre dès le mois de Mars prochain, le chemin de la

Older. Raïnal. ann. 1236.

Palestine pour y demeurer cinq ans. On seroit étonné de nos jours de voir arriver un ordre du Pape, qui bannît un Prince de ses Etats : alors on n'y voyoit rien de singulier : tel est l'effet du préjugé, de l'ignorance & de la superstition. Le Pontife s'adressoit en même tems au Roi, pour le prier d'armer son bras contre l'hérésie, de contraindre le Comte de Toulouse à faire son voyage d'Orient, & de donner cependant l'administration du Languedoc au Prince Alfonse qui en devoit épouser l'héritiére. La Lettre étoit humble, vive, pressante : mais Louis, toujours ami de la justice, eut égard aux plaintes de l'accusé. Il étoit informé que les Inquisiteurs le haïssoient sécrétement, & que l'état de ses affaires ne lui permettoit pas de se mettre si-tôt en marche pour la Terre-Sainte : il en écrivit si fortement au Saint Pere, qu'il lui fit, sinon révoquer, du moins suspendre le honteux arrêt de bannissement qu'il avoit prononcé contre Raymond. Grégoire lui donna dix-huit mois pour se préparer à l'expédition d'Outre-mer, & se remit de tout à la sagesse & à la piété du Monarque. Il manda même

au Légat d'ôter l'Inquisition aux Fréres Prêcheurs, s'il trouvoit qu'ils fussent ennemis secrets du Comte : le Prélat, au lieu d'obéir, se contenta de leur donner un Cordelier pour collégue, & d'apporter quelque tempérament à la rigueur des procédures. Tout alloit assez bien pour les Inquisiteurs, lorsqu'enfin Rome mieux informée, selon quelques-uns, surprise, selon quelques autres, suspendit pour quelque tems leur commission, & révoqua tous leurs pouvoirs.

Guil. de Pod. ibid. p. 695.

L'équité auroit demandé qu'on en eût fait autant en plusieurs endroits, où depuis quelques années cette redoutable Inquisition causoit de grands ravages, sous les ordres d'un certain Frére Prêcheur nommé Robert. C'étoit un scélérat, qui, à un rare talent pour la prédication, joignoit une grande apparence de piété : un apostat dans la foi, qui avoit suivi pendant vingt années une femme Manichéenne, plus par libertinage que pour apprendre, comme on le disoit, à connoître les hérétiques, qu'il se vantoit de distinguer à l'air seul, & même au ton de voix : un Moine hypocrite, qui en imposa en même tems

Ann. 1237. Inquisiteur envoyé en France : ses excès : sa punition.

Math. Par. p. 429. 482.

Mousk. p. 38.

Spicil. tom. 2. p. 795.

au Pape qui l'envoya dans les Gaules avec la qualité d'Inquisiteur, & au Roi qui lui permit d'exécuter cette commission, & lui fit quelquefois donner escorte pour découvrir & punir une secte abominable, qu'on prétendoit répandue dans l'Isle de France, en Champagne, en Bourgogne, & en Flandre. Ce malheureux, sans foi, sans loi, abusa pendant cinq ou six ans de la confiance qu'on avoit en lui, & faisoit brûler indistinctement innocent & coupable : ce qui le fit surnommer Robert le *Bulgare*, nom infâme qu'on donnoit aux Vaudois accusés du crime détestable, & les tristes objets du prétendu zéle de l'imposteur. La fourberie fut enfin découverte, & le Moine arrêté, privé de son emploi, & confiné dans une étroite prison pour le reste de ses jours. S'il semble que Louis ait manqué de lumiéres en accordant sa protection à ce misérable, ce fut moins sa faute que celle du siécle où il vivoit : siécle d'ignorance & de superstition. Son excuse est dans la droiture de son cœur : une belle ame sçait rarement soupçonner le mal.

Tandis que le sage Monarque as-

furoit le bonheur de ses peuples par son courage, & la gloire de la Religion par sa fermeté, il étoit en grand danger de sa vie sans le sçavoir. Le Vieux de la Montagne, nom si fameux & si formidable dans nos vieilles histoires, sur un faux bruit que Louis se préparoit à passer au Levant avec une armée terrible, crut finir la guerre en faisant périr le Général, & fit partir deux de ses sujets pour aller en France exécuter ses ordres barbares. Mais pendant qu'ils étoient en marche, Dieu changea ses dispositions meurtriéres en sentimens de paix. Il dépêcha sur le champ deux Emirs pour avertir le Roi du péril qu'il couroit. Une aventure si extraordinaire redoubla la piété & la ferveur du religieux Prince : il sentit que la vie du plus redoutable potentat tient à bien peu de chose ; & s'humiliant de plus en plus devant la Majesté éternelle, il lui offrit un nouveau sacrifice de lui-même. Il ne laissa pas néanmoins de prendre des gardes armés de masses d'airain, persuadé que la prudence humaine, renfermée dans ses justes bornes, n'est point opposée à la soumission aux décrets de la Pro-

Le Prince des Assassins veut faire tuer le Roi. Ce que c'étoit que ce peuple, son origine, sa Religion, ses divers domiciles.

Guill. Nang. apud Duch. tom. 5. p. 332.

vidence. Les nouveaux Envoyés cependant découvrirent leurs confreres à Marseille, leur montrérent les derniers ordres de leur commun maître, & les amenérent au Roi. Ce généreux Prince les combla de présents, & leur en donna de magnifiques pour leur Souverain, en témoignage de la paix & de l'amitié qu'il vouloit entretenir avec lui. On ne doit point dissimuler que ce fait, rapporté d'abord par Guillaume de Nangis, ensuite par tous nos historiens, commence à être un peu décrédité. Mais les raisons de l'attaquer n'ont paru à l'Académie des Belles-Lettres, qu'une conjecture ingénieuse, que des réflexions enfin très-judicieuses, qui néanmoins ne forment pas une démonstration. Le célébre Editeur des Mémoires de cet illustre Corps permet toujours *aux Orateurs sacrés d'employer dans l'éloge du Saint Monarque ce trait fameux, que l'éloquence de ses panégyristes a tant de fois celébré.*

Mem. de l'Acad. des belles-lettres, tom. 16. p. 163. 64.

Rien de plus confus, quelquefois de plus contradictoire, dit un sçavant Académicien, que les idées des Auteurs même les plus habiles sur le nom, l'origine, les différents domiciles,

M. Falconet. Mem. de l'Acad. des belles-lettres, tom. 17. Dissert. sur les assassins.

ciles, la Religion & les mœurs de ces peuples si décriés parmi toutes les nations pour leurs horribles assassinats. Les uns les appellent *Esséniens* ou *Esséens*, *Hasidéens*, *Assanites* ou *Assassinites*, *Hakesins*, *Auquassins*, *Arsacides* : les autres les nomment *Assassiniens*, *Assassins*, *Assessins*, *Heissessins*, *Assisins* : ce dernier est le seul bon, & vient du verbe Arabe *hassa* tuer, dont le participe actif est *hâtis*, au pluriel *hásisin*, tueurs, assassins. On ne doit pas croire néanmoins qu'ils s'appellassent eux-mêmes de ce nom ; c'étoit plutôt celui que leur donnoient leurs ennemis, tant Chrétiens que Mahométans ; car ils exerçoient également leurs fureurs sur les uns & les autres. Il en est de même de celui de *Molhidites*, hérétiques, ou de *Karégiens*, gens qui sortent de l'obéissance dûe à l'Iman légitime : c'étoient autant d'épithétes injurieuses, qui exprimoient l'horreur des vrais Musulmans pour ces malheureux apostats. Celui de *Bathéniens*, illuminés, flattoit beaucoup leur vanité ; ils le prenoient volontiers : mais il paroît qu'ils ont plus généralement adopté celui d'*Ismaëliens*,

comme tenant la doctrine d'Ismaël fils de Giafar, la seule qu'ils estimoient orthodoxe.

C'est de la mort de ce dernier, le sixiéme des Imans admis par les Perses, qu'on peut dater l'origine de la secte de ces Ismaëliens, c'est-à-dire vers le milieu du second siécle de l'Hégire, environ l'an 770 de notre Ere. Ils convenoient avec les Mahométans de Perse leurs fréres, en ce qu'ils n'admettoient qu'Ali pour premier Imam après Mahomet : mais ils comptoient différemment la succession de l'Imamat, c'est-à-dire de la souveraine puissance, tant au temporel qu'au spirituel, & prétendoient que cette dignité avoit passé aux descendants d'Ismaël, préférablement à la ligne collatérale. Cette nouvelle faction excita d'abord de grands troubles, & dès sa naissance forma deux branches, toutes deux célébres. L'une sur la fin du neuviéme siécle s'empara de l'Egypte, où elle régna près de trois cents ans sous le nom de *Khalifes Fathimites* : l'autre, c'est celle des *Assassins*, s'établit en Asie deux cents ans plus tard. Elle avoit d'abord formé une domination en Arabie, dont *Hagiar*,

Ibid.

voisin du golfe Persique, étoit la capitale : mais chassée de cet établissement peu après la mort du fameux *Abou-Thaher*, elle demeura dispersée pendant plus d'un siécle dans la Syrie, dans la Perse & dans l'Egypte. Ce fut là que *Hassan-Sabah* en ramassa les débris. C'étoit un homme d'esprit, versé dans la Géométrie, la Magie & autres sciences : il les conduisit sur le Gébal ou Kouhestan de la Perse, jugeant que ces malheureux, persécutés dans tous les lieux où ils étoient répandus, ne pouvoient trouver d'azyle plus sûr qu'un païs montueux presque inaccessible. Ceux de cette même branche qui restoient dans l'Irak Arabique, où ils avoient pris naissance, se joignirent aux *Dararioun* & aux *Nossairioun*, autres sectaires aussi méchants qu'eux ; & allérent s'établir en différents endroits du Liban & de l'anti-Liban. L'affinité qu'ils avoient avec les nouveaux maîtres du Kouhestan, l'impossibilité de se maintenir sans leurs secours, la conformité de sentimens, tout les détermina à ne former avec eux qu'un seul corps sous un même chef. C'étoit par les ordres du Souverain qui

résidoit en Perse, ou de son Lieutenant en Syrie, qu'ils exerçoient ces horribles attentats dont nos Histoires sont pleines.

C'est aussi de ce domicile dans les montagnes, que leur chef étoit appellé par nos anciens *le Vieux de la Montagne*; nom inconnu aux Orientaux, qui le nomment toujours Scheîk, c'est-à-dire Seigneur, Prince, Souverain, & non pas *Vieillard*, comme il a été ridiculement rendu par la foule des Auteurs occidentaux. La puissance de ce redoutable Imam s'étendoit fort loin : il commandoit depuis le Khorassan, de l'orient à l'occident, tous les païs qui bordent le sud de la mer Caspienne, sçavoir, le Kouhestan, aujourd'hui proprement dit, l'Esterabad, le Tabristan, le Masanderan, & le Ghilan ou Dilem. Tout le territoire qui s'étend depuis Damas jusqu'à Antioche, ce qui peut faire huit journées de marche, Panéas immédiatement au dessous du Mont Chermon, & le Kurdistan obéissoient également à ses loix. Mais cette horrible domination, fondée sur le sang & sur le carnage, ne pouvoit être de longue durée. Toute la nation fut en-

Ibid.

tiérement exterminée ſur la fin du treiziéme ſiécle ; celle de Perſe, en 1262, par *Holagou*, frére & Lieutenant de *Mangou-Kan*, quatriéme Empereur des Tartares ; celle de Syrie, environ l'an 1280, par les Lieutenants de *Bibart*, Sultan d'Egypte, de la ſeconde Dynaſtie des *Mamluks*.

Les principaux dogmes de ces *Iſmaëliens* ou *Aſſaſſins*, étoient la métempſycoſe, & la deſcente de l'Eſprit Saint dans la perſonne de leurs Imams. Une vive perſuaſion de ce dernier point leur inſpiroit cette obéiſſance aveugle, qui leur faiſoit affronter la mort avec une intrépidité qui n'a d'exemple que chez eux. On dit que leurs chefs, par une déteſtable politique, avoient imaginé de renfermer dans un jardin délicieux tout ce qu'il y a de plus propre à flatter les ſens. On y tranſportoit, au milieu d'un ſommeil procuré par des breuvages ſinguliers, les jeunes gens deſtinés à leurs exécutions ſanguinaires, pour leur donner un avant goût des plaiſirs du Paradis qu'on leur promettoit. C'eſt ce qui les rendoit ſi dévoués aux ordres de leur Souverain, qu'au moindre ſigne de Ibid.

sa volonté ils couroient avec joie à un trépas certain; persuadés que celui qui leur faisoit goûter tant de délices sur la terre, avoit assez de pouvoir pour les rendre encore plus heureux dans le ciel. On lit dans la Chronique de Pepin, que Henri second, comte de Champagne, fut invité par le Commandant des *Assassins* de Syrie à passer sur ses terres; qu'étant arrivé près d'une tour prodigieusement élevée, le barbare lui demanda s'il avoit des sujets aussi obéissants que les siens; & que, sans attendre sa réponse, au premier signe qu'il fit, trois jeunes gens vêtus de blanc (*a*) se précipitérent à l'envi de cette tour, & vinrent s'écraser à leurs pieds. Lorsque ce fier tyran vouloit se défaire de quelque potentat chrétien ou infidéle, ces malheureux s'en alloient déguisés à la Cour du proscrit; & attendoient tranquillement l'occasion d'exécuter leur dessein, aussi contents d'y périr que de retourner triomphants de l'ennemi de leur maître. S'ils échouoient dans

(*a*) La couleur blanche de l'habillement paroît avoir été un point d'observation légale chez tous ces Fanatiques. *Idem ibid.*

leurs entreprises, d'autres s'empressoient de prendre leur place : & comme ils avoient autant de conduite que d'adresse, rarement ils manquoient leur coup. On les peint cruels, ivrognes, débauchés, mais belliqueux, & d'un mépris pour la vie, qui dégénéroit en fanatisme. On leur reproche encore d'avoir admis l'inceste à l'exemple des Mages, qui permettoient à un chacun d'épouser sa sœur, sa fille & sa mére.

Louis, échappé au poignard de ces brigands par une protection visible du Ciel, ne s'occupa que du soin de lui en témoigner sa reconnoissance. Bientôt il eut occasion de la faire paroître, en dégageant à ses frais la Couronne d'Epines de Notre-Seigneur. On voit par plusieurs monuments que cette Sainte Relique avoit été conservée de tout tems avec une grande vénération. Grégoire de Tours, sans dire où elle étoit, assure qu'on la voyoit de son tems, & que les épines en étoient toujours vertes. Les Religieux de Saint Denis se vantoient anciennement qu'elle faisoit partie de leur trésor, & se réduisirent enfin à dire qu'ils n'en avoient qu'un frag-

Ann. 1238. 39.

La Couronne d'Epines engagée par les Latins de Constantinople, est retirée par le Roi & déposée dans la Sainte Chapelle.

Greg. Tur. de Glor. Mart. p. 11.

Rigord. apud Duch. tom. 5. p. 29 & 33.

ment, tiré par Charles le Chauve de la Sainte Chapelle d'Aix, où Charlemagne l'avois mis. Mais personne ne doutoit de l'autenticité de celle de Constantinople. La nécessité l'avoit fait engager aux Vénitiens & aux Génois pour diverses sommes empruntées. Alors elle appartenoit en quelque sorte à Nicolas Quirino Vénitien, qui devoit l'emporter dans sa patrie, s'il n'étoit pas remboursé de ses avances dans un terme de quelques mois. L'Empereur Baudouin, dans l'impuissance de la racheter, crut qu'elle ne pouvoit tomber en des mains plus dignes que celles de Louis, & le pria de trouver bon qu'il lui en fit un présent. Le pieux Monarque accepta cette offre avec une joie incroyable : Quirino fut payé de tout ce qui lui étoit dû, & la Sainte Couronne apportée en France, scellée des sceaux de l'Empire & de ceux de la République de Venise.

Guill. Nang. ibid. p. 333.

Le Roi, suivi de toute la Cour & de tout le Clergé, alla recevoir cette précieuse relique à cinq lieues de Sens, l'accompagna jusqu'à Paris, & la porta lui-même, assisté des Princes ses fréres, nud pieds, nud tête, de-

puis le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame, & de-là au Palais où elle fut déposée dans la Chapelle de Saint Nicolas, que Louis le Gros avoit fait bâtir. Quelques années après, le religieux Prince retira encore des Vénitiens un morceau de la vraie Croix, qui leur avoit été engagé par l'Empereur de Constantinople, le fer de la lance qui perça le côté de Notre-Seigneur, l'éponge qui servit à l'abreuver de fiel & de vinaigre, & quelques-autres Reliques qu'il reçut avec le même respect, & qu'il renferma dans des chasses d'argent enrichies de pierreries. Il fit abattre l'ancienne Chapelle du Palais, éleva en la même place ce monument si connu depuis sous le nom de Sainte-Chapelle, & y fonda des Chanoines pour y faire l'Office Divin. On ne doit pas oublier que le Roi d'Angleterre, toujours imitateur servile, non-seulement voulut avoir des Reliques, puisque Louis en avoit, mais qu'il se piqua même de le surpasser. Il se vantoit d'avoir du sang de Jesus-Christ dans un vase que lui avoient donné les Templiers, qu'il eut la simplicité d'en croire sur leur parole. C'est une chose

Idem ibid.

Math Par. p. 735.

rare que de voir son Historien relever en lui la gloire d'avoir eu gratuitement une relique de ce prix, au lieu qu'il en coûtoit si cher au Roi de France pour les siennes, qui n'avoient de mérite que par celle-là. Rien ne caractérise mieux & l'Auteur, & sa nation, & son siécle.

Attention de Louis sur les alliances des Grands.

Ces pieuses occupations n'interrompoient point les fonctions publiques : Louis, tout entier à la Religion & à l'Etat, partageoit également ses soins entre l'un & l'autre. Le mariage des Grands, ainsi qu'il a déja été dit, étoit alors l'objet le plus important de la politique de nos Souverains. Mathilde, veuve de Philippe comte de Boulogne, avoit promis par écrit de ne marier sa fille unique que de l'agrément du Roi : elle fut fidelle à ses promesses. Le Monarque qui, peu de tems auparavant, s'étoit opposé à l'union de la mére avec le Comte de Leicestre, Anglois d'une ambition déméssurée, consentit que la fille épousât Gaucher IV, chef de la Maison de Châtillon, Seigneur François aussi distingué par sa fidélité que par sa haute naissance. Ce fut aussi par le même principe, qu'après avoir

Du Till. Mem. des Rois de France. p. 101.

Hist. de la Maison de Châtillon. p. 70. 98.

forcé la Comtesse de Flandres à renoncer à l'alliance du même Leicestre, il lui permit de s'unir au comte Thomas, cadet de la Maison de Savoye, oncle de la reine Marguerite, le Cavalier le mieux fait de son tems, plus estimable encore par les qualités de l'esprit & du cœur, mais peu avantagé des biens de la fortune. Le nouvel époux, par reconnoissance, se soumit au dernier traité fait pour la liberté de Ferrand, fit hommage au Roi, & paya trente mille livres pour le rachat du Comté qu'il acquéroit. Un autre mariage qui fut conclu cette même année, récompensa la Princesse Jeanne, fille aînée du Comte de Ponthieu, de la Couronne que l'opposition de Louis lui avoit fait perdre, en l'obligeant de refuser la main du Roi d'Angleterre. Ferdinand, roi de Castille, écrivit au Monarque François pour le prier d'agréer la demande qu'il faisoit de cette vertueuse Princesse : ce qu'il obtint d'autant plus aisément, qu'il en avoit plus couté au cœur de Louis pour arracher un sceptre des mains d'une personne de grand mérite, & sa proche parente ; car elle descendoit d'Alix, fille de Louis le

Annal. de Fl. p. 72.

Roder. p. 147

Jeune. On le vit encore quelque tems après, consoler la Comtesse Mathilde d'avoir été contrainte de préférer le bien de l'Etat à son inclination pour un simple Gentilhomme, en lui faisant épouser le prince Alfonse, frere de Sanche, roi de Portugal, neveu de la Reine Blanche qui l'avoit fait élever à la Cour de France.

Spicil. tom. 2. p. 814.

Mariages des Princes Robert & Alfonse fréres du Roi.

Mais de tous ces mariages, les plus célébres furent ceux des Princes Robert & Alfonse, fréres du Roi. Le premier avoit été accordé avec la fille unique du feu Comte de Flandres. La mort prématurée de cette riche héritiére inspira d'autres vues : Louis choisit pour la remplacer Mathilde ou Mahaut, sœur aînée du Duc de Brabant, princesse en grande réputation de sagesse. Le second, par le traité qui mit fin aux Croisades contre les Albigeois, avoit été promis à la Princesse Jeanne, fille unique du Comte de Toulouse : mais comme ils n'étoient alors l'un & l'autre que dans la neuviéme année de leur âge, la célébration de leurs nôces fut différée jusqu'à ce moment (*a*). Quelques tems après, le Monarque, qui eut tou-

(*a*) Année 1237.

jours une tendre affection pour ses fréres, arma ces deux Princes Chevaliers, l'un à Compiégne, l'autre à Saumur. Alors Robert fut investi du Comté d'Artois, & Alfonse du Poitou & de l'Auvergne. On observe que la cérémonie de leur Chevalerie se fit avec une magnificence qui a peu d'exemples. Ce fut, dit Joinville, la *nompareille chose qu'on eut oncques veue*. Il y eut toutes sortes de courses & de combats de barriére. C'est ce qu'on appelloit *Tournois*.

On n'est point d'accord sur l'antiquité de ces jeux guerriers, qui ont fait si longtems le spectacle favori de nos ancêtres : mais les termes de *combats François*, ou *à la maniére des François*, dont se servent les étrangers en parlant de ces nobles exercices, ne permettent pas de faire à d'autres qu'à eux l'honneur d'en avoir été les instituteurs. C'étoit leur passe-tems chéri : ils quittoient tout pour y aller : ils vendoient tout pour y paroître. On n'estimoit un Gentilhomme qu'autant qu'il s'y étoit distingué ; & la preuve la plus authentique qu'il pût donner de sa noblesse, étoit d'y avoir combattu. Les jeunes gens le regar-

Tournois : leur institution : leur annonce : leur théâtre : cérémonies qui s'y observoient.

Du Cang. Differt. 6. sur l'hist. de Saint Louis, & Gloss. au mot *torneamentum*.

Le Gendre. Mœurs des Fr. p. 80. & suiv.

doient comme une école honorable pour se former au métier des armes : les gens faits, comme une occasion de faire admirer leur adresse : les amants, comme un moyen d'acquérir l'estime des belles. Les Dames n'attendoient rien avec plus d'empressement, moins par le plaisir que leur procuroient de si magnifiques spectacles, que par la gloire d'y présider. C'étoient toujours elles qui en distribuoient le prix ; elles qui en étoient l'ame & l'ornement ; elles enfin qui pour exciter le courage des Tenants, leur donnoient avant le combat ce qu'on appelloit *faveur*, *joyau*, *noblesse* ou *enseigne* : c'est-à-dire, quelquefois une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un brasselet, un nœud, une boucle, une piéce détachée de leur habillement ; quelquefois un ouvrage tissu de leurs mains, dont le Chevalier favorisé ornoit le haut de son heaume ou de sa lance ; son écu, sa cotte d'armes, ou quelque autre partie de son armure. Si dans la chaleur de l'action le sort des armes faisoit passer ces gages précieux au pouvoir d'un vainqueur, la Dame en

M. de la Curne de S Palais. Mem. 2. & notes sur l'anc. Cheval.

renvoyoit d'autres à ſon Chevalier, pour le conſoler & pour l'animer à conquérir à ſon tour les faveurs dont ſes adverſaires étoient parés, & dont il devoit enſuite lui faire une offrande. Quelquefois l'intérêt de l'amant faiſoit oublier à l'amante l'affection que les femmes ont naturellement pour la décence extérieure de leur perſonne. On lit qu'à la fin d'un Tournoi « les Dames ſe trouvérent ſi dé- Perceforet. vol. 1. fol. 155.
» nuées de leurs atours, que la plus
» grande partie étoit en pur chef:
» elles s'en alloient les cheveux ſur
» leurs épaules, & leurs cottes ſans
» manches, car toutes avoient donné
» aux Chevaliers pour eux parer, &
» guimples & chaperons, manteaux
» & camiſes, manches & habits.
» Quand elles ſe virent à tel point,
» elles en furent ainſi comme toutes
» honteuſes : mais ſitôt qu'elles virent
» que chacune étoit dans le même
» état, elles ſe prirent toutes à
» rire de leur aventure. Car elles
» avoient diſtribué leurs joyaux &
» leurs habits de ſi grand cœur aux
» Chevaliers, qu'elles ne s'apperce-
» voient de leur dénument & dévê-
» tement ».

Chron. Tur. an. 1066.

On attribue communément l'invention de ces exercices guerriers à Geoffroi de Preuilli, mort en 1066 : mais il paroît incontestable qu'ils sont plus anciens. Nithard raconte qu'à l'entrevue qu'eurent à Strasbourg Charles le Chauve roi de France, & Louis son frére roi d'Allemagne, il se fit des combats à cheval entre les Gentilshommes de la suite des deux Princes, pour donner des preuves de leur adresse dans les armes. On lit encore dans Lambert d'Ardres, que Raoul comte de Guines, qui vivoit avant le prétendu instituteur de ces jeux, étant venu en France pour fréquenter les Tournois, y reçut un coup mortel qui lui fit perdre la vie. Ce n'est donc pas sans raison que quelques sçavants ont conjecturé que Geoffroi n'avoit fait que rédiger les loix qui devoient s'observer dans la pratique de ces combats. Peut-être aussi imagina-t-il dans les évolutions des Tournois, quelques nouveautés qui les perfectionnérent, & qui l'en firent regarder comme l'auteur. Quoi qu'il en soit, bientôt ce noble amusement passa de nos Cours dans celles d'Angleterre & d'Allemagne ; & de l'aveu

Nithard. l. III. p. 375. apud Duch. tom. 2.

Lamb. Ard. p. 13.

Du Cang. Ibid.

M. de Sainte Palais. Ibid.

même des Auteurs de l'Histoire Byzantine, c'est des François que les peuples d'Orient en ont appris & l'art & la pratique.

L'annonce du Tournois, toujours précédée & suivie de fanfares, se faisoit d'ordinaire en vers chantés par deux filles de qualité, accompagnées de hérauts d'Armes. Celui qui envoyoit le cartel & celui qui le recevoit, convenoient de deux Chevaliers, gens d'une grande réputation, pour être juges du combat. Ceux-ci, pour marque d'autorité, portoient une baguette blanche, & ne la quittoient point que le Tournoi ne fût fini. C'étoient eux qui en fixoient le jour, le lieu & les armes. Il y avoit aussi des Maréchaux du camp, des Conseillers ou assistans, placés en divers endroits, pour donner secours à ceux qui pourroient en avoir besoin, & des rois, hérauts & poursuivants d'armes, répandus de toutes parts pour faire un rapport fidéle des coups qui étoient portés & reçus. On ne fera point la description des lices où combattoient nos fiers Paladins. On peut s'en former une idée par celles que dépeint Favin, & qu'il dit plan-

Le Gendre. Ibid.

M. de Sainte Palais. p. 52. 53.

Idem. not. 35. p. 146. tées exprès pour ces exercices au Palais, au Louvre, à l'Hôtel S. Paul, à celui des Tournelles & autres lieux de la capitale de l'Empire François. C'est peut-être là qu'il faut chercher l'origine peu connue du privilége attaché dans Paris aux maisons occupées par les Princes du sang & les grands Officiers de la Couronne, au devant desquelles on voit des barriéres : peut-être eurent-ils le droit exclusif de faire planter ces lices, comme étant les seuls qui pouvoient donner chez eux le spectacle des Tournois. On n'entreprendra pas non plus de décrire les échaffauts dressés autour de la carriére : il suffira de remarquer que construits le plus souvent en forme de tours, ils étoient partagés en loges & en gradins, décorés avec toute la magnificence possible de riches tapis, de pavillons, de banniéres, de banderolles & d'écussons. Aussi les destinoit-on à placer les Rois, les Reines, les Princes, les Princesses, avec tout ce qui composoit leur Cour, Dames & Demoiselles. On lit qu'au *pas d'armes* tenu à Milan par Galeas de Saint Séverin, *le Roi* (Louis XII) *étoit là présent en*

son échaffaut..... que les Dames y étoient aussi à plains échaffauts, tans gorgiales (parées) *que c'étoit une droicte fayerie* (féerie). Idem. not. 68. p. 150.

Pour les armes, comme l'unique but des Tournois étoit d'exercer & de former la Noblesse au métier de la guerre, on n'y admettoit que celles que nos François appelloient *Courtoises*. C'étoient des lances sans fer, des épées sans taillant, ni pointe, souvent des épées de bois, quelquefois même de simples cannes. On voit dans un vieux manuscrit rapporté par Du Cange, que les combattans devoient être *montés & armés de nobles harnois, chacun armoié de ses armes, en hautes selles, pissiére, & chanfrain, pour tournoyer de gracieuses épées, rabatues, & pointes brisées, & de cours bâtons*. Il n'étoit pas même permis de frapper de ces *pointes* émoussées, mais seulement *du haut en bas sans le bouter d'estocq, ou hachier, ne tournoyer mal courtoisement*. On ne devoit ni combattre hors de son rang, ni blesser le cheval de son adversaire, ni porter des coups de lance qu'au visage & entre les quatre membres, c'est-à-dire au plastron, ni assaillir un Chevalier dès qu'il avoit ôté la visiére de son

Diss. sur l'Hist. de Saint Louis. p. 169.

M. de Sainte Palais ibid. p. 36.

casque, ou qu'il s'étoit déheaumé, ni se réunir plusieurs contre un seul, sur-tout dans les joûtes. Si quelqu'un, pour avoir violé ces loix par inadvertance, avoit attiré contre lui les armes de plusieurs, le champion des Dames, armé d'une longue pique surmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaissé sur lui ce signe de la clémence & de la sauve-garde du beau sexe, que l'on ne pouvoit plus ni le poursuivre, ni le toucher. Mais si l'on s'appercevoit que la faute eût été commise de dessein prémédité, on la lui faisoit expier par la peine du blâme, châtiment bien rigoureux pour un Gentilhomme.

Les Chevaliers arrivoient quatre jours avant le Tournoi. Rien de plus brillant & de plus magnifique que leur équipage. Ils se ruinoient en chevaux de prix, en habits pour eux & pour leurs gens, en perles, en émeraudes & en rubis dont ils ornoient leurs armoiries. Elles étoient brodées non-seulement sur leur cotte d'armes, mais encore sur les housses de leurs chevaux qui étoient caparaçonnés de velours ou de taffetas. On étaloit en grande pompe leurs écus armoriés le long de quelques Monasteres voisins;

Le Gend. ibid.

& ils y restoient plusieurs jours exposés à la curiosité & à l'examen des Seigneurs, des Dames & Demoiselles. Car on n'admettoit point indifféremment toutes sortes de personnes à ces nobles exercices : il falloit être gentilhomme de deux ou trois races, d'une probité reconnuë, & sans reproche du côté de la galanterie. On n'y recevoit point un Noble qui s'étoit ou mésallié ou deshonoré par quelque action indigne de sa naissance. S'il avoit la témérité d'y paroître, il étoit désarmé par ordre du juge, fustigé, & mis à califourchon en quelque endroit de la barriére, pour essuyer un jour entier les insultes de la canaille. On en étoit encore exclus, pour avoir mal parlé du beau sexe. Lorsqu'une Dame avoit sujet de se plaindre d'un Chevalier pour quelque offense, elle touchoit le timbre ou l'écu de ses armes pour le recommander aux juges, c'est-à-dire, pour leur en demander justice. Ceux-ci, après lés informations nécessaires, devoient prononcer, & si le crime étoit avéré, le châtiment suivoit de près. Le coupable se présentoit-il malgré les Ordonnances, une grêle de coups de houssine ou baguette que

M. de Sainte Palais. p. 32, 33.

tous les autres Chevaliers, & peut-être les Dames elles-mêmes faisoient tomber sur lui, le punissoit de son audace. La seule merci des Dames qu'il devoit reclamer à haute voix, pouvoit le soustraire aux châtimens. Cette sévérité aida beaucoup à policer les mœurs. Plus un jeune gentilhomme avoit envie de briller en de si nobles assemblées, plus il appréhendoit de se rendre indigne d'y être admis.

Quand toutes les Quadrilles étoient en ordre de bataille, les juges alloient de rang en rang, examinant avec soin si personne ne s'étoit fait lier sur la selle de son cheval, chose indigne d'un Chevalier, & défendue sous les plus rigoureuses peines. On sonnoit ensuite la charge. Pendant la mêlée, les lances, les cannes, les épées, donnant sur la cuirasse ou sur le casque des combattans, faisoient un bruit effroyable. La victoire demeuroit long-tems incertaine, parce que les Tenans & les Assaillans, gens braves & adroits, la disputoient avec acharnement. Les vaincus s'échappoient de la Lice sans bruit, & se sauvoient dans la forêt la plus voisine. Quelquefois la fête étoit suivie d'une joûte, sans

Le Gend. Ibid.

annonce, sans prix, sans défi, & avec des armes *innocentes*, c'est-à-dire, qui ne blessoient point. Deux braves par galanterie rompoient une lance ou deux en l'honneur des Dames. Les intrépides Preux courant à toute bride, se donnoient des coups si terribles, quand ils venoient à se rencontrer, qu'il falloit se tenir bien ferme pour n'être pas désarçonné. La différence qui étoit entre les Tournois & les Joûtes, c'est que les uns étoient des batailles, & les autres de vrais duels.

Le Tournoi fini, on ne s'occupoit plus que du soin de distribuer avec équité le prix qui avoit été proposé. On alloit dans tous les rangs recueillir les voix; & après avoir entendu le rapport des Officiers d'armes dont les regards avoient été continuellement fixés sur cette multitude de combattants, les Princes Souverains, les anciens Chevaliers, & les Juges nommés prononçoient enfin le nom du vainqueur. Souvent on a vu la question portée au Tribunal des Dames ou des Demoiselles, & quelquefois elles ont adjugé le prix, comme Souveraines du Tournoi. S'il n'avoit pas été accordé au héros qu'elles en esti-

M. de Sainte Palais. Ibid. p. 37.

moient le plus digne, elles lui en décernoient un second qui n'étoit guére moins glorieux que le premier; & souvent peut-être plus flatteur pour celui qui le recevoit. C'étoient toujours elles qui devoient le porter & le présenter au Chevalier qui avoit obtenu les honneurs du triomphe. On en voit la preuve dans les fêtes du Duc de Bourgogne à Lille (a). *Tandis qu'on dançoit en telle maniére*, disent les Mémoires de ce tems, *les Rois d'Armes & Héraux, avec les Nobles-hommes qui furent ordonnés pour l'enquête, allérent aux Dames & aux Damoiselles, sçavoir à qui l'on devoit donner & présenter le prix pour avoir le mieux jousté & rompu bois pour ce jour; & fut trouvé que M. de Charolois l'avoit gaigné & desservi. Si prirent les Officiers d'Armes deux Demoiselles Princesses*, (Mademoiselle de Bourbon & Mademoiselle d'Estampes) *pour le prix présenter; & elles le baillérent à mondict Seigneur de Charolois, lequel les baisa, comme il avoit accoustumé, & qu'il est de coustume, & fut crié mont joye, moult hautement.*

Idem ibid. not. 85. p. 157.

Quelques précautions qu'on eût ap-

(a) En 1453.

portées

portées pour prévenir les malheurs qui pouvoient arriver à l'occasion des Tournois, il ne s'en faisoit presque point, qu'il n'y eût une infinité de gens blessés dans l'action, écrasés sous les échaffauts, foulés aux pieds des chevaux, étouffés de poussiére. Il y périt plus de vingt Princes; & Robert comte de Clermont, sixiéme fils du Roi Saint Louis, y reçut sur la tête de si furieux coups, qu'il en perdit l'esprit. Ce sont ces accidents sans nombre, qui ont fait juger à propos d'en dispenser au moins les Souverains & les Princes de leur sang, à cause de l'importance de leurs personnes. De-là cette sage politique de Philippe-Auguste, qui prit le serment de ses fils Louis & Philippe, qu'ils n'iroient en aucun Tournoi sans sa permission, sous prétexte d'y signaler leur valeur & d'y remporter le prix. De-là enfin ces foudroyants anathêmes des Papes, qui tous à l'envi excommuniérent ceux qui s'y trouveroient, & défendirent sous de grieves peines d'inhumer en Terre-Sainte ceux qui auroient le malheur d'y perdre la vie. Mais telle étoit l'ardeur de notre noblesse pour

Du Cang. ibid.

les occasions qui s'offroient en tems de paix de donner des marques de son courage, de son adresse & de sa galanterie, que ni bulles, ni décrets, ni foudres, ne purent en arrêter le cours. Saint Louis, sur la nouvelle de la défaite des Chrétiens d'Orient par les Infidéles, défendit pour deux ans ces amusements meurtriers : il fut obéi. Bien-tôt cependant ils reprirent leur ancienne vigueur. On y courut comme on court aujourd'hui aux spectacles, que les Casuistes condamnent, & qui sont le rendez-vous de tout ce qu'on appelle gens du monde : il n'a pas moins fallu que la mort tragique de Henri II, pour en éteindre la fureur dans le cœur des François.

Ann. 1240. Nouveaux troubles du Languedoc aussi-tôt appaisés qu'excités.

Tout étoit tranquille alors en France, excepté dans la province de Toulouse, où le Comte Raymond étoit fort embarassé à se ménager en même tems avec le Roi, le Pape, les Inquisiteurs, les restes des Albigeois, & ses voisins. Louis l'avoit racommodé plus d'une fois avec Rome, & n'avoit laissé échapper aucune occasion de le soutenir de ses troupes contre les hérétiques. Tant de bienfaits ne firent qu'une légére impression sur ce

Prince ambitieux : bien-tôt il les oublia, se jetta sur la Provence, & surprit plus de vingt Places, tant de celles qui appartenoient au Comte Bérenger, pére de la Reine Marguerite, que de celles que le Roi avoit en sa garde. Louis, à cette nouvelle, vole au secours de son beau-pére avec une armée telle qu'on sçait, dit un Historien Anglois, que la France les peut fournir. Raymond, effrayé d'un si grand armement, abandonné d'ailleurs de l'Empereur qui vouloit éviter toute occasion de rupture avec la France, retira ses troupes & conclut quelque tems après une paix ferme & durable avec Bérenger (a). C'est ainsi que par la fermeté du Monarque le calme fut entiérement rétabli dans la Provence, & bien-tôt après dans le Languedoc, où il y avoit eu quelques mouvements. Trencavel, fils du fameux Raymond-Roger, vicomte de Béziers, étoit le principal auteur de cette révolution. Ce Seigneur, dépouillé de tous les domaines de ses ancêtres par le roi Louis VIII, s'étoit retiré au de-là des Pirénées sous la protection du Roi d'Aragon, en

Math. Par. p. 529.

Guil. de Pod. c. 43.

(a) Ann. 1241.

attendant le moment favorable de les recouvrer. Il crût l'avoir trouvé dans une puissante ligue qu'il forma cette année avec les principaux Seigneurs du païs ; courut sur les terres qui appartenoient au Roi dans les diocèses de Narbonne & de Carcassonne, s'empara sans coup férir de Montréal, Montolieu, Saissac, Limous, Asillan, Lautan, fit passer au fil de l'épée tout ce qui osa lui résister, & vint mettre le siége devant Carcassonne. Louis, indigné de l'audace, envoya contre lui des troupes sous la conduite de Jean de Beaumont son chambellan, qui, après avoir forcé le rebelle d'abandonner sa derniére entreprise, alla l'assiéger jusques dans Montréal où il s'étoit réfugié. Cette Place fut emportée de force, de même que plusieurs autres Châteaux, dont, pour abréger, dit Guillaume de Nangis, on omet de rapporter les noms. Tout rentra dans l'obéissance pour n'en plus sortir.

Guil. Nang. a.n.l. Duch. tom. 5. p. 334.

Croisade pour la Palestine : son malheureux succès.

Ce qui contribua beaucoup à cette profonde soumission dans toutes les parties du Royaume, fut l'absence des vassaux les plus puissants & les plus mutins, qui passérent vers ce même-

tems en Palestine. Car les Croisades étoient toujours de mode, moins par zéle de Religion, que par une espéce de maladie du siécle, par inquiétude; par brigandage. On met de cette derniére Thibaut roi de Navarre; Pierre de Dreux comte de Bretagne; qui venoit de remettre ce Comté au Prince Jean son fils; Hugues IV. duc de Bourgogne, Henri comte de Bar, Jean de Dreux comte de Macon, qui pour se mettre en état de faire ce voyage, vendit son Comté au Roi; Robert de Courtenai, le Comte de Forés, Gautier de Brienne, Amauri de Montfort connétable de France, qui fit cette expédition au nom & aux frais du Roi; plusieurs Evêques, & quantité de Seigneurs & de Gentilshommes. Le rendez-vous de ces nouveaux Croisés, dont les uns s'embarquérent à Brindes, les autres à Marseille, étoit devant la ville d'Acre: ils s'y trouvérent au nombre de quinze cens Chevaliers & de quarante mille hommes de cavalerie. On pouvoit tout attendre d'une si puissante armée sur-tout dans une conjoncture où les Infidéles affoiblis par leurs propres dissensions, avoient encore à se défendre contre

Idem. Ibid.

Hist. de Dreux. p. 254.

une multitude effroyable de Tartares, qui s'étoient jettés sur l'Asie & mettoient tout à feu & à sang, sans distinction de Chrétien, ni de Mahométan. Les Princes Sarrazins, principalement le Vieux de la montagne, avoient envoyé en France & en Angleterre, pour y demander du secours contre ces barbares, qui après avoir subjugué l'Asie, se répandroient, disoit-on, dans toute l'Europe, où ils exerceroient les mêmes cruautés. On prit dans les deux Cours le seul parti qu'il y avoit à prendre, qui fut *de laisser ces chiens se manger les uns les autres*.

Math. Par.

Ainsi tout sembloit devoir livrer & la ville & le Royaume de Jérusalem au pouvoir des Croisés. Mais qu'espérer d'une multitude ramassée au hazard, sans subordination, sans discipline, sans aucune vue du bien public, sans autre motif que l'amour du butin ou d'une gloire mal entendue? L'ancien Comte de Bretagne avoit à peine pris terre, qu'il se détacha suivi d'une poignée de gens pour aller faire une course vers Damas; il en revint chargé de dépouilles. C'en fut assez pour exciter la jalousie des au-

Guill. Nang. Ibid.

tres Seigneurs ses compagnons de voyage. Le Duc de Bourgogne, le Comte de Forés, le Connétable, & plusieurs autres chefs de l'armée, se persuadérent qu'ils n'avoient aussi qu'à paroître pour conquérir & piller. Ils partirent donc sans rien communiquer de leur dessein ; mais soit défaut de conduite de leur part, soit plus de précaution du côté des Infidéles, ils furent surpris & enveloppés dans les sables près de Gaza. Tout fut pris ou tué. On compte parmi les morts illustres deux Princes du Sang Royal, Robert de Courtenai & Jean de Dreux comte de Macon, Henri comte de Bar, & Ansean de Traisnel. Le Connétable, le Comte de Forés, & plusieurs gens de marque demeurérent parmi les prisonniers. Ceux qui étoient restés au camp, se voyant hors d'état de rien entreprendre, ne songérent plus qu'à leur retour en France. Aussi-tôt le Roi de Navarre & le Comte de Bretagne se rembarquérent, ne laissant que le Duc de Bourgogne, Gautier de Brienne, & quelques autres, mais divisés & sans faire de corps. Richard, frere du Roi d'Angleterre, arriva sur ces entrefaites, &

tout ce qu'il put faire pendant deux ans de séjour à Acre, fut de conclure avec le Sultan de Babylone une tréve qui procura la liberté à plus de cinq cens prisonniers. On met de ce nombre Amauri de Monfort & le Comte de Forés, qui n'eurent cependant pas la consolation de revoir leur patrie : tous deux moururent quelques jours après leur délivrance, celui-ci en entrant en Italie, celui-là à Rome, où on lui fit des obséques magnifiques. Telle fut par un juste jugement de Dieu, dit un Auteur de ce tems, la fin malheureuse d'une expédition, où la vanité eut plus de part que l'intérêt de la Religion.

Idem ibid.

Baudouin II. passe en France, y fait un grand armement, remporte plusieurs avantages sur les Grecs, & retombe dans les plus tristes extrémités.

On eut dit que la main du Seigneur étoit appésantie sur tout ce qui s'appelloit Croisé. Les Latins de Constantinople en firent alors la plus triste expérience. Ce nouvel Empire, conquis si glorieusement par une troupe de braves François, ne fut jamais trop solidement affermi. Baudouin comte de Flandres, son fondateur, défait & pris un an après son élévation, eut les bras & les jambes coupées par ordre de Joannice roi des Bulgares, fut ensuite jetté dans un précipice, où il

mourut au bout de trois jours. Henri, son frere & son successeur, qui régna dix ans, se rendit célébre par de grandes victoires ; & plus encore pour avoir sçu gagner le cœur des Grecs par ses vertus. Ce Héros n'ayant pas laissé d'enfants mâles non plus que son frere, Pierre de Courtenai qui avoit épousé en secondes nôces Iolande leur sœur, recueillit cette grande succession. C'étoit un Prince d'une grande valeur, petit-fils du roi Louis le Gros : il fut couronné à Rome par le Pape Honoré III. Mais arrêté, comme il se rendoit à Constantinople, & massacré par le commandement de Théodore Ange Comnéne, il perdit l'Empire avant que de l'avoir possédé. Robert, son second fils, au refus de Philippe l'aîné, lui succéda au trône ; mais trop foible pour un si pesant fardeau, il ne fit que ruiner ses affaires par la bassesse de son cœur, & mourut après environ sept ans de régne, l'homme de tout l'Empire le plus méprisable & le plus méprisé pour son peu d'esprit & pour sa pusillanimité. La Couronne passa donc à Baudouin II, troisiéme fils de Pierre, qui ne prit cependant que le nom

d'héritier de l'Empire. Il n'avoit que onze ans, âge peu propre aux affaires. Jean de Brienne, dépouillé du Royaume de Jerusalem, fut appellé par les Seigneurs pour gouverner avec le titre d'Empereur, suivant l'usage de ce tems, où les tuteurs prenoient les qualités de leurs pupiles. Bien-tôt il y joignit celle de beau-pére, en faisant épouser au jeune Prince la Princesse Marie, qu'il avoit eüe de son second mariage avec Bérengére de Castille, niéce de la reine Blanche.

H.st. Suscept. Coron. spin. Duch. tom. 5. p. 408.

Quelques victoires que ce grand homme eût d'abord remportées sur les Turcs & sur les Bulgares, le nombre des ennemis qu'il avoit sur les bras, le réduisit bien-tôt à passer lui-même en Europe pour y chercher du secours. Ce fut dans cette même vue qu'il y envoya quelque tems après, son gendre sous la conduite de Jean de Bethune, qui le mena d'abord à Rome, ensuite en France, où il eut le bonheur de surmonter toutes les difficultés qu'il trouvoit à rentrer dans les domaines de ses ancêtres. Louis le reçut comme un Prince de sa maison, & de plus fort malheureux. Tout le Royaume entra dans les sentimens du

Ibid.

Monarque, & déja un grand nombre de Seigneurs s'étoient croisés pour secourir un Empire conquis avec tant de gloire par leurs compatriotes, lorsqu'on reçut la nouvelle de la mort de Jean de Brienne, après une vie pleine de triomphes, & peut-être exempte de tache, sans un peu trop d'amour pour l'argent; défaut que les besoins de l'Etat rendoient sans doute excusable. Cette triste circonstance fit presser l'armement : il n'y eut rien que le Roi ne fit pour en assurer le succès, jusqu'à choisir lui-même les commandants; & non content de prêter de grosses sommes sur le Comté de Namur que Baudouin engagea, il lui donna encore libéralement tout ce qu'il avoit tiré des Juifs, pour les punir des usures qu'ils exerçoient au mépris des ordonnances. Il accorda même aux instances du Pape, qu'on levât un trentiéme des revenus Ecclésiastiques pendant trois ans, tant pour le secours de Constantinople, que pour celui de la Palestine. Ibid. p. 406.

Baudouin, avec toutes ces facilités, eut bien-tôt mis sur pied une armée capable d'assujettir toute la Gréce. Le Pape crut devoir à la valeur & à l'ex- Du Cange, Hist. Const. p. 108.

périence de l'ancien Comte de Bretagne de le nommer Général de cette Croisade ; & le Prince de son côté, s'engagea d'y mener à ses frais dix mille hommes de pied & deux mille chevaux. Mais tous ces préparatifs se dissipérent comme la fumée, par les vaines craintes de l'Empereur Frédéric, qui refusa le passage sur ses terres à des troupes qui marchoient comme sous les ordres de Rome son ennemie. Ce contretems enleva le Généralat au Prince de Dreux, & quantité de braves au jeune Empereur de Constantinople. Tous, ennuyés d'attendre, allérent en Palestine chercher de l'exercice à leur courage. Louis cependant parla si haut, que le Monarque Allemand, qui avoit trop d'affaires en Italie pour s'en attirer de nouvelles, consentit enfin à tout ce qu'on voulut. Baudouin se mit donc en campagne avec une armée de plus de soixante mille hommes tant cavalerie qu'infanterie, traversa l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie, & arriva heureusement à Constantinople, où il fut couronné solemnellement dans l'Eglise de Sainte Sophie. Il remporta d'abord de grands avantages sur les

Grecs : mais bien-tôt il retomba dans les mêmes extrémités, & tous ses efforts ne servirent qu'à faire voir l'impuissance des secours humains, quand les Empires sont arrivés au moment de leur ruine.

La Chaise. Hist. de Saint Louis. vol. 1. p. 262.

Celui d'Occident étoit alors le théâtre des plus funestes divisions : d'un côté les Guelphes, partisans outrés de la Tiare, & de l'autre les Gibelins, zélés défenseurs des droits de la Couronne Impériale, déchiroient l'Italie plus que jamais. La conduite si sage, si désintéressée que tint Louis dans une occasion où les deux partis voulurent tantôt le prendre pour médiateur, tantôt l'engager dans leurs intérêts, exige qu'on entre dans quelque détail de ce qui regarde les commencements & les suites de cette grande affaire. Frédéric II gouvernoit l'Empire depuis vingt-six ans. C'étoit un Prince d'un génie & d'un courage au dessus du commun, toujours occupé de sublimes projets, malheureux dans l'exécution, & ayant tout ce qu'il falloit pour réussir. Les Etats héréditaires de la maison de Souabe, le royaume de Sicile, celui de Jerusalem que la princesse Iolande, fille de Jean de

Démêlés de l'Empereur Frédéric avec les Papes.

Brienne, lui avoit apporté en mariage; ses richesses, ses victoires lui élevoient le cœur; & il ne croyoit pas devoir laisser perdre en Italie l'autorité souveraine que ses prédécesseurs y avoient toujours exercée. D'autre côté les Papes accoutumés à la domination, depuis que Pepin & Charlemagne leur avoient composé une principauté temporelle, ne pouvoient souffrir le pouvoir des Empereurs dans les provinces voisines de leur petit Etat, & soutenoient sous main les villes de Lombardie, qui vouloient se mettre en Républiques, ou avoir des Princes particuliers. De-là ces querelles qui scandalisérent si longtems toute la Chrétienté.

Première cause de leurs brouilleries.

L'élection du fils aîné de Frédéric pour Roi des Romains, fut la première source de ces brouilleries. Ce jeune Prince, nommé Henri, étoit héritier de la Couronne de Sicile; & les Papes ne craignoient rien tant que de la voir tomber entre les mains des Empereurs, tributaires peu soumis, & voisins trop puissans. Les choses néanmoins s'appaisérent. Honoré III, rentré dans Rome par la médiation de Frédéric, voulut bien le couronner,

Rain. 1126, 27, 28; 29.

Math. Par.

mais à des conditions bien humiliantes pour le Monarque. Il exigea qu'il lui confirmât la possession où il étoit de plusieurs terres de la Comtesse Mathilde ; qu'il publiât de sanglants Edits, par lesquels les enfants des hérétiques étoient exclus de la succession de leurs péres ; enfin qu'il renouvellât le serment qu'il avoit fait d'aller à la Terre-Sainte : ce qui étoit une cause perpétuelle de démêlés. Car en ce tems-là différer l'exécution de ces sortes d'engagements, suffisoit pour s'attirer tous les foudres du Vatican. L'habile Pontife, pour le déterminer de plus en plus à cette expédition qui l'éloignoit de l'Italie, lui fit proposer, après la mort de l'Impératrice Constance d'Aragon, une des prétendues héritiéres du royaume de Jerusalem, perdu depuis longtems : c'étoit Iolande, fille du fameux Jean de Brienne. L'Empereur l'épousa, parce que Rome le vouloit, & qu'elle étoit belle. C'est depuis ce moment que les Rois de Sicile ont toujours pris le titre de Roi de Jérusalem. Fréderic néanmoins ne s'empressoit point d'aller conquérir la Couronne que sa femme lui apportoit en dot ; mais il

Ughel. tom. 3. p. 986.

força son beau-pére de lui céder jusqu'au vain nom qu'il prenoit. Cette conduite irrita Honoré. On s'écrivit de part & d'autre des lettres fort aigres. Enfin le Monarque se relâcha sur quelques chefs, moins par modération peut-être que pour n'avoir pas en même tems sur les bras & le Pape & les Lombards, qui avoient formé une puissante ligue pour secouer le joug des Empereurs. Le jeune Roi des Romains qu'on envoya pour les réduire, fut battu près de Verone. Frédéric y marchoit en personne, lorsque le Souverain Pontife ménagea une paix, mais une paix simulée, qui mettoit les coupables à l'abri du châtiment, & ne rétablissoit point l'autorité Impériale.

Frédéric est excommunié.

La mort d'Honoré ne changea rien dans le sistême des affaires : la politique du Pontificat fut toujours la même sous Grégoire IX qui lui succéda : mais l'humeur du nouveau Pontife fut plus altiére, & ce fut alors que se firent les grands éclats. L'Empereur s'étoit obligé sous peine d'excommunication de passer dans deux ans en Palestine pour combattre les Infidéles : l'esprit de ce siécle faisoit

Idem.

regarder ces sortes de vœux comme des devoirs inviolables : le Pape en prit occasion de presser ce départ tant promis. Le Monarque, soit religion, soit crainte, s'embarque enfin, mais il tombe malade à Otrante ; & ne pouvant souffrir, disoit-il, l'agitation de la mer dans l'état où il se trouvoit, remet son voyage à l'année suivante. Grégoire, furieusement irrité de ce délai, refuse d'écouter les justifications de Frédéric ; ramasse tout ce qu'il peut imaginer de sujets de plaintes, écrit une lettre circulaire à tous les Evêques, & leur ordonne de le dénoncer excommunié. L'Empereur, de son côté, envoye partout des manifestes, & ses apologies sont lues jusques dans le Capitole. On ne voit plus, on n'entend plus qu'invectives de part & d'autre, & tout l'univers retentit des injures qu'ils se disent. Le Pape se plaint amérement que Frédéric, frappé des foudres de l'Eglise, ose profaner les saints Mystéres par sa présence, & menace, s'il persiste, de délier ses sujets du serment de fidélité. Le Monarque à son tour, travaille à soulever les Romains : ce qui lui réussit si bien, qu'il

force Grégoire à quitter Rome pour se retirer à Perouse.

Il part pour la Palestine : son traité avec les Infidèles, & son retour en Italie.

L'Empereur cependant, pour convaincre l'univers de la sincérité de ses intentions, ne laisse pas de se préparer au voyage de Palestine : il équipe vingt Galères, & malgré les défenses du Pape, il s'embarque à Brindes, sans avoir fait lever son excommunication. Arrivé à Ptolemaïs, il conclut un traité avec le Soudan d'Egypte, qui lui céde Bethléem, Nazareth, Thoron, Sidon & Jérusalem même, à l'exception du Temple avec son parvis & son enceinte. Il se rend ensuite dans sa nouvelle capitale avec une très-petite escorte, & s'y couronne lui-même; aucun Prélat ne voulant couronner un excommunié. Grégoire en effet, plus piqué encore de le voir parti au mépris de ses ordres, qu'il ne l'avoit été de tous ses délais, dépêcha deux Cordeliers au Patriarche de Jérusalem pour lui ordonner de le déclarer parjure & frappé d'anathême, avec défense aux grands Maîtres des trois Ordres de le reconnoître, & à tous Chrétiens d'avoir aucun commerce avec lui. Il fit plus : Frédéric en par-

Idem.

tant lui avoit envoyé deux Evêques pour le prier de traiter en son absence avec Renaud duc de Spolete, vice-roi de Sicile : le fier Pontife ne daigna pas même entrer en conférence avec un simple sujet du Monarque son ennemi. Renaud, outré de ce refus, se jette à main armée sur les terres de l'Eglise, & s'empare de la Marche d'Ancône. Alors Grégoire fait publier une Croisade & se ligue avec les Lombards, les Toscans, & les autres villes confédérées, pour enlever à l'Empereur le royaume de Naples, dont on craignoit si fort l'incorporation avec l'Empire. Bientôt le Duc de Spolete, forcé d'abandonner une grande partie de ses conquêtes, se voit lui-même assiégé dans Sulmone. Frédéric arrive sur ces entrefaites, trouve son beau-pere à la tête de ses ennemis, l'oblige de lever le siége, & tout change de face.

Il fait enfin sa paix avec Rome.

Grégoire eut encore recours aux foudres de l'Eglise, lança une nouvelle excommunication contre le vainqueur, & déclara ses sujets absous du serment de fidélité. La raison qu'il en apporte paroîtra sans doute singulière : c'est, dit-il, qu'on ne doit point

Ibidem. garder fidélité à celui qui s'oppose à Dieu & à ses Saints, & qui foule aux pieds les saints Commandements : maxime nouvelle & bien capable d'autoriser les révoltes. Elle souleva en effet une partie de l'Italie ; mais l'autre demeura fidéle à ses maîtres légitimes, & l'Empereur eut ses Croisés comme le Pape les siens. Ceux-ci, appellés Guelphes, portoient le signe de deux clefs sur l'épaule : ceux-là, nommés Gibelins, portoient la croix. Les clefs, dit un célébre Ecrivain, s'enfuirent devant la croix. Le Saint Pére reconnut enfin qu'il n'y avoit plus d'autre reméde à ses affaires que la paix : elle fut conclue par la médiation des Princes Allemands ; & Frédéric, le plus dangereux des hommes, disoit-on, mais en effet le plus patient & le plus généreux, n'y gagna que l'absolution.

Ann. de l'Empire. 1. part. p. 275.

Nouvelles brouilleries entre l'Empereur & le Pape. Frédéric est de nouveau excommunié.

Quelques années se passérent sans aucune rupture d'éclat entre les deux Puissances : mais l'animosité demeuroit toujours la même. Il n'étoit point arrivé de changement dans leurs intérêts, il n'y en eut point non plus ni dans leur cœur, ni dans leurs actions. Ce n'étoit d'un côté que dé-

clamations atroces contre les entreprises de la Cour de Rome, & de l'autre qu'invectives indécentes contre la conduite & les mœurs du chef de l'Empire. Frédéric avoit un fils naturel nommé *Entius* ou Henri ; il lui fit épouser Adélasie, héritiére d'une partie de la Sardaigne, & l'investit de toute l'Isle qu'il érigea en Royaume feudataire de l'Empire. Grégoire prétendit qu'elle relevoit du saint Siége. Sous ce prétexte il anathématise solemnellement l'Empereur, le déclare privé du trône Impérial, défend à ses sujets de lui obéir tant qu'il demeurera frappé du foudre Ecclésiastique. On n'entrera point dans la discussion des reproches qu'ils se firent à la face de l'univers, & selon toute apparence avec assez de raison : c'est un abyme impénétrable ; où l'on ne voit que beaucoup de tort des deux côtés. On passera donc sous silence cette lettre où le Pape, en parlant de Frédéric, publie qu'*une bête pleine de noms de blasphême s'est élevée de la mer . . . ! & a dit que le monde entier a été trompé par trois imposteurs, Jesus-Christ, Moïse & Mahomet ; que le premier, mort sur un infâme gibet, est beaucoup au-*

Rain. 1237. n. 17.

Math. Par. 1239. p. 410.

Tom. IX. Conc. p. 340. & seq.

dessous des deux autres qui ont vécu dans la gloire, enfin qu'un Dieu Créateur ne peut être né d'une femme, & sur-tout d'une Vierge. C'est peut-être cette accusation qui a donné lieu à la fable du prétendu livre des trois imposteurs, qu'on attribue à Pierre des Vignes chancelier de Frédéric : livre dont tout le monde parle, & qu'on ne voit nulle part. On ne dira rien non plus de cette réponse où l'Empereur, rendant à Grégoire injures pour injures, se plaît à le représenter sous l'image du *grand dragon qui séduit l'univers, de l'Ante-Christ, d'un second Balaam, d'un vrai Prince des ténébres.* Ce qui nous regarde, c'est de faire voir avec quelle sagesse Louis se comporta dans une circonstance aussi délicate, & ce qu'il crut devoir au Pape comme Roi très-chrétien, & à Frédéric comme allié très-fidéle.

Petr. de vin. 1. Ep. 15.

L'Empereur, *accoutumé depuis longtems au bruit de tous ces foudres*, ce sont les propres termes d'un de nos plus célébres Historiens, ne songea qu'à s'en venger en toute occasion sur les partisans de Grégoire. Celui-ci, prévoyant bien que les armes spirituelles produiroient peu d'effet contre

P. Daniel. tom. 3. p.209.

un tel ennemi, s'il les employoit toutes seules, écrivit à divers Souverains, & leur envoya des Légats pour demander du secours. Chacun prit parti suivant son inclination ou ses intérêts; celui du Monarque François, le plus sage de tous, fut d'envoyer deux Ambassadeurs à Rome pour tâcher d'adoucir le saint Pere, & de faire cesser le scandale: il y travailla même dans la suite avec tant de persévérance, qu'un des plus justes sujets de plaintes de Frédéric étoit la constante opiniâtreté du Pontife à refuser la médiation du saint Roi. Grégoire en effet l'accepta si peu, qu'on vit bien-tôt la guerre allumée dans toutes les Provinces d'Italie. Mais comme il n'avoit pas les mêmes ressources que l'Empereur, il eut recours au trésor ordinaire en ces sortes d'occasion, c'est-à-dire, au bien des Ecclésiastiques. Aussi-tôt les chemins furent remplis de Ministres envoyés pour recueillir des subsides inconnus aux premiers successeurs de saint Pierre. Le Légat parti pour l'Angleterre, secondé de Henri, exigea le quint de tous les bénéfices, & emporta, dit-on, plus d'argent du Royaume qu'il n'y en laissa. Celui de France

Gold. Const. Imp. tom. 1. p. 391.

Math. Par. p. 549.

ne trouva pas tout-à-fait les mêmes facilités : si le Roi crut devoir accorder quelque chose à son respect pour le chef de l'Eglise ; il tint ferme néanmoins pour la quantité, & la réduisit au vingtiéme. On lit même dans un Auteur du tems, que le Monarque, sur la nouvelle que l'assurance de ce tribut rendoit le Pontife plus difficile à la paix, fit arrêter ce qu'on avoit déja levé, avec défense de rien sortir du Royaume, de peur qu'on n'en abusât pour continuer une guerre si funeste au Christianisme.

Meyer. p. 74.

Ann. 1240.

Grégoire offre l'Empire au comte Robert frére de Louis.

Cette levée n'étoit pas la seule affaire du Cardinal Jacques, évêque de Palestrine : c'étoit le nom du Légat envoyé en France. Grégoire l'avoit encore chargé de deux lettres; l'une pour Louis, où après avoir fort élévé le zéle des Rois ses prédécésseurs pour la gloire de l'Eglise, il l'exhortoit à se montrer digne d'eux, en faisant avec lui la guerre à l'Empereur ; l'autre pour être lue dans l'assemblée des Seigneurs de la nation, où il disoit en substance, qu'ayant déposé Frédéric par meure délibération, il avoit transféré le sceptre Impérial au comte Robert frere du Monarque François ; qu'il

Math. Par. ann. 1239. p. 464.

qu'il le soutiendroit de toutes ses forces, & qu'il le maintiendroit par toutes sortes de moyens dans la dignité qu'il lui conferoit. L'offre étoit au moins indiscrete : elle fut rejettée unanimement, même d'une maniére assez dure, si l'on en croit Mathieu Paris, Historien quelquefois peu croyable, sur-tout lorsqu'il s'agit des Papes. On convient avec cet Auteur, que Louis porta beaucoup plus impatiemment que ses prédécesseurs, l'extension de la puissance spirituelle sur la jurisdiction temporelle : mais en même tems on voit par tous les Actes qui nous restent de lui sur ce sujet, que comme la justice étoit l'unique regle de ses démarches, la modération en fut toujours la compagne inséparable. Ainsi cette réponse que l'Ecrivain Anglois lui prête, réponse offensante, pleine d'expressions outrageantes, par-là même indignes du saint Roi, pourroit bien être celle des Seigneurs François, irrités des entreprises des Evêques, & scandalisés sur-tout des excès de Rome.

P. Daniel. tom. 3. p. 210.

Elle suppose d'abord, « qu'un Con» cile général auroit pû dépouiller » Frédéric de ses Etats : c'étoit la su-

Réponse des Seigneurs François. Ibid.

» perstition du tems : mais elle traite
» d'attentat inouï l'entreprise du Pa-
» pe, de déposer un si grand Prince,
» qui n'a point son pareil entre les
» Chrétiens, sans qu'il soit convaincu
» des crimes qu'on lui reproche. Nous
» sçavons, ajoute-t-on, qu'il a géné-
» reusement combattu pour Dieu dans
» la Terre Sainte, & que le saint Pé-
» re, au lieu de le protéger comme il
» le devoit, a profité de son absence
» pour l'opprimer & le supplanter mé-
» chamment. Nous nous garderons
» bien de nous engager dans une guer-
» re dangéreuse contre un Monarque
» si puissant, qui sera soutenu en mê-
» me tems, & par tant de Royaumes,
» & par la justice de sa cause. Qu'im-
» porte après tout aux Romains que
» nous prodiguions notre sang, pour-
» vû que nous contentions leur pas-
» sion ? Si Grégoire subjugue l'Empe-
» reur, il n'en deviendra que plus
» fier, & foulera aux pieds tous les
» Princes Chrétiens. Nous voulons
» bien néanmoins, par considération
» pour le Pontife, députer vers Frédé-
» ric, pour nous éclaircir de ses sen-
» timens sur la foi : si nous le trou-
» vons orthodoxe, pourquoi l'atta-

» questions-nous ? s'il est dans l'erreur, nous lui ferons la guerre à outrance, comme nous la ferions au Pape même, s'il donnoit dans des opinions contraires à la sainte Religion ». On envoya en effet des Ambassadeurs au Prince Allemand, qui levant les mains au ciel, avec des larmes & des sanglots, protesta qu'il étoit Chrétien & Catholique. « Je n'ai que des actions de graces à vous rendre, ajouta-t-il, de la conduite que vous avez tenue jusqu'ici à mon égard : mais si vous vous laissez séduire par mon ennemi, ne vous étonnez pas si je me défens. Dieu nous garde, répondirent les députés François, d'attaquer qui que ce soit sans cause légitime : ce n'est point l'ambition qui nous guide : nous estimons le Roi notre maître qui vient à la Couronne par sa naissance, au dessus de tout Prince électif : il suffit au Comte Robert d'être frere d'un si grand Monarque ».

Fermeté du Roi contre les entreprises du Pape.

C'est ainsi que Mathieu Paris, & après lui, quantité d'Historiens racontent les circonstances de cette grande affaire. Mais, dit un de nos plus célébres écrivains, pour peu qu'un

Ann. de l'Empire. tom. 1. p. 289. 51.

lecteur ait de bon sens, il verra bien qu'une nation en corps ne peut faire une réponse insultante à un Souverain Pontife, qui offre une brillante Couronne à un de ses Princes. Il n'est d'ailleurs nullement vraisemblable que les envoyés François ayent répondu à l'Empereur une grossiereté si indécente, si peu fondée, & qui ne menoit à rien. Que ce trait, continue-t-il, apprenne à se défier des Historiens qui érigent leurs propres idées en monumens publics. Ce qu'il y a du moins de très-certain, c'est que le Roi ne voulut point prendre les armes contre Frédéric. Ce refus & la saisie des deniers qu'on avoit levés pour Rome, indisposérent le saint Pére, qui parut s'en ressentir quelque tems après. Pierre Charlot, fils naturel de Philippe Auguste, qui l'avoit fait légitimer & pourvoir avant l'âge de quinze ans, de la Thrésorerie de saint Martin de Tours, avoit été élu à l'évêché de Noyon après la mort de Nicolas de Roye. L'élection s'étoit faite sans brigue : elle avoit été confirmée par l'Archevêque de Rheims : déja même le Légat avoit donné l'ordre de Diacre au nouvel Evêque : mais Grégoire, mal satisfait de Louis, trou-

Gall. Christ tom. 3. p. 820

Rain. an. 1240.

va tout mauvais, prétendit que la légitimation de ce Prince ne le rendoit susceptible que des moindres dignités, non de l'épiscopat, déclara nulle l'élection & la confirmation, & fit au Légat des reproches très-vifs de lui avoir conféré le Diaconat. Le Monarque sentit l'injustice de ce procédé, & comme il sçavoit se roidir quand il le falloit, il protesta que nul autre que son oncle ne posséderoit cet Evêché. Pierre en fut en effet pourvu sous le Pontificat d'Innocent IV, & tint le Siége de Noyon six ans.

Grégoire cependant voyoit avec chagrin le peu de succès de ses armes en Italie : la plûpart des peuples se déclaroient contre lui, & les progrès de l'Empereur augmentoient de jour en jour. Quelques Cardinaux zélés pour la paix proposérent une tréve pendant laquelle on pourroit travailler à l'accommodement avec plus de tranquillité. Frédéric y consentit, pourvû que les Lombards n'y fussent point compris : mais le Pape déclara hautement qu'il ne feroit rien sans eux : ainsi ce projet demeura sans exécution. Alors le Pontife envoya

Convocation d'un Concile général.

Petr. de Vin. I. Ep. 36.

Math. Par. p. 484.

l'Evêque de Bresse au Prince Germain, pour lui signifier qu'il vouloit convoquer un Concile général à Pâque prochain. Frédéric qui d'abord l'avoit demandé, ne jugea pas à-propos, de l'avis de son Conseil, de se soumettre au jugement d'une assemblée de Prélats, qui sans l'entendre, l'avoient anathématisé, en publiant l'excommunication foudroyée contre lui. Il avoit d'autant plus de raison, que si l'on en croit un illustre Moderne, Grégoire avoit eu la témérité de l'exhorter à faire une cession entiére de l'Empire & de tous ses Etats au saint Siége, pour tout concilier. Quel étoit donc, s'écrie-t-il, l'esprit d'un siécle, où l'on pouvoit proposer de pareilles choses? Quoi qu'il en soit, le saint Pére ne laissa pas de faire expédier les lettres pour la convocation du Synode, & les Princes Chrétiens furent invités d'y envoyer leurs Ambassadeurs.

Ann. de l'Empire. tom. I. p. 281.

Le Roi qui vouloit demeurer neutre ne s'opposa à rien, & laissa aux Evêques la liberté de prendre le parti qu'ils voudroient. La plûpart prirent le chemin de Vienne, pour passer à Rome par mer : il n'y avoit point de

Nang. Gest. S. Lud. apud Duch. tom. 5. p. 335.

fûreté pour eux à aller par terre : l'Empereur étoit maître des passages, & comme le Concile ne s'assembloit que contre lui, il avoit mis par-tout des troupes pour arrêter les Prélats. Les plus sages d'entre les François ne trouvant ni le nombre suffisant de vaisseaux, ni une escorte capable de les défendre contre les Armateurs de Frédéric, retournérent sur leurs pas, & quittérent le Légat, qui employa inutilement priéres & menaces pour les retenir. D'autres, craignant le Pape encore plus que le péril, hazardérent le passage, mais pour leur malheur : ils furent rencontrés par la flotte de l'Empereur, attaqués, pris après quelque résistance, & envoyés en diverses forteresses, pour y être étroitement gardés. Dès que la nouvelle en fut venue en France, Louis dépêcha l'Abbé de Corbies au Monarque Allemand, pour se plaindre de cette violence, & demander la liberté de ces illustres prisonniers. Frédéric répondit séchement, *qu'il n'avoit pas conseil de ce faire. Que la Royale Majesté de France*, dit-il, *de ce ne s'émerveille pas, se César Auguste tient étroitement ceux qui César vouloient mettre en angoisse.*

Idem. Ibid. p. 336.

Chron. de S. Denys. 2. vol.

Le Roi piqué d'une réponse si haute, lui renvoya l'Abbé de Clugni, & lui manda que s'étant toujours appliqué à conserver la paix entre la France & l'Empire, il s'étonnoit qu'il eût fait arrêter les Prélats de son Royaume, lorsqu'ils alloient vers le saint Siége, comme ils étoient obligés par serment & par obéissance. *Si prenez*, ajoute-t-il, *& mettez en balance de droit ce que nous vous demandons, & ne veuillez faire tort par puissance ou par voulenté; car le Royaume de France n'est mie encore si foible, qu'il se laisse mener, ne fouler à vos éperons.* L'Empereur qui connoissoit la fermeté de Louis, ne jugea pas à-propos de s'en faire un ennemi, & délivra, quoique malgré lui, tous les François. Tel étoit l'état des choses, lorsque le Pape mourut. Cet événement suspendit les affaires: Céleftin IV, qui lui succéda, ne vécut que dix-huit jours, & le siége Pontifical ne fut rempli que vingt mois après par l'élection d'Innocent IV.

Ann. 1241. Le Roi tient Cour pléniére à Saumur.

Alors dit Joinville, Louis *tint une grant Cour & Maison ouverte à Saumur en Anjou: & ce que j'en dirai*, ajoute-t-il, *c'est pour ce que je y estoie. A la*

table du Roi mangeoient; le Comte de Poitiers, lequel il avoit fait nouvellement Chevalier le jour d'une saint Jèhan, qui n'aguère étoit passée; le Comte Jéhan de Dreux qu'il avoit aussi fait nouvel Chevalier; le Comte de la Marche; le Comte Pierre-de-Bretagne. Et à une autre table devant le Monarque, mangeoit le Roi de Navarre, qui moult étoit paré & aourné de drap d'or, en cotte & mantel, la ceinture, fermail (a), *& chappe d'or fin. Les Comtes d'Artois & d'Anjou servoient du manger devant le Roi leur frére, & le bon Comte de Saissons tranchoit du coustel.* Imbert de Beaujeu, qui fut depuis Connétable, Enguerrand de Coucy, & Archambaud de Bourbon, faisoient les fonctions de ce qu'on appella dans la suite Capitaines des Gardes du Corps. Derriére eux étoient *bien trente de leurs Chevaliers, en cotte de draps pourpre* Hist. de saint Louis. p. 20. 21.

(a) Le fermail étoit une espéce de médaille ou enseigne, comme les enseignes de pierreries dont on use aujourd'hui, qui s'appliquoit non-seulement sur l'épaule en l'assemblage de la fente du manteau, mais encore au chaperon sur le devant, au camail, ou bien en la cotte d'armes. Les femmes le portoient sur la poitrine; *& si eut*, dit Froissart, *pour le prix un fermail à pierres précieuses que Madame de Bourgogne prit en sa poitrine.* Du Cange, observ. sur Joinv. p. 48.

de son siécle, qui changea son nom
Math. Par. 244. d'Isabelle en celui de Jézabel. Déchue
Math. vest. 307. de sa premiére dignité par son second
mariage, elle s'efforçoit au moins de
regagner par sa hauteur, ce que sa passion
pour le Comte lui avoit fait perdre. « Ce seroit une lâcheté honteu-
» se, disoit-elle sans cesse à son mari,
» que de se reconnoître vassal du
» Comte de Poitiers : le Trône n'est
» point tellement affermi dans la Mai-
» son de Louis, qu'il ne puisse être
» ébranlé : l'Angleterre n'attend que
» le moment favorable pour se faire
» justice des usurpations de Philippe
» Auguste : le Comte de Toulouse ne
» voit qu'avec indignation, qu'on
» différe à le remettre en possession
» des Places que Rome a confiées à la
» garde du Roi pour dix ans : les Rois
» de Castille & d'Aragon jaloux des
» prospérités de la France, l'Empe-
» reur lui-même malgré les obliga-
» tions qu'il a aux François, les Com-
» tes de Cominge, d'Armagnac & de
» Foix, les Vicomtes de Lomagne &
» de Narbonne, tout est prêt à se dé-
» clarer contre le fils de Blanche » :
c'est le nom qu'elle affectoit de donner
au Monarque. Tous en effet se liguérent
contre le saint Roi : mais le trai-

té demeura secret jusqu'à ce qu'on se crût en état de l'exécuter.

Le Comte de la Marche naturellement ambitieux, n'ayant pas d'ailleurs assez de fermeté pour résister à la Comtesse Reine sa femme, s'engagea de lever le premier l'étendart de la révolte. Il étoit parti pour Poitiers dans cette résolution ; mais rarement une force empruntée se soutient-elle long-tems : la vue de son Souverain déconcerta tous ses projets : il fit son hommage comme les autres. Bien-tôt cependant il s'en repentit, assembla ce qu'il put d'amis, de vassaux & de gens de guerre, & alla camper à Lusignan, petite ville avec un Château à six lieues de Poitiers. Le Roi en fut aussi-tôt averti, *& eut bien voulu*, dit Joinville, *être à Paris, & lui fut force de séjourner quinze jours auprès de son frère sans qu'il osât sortir* : il n'avoit d'autre armée que sa Maison & celle d'Alfonse. Ennuyé enfin d'un personnage si contraire à l'intrépidité de son ame, il prend un parti qui pouvoit avoir quelque chose de hazardeux, mais que l'évenement justifia. Il va trouver le Comte & la Comtesse, se montre à eux avec un air de maître, les étonne d'abord par une

Join. p. 28

fiére contenance : puis se radoucissant, conclut avec eux un traité dont on ignore les particularités. Nos anciens Historiens, malheureusement trop négligents jusques dans les circonstances les plus intéressantes, n'ont point jugé à-propos de nous en instruire. Tout ce qu'on en peut conjecturer, c'est que probablement le Monarque fut obligé de se relâcher sur quelques articles importants. Aussi-tôt il partit pour retourner à Paris, où quelque tems après, la Reine Marguerite accoucha d'une Princesse qui fut nommée Isabelle.

Nangis apud Duch. tom. 5. p. 336.

Le nouveau Comte de Poitiers n'avoit point suivi le Roi son frére : les intrigues de l'orgueilleux Lusignan demandoient sa présence dans le Poitou. Le jeune Prince, informé que ce fier vassal mettoit toute son application à soulever la Noblesse d'au-delà de la Loire, lui envoya ordre de venir renouveller son hommage aux fêtes de Noël. Hugues se rendit au commandement, accompagné de sa femme, & suivi d'un grand nombre de gens armés : mais ce ne fut que pour insulter Alfonse. « Vous m'avez sur» pris & trompé, lui dit-il en l'abor-

Math. Par.

» dant avec fierté, pour m'engager » malgré moi à vous prêter ferment » de fidélité : je ne vous reconnois » point pour mon Seigneur : vous n'ê- » tes qu'un injuste usurpateur, qui » avez envahi le Poitou sur Richard » d'Angleterre : je ne vous dois rien, » ni au Roi votre frére ». Aussi-tôt il sort du Palais aussi insolemment qu'il y étoit entré, va mettre le feu à la maison qu'il avoit occupée, monte sur un cheval qu'on lui tenoit tout prêt, & traverse avec grand bruit toute la ville, qu'il laisse dans un furieux étonnement d'une si prodigieuse audace.

Le Roi se prépare à l'en châtier.

Louis n'eut pas plutôt appris cet attentat, qu'il convoqua un Parlement à Paris, pour demander conseil sur le châtiment que méritoit un vassal qui ne vouloit point reconnoître son Seigneur. Toute l'assemblée répondit d'une voix qu'il étoit déchu de ses Fiefs, & qu'il falloit que le Seigneur s'en emparât comme d'un bien qui lui étoit retourné. Eh bien, dit-il, voilà *sur mon nom* ce qu'a fait le Comte de la Marche. C'étoit la seule espéce de ferment dont il se servît : il s'en abstint même dans la suite, comme con-

Gesta Lud. Duch. tom. 5. p. 336.

traire à la simplicité qui doit être inséparable des discours d'un vrai Chrétien. Toute la Noblesse parut également indignée de l'insolence du rebelle : la guerre fut unanimement résolue : chacun s'y disposa.

Henri, roi d'Angleterre, se déclare pour le Comte rebelle.

Hugues de son côté se préparoit à la défense, pressoit ses Alliés, & faisoit fortifier ses Places. Il envoya surtout en Angleterre assurer Henri, que les Provinces usurpées sur son Pére n'attendoient que sa présence pour se redonner à lui ; qu'il pouvoit compter sur la jonction du Roi d'Arragon, du Comte de Toulouse, & des plus grands Seigneurs de France ; que tout enfin consistoit moins à amener des troupes, qu'à apporter beaucoup d'argent, parce qu'à son arrivée, il trouveroit de nombreuses armées à ses ordres. Le Monarque n'attendoit rien avec plus d'impatience que la nouvelle de cette révolte : il convoqua aussi-tôt un Parlement, pour lui demander les subsides nécessaires. Mais on n'avoit pas encore oublié le malheureux succès de sa derniére expédition en Bretagne, ni les horribles exactions qu'elle avoit occasionnées, sans autre effet qu'une dissipation inutile. Le pre-

mier acte des Seigneurs assemblés fut de s'engager par un serment inviolable, à ne rien accorder, sur-tout dans une circonstance où l'Angleterre se trouvoit épuisée, tant par les levées excessives dont ce Prince accabloit depuis long-tems son peuple, que par les sommes immenses que les Légats venoient de leur arracher. Tous lui répondirent, « qu'on admiroit qu'il » eût pu se déterminer à une guerre » de cette importance, sans prendre » l'avis de ceux qui n'avoient d'autres » intérêts que les siens, & sur la foi » de gens qui faisoient profession de » n'en point avoir : qu'il y avoit » non-seulement de la honte, mais » de quoi s'attirer la malédiction du » ciel, à violer la tréve solemnelle- » ment jurée avec la France, & cela » pour soutenir des révoltés contre » leur Souverain : que si Louis y avoit » donné quelque atteinte, il falloit » une réparation, ou que toute l'An- » gleterre pérît pour en avoir raison, » mais que jusques-là on ne pouvoit » rien entreprendre que d'injuste : que » les rebelles, en ne lui demandant » que de l'argent, ne pouvoient lui » faire une injure plus marquée, com-

Math. Par.

» me s'il ne devoit & ne pouvoit leur
» tenir lieu que d'un banquier, &
» qu'il n'y eût dans tout l'Etat aucun
» homme qui dût être compté pour
» quelque chose : qu'au reste on le
» supplioit de faire réflexion sur l'é-
» xemple de ses péres, qui maîtres par
» des alliances d'une infinité de Païs
» & de Places au-delà de la mer, n'a-
» voient pu les défendre contre les ar-
» mes des François, loin d'y rien con-
» quérir ».

Ce fut envain que Henri pria, caressa, menaça, jura par tous les Saints ; il ne put rien obtenir de cette intrépide assemblée. On lui laissa par écrit ces fiéres remontrances, auxquelles on ajouta le dénombrement des sommes qu'il avoit levées depuis quelques années ; & chacun se sépara. Le Prince désespéré de ce refus, & encore plus des reproches qui l'accompagnoient, s'emporta jusqu'aux derniers excès, & protesta avec tous les sermens d'un homme outré, que malgré la lâcheté de ceux qui l'abandonnoient, il passeroit la mer avec une flotte au Printems prochain. Il s'embarqua en effet à Porstmouth avec la Reine sa femme, & vint aborder à

Royan dans l'embouchure de la Garonne. La Comtesse de la Marche l'attendoit au port, & selon la Chronique de France, *lui alla à l'encontre, le baisa moult doucement, & lui dit: Biau chier fils, vous-êtes de bonne nature, qui venez secourir votre mere & vos freres, que les fils de Blanche d'Espagne veulent trop malement défouler & tenir sous pieds.* Ce généreux défenseur cependant n'avoit encore que trois cens Chevaliers: mais il apportoit, dit-on, trente tonnes d'argent. C'étoit en même-tems ce qui fâchoit le plus les Anglois, & ce que les Poitevins, gens dont la foi étoit alors fort décriée, souhaitoient avec plus de passion.

Ann. 1242. Louis marche en Poitou, & soumet tout le païs jusqu'à la Charante.

Louis, informé de ce qui se passoit en Angleterre, donna les ordres les plus sages pour n'être point surpris: il pouvoit se rendre maître de la mer & couper le passage à son ennemi: mais il n'y avoit point de rupture ouverte entre les deux Couronnes, il se contenta de pourvoir à la sûreté des côtes. Quatre-vingt vaisseaux armés en guerre gardoient celles de la Saintonge & du Poitou, quelques autres celles de la Norman-

die. L'ancien Comte de Bretagne ; qui avoit commencé par prendre le parti des Ligués dont il découvrit ensuite tout le secret, (comme si la fidélité n'eût pu avoir de charmes pour lui, que par quelque mélange d'infidélité) s'étoit chargé de défendre les Etats de son fils. Les habitans de Calais, ceux de Witsand, port célébre alors dans le Bourbonois, répondoient de la Picardie. Ainsi rassuré contre les descentes des Anglois, le Monarque se rendit à Chinon, où il avoit mandé la Noblesse & les Communes. Il s'y trouva quatre mille Chevaliers avec leur suite, vingt mille hommes d'autre Cavalerie, c'est-à-dire, d'Ecuyers, d'Arbalétriers, de Sergens, & un grand nombre de gens de pied.
Nang. Duch. tom. 5. p. 331. De-là le saint Roi marcha vers le Poitou, entra dans les terres du Comte de la Marche sans rien trouver qui l'arrêtât, força Montreuil en Gastine, emporta au bout de quelques jours la tour de Béruge, l'un des plus forts boulevarts des rebelles, la fit raser, enleva de force Moncontour, Fontenay le comte, & Vouvant.

La Comtesse de la Marche Hugues, trop foible contre un tel ennemi, n'osoit tenir la campagne :

mais pour arrêter l'impétuosité françoise, en attendant le secours d'Angleterre, il jetta ses troupes dans ses Places, fit le dégât par tout; brula tous les fourages & tous les vivres, arracha les vignes, boucha les puits, & empoisonna ceux qu'il laissa ouverts. La Comtesse Reine sa femme, cette furie, que l'Historien de son fils traite d'empoisonneuse & de sorciére, porta la fureur plus loin encore. Désespeŗée du malheureux succès d'une guerre dont elle étoit l'unique cause, elle résolut d'employer plutôt les voies les plus lâches & les plus honteuses, que de voir retomber sur son mari le juste châtiment de l'insolence qu'elle lui avoit fait faire. Pour cet effet elle prépara de ses propres mains un poison dont elle avoit le secret, & envoya quelques-uns de ses gens aussi scélérats qu'elle, pour le repandre sur les viandes du Roi. Déja ces malheureux s'étoient glissés jusques dans les cuisines : mais leurs visages inconnus les firent remarquer : certain air inquiet, embarrassé, acheva de les rendre suspects : on les arrêta : ils avouérent leur crime : la corde fut la seule punition d'un attentat qui mé-

tente inutilement de le faire empoisonner.

Idem. ibid.

ritoit qu'on inventât de nouveaux supplices. *Quand la Comtesse*, disent les Annales de France, *sçut que sa mauvaistie étoit découverte, de deüil elle se cuida précipiter & frapper d'un coustel en sa poitrine, qui ne lui eût ôté de la main; & quand elle vit qu'elle ne pouvoit faire sa voulenté, elle desrompit sa guimple & ses cheveux, & ainsi fut longuement malade de dépit & de déplaisance.* On redoubla depuis la garde du Roi, & personne d'inconnu ne l'approcha plus sans être auparavant visité.

Le Monarque échappé de ce péril, alla mettre le siége devant Frontenay, qu'on appelle aussi Fontenay, dont on voit encore les ruines sur les confins de la Saintonge & du Poitou. Cette Place, la principale espérance des rebelles, étoit très-forte, entourée d'une double muraille, flanquée de grosses tours, & défendue par quantité de braves sous le commandement d'un des fils du Comte, jeune homme d'une valeur extraordinaire, bâtard selon quelques-uns, selon quelques-autres né d'un premier mariage. Aussi ne vit-on point de résistance plus opiniâtre dans toute cette guerre. Les

François animés par l'exemple de leur Roi qui s'exposoit comme le moindre soldat, firent des efforts extraordinaires : mais malgré toute leur vigueur, ils ne se présentérent point à l'assaut pendant près de quinze jours, sans être repoussés avec perte. On avoit dressé autour de la Place des tours de bois aussi hautes que les murailles, d'où les assiégeans lançoient des grêles de pierres & de traits ; mais elles furent à peine élevées, que les assiégeants vinrent y mettre le feu avec une résolution de désespérés. Chaque jour étoit marqué par des attaques faites & soutenues avec la même intrépidité. Un quarreau lancé par un arbalêtrier atteignit le Comte de Poitiers, & le blessa dangereusement au pied. Alors, dit Nangis, le Roi entra dans une grande colere : son ressentiment passa dans tous les cœurs : l'animosité qu'il inspira, redoubla encore par la déclaration de guerre que le Roi d'Angleterre envoya faire au mépris de la tréve. Voici comme l'Historien Anglois raconte les circonstances de cet événement : elles font voir du moins une grande modération de la part de Idem ibid.

Louis, & une imprudence plus grande encore du côté du Monarque Anglois.

Le Roi d'Angleterre lui envoye déclarer la guerre.

Math. Par. p. 587. 88.

Henri, dit-on, n'avoit encore rien entrepris, dans l'espérance que le Roi donneroit quelque atteinte à la trève, ou lui fourniroit un prétexte de l'en accuser. Ennuyé enfin que la sagesse de Louis lui enviât cette légére satisfaction, il lui envoya deux des principaux Seigneurs de sa Cour, pour se plaindre qu'il avoit violé la foi publique en attaquant le Comte de la Marche, lui en demander raison, & le sommer de rendre les Provinces qu'il retenoit aux Anglois. Le sage Monarque répondit que la félonie du Comte lui avoit attiré le juste châtiment qu'il alloit lui faire subir; que c'étoit le Roi d'Angleterre qui manquoit aux traités en se déclarant pour un rebelle & un traître; qu'il n'appartenoit à personne de se mêler des différends qu'il avoit avec ses vassaux, ni de protéger des sujets infidéles qu'il avoit droit de châtier; qu'au reste pour convaincre l'univers de son inclination à la paix, & conserver l'union entre les deux Couronnes, il consentoit de céder le Poi-

tou

toü tout entier, & une partie de la Normandie. On se persuadera difficilement ce dernier article, si l'on fait attention à la foiblesse des raisons qu'on allégue pour le prouver. On se fonde principalement sur le traité de Londres; sur l'ordre que le feu Roi laissa en mourant de faire cette restitution, enfin sur les scrupules de conscience du Saint Roi son fils. Mais nous avons ce fameux traité publié par les Anglois mêmes : on n'y voit rien qui ait trait à cet engagement de restituer de la part de Louis VIII : il n'y étoit donc pas obligé : il ne l'a donc pas ordonné. Quel pouvoit donc être l'objet des scrupules de son successeur ? Que sera-ce, si l'on ajoute à tout cela que notre histoire ne parle ni de cette offre, ni de ces perpléxités du religieux Monarque ?

Heureusement pour la France, c'est toujours le même Historien qui parle, le mauvais génie de Henri ne lui permit pas d'accepter la proposition du Roi. Obsédé par les Agents du Comte de la Marche, & sur-tout par la Comtesse sa mére, qui l'assuroient que bientôt la guerre lui procureroit de plus grands avantages, il alla se

figurer que tout trembloit à son approche, & que rien ne pourroit lui résister. Dans cette persuasion, il rejetta toutes les offres qu'on lui faisoit, envoya déclarer la guerre par deux Chevaliers de l'Hôpital, & se prépara dès-lors à marcher. L'indignation qu'excita ce refus dans le cœur des François, fit pousser le siége de Frontenay avec encore plus de vigueur qu'auparavant. Il fut enfin emporté d'assaut le quinziéme jour, au grand étonnement des ennemis, qui le regardoient comme imprenable.
Nang. Ibid. Le fils du Comte de la Marche demeura prisonnier avec quarante & un Chevaliers, quatre-vingt Sergents, & tout ce qui restoit de la garnison. Toute l'armée, dans l'emportement de la victoire, demandoit qu'on punît leur révolte d'une mort honteuse: mais le Roi plaida lui-même leur cause, représenta qu'un fils & des vassaux ne méritoient point ce traitement pour avoir suivi les ordres d'un pére & d'un Seigneur, & se contenta de les envoyer en différentes prisons de son Royaume. La ville fut ensuite rasée jusqu'aux fondements, d'où lui est venu le nom de

Frontenay l'abattu, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Toutes les Places en deçà de la Charente, épouvantées de la prise de ce fameux Boulevart, furent forcées sans peine, ou se rendirent sans résistance. On met du nombre des premieres, Villiers dont le Roi *fit tous les murs par terre espandre*, Breic ou Preic, Saint Gelais, & Mautac qui fut détruit de fond en comble, de même que le château d'Auterne *dont tours & tourelles furent fraintes & mises à bas*. On compte parmi les secondes, Tonnay-Boutonne où il mit une forte garnison, & Thoré ou Thoron, dont les habitants *esbahis & nus sont ensemble à merci venus*. Taillebourg, Place très-forte, lui ouvrit aussi ses portes. Le Monarque s'y logea avec ses principaux Officiers : le reste campa dans la prairie qu'arrose la Charente, à la vue de l'armée Angloise qui étoit postée sur l'autre rive. Elle étoit composée de seize cents Chevaliers, de six cents Arbalêtriers, & de vingt mille hommes de pied. Celle du Roi en commençant la campagne, avoit autant d'infanterie, & presque le double de cavalerie; mais il en avoit

Guil. Guiart. p. 137.

perdu une partie par les siéges & par les maladies. On voit par cette position, que les deux Princes n'étoient séparés que par la riviére, qui est très-profonde en cet endroit, mais très-peu large. Il y avoit dessus un petit pont de pierre où il ne pouvoit passer que quatre hommes de front; & l'extrémité de ce pont étoit défendue par quelques tours dont Henri s'étoit rendu maître. Louis néanmoins entreprit de forcer ce dangereux passage. Il ramasse tout ce qu'il peut de bateaux, les charge de troupes, & leur ordonne d'aller prendre terre malgré les Arbalêtriers Anglois qui bordoient le rivage. En même tems il commande l'attaque du pont. Elle se fit d'abord avec furie, l'ardeur du soldat répondant à celle du Général. Bientôt les retranchements furent emportés: mais bientôt aussi on perdit après un combat opiniâtre, ce que la premiére fougue avoit fait gagner.

Louis force le pont de Taillebourg.

Alors le Saint Roi s'abandonnant à son courage, met pied à terre, se jette l'épée à la main au milieu de la mêlée; renverse tout ce qui se présente sous ses coups, & pendant quelque tems soutient presque seul tout l'effort

des ennemis qui l'entouroient de toutes parts, digne en cet état de commander les François. Déja il avoit percé jusqu'à l'autre bout du pont, & s'en étoit rendu maître : mais ce fut là qu'il se vit dans le plus grand péril ; « car pour un homme qu'il avoit quand » il fut passé, les Anglois, dit Joinville, en avoient bien cent ». Sa valeur néanmoins suppléa au nombre : il repoussoit d'un côté les plus ardents, de l'autre il mettoit en bataille le peu de gens qui lui venoient. Enfin joint par ses troupes qui abordoient en foule, & qui s'étendoient à mesure qu'elles gagnoient du terrain, il combattit avec plus d'égalité. Aussi-tôt tout change de face. Les Anglois poussés avec vigueur lâchent le pied, tournent le dos, & mettent en désordre le reste de leurs gens. Henri, qui s'étoit toujours tenu hors de la portée du trait, en alloit être entraîné, lorsque Richard son frére, pour le sauver, quitta ses armes & s'avança seul avec un simple bâton à la main, demandant à parler au Comte d'Artois. Le mérite du jeune Prince Anglois, la grande réputation qu'il s'étoit faite en Orient, les services qu'il y avoit

Joinv. p. 21.

Math. Par. p. 590.

rendus à plusieurs Seigneurs François, tout contribua à lui procurer un accès facile auprès d'un Monarque que la modération n'abandonna jamais, pas même dans le sein de la victoire. Ainsi Richard fut comblé de caresses & d'amitiés. Louis, à sa priére, accorda aux Anglois une suspension d'armes pour le reste du jour & jusqu'au lendemain. « Allez, Monsieur le Comte, » lui dit-il en le congédiant, je veux » bien vous accorder ce relâche pour » donner au Roi votre frére le tems » de songer à ses affaires : je souhaite » qu'il en profite ». Mais la consternation s'étoit emparée du cœur de Henri : déja il étoit parti à toute bride pour gagner Saintes, & toute son armée l'avoit suivi, croyant toujours avoir les François à leur poursuite.

La même nuitée, dit Joinville, *le Roi d'Angleterre & le Comte de la Marche eurent grand discord l'un à l'autre*. Ce Monarque, malheureux par sa faute & par son peu de courage, se repentoit, mais trop tard, d'avoir entrepris une si grande affaire, & se plaignoit qu'on l'y avoit engagé mal à propos. Les louanges dont ses gens mêmes relevoient publiquement la mo-

dération & la valeur de Louis, le regret d'avoir rejetté des offres qu'il eût pu attribuer à la terreur de ses armes, la honte enfin de se voir réduit à regagner ses Etats en fuyant, toutes ces tristes idées l'affligeoient sensiblement, & plongeoient son ame dans le plus noir chagrin. Il ne put s'empêcher de le témoigner à son beau-pére, lui reprochant avec aigreur que c'étoit sa seule ambition qui avoit commis l'honneur de l'Angleterre, & lui demandant avec un emportement étrange, où étoient ces Comtes de Toulouse, ces Rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, & ces invincibles armées qui devoient accabler le Roi de France? Hugues aussi chagrin pour le moins, parce qu'il perdoit autant & même plus, nia qu'il eût donné ces assurances, en fit des sermens horribles, & protesta que c'étoit le zéle aveugle de la Comtesse Reine leur mére pour leur agrandissement, son ambition effrénée, sa jalousie & sa rage, qui avoient tramé toute cette intrigue. De telles raisons, vraies pour la plûpart, ne purent calmer l'infortuné Henri: le gendre & le beau-pére demeurérent également mal satisfaits l'un de

Iidem. ibid.

l'autre : ce qui les empêcha d'agir de concert, & acheva de ruiner leurs affaires.

Bataille de Saintes : défaite des Anglois.

Tandis que cette violente scène se passoit à Saintes, Louis fit défiler le reste de son armée au de-là du pont, & établit son camp au même lieu que les Anglois venoient de quitter. Dès le lendemain il envoya quelques détachements faire un fourage jusques sous les yeux de l'ennemi. Hugues, sans prendre ordre du Roi d'Angleterre, fit une grande sortie sur eux, & les chargea vigoureusement. Il étoit suivi de trois de ses fils, & d'un corps considérable de Gascons & d'Anglois, outrés de leur défaite & de cette nouvelle hardiesse des François. Ceux-ci se défendirent avec la même vigueur qu'ils étoient attaqués. Alors, dit un Historien de ce tems, eussiez vu *lances brandir, descendre maces, haubersjons à haches descoutre.... targes percier outre..... juisarmes & épées bruire, selon que l'on les dessetre, & couvrir ça & là la terre de divers atours dépéciés. Tost y a tant d'hommes bléciés, les uns ès bras, autres ès testes, que li veoirs est deshonnêtes. Li fourrier trop bien se défendent* : mais enfin prêts d'être acca-

Guil. Guiart. p. 137.

blés par le nombre, (ils étoient à peine un contre trente) ils envoyérent demander du secours au Comte de Bourgogne, d'autres disent au Comte de Boulogne. *Sire, dit le messager en ses complaintes, mal va l'affaire devant Saintes : car plusieurs à mort se dégratent : se nos François qui se combattent .... ne sont en l'eure secourus.... jamais n'en verrez pié ne queue.* Le Comte à cette nouvelle dépêche au Roi pour l'avertir de ce qui se passe, double lui-même le pas à la tête de l'avant-garde qu'il commandoit, fond sur les Anglois, tue de sa main le Châtellain de Saintes qui portoit l'enseigne du Comte de la Marche, & rétablit une seconde fois l'égalité entre les combattants. Louis arrive sur ces entrefaites : l'action devient générale : une escarmouche que le hazard seul avoit engagée, se termine enfin par une grande bataille entre deux grands Rois, qui ne s'attendoient à rien moins. Guil. Naug. p. 338.

On entendit aussi-tôt l'air retentir des cris ordinaires de *montjoie Saint Denis* de la part des François, & de *Réalistes* du côté des Anglois. Tout combattit avec fureur : le François

vouloit conserver la gloire du jour précédent, l'Anglois cherchoit à réparer sa perte. La victoire fut longtems douteuse : on n'en a guére vu de plus opiniâtre & de plus sanglante. Mais enfin elle se déclara pour Louis : l'ennemi fut enfoncé de tous côtés. Henri donna encore le premier l'exemple de fuir. Toute son armée le suivit, *du tout en tout desconfite, & vers la ville se rabrive.* Jean des Barres, six Chevaliers, & quelques autres braves François, emportés par leur courage, les poursuivent avec trop d'ardeur, entrent dans Saintes pêle mêle avec eux, & sont faits prisonniers. On compte parmi les Anglois qui furent pris en fuyant ou les armes à la main, vingt-deux Chevaliers, *trois Clercs richement vestés*, cent vingt hommes d'armes, & une infinité de gens de pied. On ne dit rien du nombre de leurs morts : mais leur opiniâtreté dans le combat, la confusion épouvantable qui accompagna leur fuite, la fureur avec laquelle ils furent poursuivis jusques dans leur retraite ; tout annonce un grand carnage. Il fut tel que le malheureux Henri crut sa perte inévitable. Ainsi au lieu de penser à

Guil. Guiart. p. 138.

Ibid.

réparer sa disgrace, ou du moins à la porter en homme de cœur, il prend dès la nuit même une résolution de désespéré, se jette sur le plus vîte de ses chevaux, abandonne Saintes, & pique à toute bride vers Blaye, Place très-forte dans le Bordelois. Officier & soldat, tout imite l'exemple du Souverain. On s'écrase aux portes: Bientôt le chemin est couvert d'un monde de fuyards que personne ne poursuit: maîtres, valets, cavaliers, piétons, tout fuit à la débandade, sans provisions, sans vivres. On n'avoit donné ordre à rien: rien ne fut sauvé, ni chariots, ni hardes, ni même la Chapelle du Roi fugitif, qui étoit fort riche tant en ornemens qu'en reliques. Math. Paris.

Suites de cette victoire.

Aussi-tôt Saintes ouvre ses portes au vainqueur: il y fut reçu avec une extrême joie du peuple, des Magistrats, & du Clergé. Cet exemple de soumission eut beaucoup d'imitateurs. Les plus considérables furent le Sire de Pons & les Seigneurs de Mortagne & de Mirebeau. Celui-ci, nommé Bertolde, dans la triste nécessité ou de changer de maître, ou de s'ensevelir avec sa famille sous les ruines de sa Guil. Guiart. p. 139.

Place, alla trouver Henri, & se jettant à ses pieds, lui demanda, les larmes aux yeux, s'il pouvoit attendre que l'Angleterre le délivrât en cas d'un siége, ou si sa Majesté lui ordonnoit de se défendre au péril de sa vie, même sans espérance de secours. Le Monarque touché d'une fidélité si rare, lui donna tous les éloges qu'elle méritoit : puis d'un ton qui ne le faisoit point paroître au dessus de sa mauvaise fortune, il ajouta que loin de pouvoir garantir les autres, il n'étoit pas en état de se défendre lui-même; qu'il le quittoit de toutes choses, & le laissoit en pleine liberté de pourvoir à l'avantage de sa Maison. Bertolde sur cette réponse se rend au camp de Louis, & l'abordant avec une contenance noble & fiére, respectueuse néanmoins : « Sire, » lui dit-il, je suis à vous, moins » cependant par un choix volontaire, » que par la fatalité des circonstances. » Si mon ancien Maître ne m'avoit » pas rendu à moi-même, vous n'auriez obtenu mon hommage que les » armes à la main : mais puisque je » suis libre de me donner à vous, » je ne cesserai d'y être, que lors-

Math. Par.

» que vous ne voudrez plus de » moi ». Louis avoit le cœur grand : il fut touché de cette généreuse franchise, & montra qu'il étoit digne d'avoir de pareils sujets. « Je vous re» çois avec joie, répondit-il en lui » tendant la main, donnez-vous à moi » de même. Je vous rends votre Pla» ce, gardez la pour votre nouveau » Seigneur : je m'en croirois moins as» suré en d'autres mains ».

Hugues de son côté cherchoit à conjurer l'orage, & n'oublioit rien pour conserver le peu qui lui restoit. Tout occupé de ce soin, il envoye l'aîné de ses fils solliciter auprès de son vainqueur une grace qu'il ne méritoit point, au jugement même des Historiens étrangers. L'insulte faite au Comte de Poitiers frére du Roi son Seigneur, la France exposée par ses intrigues à une ruine presque certaine, un repentir enfin inspiré par la seule impossibilité de se défendre, tout sembloit exiger une vengeance éclatante : mais Louis sçavoit également dompter les rebelles audacieux, & pardonner à ceux qui se soumettoient par quelque motif que ce fût. Il crut néanmoins devoir à la

Le Comte de la Marche se soumet, & fait sa paix à des conditions fâcheuses.

Nangis. ibid. p. 339.

ſureté de l'Etat & à ſa gloire, de ne traiter avec le Comte qu'à des conditions aſſez rigoureuſes, pour ôter aux factieux toute envie de brouiller. Les principales ſont que *Hugues de Luſignan, Iſabelle ſa femme, Hugues le Brun, Gui, & Geofroy de Luſignan ſes fils, ſe ſoumettent avec leur Terre-haut & bas* (abſolument ſans reſtriction) *à la volonté du Seigneur Roi* : » qu'ils renoncent pour toujours aux » Places conquiſes ſur leur Maiſon » pendant cette guerre, telles que » Saintes, Montreuil, Frontenay, » Langey, ſaint Gelay, Preic, Ton- » nay-Boutonne, & pluſieurs autres, » qui demeureront au Comte de Poi- » tiers avec toutes leurs dépendances » (*a*) : qu'ils lui abandonnent en ou- » tre le grand Fief de l'Aunis avec » l'hommage du Sire de Pons, de » Geoffroy de Ranconne, de Géo- » froy de Luſignan, & de ce que le » Comte d'Eu tenoit ci-devant dans » leur mouvance : qu'ils quittent le

Du Cang. Obſ. ſur l'Hiſt. de Saint Louis. p. 48. 49.

(*a*) Il y a dans le texte : *le Seigneur Roi, avant de nous recevoir en grace, nous a dit qu'il retenoit pour le Seigneur Roi ſon frére, comte de Poitiers, tout ce qu'il avoit conquis ſur nous : ce que nous lui avons accordé.* Seroit-ce une faute du copiſte, ou donnoit-on encore le nom de Roi aux fils & fréres de Roi ?

» Seigneur Roi de la pension de cinq » mille livres Tournois qu'il leur » payoit tous les ans en exécution du » traité de Vendôme : que toutes les » conventions faites jusqu'ici en leur » faveur, seront regardées comme » nulles : que le Monarque pourra » faire paix ou tréve avec l'Angleterre, sans les y comprendre, mais » qu'il veut bien s'obliger à ne les » point soumettre malgré eux aux Anglois : enfin que le Comte de la » Marche fera hommage-lige *contre* » *tous les hommes & toutes les femmes* » *qui peuvent vivre & mourir*, tant au » Roi pour le Comte d'Angoulême, » pour Castres, pour Coignac, pour » Jarnac, qu'au Comté de Poitiers » pour Lusignan, pour le Comté de » la Marche, & pour toutes leurs dé» pendances ».

On employa deux jours à régler ces articles. Il y en avoit un autre qui portoit, que le Comte se rendroit en personne au camp du Monarque, pour ratifier lui-même le traité. Il y vint en effet avec sa femme & ses deux autres fils. Tous se jettérent aux pieds de Louis, fondant en larmes, moins sans doute par un véritable

repentir, que par le déſeſpoir réel de ſe voir réduits à une pareille humiliation. « Mon Seigneur & mon Roi, » dit Hugues *en pouſſant de violens* » *ſanglots*, vous voyez à vos genoux » un malheureux qui ſe reconnoît in- » digne de toute grace, parce qu'il a » joint l'inſolence à l'injuſtice : mais » oubliez ſon crime, pour ne vous » ſouvenir que de votre clémence : » c'eſt d'elle ſeule qu'il attend ſon » pardon ». Le Roi qui avoit des entrailles de miſéricorde pour tout coupable qui avouoit humblement ſa faute, ne lui donna pas le tems d'en dire davantage : il releva auſſi-tôt la Comteſſe avec une bonté auſſi ſincére, que la ſoumiſſion de cette Princeſſe paroiſſoit forcée, & ſe contenta d'exiger que ſon mari accompagnât ſes troupes contre le Comte de Toulouſe qu'il avoit pareillement réſolu de châtier.

Guill. Nang. p. 359.

Louis envoye des troupes contre le Comte de Toulouſe, qui demande enfin la paix, & l'obtient.

Raymond en effet, oubliant que depuis quinze ou ſeize ans il n'avoit d'autre appui que le Roi, s'étoit déclaré non-ſeulement contre ſon protecteur, mais même contre ſa fille & ſon gendre. Le déſir de recouvrer ce qu'il avoit perdu par le traité de Pa-

ris, effaça de ſon cœur le ſouvenir de toutes les graces qu'il avoit reçues. Aſſuré des Rois de Navarre, de Caſtille & d'Aragon, du Vicomte Trencavel, des Comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminges, & de Rodès, des Vicomtes de Narbonne, de Lautrec, de Lomagne, & d'un grand nombre d'autres Seigneurs les plus puiſſants du païs, il conclut une ligue offenſive & défenſive avec le Comte de la Marche, dont il voulut même épouſer une fille, nommée Marguerite. Quelques-uns prétendent qu'il l'épouſa réellement, quoique cela ne pût ſe faire ſans diſpenſe. Car Raymond étoit petit-fils de Conſtance fille de Louis le Gros, & la Comteſſe de la Marche, mére de Marguerite, étoit née d'une Alix de Courtenai, petite fille du même Louis. Mais le Toulouſain, outré d'avoir été forcé de donner la Princeſſe Jeanne ſa fille au Comte de Poitiers, ne vouloit point qu'elle fût ſon héritiére. Exemple qui prouve bien, dit Mezeray, qu'entre les Grands, honneur, parenté, alliance, & conſcience cédent facilement à l'intérêt & au caprice. Abrég. chron. tom. 1, 2. part. p. 719.

Une grande maladie cependant manqua d'ensevelir le rebelle avec tous ses projets : elle les suspendit du moins pour quelque tems. Alors il donna de grandes marques de repentir, promit de réparer tout le mal qu'il avoit fait, & reçut l'absolution avec toutes les apparences de la plus sincére piété. Mais Raymond mourant, & Raymond en santé, étoient deux hommes très-différents ; bien-tôt toutes ses bonnes résolutions s'évanouirent. Il se met en campagne, porte le fer & le feu dans les Domaines du Roi, défait quelques troupes du Monarque, s'assûre du Rasez, du Minervois, du Termenois, & de quelques autres païs voisins ; se rend maître du Carcassez, force Albi, s'empare du Narbonnois & de sa capitale, & reprend le titre de Duc de Narbonne qu'il avoit solemnellement cédé. Louis informé de cette révolution, détacha l'ancien Comte de Bretagne, le Comte de la Marche, & une partie de son armée, pour aller s'opposer à de si rapides progrès. On ignore les circonstances de cette expédition. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le Comte en trahissant son Souve-

rain étoit lui-même trahi par ses vassaux. La victoire de Taillebourg, suivie de celle de Saintes, avoit répandu la consternation dans tous les esprits : chacun ne songea qu'à faire son accommodement avec le vainqueur, même au préjudice de celui qui les avoit engagés dans la révolte. On en trouva le prétexte dans l'assassinat de Guillaume Arnaud, de l'Ordre de S. Dominique, Inquisiteur de la foy, d'Etienne frére Mineur, son collegue, & de plusieurs autres clercs leurs associés, qui furent massacrés dans le palais du Comte à Avignonet, les uns à coup de fléche, d'autres à coup de hache ; ceux-ci à coup de lance, ceux-la à coup de couteau. Envain le malheureux Raymond désavoua cette action barbare, qu'il punit même très-sévérement dans la suite : on s'obstina à l'en rendre responsable, parce qu'il n'en fit pas justice sur le champ.

Guil. de Podi c. 41.

Le Comte de Foix, gagné par le Roi, en prit occasion de dégager sa parole, & de secouer la domination du Prince Toulousain, protestant qu'il ne reconnoîtroit jamais pour son Seigneur, ni n'assisteroit de ses armes un fauteur d'Hérétiques, & un persécu-

teur déclaré des Catholiques. Il s'engagea même de servir le Roi contre ce prétendu Tyran. Louis de son côté promit de le recevoir lui & ses successeurs au nombre des vassaux immédiats de la Couronne pour les Domaines qu'ils tenoient auparavant en fief des Comtes de Toulouse, & les tira effectivement pour toujours de leur mouvance. Cet exemple fit effet. On s'empressoit de tous côtés à rentrer dans les bonnes graces du Souverain. Raymond épouvanté de cette défection presque générale, envoya l'Evêque de Toulouse pour faire des propositions de paix; mais soit qu'il crût que l'état des affaires lui feroit tout obtenir, soit qu'il comptât encore sur le Roi d'Angleterre qu'il avoit été trouver furtivement à Bordeaux où tous deux avoient juré de s'aider mutuellement & toujours contre le Roi & ses Alliés, il parloit moins en coupable qui sollicite son pardon, qu'en vainqueur qui veut imposer la loi. On ne lui répondit qu'en faisant partir un corps d'armée sous les ordres de Hugues évêque de Clermont & d'Imbert de Beaujeu, pour aller l'attaquer jusques dans ses Domaines, & le forcer de rentrer dans le devoir.

Rymer. act. publ. tom. 1. p. 144.

Enfin pressé de toutes parts, il se soumit absolument & sans restriction à la volonté du Monarque, qui accepta ses soumissions d'autant plus volontiers, qu'il faisoit plaisir à la Reine Blanche sa mére, cousine germaine du Comte. On blâma beaucoup cette Princesse, dit un Auteur du tems, d'avoir eu trop d'indulgence en cette occasion : mais elle n'agit, ajoute-t-il, que par zéle pour l'Etat, & dans le dessein d'y rétablir la paix. Guil. de Pod. ibid.

Aussi-tôt le Roi dépêcha Ferri Pâté, maréchal de France, Jean le Jay, chevalier de mérite, & Guillaume de Limoges son clerc, pour aller en Province recevoir les sûretés que le Comte avoit promis de donner. S. Rome dans le Lauraguais fut le lieu de la conférence. Raymond y confirma par écrit ce qu'il avoit offert par ses Envoyés, s'engagea de restituer tout ce qu'il avoit pris par lui-même, ou par ses Alliés, & jura d'observer en son entier le traité de Paris. Sur de telles assurances on lui accorda une tréve, qui quelque tems après fut suivie d'une paix enfin durable. Le Comte pour la consommer, s'étoit rendu à Lorris, An. 1243 où le Monarque tenoit sa Cour. Ce

Guil. Nang. p. 319.

sieurs, touché d'ailleurs de ce que souffroit son armée considérablement affoiblie par les maladies. Les grands & les petits mouroient en foule, les uns de chaud, de faim, ou de soif, les autres de fiévres pestilentes : on écrit qu'il y périt plus de vingt mille hommes de toutes conditions. Le Roi lui-même ne put échapper à la malignité de la contagion : il en fut attaqué avec une grande violence, & la délicatesse de sa complexion faisoit trembler pour ses jours. Il accorda donc au Monarque Anglois ce qu'il demandoit avec tant d'instances, & la tréve fut conclue pour cinq ans. Rien ne pouvoit arriver de plus heureux pour les Seigneurs de la suite de Henri : tous étoient réduits à la derniére misére : tous quittérent l'armée sans congé pour regagner leur païs. Mais n'osant s'embarquer en Gascogne, parce que l'ancien Comte de Bretagne, feignant d'ignorer l'accommodement, infestoit la Manche, ils firent demander des passeports qui leur furent, pour ainsi dire, prodigués. C'est une sorte de grace, disoit Louis, que je ne refuserai jamais à mes ennemis. Ils traversérent donc

Rymer. act. publ. tom. 1. p. 146.

toute

toute la France pour se rendre à Calais, & en furent quittes pour quelques railleries qu'il leur fallut essuyer. Quelques-uns de ces courtisans qui n'ont souvent d'autre mérite que le triste talent d'amuser le Prince par des médisances ingénieusement tournées, voulurent aussi mêler Henri dans leurs plaisanteries : Louis leur imposa silence d'un ton très-sérieux. « Quand ce ne seroit pas, dit-il, » fournir au Roi mon frére un pré- » texte de me haïr, sa dignité mérite » bien qu'on en parle avec respect.; » il faut espérer que les aumônes & » les bonnes œuvres qu'on lui voit » faire, le tireront du mauvais état » où les méchants l'ont jetté par leurs » conseils imprudents ». Sentiment vraiment digne d'un Héros, qui trouve toujours des motifs de faire grace à un ennemi malheureux. Le saint Monarque fit plus encore : il usa des plus rudes menaces pour obliger le Comte de Bretagne à laisser la mer libre. Le Roi d'Angleterre en profita pour retourner dans son Royaume, où il arriva dénué de tout, & chargé de dettes immenses, au lieu des lauriers qu'il s'étoit promis.

Math. par. p. 596.

Ainsi finit cette guerre dangereuse, qui sembloit devoir ensévelir la France sous ses propres ruines. Guerre civile, elle fut allumée par des vassaux également redoutables par leurs qualités personnelles, par leurs alliances, par l'étendue, les richesses, & la puissance de leurs domaines. Guerre étrangére, elle fut projettée par les Rois d'Aragon, de Navarre & de Castille, conseillée par un grand Empereur, entreprise & soutenue par un Monarque puissant en hommes & en argent. Louis, presque seul, trouva dans son intrépidité de quoi faire face à tant d'ennemis réunis; & seul contre tous, les réduisit tous à demander quartier ou pardon. L'Aragonois bloqué en quelque sorte par le Comte de Foix & les autres Seigneurs que le Saint Roi avoit sçu mettre dans ses intérêts, n'osa tenter le passage des Pyrénées : le Navarrois n'eut pas la hardiesse de se déclarer ouvertement; le Castillan ne jugea pas à propos de paroître : Frédéric ne remporta d'autre fruit de ses intrigues que la honte, toujours inséparable de la mauvaise foi : Henri fut battu deux fois, & forcé de regagner Londres dans l'état

du monde le plus pitoyable : enfin les vassaux de France humiliés, domtés, atterrés, furent contraints de rentrer dans leur devoir pour n'en plus sortir. Quand on songe que Louis n'avoit guére que vingt-huit ans lorsqu'il exécuta de si grandes choses, & que son caractére étoit encore fort au-dessus de sa fortune, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'un tel Prince étoit né pour commander à l'univers par ses grandes qualités, & pour en faire le bonheur par ses vertus. Aussi-tôt, le vainqueur retourne à Paris, & y est reçu avec la joie que les habitants de cette capitale ont accoutumé de faire paroître quand ils voient revenir leur Roi couvert de gloire : joie qui augmenta encore par la naissance d'un Prince dont la reine Marguerite accoucha dans le même tems. Il fut tenu sur les fonts par l'abbé de S. Denis, baptisé par l'Archevêque de Paris, & nommé Louis comme son ayeul & son pére.

Guil. Nangi p. 340.

Le Cardinal de Fiesque est élu Pape : on négocie inutilement pour la paix d'Italie.

Le saint Siége étoit encore vacant. Frédéric en rejettoit la faute sur les Cardinaux, & les Cardinaux sur Frédéric, qui retenoit leurs confréres prisonniers. C'est ce qui l'obligea de les

délivrer pour la plupart : mais voyant que l'élection du Pape n'avançoit pas davantage, il résolut de la presser par la terreur de ses armes : il fit investir Rome & porta la désolation sur toutes les terres de l'Eglise. Ce moyen lui réussit. On lui promit de lui donner au plutôt satisfaction, & il retira ses troupes. Les François de leur côté, indignés de tous ces délais, envoyérent signifier au sacré Collége, que s'il ne faisoit cesser une vacance si pernicieuse au repos de la Chrétienté, on trouveroit moyen de suppléer à cette coupable négligence, en élisant un Pape en deçà des Monts. Menace, dit Mathieu Paris, qui n'étoit pas une entreprise nouvelle, puisqu'ils en avoient le privilége accordé par Saint Clément à Saint Denis, lorsqu'il lui donna l'Apostolat sur les peuples d'Occident. C'est bien dommage qu'une prérogative si singuliére ne se trouve appuyée que sur le seul témoignage de cet Ecrivain. Les Cardinaux cependant, pressés & sollicités de toutes parts, élurent enfin d'un consentement unanime Sinibalde de Fiesque, Génois, de l'illustre maison de Lavagne, Cardinal Prêtre, & Chancelier

Math. Par. p. 532.

de l'Eglise Romaine. C'étoit un homme d'une capacité profonde, & d'un caractére, à ce qui paroissoit, doux & facile, qui jusques-là avoit fait tous ses efforts pour modérer l'humeur impérieuse de son prédécesseur : il étoit de plus ami particulier de l'Empereur : on avoit sujet d'espérer qu'il pacifieroit toutes choses. Mais ce Prince habile & pénétrant, en apprenant l'exaltation du Prélat, dit à ses Ministres qui s'en réjouissoient: *Le Cardinal de Fiesque étoit mon bon ami : le Pape Innocent IV* (c'est le nom qu'avoit pris le nouveau Pontife) *sera peut-être mon plus dangereux ennemi.* Il ne laissa pas néanmoins de lui envoyer faire offre de toute sa puissance pour la gloire & la liberté de l'Eglise, *sauf les droits & l'honneur de l'Empire & des Royaumes qu'il possédoit.* Fatale restriction qui étoit une source intarissable de querelles entre les deux Puissances. L'ambassade toutefois fut reçue favorablement. On nomma de part & d'autre des Commissaires pour traiter d'un accommodement. Chacun exposa ses sujets de plaintes. Le Comte de Toulouse, que ses propres affaires avoient appellé à

Joan. Villani. L. 6. c. 4. L.

Rome, sollicita vivement pour l'Empereur. Enfin tout paroissoit concilié : les Agents de Frédéric promirent de la part de leur maître toutes sortes de soumissions au Pape, & lui en firent un serment solemnel.

La Chaise, Hist. de Saint Louis. tom. I. p. 387.

Mais bientôt, dit un Ecrivain moderne, il parut que cette réconciliation *n'étoit qu'un jeu de théâtre, & l'on a peine à voir de quel côté étoit le masque, s'il n'étoit de tous les deux.* L'Empereur fut de nouveau frappé d'anathême, & le Pape ordonna de le publier par tout. Un Curé de Paris, homme jovial, monte en chaire, la Bulle d'Innocent à la main. « Vous » sçavez, mes fréres, dit-il, que j'ai » ordre de fulminer une excommunication lancée contre Frédéric : j'en » ignore le motif : tout ce que je sçais, » c'est qu'il y a entre ce Prince & le » Pontife Romain de grands différens & une haine irréconciliable. » Dieu seul connoît qui des deux a » tort. C'est pourquoi de toute ma » puissance j'excommunie celui qui » fait injure à l'autre, & j'absous celui » qui la souffre au grand scandale de » toute la Chrétienté ». Cette plaisanterie fit rire tout Paris. L'Empe-

Math. Par. p. 575.

teur, qui l'apprit des premiers, envoya des présents considérables au facétieux prédicateur : mais le Pape, qui n'entendoit pas raillerie, le châtia de son indiscrétion, & lui imposa une sévére pénitence.

Tandis que l'Italie étoit plus déchirée que jamais par les guerres civiles, Louis, toujours occupé du soin de maintenir la tranquillité dans son Etat, entreprit une chose qui étoit contre un usage reçu de tout tems, mais qui lui parut de la derniére importance pour le repos de ses peuples. Plusieurs Seigneurs & Gentilshommes ses sujets, avoient des Fiefs en Angleterre. La coutume étoit, quand la guerre s'allumoit entre les deux Nations, que ceux qui se trouvoient vassaux des deux côtés, servoient en personne celui dont ils dépendoient principalement : ce qu'ils tenoient de l'autre, demeuroit saisi entre ses mains jusqu'à la paix. Alors tout étoit fidellement restitué. Il y avoit sur cela divers réglements qui s'observoient avec assez d'exactitude, non-seulement dans les guerres de Souverain à Souverain, mais encore dans celles que les Gentilshommes fieffés prétendoient

Précautions du Roi pour prévenir les troubles dans son Etat.

avoir droit de se faire les uns aux autres. On reconnut enfin par une triste expérience, que c'étoit fournir aux factieux, sinon un prétexte, du moins une occasion d'entretenir des intelligences secrettes avec l'ennemi. Le Saint Roi crut que la sureté de son Royaume exigeoit qu'il abolît ce dangereux usage, du moins à l'égard de l'Angleterre, où les esprits brouillons étoient toujours sûrs de trouver un asile. Aussi-tôt il mande les intéressés à Paris, leur ordonne de ne garder de terres que dans l'un des deux Etats, & leur en laisse le choix, alléguant à ce sujet ce passage de l'Evangile, *Personne ne peut servir en même tems à deux maîtres.* Tous obéirent, les uns par complaisance, les autres par crainte : quelques-uns passérent au service du Monarque Anglois, la plûpart s'attachérent au Roi, qui sans doute les dédommagea de ce qu'ils abandonnoient pour lui. A cette nouvelle, Henri, qui avoit le talent de faire toujours mal ce qu'il auroit pu bien faire, se livra à toute l'impétuosité de son tempérament : sans garder aucune mesure, sans proposer aucune option, il confisqua toutes les terres

Mem. p. 614

que les François, sur-tout les Normands, possédoient dans ses domaines. Ceux-ci, vivement irrités de cette conduite, firent tous leurs efforts pour la faire regarder comme une infraction à la trève, & Louis eut besoin de toute son autorité pour les empêcher de courir aux armes.

Toutes les vues du sage Monarque se portoient au maintien de cette paix, qui fait la richesse & le bonheur des peuples. Hugues comte de la Marche, vers ce même tems, fut accusé de trahison, & mandé avec d'autres Seigneurs de Poitou. Il obéit, se présenta innocent ou coupable, traita l'accusation de calomnie, & demanda justice. On alloit l'envoyer en prison pour le convaincre ou pour le justifier selon les formes établies, lorsque le dénonciateur, l'un des plus vaillants hommes de son siécle, dit qu'il n'avoit point d'autre preuve que son épée, ni d'autres formes à garder que la loi de l'Etat dans pareilles circonstances: qu'il étoit prêt de faire voir par la mort de l'un ou de l'autre, qui des deux ne parloit pas le langage de la vérité. Hugues accepta le défi avec toutes les marques de la plus entiére

Il exempte le Comte de la Marche & le Vicomte de Limoges de se justifier par le duel.

Idem. p. 603.

confiance. Mais l'aîné de ses fils, prosterné aux pieds du Roi, lui remontra humblement qu'il étoit honteux qu'un homme de cet âge & de cette dignité eût à défendre son honneur contre un avanturier; qu'il y avoit plus de proportion entre lui qui parloit & l'accusateur; qu'il s'offroit enfin de prouver l'innocence de son pére par telle maniére de combat qu'on lui prescriroit. Il ne put néanmoins rien obtenir. Le Comte de Poitiers soutenoit, au contraire, que l'innocent ne devoit point périr pour le coupable; qu'il n'étoit pas juste que la perfidie du pére trouvât l'impunité dans la valeur du fils; qu'il falloit en un mot que le Comte parût un traître jusqu'au bout. Déja les juges étoient nommés, les armes réglées, le jour & le lieu du combat assignés, lorsque Louis, qui n'avoit d'abord résisté aux tendres représentations du jeune Lusignan, que par complaisance pour Alfonse, son frére, se laissa enfin fléchir par la considération du triste sort d'un malheureux vieillard : objet bien capable de toucher un cœur comme le sien. Il voulut bien tenir Hugues pour innocent, ou du moins lui fit grace.

Le Comte de Poitiers imita son exemple : l'accusateur se rendit lui-même, & la loi demeura sans atteinte.

Ce fut encore par un effet de ce généreux penchant à la clémence, qu'il arrêta la fougue de deux combattants qui alloient aussi se couper la gorge par l'autorité des loix. La Vicomtesse de Limoges, pour suppléer par artifice au défaut de fécondité, supposa une fille à son époux. Gui, c'étoit le nom du Vicomte, persuadé qu'il n'avoit point de part à la naissance de cet enfant, traita sa femme d'adultére, l'enferma dans une étroite prison, & fit expirer dans les flammes une Demoiselle qu'il soupçonna d'avoir contribué à l'infamie de cette infidelle épouse. Ce fut envain que l'infortunée Vicomtesse avoua tout, protesta de son innocence, & jura que l'enfant n'étoit non plus d'elle que de son mari : celui-ci toujours obstiné à croire son deshonneur malheureusement trop réel, ne regarda son aveu que comme une invention grossiére, bien moins croyable que le crime qu'on vouloit couvrir. Ainsi elle n'attendoit de jour en jour qu'un traitement pareil à celui de sa suivante : traitement

La Chaise, Hist. de saint Louis. tom. 2. p. 181, 82.

Du Cange Gloss. au mot Currere.

sans doute bien dur dans un Etat
la loi ne condamnoit les adultéres qu
une amende pécuniaire, ou à cour
tout nuds par toutes les rues de la
ville. Mais enfin la supposition se vé-
rifia si clairement, que l'époux en fut
satisfait : ce qui le jetta dans un nou-
vel embarras. Un Gentilhomme, frére
de la Demoiselle si brusquement sa-
crifiée, demanda raison d'une telle
barbarie, & fit appeller le Vicomte
en duel devant le Roi. On ne peut
douter que Louis n'eût en horreur une
si abominable maniére de procéder :
il ne paroît pas néanmoins qu'il pensât
encore à supprimer la loi qui l'auto-
risoit. C'étoit alors une chose si com-
mune, que même dans les tribunaux
Ecclésiastiques on ordonnoit tous les
jours ces sortes de combats singuliers :
les Clercs se battoient comme les au-
tres, ou faisoient battre des laïques
pour eux. Le religieux Monarque évita
toujours d'en venir à ces excès, pour
peu qu'il y trouvât de disposition
dans les parties. C'est ce qui arriva
dans cette affaire. Elle fut accommo-
dée par ordre de la Reine. Le Gen-
tilhomme se désista, & le Vicomte
pardonna à sa femme le crime de sup-

position, charmé de n'en avoir point d'autre à lui reprocher.

L'Empereur cependant, tout occupé du soin de se faire des alliés puissants, fit demander la princesse Isabelle, sœur du Roi, pour son fils Conrad, élu Roi des Romains, seul héritier des royaumes de Sicile & de Jérusalem, & des terres de la maison de Souabe en Allemagne. L'alliance étoit très-sortable: le Prince avoit seize à dix-sept ans, la Princesse dix-neuf: Conrad étoit d'une figure aimable, Isabelle joignoit à une rare beauté une vertu plus rare encore: tous deux sortoient du plus beau sang du monde. Frédéric souhaitoit ardemment cette union, dans la pensée qu'elle mettroit la France dans ses intérêts: Louis ne la désiroit pas moins, dans la persuasion que sa sœur ne pouvoit trouver un parti plus noble: la seule Isabelle n'y voulut point entendre. Elle avoit des vues bien plus hautes, & répondit au Pape qui lui en écrivit d'une manière propre à la persuader, si quelque chose l'eût pû, que dans la religion Chrétienne une vierge consacrée à Dieu étoit bien au-dessus d'une Impératrice. Innocent,

Le Pape s'enfuit de l'Italie.

Joinv. p. 170.

qui avoit cru voir la paix de l'Italie dans cette alliance, admira la généreuse résolution de la Princesse, & gémit sur les suites de son refus. Le malheureux Pontife étoit poussé vivement par l'Empereur, qui, maître de la mer & de tous les passages des Alpes, lui coupoit toute communication avec les autres Princes. Dans cette extrémité il résolut de se retirer; mais il eut grand soin de tenir sa résolution secrette. Averti enfin que trois cents Chevaliers Toscans devoient venir pour le prendre à Sutri, il quitte les marques de sa dignité, prend un habit de cavalier armé à la légére, monte sur un excellent coureur, & arrive à travers mille dangers à Gènes sa patrie.

Math. Par.

De-là il écrivit au Chapitre de Citeaux une longue lettre, où après avoir déploré avec beaucoup d'éloquence les persécutions que l'Empereur lui faisoit souffrir, il conjuroit tout l'Ordre de se jetter aux pieds de Louis qui devoit se trouver à leur assemblée, pour lui demander un azile en France, & sa protection *contre le fils de Satham*. Le Roi se rendit en effet à Citeaux, accompagné de la Reine

On lui refuse un azile en France, en Aragon, en Angleterre.

Idem.

sa mére, des Comtes d'Artois & de Poitiers ses fréres, de la Princesse Isabelle, du Comte de Boulogne, du Duc & de la Duchesse de Bourgogne, & d'un grand nombre d'autres personnes de considération. L'Abbé, à la tête de cinq cents Religieux, vint au devant de lui en procession, Louis descendit de cheval pour recevoir leurs complimens, & étant entré dans leur Chapitre, suivi de toute sa Cour, il vit avec étonnement toute cette foule de solitaires vénérables par leurs cheveux blancs, & encore plus par la sainteté de leur vie, se prosterner à ses pieds en versant des larmes. Emu de ce spectacle, il se met lui-même à genoux, les fait relever, & leur demande ce qu'ils souhaitent de lui. Alors l'Abbé prenant la parole, lui représenta que les Rois de France avoient toujours été les plus fermes colonnes de l'Eglise Romaine; que son bisayeul, Louis le jeune, avoit donné azile dans son Royaume au pape Alexandre III contre l'ayeul de l'Empereur; qu'Innocent lui demandoit la même grace, & lui promettoit les mêmes bénédictions du ciel; que tout l'Ordre enfin le conjuroit par

tout ce que la Religion a de plus sacré, de ne pas refuser sa protection au successeur de Saint Pierre, qu'un Prince également ambitieux & cruel persécutoit à outrance.

Louis, à qui sa bonté naturelle ne fit jamais oublier ce qu'il devoit aux loix & à l'Etat, répondit qu'autant que son honneur le permettroit, il défendroit l'Eglise contre les insultes de ses persécuteurs; qu'il recevroit même le Pape avec joie, si c'étoit l'avis des Barons, qu'un Roi de France ne pouvoit se dispenser de consulter dans de pareilles circonstances. Il assembla donc les Seigneurs pour prendre leur avis sur ce sujet. Tous répondirent qu'ils ne souffriroient point qu'Innocent vînt s'établir dans le Royaume. On appréhendoit que sa présence n'offusquât la dignité Royale: il y avoit trop de différence entre un jeune Roi & un vieux Pontife, consommé dans les affaires. On redoutoit d'ailleurs une puissance qui dans chaque Etat établit une autre espéce d'Etat où elle est presque absolue: on sçavoit enfin que la Cour de Rome étoit toujours a charge à ses hôtes. Ainsi le Monarque répondit au saint Pére con-

formément à la décision de l'Assemblée, mais dans les termes les plus honnêtes. Le Roi d'Aragon, apparemment pour les mêmes raisons, lui refusa pareillement l'entrée de ses Etats. Ce double exemple fit impression sur le Roi d'Angleterre, qui d'abord avoit donné dans le piége, mais qui sçut heureusement s'en tirer par le conseil des plus habiles gens de sa Cour. C'est déja trop, lui dirent-ils, que nous soyons infectés des usures & des simonies des Romains, sans que le Pape vienne ici lui-même piller les biens de l'Eglise & du Royaume. Le malheureux Pontife chassé de tous côtés, ressentit vivement cet affront. On raconte que dans sa colére il lui échappa de dire : « Il faut nous » accommoder avec Fréderic, ou le » pousser à bout. Quand nous aurons » écrasé ou apprivoisé ce grand Dra- » gon, tous ces petits serpenteaux » n'oseront plus lever la tête, & nous » les foulerons aux pieds sans crain- » te ». Paroles du moins inconsidérées, qui choquérent extrêmement les Souverains, mais que les préjugés du tems empêchérent de venger.

Math. Par. p. 660.

Il convoque un Concile à Lyon.

Innocent néanmoins ne perdit pas

courage, & vint à Lyon, qui relevoit alors de l'Empire, mais dont l'Archevêque étoit Seigneur temporel. Celui-ci le reçut avec respect, & lui céda toute son autorité. Alors il prit la résolution de ne plus garder de mesures, & de pousser l'Empereur à bout. Cette fameuse ville, située entre la France, l'Allemagne & l'Italie, pas trop éloignée d'ailleurs de l'Angleterre & de l'Espagne, lui parut un lieu commode pour la convocation d'un Concile général : il fit aussi-tôt expédier des lettres circulaires à tous les Archevêques, leur ordonnant de venir en personne, non pour juger avec lui suivant leur droit, mais *pour l'aider de leurs conseils*. Tel étoit dans ces anciens tems le despotisme qui régnoit à Rome. On n'y regardoit les Evêques que comme de simples Ministres faits pour proposer un avis, non pour décider, privilége qu'on réservoit au seul Pontife Romain. Le Pape en même-tems exhorte les Rois à se trouver à cette Assemblée ou par eux-mêmes, ou par leurs Ambassadeurs, afin d'aviser aux moyens de secourir la Terre-Sainte presque réduite au pouvoir des Infidelles, d'empêcher la

Tom. XI. Conc. p. 636.

prise de Constantinople que les Grecs assiégeoient, enfin de repousser les Tartares qui avoient déja pillé plusieurs Provinces de l'Empire, & dont la multitude & la barbarie étoient à craindre pour les autres païs. Il déplore ensuite le malheur de l'Eglise & la persécution qu'elle souffroit, sans toute-fois nommer l'Empereur qu'il ne fait que désigner.

Ann. 1244. Le Roi tombe malade à Pontoise.

Tandis que le Saint Pére ne s'occupoit que de projets de vengeance, la France désolée étoit aux pieds des autels pour demander au ciel la guérison d'un Roi qui faisoit en même-tems son bonheur & sa gloire. Ce Monarque chéri, *Prince de paix & de justice*, arrêté à Pointoise, Joinville dit à Paris, Guillaume Guiart à l'Abbaye de Maubuisson, par une dissenterie cruelle jointe à une fiévre ardente, se voyoit au moment d'aller se réunir à ses Péres. La maladie, reste de celle de Poitou dont il ne s'étoit pas bien remis, commença avec tant de violence, qu'il se crut en péril dès les premiers jours. Il se mit d'abord en état de comparoître devant le Tribunal terrible, & sans attendre qu'on l'avertît de son devoir, il demanda

Guill. Nang. apud Duch. tom. 5. p. 341.

Vie Mss. de S Louis & de la reine Blanche. p. 171.

& reçut avec les plus grands sentimens de piété tous les Sacremens de l'Eglise. Il pourvut ensuite à ce qu'il crut de plus important pour le Royaume : puis se regardant déja comme parvenu au moment fatal où toute grandeur humaine s'évanouit, il fit venir ses domestiques, les remercia des services qu'ils lui avoient rendus, les exhorta de n'avoir en vue que de servir Dieu en servant celui qu'ils auroient pour maître, & tomba tout-à-coup dans une profonde léthargie, qui lui ôta toute connoissance.

Désolation de la France. La nouvelle de cet accident fatal fut bien-tôt portée à Paris, de-là répandue par-tout le Royaume, où elle mit une consternation générale. Chacun crut sa vie attachée à celle du Souverain. On abordoit en foule à Pontoise : Barons, Archevêques, Evêques, Abbés, tous les Grands du Royaume y accouroient, & n'osant même demander des nouvelles de ce qui les amenoit, tâchoient seulement d'en découvrir quelque chose sur le visage de ceux qu'ils rencontroient. Les Prélats ordonnérent des priéres publiques & furent prévenus par les Peuples. On ne voyoit par les rues que

Ibid.

processions, où les plus grands Seigneurs mêlés avec la populace, ne pensoient à se distinguer que par leur zéle : les Eglises toujours pleines retentissoient des vœux qu'on faisoit pour une santé si précieuse. Le Prêtre qui prononçoit la priére, interrompoit le chant par ses pleurs : vieillards, femmes, enfants tout lui répondoit par des sanglots & par des cris. Mais la désolation redoubla dans le Palais, quand on le sentit froid après de violentes convulsions, & qu'on ne douta point qu'il n'eût expiré. La douleur fut alors à son comble. Les deux Reines dans ce moment sortirent de sa chambre, & se virent par leur affliction presque réduites au même état que lui. Une des femmes qui le gardoit, croyant qu'il fût mort, lui vouloit couvrir le visage ; mais une autre l'en empêcha ; *& tantôt sur le discort d'icelles Dames*, dit Joinville, *Notre Seigneur, touché des larmes, des aumônes, des priéres, des soupirs & des gémissements d'un peuple éploré, ouvra en lui, & lui donna la parole.* Il revint, étendit ses bras, soupira, & prononça assez distinctement ces mots ; « la Lumiére de l'O- Hist. de Saint Louis. p. 324

» rient s'est répandue du haut du Ciel
» sur moi par la grace du Seigneur,
» & m'a rappellé d'entre les morts ».

Il demande la Croix, & guérit.

Aussi-tôt il appelle Guillaume d'Auvergne évêque de Paris, homme célébre par ses écrits & par la sainteté de sa vie, & lui demande la croix, pour faire vœu en la prenant d'aller au secours de la Terre-Sainte. Ce fut envain que le sage Prélat lui représenta les suites d'un si grand engagement : il insista d'un air si touchant & si impérieux tout ensemble, que Guillaume lui donna enfin cette croix si désirée. Il la reçut avec un profond respect, la baisa, & assûra qu'il étoit guéri. En effet quelques jours après, son mal diminua considérablement, & au bout d'un mois il se sentit plus fort qu'il n'avoit été depuis quatre ans. On attribua sur-tout sa guérison aux priéres des Saints Martyrs Denis, Rustique, & Eleuthére, dont on avoit porté les Reliques en procession : *ce qui ne se faisoit jamais que dans les besoins extrêmes pour la personne du Roi ou pour l'Etat.* Dès que sa santé fut affermie, il revint à Paris goûter le plus grand plaisir qui puisse toucher un bon Roi : il se vit tendrement

Guill. Nang. Ibid.

aimé. L'empressement tumultueux du Peuple, & la joie repandue sur tous les visages, lui firent mieux sentir la place qu'il occupoit dans tous les cœurs, que n'eussent pu faire des arcs de triomphe ou des harangues étudiées. Aussi s'appliqua-t-il plus que jamais au bonheur de ce même peuple, aux vœux duquel il se croyoit rendu. Lorsqu'on lit le récit de cet événement, les vives allarmes de la nation, & ces transports inouis d'allégresse qui succédérent à la plus affreuse désolation, on croit entendre l'histoire de qui s'est passé à Metz en 1744. C'est que les vertus qui font les Héros & les bons Rois, excitent les mêmes sentiments dans tous les siécles.

« Quand la bonne Dame Reine- Ann. 1245.
» Blanche sçut, dit Joinville, qu'il
» eut recouvert la parole, elle en Ibid.
» eut si grand joie, que plus ne pou-
» voit; mais quand elle le vit croisié,
» elle fut aussi transie, comme si elle
» l'eût vu mort ». Elle sentoit tout le danger de ce vœu funeste: & connoissant le caractère de son fils, elle prévoyoit que rièn ne pourroit le détourner d'un engagement qu'il regardoit

comme un lien sacré. Bientôt la douleur de la mére passa dans le cœur de tous les sujets ; & les gens éclairés gémirent, dit un de nos plus célébres Écrivains, que la France fût si malheureuse par les vertus mêmes, qui devoient faire le bonheur du monde. Mais tout-à-coup cette tristesse fit place à la joie de lui voir naître un second Prince, qui fut appellé Philippe, du nom de son ayeul, & à qui son courage intrépide mérita le surnom de *Hardi*.

Abr. de l'Hist. Imp. 2. part. p. 100

Guill. Nang. Ibid. p. 342.

Le Concile de Lyon cependant fixoit toute l'attention de l'Europe, & les Prélats s'y rendoient de toutes parts pour faire leur cour au Pape. Ils ne furent pas plutôt arrivés, qu'Innocent leur exposa avec beaucoup d'éloquence l'extrême disette où l'avoient réduit la persécution de Frédéric & l'incendie de sa garderobe. Le discours étoit pathétique, il fit impression : ce qui lui procura des sommes prodigieuses ; & toutes sortes d'autres secours, qu'il recompensa, dit-on, par des distributions de Bénéfices. Hugues abbé de Clugny, outre quantité d'argent & de choses d'un grand prix, lui fit présent de

quatre-vingt

quatre-vingt coureurs richement enharnachés, & si bien choisis, que le Pape, en prenant occasion de lui dire qu'il seroit difficile de trouver un meilleur Ecuyer, le pria de les lui garder, & se déchargea encore de la nourriture. Ce riche don, à ce qu'on prétend, fut reconnu par la collation de l'Evêché de Langres, qui donnoit la dignité de Pair à ce généreux Moine, honneur qu'il ambitionnoit depuis longtems. L'Abbé de Citeaux eut grand peur de ne pas égaler les autres : il sçavoit que le chemin de la faveur n'étoit ouvert qu'à la richesse des offrandes. Celui de Saint Denis, Odon Clement, manqua de ruiner son opulente Abbaïe : zéle qui lui valut l'Archevêché de Rouen, dont il fut pourvu cette même année. Il eut pourtant le bonheur de ne point mourir sans s'être acquitté envers ses Religieux : bonheur qu'il dut aux soins de Louis, qui, comme protecteur de l'Abbaïe, ne lui donna point de repos qu'il n'eût restitué tout ce qu'il avoit pillé. Les Archevêques & Evêques se taxérent de même comme à l'envi : ce qui fit dire que le S. Pére étoit venu à Lyon moins pour y cher-

Math. Par.

cher une retraite, que pour ruiner le Clergé François.

Ouverture du Concile de Lyon.

L'ouverture du Concile se fit le vingt-six de Juin dans l'Abbaïe de Saint Just. Le Roi craignant d'être obligé de prendre trop de part à ce qu'on prévoyoit qui s'y passeroit, ne voulut point s'y trouver en personne: mais il y envoya des Ambassadeurs pour presser la croisade & pour porter les esprits à la paix. On y vit Baudouin II, empereur de Constantinople, les Comtes de Toulouse & de Provence, le Comte Bigot de la part du Roi d'Angleterre; du côté de Frédéric, plusieurs Agents, dont le premier étoit Thadée de Suesse, qui joignoit à une grande connoissance des loix une expérience consommée dans l'art militaire; beaucoup de Templiers & d'Hospitaliers en armes pour la défense du Pape & des Prélats, enfin un grand nombre de guerriers qui faisoient garde jour & nuit sous les ordres de Philippe de Savoye, prince peu né pour l'Église, quoique comblé de ses biens. On y comptoit cent quarante tant Archevêques qu'Evêques, à la tête desquels étoient les Patriarches de Constantinople, d'An-

tioche & d'Aquilée. Les deux premiers représentérent vivement l'état déplorable de leurs Eglises, & des Latins de Syrie : les Anglois de leur côté proposérent la canonisation de Saint Edme archevêque de Cantorbéri, dont Dieu faisoit connoître la sainteté par des miracles évidents ; mais ce n'étoit point là ce qui avoit fait convoquer le Concile : Innocent répondit qu'il y avoit des affaires bien plus pressées. Idem. p. 663.

Thadée le devina, & lui offrit hardiment au nom de son maître, afin de rétablir la paix, de faire tous ses efforts pour réunir l'Eglise Grecque à l'Eglise Romaine, d'attaquer les Infidéles dans tous les endroits où il les trouveroit, d'aller en personne à la Terre-Sainte pour y rétablir les affaires des Chrétiens, en un mot de restituer au Saint Siége ce qu'il lui avoit enlevé, & de réparer tous les dommages qu'il lui avoit causés pendant la guerre. Le Saint Pére se moqua de toutes ces promesses qui, disoit-il, ne couteroient pas plus à violer que les autres. « La coignée, ajouta-t-il, est déja levée, & prête à » trancher les racines de l'arbre ; on Ibid.

» veut suspendre le coup qui doit l'a-
» battre. Mais comment se fier à la
» parole d'un Prince qui s'est montré
» tant de fois parjure ? Quelle cau-
» tion peut-il donner ? Les Rois de
» France & d'Angleterre, répondit
» l'Ambassadeur. Pur artifice, répli-
» qua le Pontife : cela n'aboutiroit
» qu'à donner à l'Eglise trois puissants
» ennemis au lieu d'un : Frédéric a
» juré la paix depuis peu : qu'il l'ob-
» serve selon la forme de son serment;
» j'acquiesce à tout ». Le malheureux Ministre, qui n'avoit ni le pouvoir d'accepter cette proposition, ni le tems de consommer l'affaire, fut réduit à garder un triste silence. C'est tout ce qui se passa de plus considérable dans l'assemblée préliminaire du Concile.

Plaintes du Pape contre l'Empereur.

Conc. tom. IX. p. 637.

Math. Par. p. 664.

Mais deux jours après, à la premiére séance qui se tint dans l'Eglise Métropolitaine de Saint Jean, le Pontife prononça, non sans beaucoup de sanglots & beaucoup de larmes, un discours véhément, dont il prit pour sujet les cinq douleurs dont il étoit affligé, comparées aux cinq plaies de Notre-Seigneur. La premiére étoit le déréglement des Prélats & de leurs

peuples : la seconde, l'insolence des Sarrasins : la troisiéme, le schisme des Grecs : la quatriéme, la cruauté des Tartares : la cinquiéme, la persécution de l'Empereur Frédéric. On ne peut rien de plus succinct que les quatre premiers points du sermon : ce n'étoit point l'objet principal du Prédicateur : il réservoit pour le dernier cette éloquence naturelle, soutenue d'une grande capacité, qui lui donnoit tant d'avantage dans les assemblées. Il chargea le Monarque Allemand de toutes sortes de crimes, d'hérésie, de sacrilége, de parjure, d'intelligence avec les Sarrasins qu'il avoit établis dans ses Etats, & d'un commerce honteux avec leurs femmes, à qui il donnoit des Eunuques pour les servir à la maniére des Infidéles.

Réponse de l'Ambassadeur de ce Prince.

Alors Thadée se léve d'un air intrépide, & représente au Concile avec une noble fermeté, que son maître donnant toutes les marques extérieures de catholicité, il n'y avoit que celui à qui tous les cœurs sont ouverts, qui pût le convaincre d'hérésie : qu'une preuve non équivoque qu'il étoit exempt de ce crime, c'est qu'il ne souffroit point d'usuriers dans ses Etats.

Ibid. Trait malin qu'il décochoit à dessein contre la Cour de Rome, qu'on accusoit d'être infectée de ce vice. Quant à la liaison de Frédéric avec les Sarrasins, il l'excuse sur la nécessité de contenir ses sujets rebelles, & sur l'envie d'épargner le sang Chrétien dans les guerres où il employe ces barbares. A l'égard de leurs femmes, ajoute-t-il, elles ne lui ont servi que d'un spectacle agréable : & voyant qu'elles causoient du scandale, il les a congédiées pour toujours. Innocent avoit trop d'intérêt à trouver l'Empereur coupable, pour demeurer sans réplique : il s'offrit de convaincre le Monarque de parjure par ses propres lettres, qu'il mit sur le bureau : l'Ambassadeur en produisit aussi-tôt du Pontife comme devant être sa condamnation. Le Saint Pére prétendit que les siennes n'étoient que conditionnelles, au lieu que celles de Frédéric étoient pures & simples : Thadée répliqua que le Saint Pére ayant violé ses engagements, ceux du Prince son maître avoient cessé. Le zélé Ministre conclut enfin par supplier le Concile de lui accorder un délai pour écrire à l'Empereur, & le persuader de ve-

nir répondre en perſonne. A ces mots le Pape effrayé s'écrie : « A Dieu ne » plaiſe. Je crains les piéges que j'ai » eu tant de peine à éviter : je me re- » tirerois, s'il penſoit à venir : je ne » me ſens pas encore aſſez de force » pour m'expoſer au martyre ». Ainſi finit la premiére ſeſſion.

Nouvelle accuſation : nouvelle défenſe.

La ſeconde ne fut pas moins tumultueuſe. L'Evêque de Calvi, autrefois Moine Citeaux, alors exilé pour ſes intrigues, y déclama avec beaucoup de chaleur contre Frédéric, qu'il repréſenta comme un Prince ſouillé de toutes ſortes d'abominations, comme un impie, qui vouloit réduire le Clergé à la ſainte pauvreté de la primitive Egliſe : crime ſans doute impardonnable. Thadée le regardant avec mépris : « Vous êtes le fils d'un traître, » lui dit-il, que l'Empereur a fait pen- » dre pour ſes perfidies avérées, & » vous marchez ſur ſes traces ». Le Prélat n'oſa plus ouvrir la bouche : mais il ſe trouva pour continuer l'accuſation aſſez d'autres Evêques parents ou amis de ceux qui avoient été pris en allant au Concile que Grégoire avoit convoqué à Rome : attentat qu'on traitoit de ſacrilége. L'Ambaſ-

Ibid. p. 665.

ſadeur répondit que ce malheur étoit arrivé contre l'intention de ſon maître, qui n'avoit pu empêcher que les Prélats ne fuſſent confondus & enveloppés avec ſes ennemis : que prévoyant qu'ils ſeroient attaqués, il leur avoit écrit dans les termes les plus polis pour les prier de ne point venir à ce Concile frauduleux, où pour le perdre on avoit appellé juſqu'à des Laïcs mal intentionnés : que malgré tout cela il étoit prêt à les remettre en liberté, ſi l'Evêque de Paleſtrine & quelques autres auſſi violents que lui, n'euſſent eu l'inſolence, quoique ſes priſonniers, de fulminer de nouvelles excommunications contre lui. Mais, reprit le Pape, s'il étoit innocent, qu'avoit-il à craindre d'une aſſemblée où tant de gens de bien étoient appellés? Dites plutôt, répliqua Thadée, que pouvoit-il eſpérer d'un Concile où il voyoit ſes ennemis mêlés avec les autres, & de beaucoup ſupérieurs en nombre, où Grégoire, le plus ardent de tous, devoit préſider, où ſe rendoient enfin ces prétendus gens de bien qui avoient l'audace de le menacer juſques dans ſes fers? On voit bien, dit le Pontife en l'inter-

trompant, que tout cela n'aboutira qu'à une honteuse déposition, que Frédéric a bien méritée. La plûpart des Prélats lui applaudirent d'une maniére confuse & tumultueuse.

Le malheureux Thadée voyant qu'on ne vouloit rien écouter, quoi que pussent lui inspirer son adresse & son amour pour son maître, se réduisit à demander du tems pour l'avertir de l'état des choses. Mais Innocent s'y opposa encore, & se préparoit à prononcer le fatal arrêt, lorsque les Ambassadeurs de France & d'Angleterre lui représentérent si vivement qu'on ne pouvoit raisonnablement refuser quelque délai, qu'il se rendit enfin à leurs instances, & accorda quinze jours de surséance. Il fut donc ordonné que Frédéric viendroit se défendre lui-même. Ce fier Prince répondit que ce seroit deshonorer la Majesté Impériale, que d'obliger un Empereur à comparoître devant un Concile pour y être jugé; qu'il ne le devoit pas; qu'il ne s'abaisseroit jamais jusqu'à cette indignité. Réponse digne d'un grand Monarque, qui néanmoins, dit-on, aliéna de lui bien des gens qui auparavant lui étoient favorables. On Ibid.

le traita de réfractaire, de rebelle, d'impie, qui ne connoissoit d'autre loi que sa passion & son épée.

Frédéric est condamné & déposé.

Innocent, charmé de trouver les esprits dans la disposition où il les souhaitoit, tint une nouvelle séance, où après avoir exposé avec son éloquence accoutumée tous ses griefs contre le Monarque Allemand, il conclut qu'il falloit sur le champ procéder au jugement définitif. Thadée désespéré, protesta contre tout ce qu'on alloit faire, & appella au nom de son maître à un Concile plus impartial, plus solemnel, plus général. Le Saint Pére, sans s'émouvoir, répondit que cette assemblée devoit passer pour générale, puisque tous les Princes tant séculiers qu'ecclésiastiques y avoient été invités, & qu'il n'y manquoit que ceux que l'Empereur empêchoit d'y venir. L'Ambassadeur voulut répliquer, mais on ne lui en donna pas le tems. Le Pape prenant un ton de maître : « Je » suis, dit-il, le Vicaire de Jesus-» Christ : tout ce que je lierai sur la » terre sera lié dans le ciel, suivant » la promesse du Fils de Dieu à Saint » Pierre : c'est pourquoi, après en » avoir déliberé avec nos fréres &

Ibid. p. 672.

» avec le Concile, je déclare Frédé-
» ric atteint & convaincu de sacrilége
» & d'hérésie, excommunié & déchu
» de l'Empire : j'absous pour toujours
» de leur serment ceux qui lui ont
» juré fidélité : je défens, sous peine
» d'excommunication encourue par le
» seul fait, de lui obéir désormais :
» j'ordonne enfin aux Electeurs d'élire
» un autre Empereur, & je me réserve
» la disposition du Royaume de Sicile».

Ce fatal Arrêt fut comme un coup de foudre qui ne devant frapper que Frédéric, ne laissa pas de faire frémir tous ceux qui l'entendirent. *Jour, jour de colére*, s'écria Thadée, *jour de calamité & de misére*. Il n'en put dire davantage & se retira pénétré de douleur. La plûpart des assistants gémirent avec lui des maux qu'alloit attirer cette sentence inconsidérée. Innocent fut peut-être le seul qui goûta sans mélange la joie d'un tel exploit. Tout glorieux de sa victoire, il se leve aussi-tôt, & entonne le *Te Deum* pour remercier & louer le Seigneur, qui certainement n'approuvoit ni sa passion, ni sa vengeance. Tous les Prélats dirent anathême à l'Empereur en

Ibid.

éteignant leurs cierges la flamme en bas, & le Concile se sépara.

Quelques autres affaires traitées au Concile.

Ainsi finit cette fameuse assemblée, où la fierté Romaine se déploya toute entiére. La dignité des Evêques y fut peu menagée : ce n'est point avec eux, c'est en leur présence, qu'on prononce la déposition de Frédéric. Le droit des Nations y fut violé : on n'eut aucun égard aux justes plaintes des Anglois contre les exactions des Ministres Romains, contre leur obstination à donner les bénéfices du Royaume à des Italiens, contre le tribut que l'Angleterre payoit depuis le Roi Jean au saint Siége sans que l'Etat y eût consenti, & contre une infinité d'autres abus. La Majesté des Rois y fut outragée : on s'y arroge le droit de disposer de leur Sceptre & de leur Couronne : un grand Prince, contre toutes les loix divines & humaines, est déclaré déchu de son Empire. Les Hospitaliers & les Templiers s'y épuisérent pour entretenir une garde au Concile : la plûpart des Prélats s'y ruinérent pour relever la garderobe du Saint Pére : le bon Archevêque de Lyon, Aimeri Guerri, fut obligé d'ab-

Fleury, Hist. Eccles. tom. 17. p. 327.

Math. Par. p. 667.

Idem. p. 661.

diquer & de se retirer dans l'Abbaye de Grammont, ne pouvant se résoudre, dit-on, à voir piller les biens de son Eglise. Presque tout le monde y perdit : les seuls Cardinaux y gagnérent l'habit rouge : distinction inventée, dit-on, pour les faire ressouvenir qu'ils devoient être toujours prêts à verser leur sang pour les intérêts de l'Eglise. On n'y oublia pas néanmoins les bésoins pressants de la Terre-Sainte. On nomma des Prélats pour aller prêcher la croix dans tous les Royaumes Chrétiens : tous les Ecclésiastiques & les Religieux furent taxés à la vingtiéme partie de leur revenu. Le Pape & les Cardinaux promirent la dixiéme. On accorda beaucoup de priviléges à ceux qui se croiseroient, entre autres une exemption de tous subsides, & une surséance au payement de leurs dettes jusqu'à leur retour : autre entreprise contre l'autorité des Souverains, à qui seuls il appartient de décider de ces sortes de matiéres.

Gal. Christ. tom. I. p. 324.

L'Empereur étoit à Turin, lorsqu'il apprit la nouvelle de sa déposition. Il demande aussi-tôt sa cassette, en tire la Couronne Impériale, & se la met sur la tête. *La voilà*, dit-il, d'un

Mesures de l'Empereur contre le Pape.

Petr. de Vin. L. 1. Ep. 2.

ton mêlé de colére & de raillerie, *la voilà cette Couronne qu'on veut m'enlever : je la tiens encore, & avant qu'elle me soit ravie, il y aura bien du sang répandu.* En même-tems il envoye à tous les Princes Chrétiens une lettre circulaire, qui lui fit quelque tort par le fiel qu'il y distille. *Je ne suis pas le premier*, disoit-il, *que le Clergé ait aussi indignement traité, & je ne serai pas le dernier. Vous en êtes cause, en obéissant à ces hypocrites dont vous connoissez l'ambition sans bornes. Combien, si vous vouliez, découvririez-vous dans la Cour de Rome d'infamies, qui font frémir la pudeur ? Livrés au siécle, enyvrés de délices, l'excès de leurs richesses étouffe en eux tout sentiment de Religion. C'est une œuvre de charité de leur ôter ce superflus pernicieux qui les accable, & c'est à quoi vous devez travailler tous avec moi.* Mais revenu de son emportement, il en écrivit une seconde, qui répara tout le mal que la premiére avoit pu faire. Elle est adressée au Roi de France. « Fréderic y accorde d'abord au Pape » la plénitude de puissance en matié- » re spirituelle : mais d'un autre côté, » il soutient qu'aucune loi divine ou

Math. Par. p. 677, 80, 81.

Petr. de Vin. L. 1, Ep. 3.

» humaine ne le rend maître des Sceptres & des Couronnes: que les Souverains n'ont d'autre juge pour le temporel que l'Etre Suprême qui les fait régner ; que Dieu seul enfin peut les punir par la privation de leurs Etats. Il vient ensuite aux vices de la procédure, & prétend par bien des raisons, que quand on ne l'auroit pas condamné sans autorité, le défaut de formes, la précipitation de la Sentence, l'animosité & la vanité du juge, le genre en un mot & la qualité de la peine devenoient autant de moyens décisifs & péremptoires de nullité. Considérez, ajoute-t-il, les funestes suites de cette téméraire entreprise : ma condamnation est la vôtre : on ne commence par moi, que pour être en état de ne vous point ménager : témoin le malreux Sanche roi de Portugal, que l'audacieux Pontife vient de détrôner de sa seule autorité, & sans daigner consulter les Evêques encore assemblés à Lyon. J'atteste le ciel qui lui demandera compte du trouble qui met en péril toute la Chrétienté, que ce n'est qu'à regret que je me vois forcé de prendre les ar-

» mes pour me faire justice & à ceux
» qui sont établis sur la terre pour
» gouverner les Nations ».

On ne sçauroit croire l'impression que fit cette lettre, tant sur les Prélats, honteux par réflexion d'avoir contribué au triomphe d'Innocent, que sur les Souverains qui craignoient avec raison la hauteur de la Cour de Rome, si l'Empereur venoit à succomber. Louis surtout désapprouva hautement la conduite du Pontife en cette occasion : ce qui lui attira une Ambassade de la part de Frédéric,
» qui lui envoya Pierre des Vignes
» Chancelier de l'Empire, & un clerc
» nommé Gautier d'Ocre, pour le
» conjurer de prendre connoissance
» de sa cause avec les Pairs laïcs de
» son Royaume & les Seigneurs capa-
» bles de décider sur une affaire de
» cette importance, ou du moins de
» ne point s'opposer à un Empereur
» roi de Jérusalem & de Sicile, qui
» n'est point résolu de souffrir les ty-
» ranniques usurpations des Romains,
» ni l'affront énorme fait en sa personne
» à tous les autres Princes Chrétiens.
» Si le Roi assisté de la Noblesse de son
» Etat, veut se mêler de l'accommode-

Chron. Senon. in vos. l. 4.

Du Cang. Obs. sur Joinv. p. 56.

» ment & forcer le Saint Pére à révo-
» quer ce qu'il a fait, *œuvre digne d'un*
» *si grand Roi & d'une telle Nation*,
» le Monarque Allemand lui remet
» tous ses intérêts entre les mains, &
» promet d'entrer à l'égard de l'Eglise
» dans toutes les soumissions que lui
» & les Grands de l'Empire François
» jugeront nécessaires. Si la paix se fait
» par la médiation de Louis, Frédé-
» ric offre de l'accompagner au Le-
» vant, ou de l'y faire accompagner
» par son très-cher fils Conrad, élu
» roi des Romains. Si au contraire,
» ce qu'à Dieu ne plaise, Rome per-
» sévere dans son inflexible opiniâ-
» treté, l'Empereur ne laisse pas
» de s'engager à fournir au Roi pour
» la Croisade tout secours par terre
» & par mer, vaisseaux, vivres, &
» tout ce que l'état de ses affaires
» pourra lui permettre ». La lettre étoit scellée du grand sceau d'or, pendant en las de soie d'amaranthe.

Les offres de Frédéric avoient toutes les apparences de la sincérité : elles touchérent sensiblement le cœur de Louis. Ce fut sans doute ce qui lui fit accepter la conférence que le Pape lui avoit envoyé proposer. L'Ab- Entrevue du Pape & du Roi.

baye de Clugny fut choisie pour le lieu de l'entrevue, tant parce qu'elle parut plus propre par ses grands & magnifiques bâtiments à loger commodément les deux Cours, que parce qu'elle étoit située hors de France, où le Monarque ne jugeoit pas à propos que le Pontife entrât. Innocent s'y rendit le premier, accompagné de l'Empereur de Constantinople, escorté de douze Cardinaux, suivi de deux Patriarches & de dix-huit Evêques. Le Roi y arriva quinze jours après, & y fit son entrée avec beaucoup de troupes, soit pour plus de dignité, soit qu'on le crût nécessaire pour sa sûreté. Trois compagnies, de cent hommes chacune, marchoient devant, leurs chevaux richement caparassonnés. Elles étoient composées, la première d'Arbalêtriers, la seconde de Cavaliers avec la rondache : la troisiéme de gens armés de toutes piéces, portant à la main des glaives foudroyans, ainsi que parle un Auteur du tems, qui place cette entrevue à Lyon contre le témoignage de tous ses contemporains. Le Roi venoit ensuite au milieu de quantité d'escadrons plus lestes encore que les pre-

Guill. Nang. apud Duch. tom. 5. p. 345.

miers, dont une partie marchoit sur les aîles, & les autres suivoient. Son habit étoit magnifique, & ses armes tout éclatantes d'or & de pierreries. Il avoit à ses côtés la Reine-Blanche sa mére, la Princesse Isabelle sa sœur, les trois Princes Robert, Alfonse & Charles ses fréres, les Infants de Castille & d'Aragon, le Duc de Bourgogne, & un grand nombre d'autres Seigneurs, de Prélats & d'Ecclésiastiques. Dès qu'Innocent fut averti que le Monarque approchoit, il sortit avec tout son Clergé, & alla au devant de lui. L'accueil fut très-affectueux de part & d'autre: le Pape embrassa avec tendresse le fils aîné & le protecteur de l'Eglise: le Roi reçut avec respect la bénédiction du Pontife: tous deux de compagnie entrérent dans l'Abbaye, où toute leur suite logea, sans que les Religieux en souffrissent la moindre incommodité. Ce qui donne une grande idée de l'étendue & de l'opulence de cette célébre Maison. Chron de Fr. 2. vol. f. 49.

On ignore ce que le Monarque & le Pontife agitérent dans un Conseil secret, où la seule Reine-Blanche fut admise. Mais si l'on en croit une let-

tre de l'Empereur au Roi d'Angleterre, Louis n'oublioit rien pour fléchir Innocent, & rétablir la paix entre le Sacerdoce & l'Empire. Vaines tentatives, ajoute Frédéric : le bon Pasteur, sans nul égard à la justice ni aux priéres d'un si grand Prince, ne voulut écouter que sa passion. On prétend même, qu'irrité des plaintes que les Anglois avoient faites au Concile des exactions de Rome, il fit tous ses efforts pour engager le Roi à leur faire la guerre : proposition qui fut rejettée avec beaucoup de fermeté. Les deux Cours néanmoins se séparérent avec toutes les apparences de la plus parfaite estime. Le Roi au sortir de Cluni, se rendit à Mâcon qu'il n'avoit point encore vû depuis six ans qu'il l'avoit acheté pour le réunir au Domaine Royal. De-là il revint à Paris, après avoir envoyé une partie de ses troupes en Provence, pour l'exécution d'une affaire qui s'étoit traitée fort sécrettement.

Goldast tom. 3. p. 380.

Le Prince Charles épouse l'héritiére de Provence.

Le Comte de Provence étoit mort, & avoit par son testament institué son héritiére universelle sa quatriéme & derniére fille, ne laissant aux trois autres, dont deux étoient Reines &

l'autre le fut bientôt, que dix mille francs en augmentation de dot. Beatrix, c'étoit le nom de la jeune Comtesse, avoit été promise du vivant de son pére au Comte Raymond de Toulouse, & l'on n'attendoit que la dispense de Rome pour la célébration de leur mariage. Le Roi d'Aragon la vouloit aussi pour un de ses enfants, & faisoit marcher des troupes. L'intérêt de la France étoit de s'opposer également aux vues de l'un & l'autre prétendant. Louis menaça les Provençaux d'appuyer à la tête de cinquante mille hommes les droits de la Reine sa femme, l'aînée des quatre filles de leur Comte. Ceux-ci s'assemblérent aussi-tôt à Aix, & conseillés par le fameux Romée ou Romieu, ce Ministre si célebre dans l'Histoire de Provence par sa sagesse & son désintéressement, ils persuadérent à leur Princesse d'épouser le Prince Charles, dernier frére du Monarque François. Le Roi content, se désista de ses prétentions, & l'on ne songea plus qu'à prendre les mesures les plus convenables pour éloigner ou vaincre tous les obstacles. On amusa le Comte Raymond, qui se voyant la victime

Guil. de Pod. c. 47. p. 699.

de sa crédulité, pensa mourir de chagrin. Il pouvoit s'en venger en se joignant aux Aragonois qui étoient aux portes d'Aix : mais les Provençaux s'étoient mis en état de n'être point forcés : le Comte de Savoye avoit armé en faveur de sa niéce : la Comtesse mére de Beatrix favorisoit les François : le Prince Charles enfin étoit arrivé avec des troupes nombreuses: ce fut donc pour lui une triste nécessité de se retirer & de laisser échapper sa proie.

Il est investi des Comtés du Maine & d'Anjou.

Ainsi l'heureux Charles, sans que ses rivaux osassent s'y opposer, épousa Béatrix, & devint Comte de Provence. Il demeura quelques mois dans ses nouveaux Etats pour se faire reconnoître, & dans ce peu de tems donna des marques de cette dureté inflexible que l'adulation des Courtisans appelle fermeté dans les Princes vivants, mais que la postérité plus équitable nomme cruauté. On vit bientôt une nouvelle preuve de la rudesse de son caractére. Quelques jours après son retour à Paris, où il avoit amené la Comtesse sa femme, le Roi le fit Chevalier à Melun dans une grande assemblée de Barons. Quoique le Monarque n'eût rien épar-

Guil. Nang. p. 345.

gné pour rendre la cérémonie des plus pompeuses, Charles néanmoins se plaignit à la Reine sa mére, qu'on ne le traitoit pas comme ses autres fréres, lui qui seul pouvoit se dire fils de Roi. On ignore si Louis fut informé de cette bourade : tout ce qu'on sçait, c'est que dans la même année il le mit en possession des Comtés du Maine & d'Anjou, & lui assigna sur son épargne une grosse pension : ce qui le rendit un Prince puissant.

Math. Par. p. 704.

Guil. Guiart. p. 139.

Ces différents soins & le Gouvernement de l'Etat ne l'empêchoient pas de se préparer à son voyage d'Outremer, quelques efforts que la Reine sa mére pût faire pour l'en détourner. Elle ne cessoit de lui répéter, qu'un vœu fait dans l'extrémité de la maladie, c'est-à-dire, dans un tems où la tête n'est pas bien libre, n'étoit en aucune façon capable de le lier : que le seul intérêt du Royaume, sans autre dispense, suffisoit pour l'en dégager : que tout demandoit sa présence tant au dedans qu'au dehors, l'infidélité des Poitevins qui n'obéissoient qu'à regret, les mouvements du Languedoc qui n'étoient

Ann. 1246. Tentatives inutiles pour détourner le Roi du voyage de Palestine.

Math. Par. p. 743.

qu'assoupis, l'animosité de l'Angleterre dont le Roi sçavoit se mettre au-dessus des traités les plus sacrés, l'irréconciliable inimitié du Pape & de l'Empereur qui mettoient l'Allemagne & l'Italie en combustion, l'intérêt de ses peuples qui ne devoient pas lui être moins chers que les Chrétiens d'Orient, la tendresse pour sa famille que son absence exposoit peut-être pour la suite à toutes sortes de malheurs, enfin les larmes d'une mére qui n'avoit plus guére à vivre & qui regardoit cette séparation comme devant être à son égard sans retour. Blanche n'étoit pas seule de son opinion : la plûpart des Seigneurs pensoient comme elle : ils vinrent avec elle trouver le Roi, & lui firent les remontrances les plus vives sur le danger d'une pareille émigration où l'on ne voyoit que des maux certains. C'étoit l'Evêque de Paris qui portoit la parole. Ce sage Prélat employa envain tout ce que la raison a de plus convainquant, & l'éloquence de plus séduisant. Louis parut touché, mais ne fut point ébranlé. « Eh bien, dit-il, la voilà » cette croix que j'ai prise dans une » circonstance

» circonſtance, où ſelon vous je n'a-
» vois pas une entiére liberté d'eſprit:
» je vous la remets. Mais en même- Ibid.
» tems, ſi vous êtes mes amis & ſi
» j'ai quelque pouvoir ſur vous, ne
» me refuſez pas la grace que je vous
» demande, c'eſt de recevoir le vœu
» que je fais de nouveau d'aller com-
» battre les Infidelles. Pouvez-vous
» douter que je n'aye actuellement
» toute la connoiſſance requiſe pour
» contracter un engagement? Rendez-
» moi donc cette ſainte Croix : il y va
» de ma vie : je vous déclare que
» je ne prendrai aucune nourriture,
» que je ne me revoye poſſeſſeur de
» cette précieuſe marque de la mi-
» lice du Seigneur ». Perſonne n'oſa
répliquer. Chacun ſe retira en verſant
des larmes, & l'on ne ſongea plus
qu'à ſeconder les ſoins que le Mo-
narque prenoit pour hâter l'exécu-
tion d'un deſſein qui paroiſſoit venir
de Dieu.

Ses ſoins & ſon exemple engagent beaucoup de gens à ſe croiſer.

Dès le mois d'Août de l'année pré-
cédente, Odon de Château-Roux,
cardinal-évêque de *Tuſculum*, avoit
été nommé Légat de la Croiſade en
France. C'étoit un homme d'une gran-
de vertu & d'un rare ſçavoir, qui

avoit été d'abord Chancelier de l'Eglise de Paris, ensuite Moine de Citeaux. Il eut ordre de prêcher par tout le Royaume, ce qu'il fit avec tant de succès, qu'une infinité de gens se croisérent, & vendirent ou engagérent leur bien pour aller délivrer le saint Sépulcre de la tyrannie des Infidelles. L'exemple du Monarque contribua beaucoup à cette ferveur des sujets : on prétend même que la ruse y eut aussi quelque part. C'étoit la coutume qu'aux fêtes solemnelles les Rois donnassent aux Seigneurs qui se trouvoient à la Cour, de certaines capes ou casaques fourrées, dont ils se revêtoient sur le champ. C'est ce qu'on appelloit *Livrées* dans les anciens comptes, parce que le Souverain les donnoit & les livroit lui-même. Louis ordonna qu'on en préparât pour la veille de Noël un plus grand nombre & de beaucoup plus belles qu'à l'ordinaire, sur lesquelles il fit appliquer sécrettement de grandes croix en broderie d'or & de soie. On eut soin, pour favoriser cette innocente tromperie, de ne laisser dans les appartements qu'autant de clarté qu'il en falloit pour se con-

Guill. Nang. p. 344.

Math. Par. p. 690.

duire. Chacun endoſſe l'habit que le Prince lui diſtribua, & ſans s'être apperçu de la pieuſe fraude, ſuivit le Monarque à la Meſſe qui ſe diſoit avant le jour. On devine quelle fut leur ſurpriſe, lorſqu'aux premiers rayons de la lumiére, ils découvrirent d'abord ſur ceux qui étoient devant eux, enſuite ſur eux-mêmes, ce ſigne alors ſacré d'un engagement qu'ils n'avoient pas eu intention de contracter. On connut bientôt ce que cela ſignifioit; & quoique ce ne fût qu'un jeu qui ne devoit point tirer à conſéquence, on voulut bien ſe croire ſérieuſement enrôlé dans la milice du Seigneur. Tous au ſortir de la Meſſe, ſe mirent à rire avec cet adroit *pêcheur d'hommes*: c'eſt le nom que cette plaiſanterie lui fit donner: on venoit en foule le féliciter d'un ſi beau coup de filet.

Mais rien ne procura plus de proſelytes à la Croiſade, que le Parlement qu'il avoit tenu pour le même ſujet à Paris dans le mois d'Octobre précédent. Le Cardinal Légat s'y étoit trouvé avec un grand nombre d'Evêques & d'Abbés, & preſque tous les Grands de l'Etat. Cha-

Noms des principaux Croiſés.

cun s'y enrôla à l'envi pour le secours de la Terre-Sainte, & l'on vit avec étonnement renaître dans le cœur des François cette ancienne ardeur de ces expéditions d'outremer, toujours si coûteuses dans leurs préparatifs, toujours si malheureuses dans l'exécution. Les plus illustres d'entre ceux qui prirent la croix à l'exemple du Monarque, furent les trois Princes ses fréres, Robert, Alfonse & Charles, Pierre comte de Bretagne & Jean son fils, Hugues duc de Bourgogne, Guillaume de Dampierre comte de Flandres, le vaillant Comte de S. Paul, & Gaucher de Châtillon son neveu, Hugues de Lusignan comte de la Marche, & Hugues le Brun son fils aîné, les Comtes de Dreux, de Bar, de Soissons, de Réthel, de Montfort & de Vendôme, le Sire Imbert de Beaujeu connétable, Jean de Beaumont grand Chambellan, Philippe de Courtenai, Archambaud de Bourbon, Raoul de Couci, Jean des Barres, Gaubert d'Apremont & ses fréres, Gilles de Mailli, Robert de Bethune, Hugues de Noailles, dont un des ancêtres nommé Pierre avoit suivi Godefroi

Guil. Nang. p. 345.

Joinv. p. 22.

Guill. Guiart. p. 159.

de Bouillon dans la premiére Croisade (*a*), & Jean Sire de Joinville; dont l'histoire écrite d'un style si naif porte avec elle le sceau de la sincérité & de la vérité. On nomme parmi les Prélats qui se croisérent, Juhel de Mayenne archevêque de Rheims, Guillaume Berruyer archevêque de Bourges, Robert de Cressonsac évêque de Beauvais, Garnier évêque de Laon, Guillaume de Bussi évêque d'Orleans, Hugues de la Tour évêque de Clermont, & Gui du Chastel ou de Châtillon, évêque de Soissons. Car on étoit persuadé par l'usage de deux siécles, que quoique l'Eglise défendît aux Prêtres d'aller à la guerre; il en falloit excepter les expéditions contre les Infideles, parceque c'étoit courir au martyre.

On ordonna dans cette même assemblée, que toutes les guerres particuliéres cesseroient pendant cinq ans; que les Croisés seroient à couvert pendant trois ans des poursuites de leurs créanciers; enfin que les Ecclésiastiques payeroient au Roi le di-

(*a*) Titres de la maison de Noailles. Voyez surtout l'Arrêt du Parlement du 24 Mars 1728, rappellant les titres de substitution graduelle établie dans cette Maison depuis 1248.

xiéme de leur revenu. Ce qui causa, dit un célébre Moderne, « de grands » murmures dans ce corps qui avoit » jusqu'alors fort applaudi à la Croi- » sade, mais dont le zéle n'alloit pas » toujours jusqu'au parfait désintéres- » sement ». Ils se plaignirent hautement, & parurent surtout fort choqués que la levée de ces déniers se fit par les Commissaires du Pape, qui imposoit en même tems une autre taxe pour avoir de quoi faire la guerre à l'Empereur. On raconte qu'un de ces Collecteurs Romains rencontra par hazard un Sacristain de village, qui étoit chargé de quelques morceaux de pain, qu'il avoit amassés en allant porter de l'eau bénite de maison en maison. Le barbare Ministre voulut sçavoir ce que cela pourroit lui produire par an? Vingt sous, répondit ce pauvre homme. Eh bien, dit l'Italien, tu m'en payeras deux. Ce qui fut exécuté sur le champ. L'Angleterre étoit encore plus maltraitée. Henri, quoiqu'entiérement dévoué à tout ce qui venoit de Rome, ne laissa pas d'assembler deux fois son Parlement, tant sur les plaintes que tout l'Etat faisoit contre ces exactions, que sur

P. Daniel, tom. 3. p. 245.

Math. Par. p. 709. 710.

Idem. p. 795.

les remontrances des Evêques qu'Innocent prétendoit obliger de lui entretenir un certain nombre de Chevaliers pendant un an. Envain ce pétit Souverain, ce sont les expressions indécentes du Pontife, voulut essayer de *Frédériser* : envain il arrêta, du consentement de toute la Nation, de ne plus rien payer à l'avenir : Rome fit essuyer tant de duretés aux Anglois qui poursuivoient des affaires devant son tribunal, que le malheureux Monarque, soit foiblesse naturelle, soit complaisance pour son frére, que le Pape avoit sçu gagner, abandonna enfin son Royaume au pillage.

Innocent ne trouva pas tout à fait la même facilité dans les Seigneurs François. Les scandales que causérent les exactions de ses Ministres, les gémissements des peuples vexés, le regret en un mot de voir sortir tant d'argent du Royaume, firent une si vive impression sur les Grands de la Nation, qu'ils ne gardérent plus aucune mesure. On en vint jusqu'à agiter la question, si on devoit regarder comme vicaire de Jesus-Christ & successeur de saint Pierre, un Pontife qui tenoit une conduite si con-

Ligue de la Noblesse contre le Clergé.

Idem. p. 715. 710, 720.

traire à l'esprit du Christianisme ? On ne s'en tint pas-là, & de questions en questions, de murmures en murmures, on passa tout d'un coup à un soulévement général contre la Jurisdiction que l'Eglise s'étoit attribuée, & qui ruinoit la Justice séculiére. Aussi-tôt la Noblesse s'assemble, forme une ligue pour défendre ses droits contre le Clergé, dresse des statuts qu'elle confirme par serment, établit des fonds pour les soutenir, & nomme pour chefs de la confédération Hugues duc de Bourgogne; Pierre de Dreux ancien comte de Bretagne; Hugues de Châtillon comte de S. Paul, & Hugues le Brun comte d'Angoulême. On assûre que le Roi autorisa cette association, que Rome accabla de tous ses anathêmes; mais où ce sage Prince ne voyoit rien que de très juste, tant qu'elle n'eut pour objet que de réprimer les usurpations des Ecclésiastiques. C'est tout ce qu'on sçait de cette grande affaire, qui divisa long-tems les deux premiers Ordres de l'Etat; on ne trouve dans les Auteurs aucun détail exact de ses suites & de sa fin. Nous ne voyons pas néanmoins que ces que-

relles entre les deux Puissances ayent empêché le Monarque d'accorder sa protection au Clergé contre l'insatiable avidité de la Cour Romaine : il sçavoit également réprimer les audacieux, & défendre les opprimés. La permission de faire des levées pour le Pape fut révoquée, ne voulant pas, disoit-il, qu'on appauvrît les Eglises de son Royaume pour faire la guerre à des Chrétiens, c'est-à-dire, à l'Empereur. Envain Innocent lui envoya plusieurs Légats pour le supplier de lui permettre au moins de faire un emprunt sur les Evêques : il fut inflexible, & le bien de ses sujets l'emporta dans son cœur, sur le respect qu'il eut toute sa vie pour le premier Pontife de la Religion.

Idem. p. 723.

La Croisade étoit toujours le principal objet de ses soins. Il lui falloit un port sur la Méditerranée : il acquit par échange de l'Abbaye de Psalmodi, un méchant village nommé Aigues-Mortes, lieu tellement décrié pour le mauvais air & pour les eaux croupissantes, qu'on regardoit comme un supplice d'être obligé de s'y embarquer. Aussi n'y voyoit-on d'autres habitations que quelques pauvres

Préparatifs du Roi pour l'expédition d'Outre-mer.

Du Cange, Obs. sur Joinv. p. 101.

cabanes : tout le reste n'étoit que montagnes de sables élevées par les vents, & qui changeoient de position à chaque instant. Louis y commença une ville qu'il ferma de bonnes murailles pour la mettre à l'abri des incursions des pirates, donna de grands priviléges & de belles loix à ceux qui voudroient y fixer leur demeure, fit nettoyer le port avec beaucoup de soin, & y bâtit à grands frais une forte Tour, qui servoit de Phare aux vaisseaux : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *la Tour de Constance*. Mais telle étoit la nature du terrein, qu'une si prodigieuse dépense ne produisit qu'un très-petit avantage. Bientôt les sables s'accumulérent : vingt ans suffirent pour combler le port, & la ville se trouve de nos jours à une grande lieue de la mer. Ce n'étoit point assez d'avoir pourvu au rendez-vous & au départ des Croisés, la prudence exigeoit qu'on songeât à leur entretien. Un des premiers soins de Louis fut d'établir des magazins de bled & de vin dans l'Isle de Chypre, où regnoit Henri de Lusignan. Le Comte de Bar & le Sire de Beaujeu se rendirent pour cet effet en Italie

Math. Par. p. 864, 765.

avec ordre de traiter avec différentes Villes, qui toutes à l'envi s'empressérent de témoigner au Monarque le respect qu'elles avoient pour ses vertus. Les Vénitiens fournirent six gros vaisseaux chargés de toutes sortes de provisions. L'Empereur de son côté, en reconnoissance des obligaions qu'il lui avoit, écrivit aux Siciliens, que *l'illustre Roi des François son cher ami* étant sur le point de s'embarquer pour aller combattre les Infideles, il leur ordonnoit de lui livrer au prix courant toutes les choses dont il auroit besoin : il fut obéi, & les Munitionnaires François trouvérent dans ses deux Royaumes toutes les facilités qu'ils pouvoient désirer. Du Cang. Ibid.

Il juge un grand différend pour les Comtés de Flandres & de Hainaut.

On vit s'élever en cette même année un différend, qui fit beaucoup de bruit. Jeanne Comtesse de Flandres étoit morte, n'ayant point laissé d'enfants ni de Ferrand de Portugal, ni de Thomas de Savoie, qui ne remporta de cette alliance d'autre avantage, que le titre de Comte & une pension de six mille livres. Marguerite, sœur de la Princesse, lui succéda, paya le rachat, fit son hommage, & se soumit au traité fait pour la

liberté de Ferrand. Elle avoit des enfants de deux maris, dont le premier même vécut long-tems après le second: c'est ce qui donna naissance à cette fameuse querelle dont il est ici question. Voici comme la chose est rapportée dans les chroniques Flamandes. Baudouin I, empereur de Constantinople, pére des deux Princesses, les avoit mises sous la tutelle de Philippe comte de Namur son frére. Celui-ci les remit entre les mains de Philippe Auguste, qui lui-même les rendit aux Flamands. Jeanne, sous la protection du Monarque, épousa Ferrand de Portugal: Marguerite trop jeune encore fut confiée à la garde de Bouchard d'Avênes. C'étoit un Seigneur bien fait, de beaucoup de mérite, à qui on ne pouvoit reprocher autre chose que de s'être chargé d'un grand nombre de Bénéfices qui l'obligérent même de prendre les Ordres sacrés. Embarrassé de la multitude de ceux qui prétendoient à sa pupille, il consulta Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, oncle de la jeune Princesse: il en étoit fort estimé: elle lui fit entendre qu'il pouvoit les mettre d'accord, en se mettant lui-même sur

Chron. Fl. p. 26.

Chron. Hain. tom. 3. c. 101. 129.

les rangs. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire oublier ce qu'il étoit. Il demande Marguerite, l'obtient sans aucune contradiction, & l'épouse, selon quelque Auteurs, clandestinement, selon quelques-autres, publiquement. La réflexion suit de près la faute. Elle lui rappelle son soudiaconat, il part pour Rome, & court aux pieds du Pape solliciter dispense & pardon. On veut bien lui faire grace, à condition qu'il ira passer un an dans la Terre-Sainte ; qu'il remettra la Princesse entre les mains de ses parents, & qu'il leur fera satisfaction d'un tel outrage. Il promit tout, & peut-être de bonne foi : mais un regard de Marguerite & le tendre accueil qu'elle lui fit à son retour, firent évanouir toutes ces belles résolutions : il protesta qu'il préféreroit la mort au malheur d'en être séparé. Aussi-tôt il se vit frappé de tous les foudres Ecclésiastiques, qui n'empêchérent pas néanmoins qu'il ne naquît trois enfants de ce mariage illégitime. Cependant cette passion si tendre qui avoit résisté à toute la sévérité des Loix, ne put tenir contre le tems & s'éteignit tout-à-coup. Les

Math. Par. p. 885.

deux époux se séparérent, & Marguerite devenue libre accepta la main de Guillaume de Dampierre, fils de Gui Sire de Bourbon, dont elle eut cinq enfants. Alors la tendresse de Bouchard se ralluma plus vivement que jamais : il écrivit à la Comtesse, lui fit mille reproches : mais il n'en tira d'autre réponse, sinon qu'il pouvoit aller gagner les distributions de ses Chanoinies ; que pour elle, il ne lui paroïssoit pas qu'il manquât rien à son bonheur.

La mort de ce second mari mit toute la Flandre en combustion. Les Davênes enfants de Bouchard, & les Dampierres nés de Guillaume, prétendirent, au préjudice les uns des autres, les Comtés de Flandre & de Hainaut qui regardoient l'aîné des fils de Marguerite après la mort de cette Princesse. On courut aux armes, & l'on ne voyoit partout que ravages & désolation. On convint enfin de part & d'autre de s'en rapporter au jugement du Roi & du Légat Odon, ou du Comte d'Artois au défaut du Prélat. Les Princes intéressés, la Comtesse leur mére, les Seigneurs, toutes les villes des deux Comtés s'obli-

gérent par serment d'acquiescer purement & simplement à la décision du Monarque. Louis, tout mûrement considéré, & la bonne foi de la mére, & le bien de la paix préférable à tout intérêt particulier, adjugea la Flandre à l'aîné des Dampierres, & le Hainaut au premier des Davênes. Tout le monde applaudit à la sagesse du Juge, & la tranquilité fut rétablie du moins pour quelques années. Spicil. tome 2. p. 805.

Toutes choses étant ainsi disposées, le Roi convoqua à Paris un Parlement général, où il déclara qu'il partiroit au mois de Juin de l'année suivante, en fit serment sous peine des censures de l'Eglise, & le fit faire à tous ceux qui s'étoient engagés à le suivre. Ce fut probablement dans cette même assemblée qu'il obligea tous les Barons du Royaume à prêter foi & hommage à ses enfants, & *à jurer*, dit Joinville, *que loyauté ils leur porteroient, s'aucune malle chose avenoit de sa personne au saint véage d'Outre-mer. Et aussi me manda*, ajoute ce naïf Historien; *mais moi qui n'étoit point sujet à lui, ne voulut point faire de serment.* Ce n'étoit qu'une simple formalité, qui ne l'empêcha point

Ann. 1247. Le Roi fixe le tems de son départ, & fait prêter serment de fidélité à ses enfans. Joinville le refuse : fausse conséquence qu'on en tire.

Math. Par. p. 705. Joinv. p. 25.

de s'attacher sincérement au Monarque, de le servir avec une fidélité sans égale, & de devenir même une espéce de favori, tel que Louis pouvoit en avoir. Quelques Auteurs néanmoins en ont inféré que le Comté de Champagne ne relevoit point de la Couronne de France, mais de l'Empire. Si la Champagne, disent-ils, eût été un Fief mouvant du Roi, Joinville, qui en étoit Sénéchal & l'un des principaux Seigneurs, n'auroit pu, sans félonie, refuser cet acte de soumission au Monarque. Raisonnement qui marque ou beaucoup d'ignorance, ou beaucoup de mauvaise foi. On voit en effet par tous les monuments de l'Histoire, que dans le gouvernement féodal c'étoit une maxime constante & inviolable, que les arriéres-vassaux ne devoient ni ne pouvoient faire aucun hommage ou serment de fidélité au Souverain ou au Seigneur prédominant, mais seulement au Seigneur immédiat, qui répondoit tant pour eux que pour leurs vassaux. S'il arrivoit que, pour de bonnes raisons, le Roi ou le suzerain exigeât cet hommage, ce n'étoit jamais que de l'agrément du chef-Sei-

Pier. de S. Julien, Pier. Pithon, Jacques Chifflet.

Du Cange, Diss 13. sur l'Hist. de Saint Louis. p. 222.

gneur. Ainsi Geoffroi de Lusignan, en faisant hommage de tous ses Fiefs au Comte de Poitiers, déclare expressément que c'est par la permission du Comte de la Marche dont il relevoit immédiatement. Joinville apparemment n'avoit pas ce consentement requis : il eût donc fait une fausse démarche & manqué au devoir de vassal envers le Comte de Champagne dont il étoit homme-lige, s'il eût prêté le serment qu'on lui demandoit.

On objectera, sans doute, que Thibaut II, comte de Champagne, fit hommage à l'Empereur Henri : mais que peut-on en conclure ? Rien de plus commun que de voir un seul & même Gentilhomme être vassal en même tems pour différentes Seigneuries, de divers Seigneurs, souvent très-opposés d'intérêt. Quel inconvénient que ce Comte ait tenu quelque terre mouvante de l'Empire ? Ne peut-il pas se faire qu'étant venu au secours du Monarque Allemand, il se soit reconnu son vassal pour quelques principautés qui dépendoient de lui, ou pour ce qu'on appelloit *Fiefs de bourse*, c'est-à-dire pour des rentes ou sommes de deniers qu'on percevoit sur le trésor

Idem. ibid. p. 223.

du Prince, tant qu'on étoit à lui ? On trouve dans le recueil de du Tillet une infinité de ces sortes d'hommages faits aux Rois de France par des Seigneurs Allemands : seroit-ce raisonner juste, si on en tiroit cette induction, que l'Allemagne relevoit de la France ? Mais de toutes les preuves qui assurent à la Champagne le titre de Fief François, la plus décisive est celle que nous fournit un fragment d'histoire rapporté par Duchesne. Henri, comte de Champagne, vint trouver le roi Louis le Jeune à Dijon. « Sire, lui » dit-il, je me suis engagé de procu» rer à l'Empereur une entrevue avec » Votre Majesté, pour y décider, de » l'avis des Prélats, des Abbés & des » Seigneurs des deux Royaumes, qui » des deux Papes, Alexandre ou Vic» tor, est légitimement élu. J'ai fait » plus. Si vous ne voulez pas consen» tir à cette conférence, je me suis » obligé de quitter votre hommage, » de remettre au Monarque Allemand » tout ce que je tiens de votre Cou» ronne, & de me faire son vassal ». D'abord Louis parut surpris & choqué de l'audace du Comte qui l'avoit engagé sans sa participation : ensuite fei-

Tom. 4. p. 424.

gnant d'aller à la chaſſe, il ſe mit en devoir d'accomplir ce qu'on avoit promis en ſon nom. Mais Frédéric ne ſe trouva point au lieu indiqué. Le Roi ſe croyoit quitte de tout engagement, il ſe trompa. Henri lui ſoutint, en préſence du Duc de Bourgogne, que l'obligation n'étoit pas remplie. « Si » vous ne dégagez point ma parole, » ajouta-t-il, je me donne à l'Empe- » reur avec le Comté que je tiens de » vous, & je lui fais hommage ». Le Monarque eut encore la complaiſance de ſouſcrire à tout ce que le téméraire vaſſal exigeoit. Cette ſeconde démarche fut auſſi infructueuſe que la premiére. L'Empereur manqua une ſeconde fois au rendez-vous, & fit dire au Roi qu'il ne *partageroit jamais avec perſonne le droit de juger l'Egliſe Romaine, droit qui n'appartenoit qu'à lui ſeul.* Alors Louis ſe tournant du côté du Comte : *Que vous en ſemble*, lui dit-il ? *Croyez-vous enfin que j'aie ſatisfait à tous mes devoirs ?* Le malheureux Henri convint de tout, & ne ſe plaignit que de Frédéric qui l'avoit trompé. Eſt-il rien de plus précis que ce témoignage, pour prouver que les Comtes de Champagne étoient vaſ-

ſaux de la Couronne de France? Faut-il encore y ajouter celui de Joinville même, qui, preſſé de paſſer en Affrique avec Saint Louis, s'en excuſe ſur ce que pendant ſon voyage de Paleſtine, *les gens & les Officiers du Roi de France avoient trop grévé & foulé ſes ſujets?* On demande de quel droit le Monarque les eût envoyés en Champagne, s'il n'en avoit pas été Seigneur prédominant?

On ne diſconviendra pas néanmoins que Henri n'ait fait hommage à l'Empereur pour quelques terres qu'il crut pouvoir détacher de la mouvance de France. Voici comme la choſe eſt rapportée dans une vieille enquête qu'on voit à la Chambre des Comptes de Paris: on y trouve en même tems & la preuve de la vérité que l'on voudroit conteſter, & une inſtruction utile de la Juriſprudence uſitée ſous le gouvernement féodal. Frédéric ne convenoit point de ſes torts vis-à-vis du Monarque François. Le Comte de Champagne, pour ſatisfaire à ſes engagements, fut obligé de paſſer en la priſon de ce Prince, où il demeura long-tems ſans que Louis ſe mît en devoir de lui faire obtenir ſa liberté.

Féod. Campan. fol. 66.

Outré de cette indifférence, le malheureux Henri va trouver l'Empereur, le supplie de lui rendre sa parole, & lui offre en échange cinq ou six Châteaux qu'il promet tenir de lui. Ce qui fut exécuté suivant l'usage reçu alors universellement dans les Fiefs. Car si le vassal étoit tenu de servir son Seigneur, sous peine de confiscation de son Fief, le Seigneur de son côté devoit défendre le vassal attaqué dans sa personne ou dans sa possession, sous peine de perdre sa mouvance. Ainsi le feudataire indéfendu pouvoit se donner à un autre Seigneur, & relever son Fief de lui. Mais alors il y avoit des formes prescrites par les loix. « Si le Seigneur, disent-elles, abandonne son fidéle dans un besoin pressant, celui-ci peut quitter son hommage : il doit néanmoins, en tems de guerre, souffrir patiemment l'affront ou l'injure qu'il en reçoit, pendant trente jours, en tems de paix, pendant un an & un jour ; & cependant employer ses Pairs, ses voisins, ses domestiques, les étrangers mêmes pour l'engager à lui faire droit ». C'est précisément la circonstance où se trouva le Comte

Du Cange, Diss. 13. sur Joinv. p. 225.

de Champagne, & en même tems l'explication de deux lettres de Frédéric, l'une au roi Louis VII, où il qualifie Henri *feudataire de la Couronne de France*; l'autre à Henri lui-même, où il le nomme *son fidéle & son parent*. Il étoit en effet vassal de tous les deux, du Monarque François pour le Comté de Champagne, du Monarque Allemand pour quelques Fiefs qu'il crut devoir sacrifier à la vanité de ce Prince.

Apud Freher. tom. 1. p. 305, 306.

Précautions qu'il prend soit au dedans, soit au dehors. Empressement des François & des étrangers pour le suivre.

Le Saint roi Louis n'oublioit rien cependant pour assurer, & la tranquillité du Royaume, & le succès de la croisade. Il n'avoit rien à craindre au dedans : le Comte de la Marche, le Comte Pierre de Bretagne, les deux plus grands brouillons de son Etat, & le Comte Raymond de Toulouse, auquel il ne se fioit pas davantage, étoient du voyage de Palestine. Ce dernier s'excusa longtems sur le défaut d'argent. La Reine Blanche lui prêta une somme considérable : le Monarque de son côté lui promit de ne le laisser manquer de rien. Raymond, sur cette assurance, prit de nouveau la croix, la fit prendre à un grand nombre de ses vassaux, & ne

Guil. de Pod. c. 47.

songea plus qu'à se préparer un équipage magnifique. Le Roi d'Angleterre étoit le seul voisin qui pût causer quelque inquiétude : Louis lui fit proposer la paix ou la prolongation de la trève. Il y eut à ce sujet plusieurs négociations, ou, si l'on en croit Mathieu Paris, le Monarque François offrit secrettement à l'Anglois tout ce que son pére & son ayeul avoient possédé en de-çà de la mer, s'il vouloit renoncer à ses droits sur la Normandie : offre aussi peu vraisemblable que le refus de Henri, qui répondit qu'il y penseroit à loisir. Il est du moins certain que la tréve se fit pour tout le tems de l'expédition d'Outre-mer, & que le Pape en fut garant. Tout seconda les vœux du Saint Roi. L'amour naturel du François pour ses Princes, l'inquiétude de la nation & le zéle des croisades qui possédoit les esprits, lui donnérent plus de soldats qu'il n'en vouloit. Les villes s'empressérent à l'envi de lui fournir de grosses sommes : les fermiers de ses domaines lui avancérent une année : on ne s'étoit pas encore avisé de les engager, & les Rois en avoient beaucoup. Les étrangers mêmes, par estime pour ses vertus,

Math. Par. p. 691.

Rymer. act. publ. tom. I. p. 157, 158.

venoient en foule s'enrôler sous ses étendarts. On compte parmi les plus considérables d'entre les Anglois, les Comtes de Salisburi & de Leicestre. Le Roi de Norvége, ce fameux Hacon, que ses grandes qualités rendoient si digne du trône qu'Innocent lui vendit à prix d'argent, lui écrivit pour le prier d'agréer qu'il se trouvât en même tems que lui en Orient; qu'il prît terre aux côtes de France, & qu'il pût s'y fournir de vivres. Louis, par une réponse pleine d'estime & d'amitié, lui demanda qu'ils pussent passer de compagnie, offrant de partager avec lui le commandement de l'armée croisée.

Math. Par. p. 741.

Le Monarque chargea de cette lettre le célebre Mathieu Paris, ce sçavant Bénédictin, qui eut tant de part aux affaires de son tems; ce Moine favori que le Roi d'Angleterre son maître admettoit à sa table & faisoit souvent coucher dans sa chambre, cet Historien si estimé, & si digne de l'être par tout où il ne se laisse pas emporter au patriotisme; à la prévention contre la France, quelquefois même à la haine contre Rome. Hacon reçut l'envoyé avec de grandes marques

ques de joie, & lui fit de magnifiques présents. Mais il supplia le Roi de le dispenser d'accepter l'offre qu'il lui faisoit de s'embarquer de compagnie. *Ma nation*, dit-il, *est impétueuse, indiscrete, & peu endurante : les François sont glorieux & moqueurs.* « Les » différentes façons de vivre des deux » peuples deviendront une matiére » inépuisable de plaisanteries : tous » deux sont vifs & braves : bien-tôt » les uns & les autres seront plus dis- » posés à s'entrecouper la gorge, qu'à » combattre les Infidéles ». L'excuse étoit légitime, elle fut agréée. On ne voit pas néanmoins que le Roi de Norvege ait exécuté son dessein, & qu'il soit passé en Orient.

Idem. Ibid.

Coutume des Croisés de se préparer au voyage de la Palestine comme à la mort.

Toutes ces précautions de Louis, si conformes à la politique humaine, ne l'empêchoient pas de songer aux préparatifs d'un Roi Chrétien. C'étoit une chose établie dans ces voyages de la Terre-Sainte, que tout le monde s'y préparoit comme les personnes véritablement pieuses se préparent à la mort. Chacun faisoit son testament, disposoit de ses biens, partageoit ses enfants. On pardonnoit à ses ennemis, on réparoit les offenses. Ce n'étoient

que restitutions, & bien des gens croyent que la plûpart des Monastéres qui ont été bâtis depuis le onziéme siécle jusqu'à la derniére Croisade, n'ont été fondés que de ces libéralités forcées auxquelles se condamnoient les grands Seigneurs, avant que de s'engager à ces longues & périlleuses expéditions. Le Comte de la Marche, que ses actions ne permettent pas de soupçonner d'une grande dévotion, fut un des premiers à remplir ce religieux devoir. Il fit un testament où il ordonne que s'il retient injustement le bien d'autrui, on le restitue après sa mort, pourvû que la chose soit bien prouvée en présence de ses exécuteurs testamentaires. Le sire de Joinville raconte de lui-même, qu'encore qu'il ne se sentît coupable d'aucune usurpation, il ne laissa pas d'assembler ses vassaux & même ses voisins, pour leur faire réparation des torts qu'il pouvoit leur avoir faits. Nous rapporterons ses propres paroles : c'est un monument curieux des mœurs de ce tems, & de la bonne-foi de ces preux Chevaliers.

Du Cang. Obs. sur l'Hist. de Saint Louis. p. 32.

Je fus toute la semaine, dit-il, *à faire fêtes & banquets avec mon frére de Vauquelour, & tous les riches hommes*

Joinv. p. 22. & 23.

(a) *du païs qui là étoient, & disoient après que avions bu & mangé, chansons les uns après les autres, & demenoit grant joie chacun de sa part. Mais quand ce vint le Vendredi, je leur dis : Seigneurs, sçachez que je m'en vois Outre-mer. Je ne sçais si je reviendrai jamais, ou non. Pourtant s'il y a nul à qui j'aye jamez fait aucun tort, & qui veuille se plaindre de moi, se tire avant. Car je le veux amender, ainsi que j'ai coutume de faire à ceux qui se plaignent de moi, ne de mes gens. Ainsi le fis par commun dict des gens du pays & de ma terre. Et pour faire mon cas, je engaigé à mes amis grant partie de ma Seigneurie, tant qu'il ne me demoura point plus haut de douze cents livres de*

(*a*) Joinville se sert souvent de cette expression pour désigner les hauts Barons & les grands Seigneurs d'un païs, à l'exemple des Espagnols qui divisent leur noblesse en trois ordres, des *Ricos Ombres*, des Cavalleros, des *Infancons*; c'est ce que les François appellent Barons, Chevaliers, Ecuyers. On remarquera que tous ceux qui abondoient en biens, n'étoient point pour cela réputés hommes riches. Ce titre ne se donnoit qu'aux enfants des Rois, aux Ducs, aux Comtes, aux Marquis & aux Vicomtes, qui ont communément plusieurs Baronies sous eux. On lit dans un rouleau de la Chambre des Comptes de Paris qu'il fut donné aux *riches hommes*, le Comte de Dreux, Monseigneur de Bourbon, & G. fils du Comte de Flandres, trois cents livres pour des robes de soye, pour des manteaux, pour trois destriers, & pour trois palefrois. Du Cang. Ibid. p. 51, 52, & Gloss. au mot *Rici homines*.

rente. Car madame ma mère vivoit encore, qui tenoit la plûpart de mes choses en douaire.

Le Religieux Monarque donnoit lui-même l'exemple de ces œuvres de piété, moins pour se conformer à la coutume usitée dans ces sortes d'occasions, que par goût & par la disposition de son cœur à la plus exacte justice. Il sçavoit que la conscience des Princes est souvent chargée devant Dieu, sans qu'ils y fassent attention, & qu'ils sont responsables de tout ce qui se passe sous leur autorité. Son principal soin fut de découvrir & de réparer les désordres commis par ses Officiers. Il envoya des Commissaires dans toutes les Provinces pour informer, s'il n'y avoit rien de mal acquis dans ses domaines, & si personne ne se plaignoit, ou de prêts forcés, ou d'argent & de vivres extorqués. On ne voit pas même qu'il s'en soit fié à ces premiers Envoyés : il fit partir sécretrement de saints Ecclésiastiques & de bons Religieux, pour aller faire les mêmes informations, afin de voir par leur rapport, si ceux qu'il croyoit gens de bien n'étoient pas eux-mêmes corrompus. Il y eut très peu de plaintes, & dans ce

petit nombre, celles qui se trouvérent fondées, obtinrent les satisfactions convenables. Le Roi d'Angleterre ne s'oublia point dans une circonstance si favorable ; il dépêcha Richard, son frére, pour redemander les Provinces que Philippe Auguste avoit d'abord confisquées, ensuite conquises sur Jean Sans-Terre. Le Prince Anglois parla si fortement, que Louis, si l'on en croit l'Historien de Henri, fut vivement ébranlé. Mais la Reine mére, les Grands de l'Etat, & les Prélats de Normandie qui furent consultés dans cette affaire, lui apportérent tant de raisons pour lever son scrupule, qu'il se rendit enfin à leurs instances & aux voeux de la Nation. Ainsi Richard se retira sans avoir rien obtenu.

Math. Par. p. 719.

La guerre cependant continuoit plus vivement que jamais entre Frédéric & le Pontife Romain. Celui-ci, malgré des protestations mille fois réitérées de ne plus employer dans cette querelle d'autres armes que celles de l'Eglise, entréprit de soulever l'Allemagne contre son Souverain, & de lui opposer quelque Prince avec le titre d'Empereur. Pour cet effet il

Le Pape fait élire Henri Landgrave de Thuringe à la place de Frédéric.

Idem. p. 68 & 628. 714.

écrivit à tous les Electeurs, les exhortant à élire pour Roi des Romains Henri Landgrave de Thuringe, & leur promettant toutes sortes d'indulgences, de même qu'à ceux qui le reconnoîtroient. Les Laïcs refusérent de se trouver à la Diéte indiquée à Wurtzbourg pour cette élection : mais les Evêques y couronnérent le Prince Thuringien : ce qui lui fit donner le surnom de *Roi des Prêtres*. Alors Innocent ne ménagea plus rien. Il fit publier de nouveau l'excommunication de Frédéric, ordonna de mettre en interdit les terres de ceux qui lui obéiroient, envoya en Sicile deux Cardinaux en qualité de Légats, pour
Rain. n. 12.14. exciter les peuples de ce Royaume à secouer le joug d'un second *Néron* : c'est ainsi qu'il appelloit l'Empereur. Il leur enjoignoit à tous, pour la rémission de leurs péchés, de rejetter l'obéissance de cet homme condamné. Il alla même plus loin, si l'on en croit une lettre de Frédéric aux Rois & aux Princes : il mit le poignard à la main des sujets du Monarque proscrit, pour assassiner leur Souverain. Chose horrible & incroyable de la part du Pére commun des fideles :

mais qui donne une étrange idée du Pontife qui a pû être soupçonné d'une pareille abomination.

Louis gémissoit aux pieds des autels de tant d'excès scandaleux. Il étoit convenu avec Innocent d'une seconde entrevue à Cluni : il n'eut rien de plus pressé que de s'y rendre pour tâcher d'adoucir cet esprit inflexible. L'Empereur qui l'avoit choisi pour médiateur, lui avoit en même tems donné plein pouvoir d'offrir en son nom toutes sortes de soumissions, & d'aller consacrer le reste de ses jours au service de Dieu dans la Palestine, pourvû qu'on laissât l'Empire à son fils Conrad. Le saint Roi n'oublia rien pour faire accepter des propositions si raisonnables : mais elles ne servirent qu'à rendre le Pontife plus inéxorable. « Ce n'est point l'intérêt particulier qui me guide, répondit-il, » c'est la cause de l'Eglise que je soutiens. Combien de fois l'infidéle » a-t-il violé ses promesses confirmées » par des serments ? Que faut-il davantage pour le rendre à jamais indigne d'être cru ? L'Evangile, répliqua Louis, ordonne de rendre » toujours les bras à celui qui deman-

Le Roi s'entremet inutilement pour le legitime Empereur.

Math. Par. p. 657.

» de miséricorde : Seigneur, imitez » la bonté de celui dont vous êtes le » vicaire sur la terre : du moins laissez-vous toucher par les calamités » de la Terre-Sainte qui ne peut être » secourue sans ce Prince, maître de la » mer Méditerranée : écoutez mes » priéres, celles de tant de milliers » de pélerins qui attendent un passage favorable, celles enfin de toute » l'Eglise qui vous demande par ma » voix de ne pas rejetter des soumissions que Dieu ne rejette peut-être » pas ». L'opiniâtre Innocent persista dans son refus, & le saint Roi indigné de sa dureté, se retira pleinement convaincu, dit un judicieux Moderne, *qu'on peut fort bien se dire à la place de Jesus-Christ sur la terre, & ne lui guére ressembler.*

La Chaise, Hist. de Saint Louis. p. 449.

Tentatives inutiles de Frédéric pour se purger d'hérésie.

Alors Frédéric prit un parti qui pourroit paroître indigne de la Majesté, s'il y avoit de la honte à chercher tous les moyens de convaincre l'Univers de la pureté de sa foi, lorsqu'elle est attaquée. Le malheureux Prince, pour se purger du soupçon d'hérésie, le motif le plus odieux de sa condamnation, se fit interroger par deux Evêques, trois Abbés, &

Rain. ann. 1246. n. 28.

deux Jacobins. Ceux-ci prirent son serment, qu'il croyoit fermement tout ce que l'Eglise croit, & se transportérent à Lyon pour répondre de l'orthodoxie de ses sentiments. Tout cela ne signifioit rien au fonds : moins on a de Religion, plus on est disposé d'en feindre selon l'occasion. Mais le mensonge qu'on ne sçauroit convaincre, est dans les mêmes droits que la vérité. Innocent pouvoit, devoit même écouter les protestations du Monarque : c'est ce qu'il ne fit point. Les Envoyés furent traités d'excommuniés, pour s'être chargés d'un acte où Frédéric prenoit le titre d'Empereur & de Roi : l'examen fut déclaré illusoire, la procédure frivole, la purgation nulle. « On vouloit bien cependant écouter le coupable, tout indigne qu'il en étoit, pourvû qu'il vînt se justifier en personne, sans armes, & avec peu de suite ».

Ce qui rendoit le Pontife si fier, c'est qu'enfin le Landgrave s'étoit déterminé à accepter l'Empire. Ce Prince aidé des Prêtres qui l'avoient élu, soutenu du Pape qui lui fit toucher des sommes prodigieuses levées dans tous les Royaumes Chrétiens, forti-

fié d'une armée considérable de Croisés à qui on avoit accordé les mêmes indulgences qu'à ceux de la Terre-Sainte, se mit aussi-tôt en campagne, & s'avança du côté de Francfort. Ce fut-là que le jeune Conrad
Math. Par. p. 712. 714. l'alla chercher, & le combattit. Mais tout sembloit alors conspirer contre Frédéric : Conrad perdit la bataille, trahi, dit-on, par deux de ses principaux chefs, que l'argent du Pape fit passer du côté des rebelles dès le commencement de l'action. L'Empereur lui-même n'avoit que trop d'occupation en Italie & en Sicile, où il ne voyoit que révoltes & conjurations. Tout l'abandonnoit. Le seul Louis eut le courage de prendre sa défense, & sans être rebuté de l'inutilité d'une premiere tentative, voulut encore en faire une seconde pour tâcher de mettre
Rain. §. 24. 26. tre fin à tant de scandales. Il envoya l'Evêque de Senlis à Lyon avec une lettre pour Innocent, où rien n'étoit oublié de ce qui pouvoit toucher un cœur droit & sensible. Mais le Pontife fut toujours inflexible : le Prélat François ne remporta que de belles paroles & beaucoup d'éloges du Roi intercesseur, « à qui les intérêts de

» l'Eglise, disoit-on, étoient sans dou» te trop chers, pour vouloir qu'elle » achetât une paix honteuse ». Etrange opiniâtreté, qui fait dire à un Historien de ce tems, que l'Empereur regagnoit alors autant de gens par la disposition où il paroissoit de se soumettre, que le Pape en scandalisoit en faisant parade d'une fierté incapable de la moindre condescendance.

Math. Par. p. 710.

Mort du Landgrave : élection de Guillaume II. comte de Hollande.

Bien-tôt néanmoins la face des affaires changea. Le Landgrave défait à son tour & obligé de s'enfuir, mourut de chagrin; & Frédéric après avoir dômté les Siciliens, leur fit prêter serment à son fils. Aussi-tôt il se met en marche à la tête d'une armée victorieuse, pour aller chercher le Pape jusques dans Lyon, « non pas, disoit» il, pour rien entreprendre de vio» lent, mais pour convaincre Inno» cent, & terminer enfin ce grand » différend». On ne s'y fioit néanmoins que très médiocrement. Il n'avoit plus de compétiteur : la Sicile étoit soumise : les Lombards demandoient à traiter : la Maison de Savoie s'étoit redonnée à lui : le Pape pour venger un parent qu'Entius bâtard de Frédéric avoit fait pendre, venoit de

Math. Par. p. 724. 727. 730.

renouveller l'excommunication du pére & du fils en des termes qui faisoient frémir d'horreur. On craignit le juste ressentiment d'un Prince si cruellement outragé ; & l'on jugea que pouvant tout, il oseroit tout. Louis allarmé pour le Pontife, arma en diligence ; & suivi de ses trois fré-
Rain. 1247. paraq. 12. res, alloit se mettre à la tête de ses troupes & prendre la route de Lyon, lorsqu'il reçut une longue lettre, par laquelle le saint Pére, après avoir donné de grandes louanges à son zéle, le prioit de ne rien précipiter & de suspendre sa marche. C'est qu'il redoutoit encore moins un Empereur qui ne suivoit que sa passion, qu'un Roi qui ne vouloit que la justice, & qui venoit en état de l'appuyer. Car dans le même tems il sollicitoit du secours en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Norvége. Le Cardinal Capoche, son Légat en Allemagne, offroit de sa part la Couronne Impériale à qui en voudroit,
Math. Par. p. 808. & ne trouvoit personne qui ôsât se charger d'un si pesant fardeau. Le Comte de Gueldres, le Duc de Brabant, & le Prince Richard d'Angleterre donnérent les premiers l'exem-

ple du refus, & furent imités du célébre Hacon roi de Norvège. « J'ai » bien promis, répondit ce généreux » Prince, de faire la guerre aux en- » nemis de l'Eglise, mais non pas aux » ennemis d'Innocent ». Un jeune avanturier se présente enfin, & est élu Roi des Romains à Nuys par quelques Evêques & quelques Comtes. C'étoit Guillaume, comte de Hollande & de Frise, Seigneur d'environ vingt ans, bien fait de sa personne, & soutenu de grandes alliances. Mais il n'avoit point ce qu'il falloit pour se soutenir dans des circonstances si épineuses : il fut bientôt méprisé, contraint de se retirer dans son petit Etat, & réduit à vivre aux dépens d'autrui.

Ann. 1248. Disgrace de Frédéric.

Frédéric informé de la résolution de Louis, n'osa passer les Alpes, & s'arrêta à Turin. Ce fut là qu'il apprit que les partisans du Pape avoient surpris la ville de Parme, égorgé la garnison, & chassé ses serviteurs. Transporté de colére, il retourne aussi-tôt sur ses pas, va mettre le siége devant cette malheureuse Place, & jure d'en prendre une vengeance terrible. Pour montrer qu'il ne vou-

loit point en partir qu'il ne l'eût emportée l'épée à la main, il fit bâtir son camp en forme de ville qu'il nomma *Vittoria*. Il y passa tout l'hiver, & se tenoit si assûré de cette conquête, qu'il refusa d'accorder aucune capitulation. Mais il connut bientôt ce que peuvent de braves gens réduits au désespoir. Les malheureux assiégés firent une sortie générale, résolus de mourir les armes à la main, ou de s'ouvrir un passage par leur valeur, taillérent son armée en piéces, forcérent sa nouvelle ville, & le poursuivirent si vivement lui-même, qu'il eut à peine le tems de se sauver à Crémone, d'où il passa dans le Royaume de Naples.

Math. Par. p. 746.

Le Roi va prendre à S. Denis les marques de son pélerinage.

Cependant le tems du départ pour la Terre-Sainte approchoit. Le saint Roi Louis s'y disposoit par l'exercice de toutes sortes de bonnes œuvres. Il fit de grandes donations aux Monastéres, surtout à ceux qu'il avoit fondés; persuadé, disoit-il, qu'un puissant moyen pour ne pas périr comme les impies, c'est d'aimer avec le Prophéte le lieu où réside la gloire du Seigneur. Quelque tendresse qu'il eût pour ses enfants, la mort du petit

Prince Jean, le troisiéme de ses fils, ne lui arracha aucune foiblesse : il se soumit & adora. Le douziéme de Juin, suivi des Princes Robert & Charles ses fréres, il se rendit à saint Denis pour prendre congé des saints Martyrs, ainsi qu'on parloit alors. Ce fut le Cardinal Odon qui lui donna l'oriflamme, la panetiére, le bourdon, & les autres marques de son pélerinage. Le Religieux Monarque revint ensuite à Paris entendre la Messe à Notre-Dame. De-là, conduit en procession par le Clergé, la Cour & la ville, il alla monter à cheval à l'Abbaye de Saint Antoine, & prit le chemin de Corbeil, où les deux Reines devoient venir le lendemain. Guill. Nang. p. 346.

Aussi-tôt qu'il eut revêtu l'habit de Pélerin, il acheva de retrancher toute magnificence dans ses équipages & dans ce qui regardoit sa personne : pratique qu'il observa toute sa vie, excepté dans les grandes cérémonies où la parure est comme essentielle. On ne lui vit plus d'étoffe éclatante, ni par la matiére, ni par la couleur : plus de dorures, plus de soie, plus de fourrures de prix. « Onques puis, dit » Joinville, ne voulut porter ne menu

Sa modestie dans ses habits.

» vair, ne gris, ne écarlate, ne étriers,
» ne éperons dorés. Ses robes étoient
» de camelin, ou de pers, & étoient
» les fourrures de ses mantelines
» & de ses robes de peaulx de gar-
» nutes, & de jambes de liévres ».
Rien que d'uni dans ses armes & dans les harnois de ses chevaux, qui n'éclatoient que par le poli de l'acier : exemple qui eut tant de force, conti-
Idem. p. 5. nue le même Auteur, « que en la
» voie d'outre-mer je ne vis une seule
» cotte brodée, ne selle du Roi, ne sel-
» les d'autrui ». Un jour, ajoute-t-il, que je censurois assez librement devant le bon Seigneur Roi, fils du saint Monarque, *les pompes & bobans d'habillemens, & cottes brodées qu'on fait tous les jours maintenant, il me répondit que à tort il les avoit brodées de ses armes, & qu'elles lui avoient couté huit livres parisis. Je lui dis, qu'il les eût mieux employés, de les avoir donné pour Dieu, & avoir fait ses atours de bon sendal renforcé, batu à ses armes, comme le Roi son pere faisoit.*

Mais rien ne fait mieux voir, & la modestie du saint Roi dans ses habits, & la simplicité des mœurs de ce bon vieux tems, qu'une dispute arrivée à

Corbeil entre ce même Joinville & Maître Robert de Sorbonne. Celui-ci néraillelur apparemment, entreprit de plaisanter notre Sénéchal sur sa magnificence : « Et me print à mon man- Idem. p. 7, 8.
» tel, dit ce naïf Historien, & me de-
» manda en présence du Roi & de
» toute la noble compagnie : Si le
» Roi se séoit en ce prael, & que
» vous alliſſiez seoir en son banc plus
» haut que lui, n'en seriez-vous point
» à blâmer ? Oui vraiment, répondis-
» je. Or donques, fit-il, êtes-vous
» moins à blâmer, quand vous êtes
» vêtu plus richement que lui ? Non,
» Maître Robert, lui dis-je, je ne suis
» mie à blâmer, sauf l'honneur du
» Roi & de vous. Car l'habit que je
» porte, tel que le voyez, m'ont laiſ-
» ſé mes pére & mére, & ne l'ai point
» fait faire de mon autorité. Mais au
» contraire est de vous, dont vous
» êtes bien fort à reprendre : vous, dis-
» je, qui étant fils de Vilain & de
» Vilaine, avez laiſſez l'habit de vos
» pére & mére, & vous êtes vêtu du
» plus fin camelin, que le Roi n'ait.
» Alors je prins le pan de son surcot
» & de celui du Roi, que je joignis
» l'un près de l'autre, & lui dis : Or

» regardez si j'ai dit voir ». Cette naïveté fit rire tout le monde, & déconcerta Maître Robert, qui fut *très esbahi* & ne sçut que répondre. Le Monarque qui l'aimoit, fut touché de cet embarras quoique bien mérité, & ne consultant que la bonté de son cœur, prit la défense du Docteur humilié, mais *de parole* seulement, *& pour couvrir son honneur*. Car il convenoit, *qu'on se doit vêtir bien honnêtement, afin d'être mieux aimé de sa femme, & aussi que vos gens vous en priseront plus. C'est aussi le dire du saige, qu'il faut se porter selon son état, de telle manière que les prudes du monde ne puissent dire, vous en faites trop : n'aussi les jeunes gens, vous en faites peu.*

Il déclare Régente la reine Blanche sa mére.

Ce fut à la Commanderie de saint Jean-Prés de Corbeil, que Louis déclara Régente du Royaume la Reine Blanche sa mére. La sagesse de cette Princesse, ses lumiéres, ses connoissances, une expérience de vingt-deux années dans le gouvernement, tout contribuoit à lui persuader qu'il ne pouvoit remettre l'Etat en de meilleures mains. Aussi lui donna-t-il plein pouvoir d'admettre à son Conseil, ou d'en exclure ceux qu'elle

Preuves des libertés de l'Eglise Gallicane, tome 2. page 103.

jugeroit à-propos ; d'établir & de destituer les Baillis, les Châtelains, les Forestiers ; de conférer les bénéfices de nomination Royale ; de permettre aux Chapitres & aux Communautés Religieuses de faire leurs élections ; de recevoir le serment de fidélité des Evêques & des Abbés ; de leur rendre les revenus qui lui appartenoient par le droit de Regale ; en un mot d'exercer la même autorité que lui dans toute l'étendue du Royaume.

Blanche l'accompagna jusqu'à Cluni : leurs adieux furent très-tendres ; la piété de cette illustre mére, sa fermeté, son courage, ne purent arrêter ses larmes, persuadée, disoit-elle, qu'elle ne le reverroit que dans le ciel. Mais la jeune Reine Marguerite, oubliant la délicatesse de son sexe, voulut le suivre dans son voyage, & protesta qu'elle le suivroit jusqu'au bout du monde. Peut-être n'étoit-elle pas pas fâchée de s'éloigner d'une belle-mére, qui en usoit avec elle d'une maniére dure & impérieuse. Il sembloit en effet que Blanche fût jalouse de la tendresse que le Roi témoignoit à la Reine : elle venoit

Chron. Saint Louis. p. 33.

toujours les interrompre, & les em-pêchoit d'être ensemble autant qu'el[le] pouvoit. Louis qui aimoit, respe[c]toit & craignoit sa mére, avoit un pe[u] de foiblesse là-dessus, & tâchoit d[e] ne choquer ni l'une ni l'autre. Le[s] Comtesses d'Artois & d'Anjou étoient aussi du voyage avec leurs maris: mais la grossesse trop avancée de la premiére ne lui permit pas de passer Aiguemortes. Pour le Comte de Poitiers, quoiqu'il eût pris la croix avec les autres Princes & Seigneurs, le Monarque jugea à-propos qu'il différât son départ d'un an, pour assister la Reine mére de ses conseils & de son autorité. On voyoit encore à la suite du saint Roi, outre un grand nombre de Barons & d'Evêques, le Légat Odon, & le célébre Etienne Boylesve, qu'on peut regarder comme le premier Prevôt de Paris nommé par le Souverain.

Guil. Nang. p. 346.

Premier Prévôt de Paris nommé par le Roi.

C'étoient anciennement les Comtes de chaque Province, qui commandoient les armées, & avoient l'administration de la Justice, de la Police, des Finances. Les Vicomtes en leur absence exerçoient les mêmes fonctions. Hugues Capet, parvenu à la

Couronne, ſupprima ces deux titres pour le Comté de Paris, & leur ſubſtitua celui de Prévôt avec les mêmes prérogatives. Ce nouvel Officier, outre le commandement ſur le militaire, avoit encore une autorité très-grande dans l'adminiſtration de la juſtice. C'étoit lui ſeul qui la rendoit à Paris dans ces anciens tems, où le Parlement n'étoit pas encore rendu ſédentaire. Mais cette importante place étoit devenuë vénale ; & plus elle donnoit de pouvoir, plus elle occaſionnoit d'injuſtice. Le ſaint Roi Louis, pour remédier à ces abus, défendit la vénalité d'un emploi qui demande le plus parfait déſintéreſſement. Il chercha long-tems, diſent les Hiſtoriens du tems, *un grand ſage homme*, qui fût digne d'un poſte qui exige autant de lumiéres que d'intégrité. Etienne Boyleſve (*a*), gentilhomme originaire d'Anjou, & dont la poſtérité ſubſiſte

(*a*) C'eſt ainſi qu'il eſt nommé (& non pas Boileau, Boilau ou Boileaue) dans ſon contrat de mariage de l'an 1225, dans les actes de partage avec ſes fréres de l'an 1228, dans un compte des Baillifs de France de l'an 1261, enfin dans une ſuite non interrompue de contrats de mariages & de partages, par leſquels Meſſieurs de Boyleſve prouvent leur filiation & deſcendance de cet homme illuſtre.

encore avec honneur dans cette Province & en Bretagne, lui parut propre à remplir ses grandes vues pour le bien public : ce fut sur lui qu'il fixa son choix. Il ne fut point trompé dans son attente. Le nouveau Prévôt travailla avec un zéle infatigable pour rétablir le bon ordre, & eut le bonheur de réussir. Le Monarque n'oublioit rien pour l'encourager & pour donner de l'émulation aux autres Juges du Royaume. Souvent il assistoit aux audiences du Châtelet, & prenoit place à côté de son Ministre.

Boylesve eut le malheur d'être fait prisonnier au siége de Damiette ; & ce qui prouve parfaitement l'extrême considération où il étoit dans l'armée Chrétienne, sa rançon fut mise à deux cens livres d'or : somme très-considérable pour ce tems-là. C'étoit en effet un homme de naissance. Alors les Baillis, les Sénéchaux, les Prévôts ne se prenoient que parmi la Noblesse. On voit d'ailleurs ; que dans tous les actes publics il est qualifié Chevalier (b) ; titre que nul ne pouvoit obtenir,

(b) C'est la qualité qu'on lui donne dans le contrat de mariage de Foulques son fils, & dans un Arrêt du Parlement de 1587.

s'il n'étoit Noble de Parage, c'est-à-dire, de race. Ce fut lui qui le premier fit écrire en cahiers les actes de sa jurisdiction. Il commença par une compilation de tous les anciens réglements de Police, qu'il ramassa avec beaucoup de soin & d'exactitude. C'est un gros volume in-folio, qui est divisé en trois parties. La premiére contient toutes les Ordonnances pour la police de Paris, & les anciens statuts de tous les corps de métiers distribués par ordre alphabétique. La seconde est composée des réglemens & des tarifs de tous les droits qui se levoient en ce tems-là pour le Roi à Paris sur toutes les denrées & marchandises. La troisiéme est un recueil des titres concernant les Justices subalternes de la Capitale. C'est ce qu'on appelloit originairement *le livre blanc*, & qu'on a depuis nommé le premier volume des métiers, parce que les statuts qui les regardent en occupe la plus grande partie. Les deux plus anciens Manuscrits qui nous en restent, se trouvent à la Chambre des Comptes de Paris & à la Bibliothéque de Sorbonne.

La Mare. trait. de la pol. tom. 1. p. 261.

Ancienne maniére de publier les Loix & Ordonnances de nos Rois.

On remarquera à cette occasion, que dans les premiers tems de la

Monarchie il n'y avoit point de registres publics pour y transcrire les loix, ni d'autre lieu pour les conserver en originaux, que les Archives du Palais de nos Rois. Ce précieux trésor n'étoit confié qu'à leur Chancelier. C'est ce qui l'a fait nommer *la voix & le gardien de la justice*, *l'arsenal du droit*, *l'image du Prince*, *l'assistant du Thrône*, *le dépositaire des graces*, *l'arbitre des loix*, *le jurisconsulte de l'Etat*. Ainsi, lorsqu'il avoit plu à nos Souverains de faire de nouvelles Ordonnances, elles étoient adressées par le Chancelier aux Comtes ou premiers Magistrats des Provinces, qui en envoyoient des copies à leurs subalternes. Chacun d'eux les faisoit publier à ses Audiences & dans les places publiques. On voit un Edit de Charlemagne adressé au Comte Etienne de Paris, qui en fit la promulgation dans sa ville, en présence de tous les Officiers de son siége, *qui tous jurérent de l'observer à jamais*. Si quelques-unes de ces Ordonnances se trouvoient mêlées de quelques matiéres Ecclésiastiques, ce qui arrivoit souvent, elles étoient aussi envoyées aux Archevêques, qui les faisoient passer aux Evêques

Capit. Reg. Franc. tom. 1. col. 309. an. 803.

ques leurs suffragants & aux Abbés, pour tenir la main à l'exécution de ce qui les concernoit. Charles le Chauve voulant faire publier de nouveau les Capitulaires de son ayeul & de son pére, ordonne que les Comtes qui n'en auront aucun exemplaire, enverront leur Commissaire & un Greffier avec du parchemin pour en prendre des copies sur les originaux, qui à cet effet seront tirés de son trésor. Ibid. tom. 2. col. 67. an. 853.

Ce qui s'étoit pratiqué sous la premiére & la seconde Race, fut encore observé sous la troisiéme pendant plus de trois siécles. Tous les Edits étoient déposés dans les Archives du Palais Royal, & de-là envoyés aux Baillis & aux Sénéchaux qui avoient succédé aux Comtes, pour les faire publier à leurs Audiences & dans leurs Jurisdictions. On lit dans un ancien manuscrit de la vie de saint Louis, que ce religieux Prince « fit faire plusieurs Ordonnances sur le fait de la » justice, & les fit *enregistrer* en la » Cour & Auditoire du Châtelet de » Paris, & aux autres Auditoires des » Bailliages & Sénéchaussées de son » Royaume ». Ce mot d'*enregistrer* La Mare. ibid. p. 260.

dont se sert l'Auteur de cette piéce manuscrite, est très-remarquable, continue le sçavant Historien de la Police : c'est la premiére fois qu'il en soit fait mention dans nos Archives ou ailleurs, & il étoit alors très-nouveau. Avant le régne de ce saint Roi, on écrivoit les Actes sur une peau, ou sur plusieurs cousues ensemble. On les rouloit ensuite à la maniére des Anciens : de-là le nom de *volume* ou rouleau (du mot latin *volumen, à volvendo*, rouler) qu'on a donné tant aux livres qu'aux peaux qui contenoient ces actes. Ainsi au lieu de dire les Registres, on disoit les *rouleaux* du Parlement ou d'un tel tribunal. Etoit-on obligé pour rendre une piéce authentique, de l'apporter & de la faire insinuer dans le dépôt public de la jurisdiction ? cela ne s'appelloit point la faire *enregistrer*, mais simplement la faire mettre au nombre des Actes publics : *depositus apud acta.*

Origine de l'enregistrement des Edits & Lettres Patentes des Rois.

Boylesve avoit donné l'exemple des collections de ces Actes publics. Dès que le Parlement fut établi sédentaire, Jean de Montluc greffier de la Cour, ramassa en des cahiers reliés ensemble les principaux Arrêts qui

avoient été rendus précédemment & même de son tems : ouvrage qui fut continué & de beaucoup augmenté par ses successeurs. Ce sont ces compilations de piéces copiées & tirées d'ailleurs, qui ont donné commencement au nom de *Registre*, du latin *Regestum, quasi iterum gestum*, parce que les recueillir c'étoit en quelque sorte leur donner une seconde existence. On les nomma aussi *les Olim*, pour faire entendre que c'étoient des recueils de qui s'étoit passé autrefois, ou parce que le second, qui étoit autrefois le premier, commence par ces mots : *Olim homines de Bayona regni nostri* : ils ne remontent pas plus haut que le régne de Saint Louis. Cet établissement de registres est la véritable origine des enregistrements des Ordonnances & des Lettres Patentes de nos Rois. On en distingue de deux sortes, les unes générales pour tout le Royaume, les autres particuliéres, qui ne regardent que certaines Jurisdictions. « Les premiéres ont toujours été adressées au Parlement, ou autres Cours » supérieures, selon les matiéres : les » autres ont souvent été envoyées di- » rectement aux Prévôts, Baillifs &

Idem. ibid. p. 26.

» Sénéchaux : nos livres sont remplis » de ces exemples. Depuis ce moment » l'enregistrement a toujours été jugé » nécessaire à la notoriété des volontés » du Prince ». On ne doit pas oublier que *le droit de faire publier & d'afficher n'appartient en chaque ville qu'au Juge qui a la jurisdiction territoriale* (a). *Cela est si vrai, que dans les anciens le mot* Bannum *est pris quelquefois pour publication, quelquefois pour territoire : preuve incontestable que les deux droits de territoire & de faire publier sont inséparables.*

Le Roi passe à Lyon, & intercéde inutilement auprès du Pape pour l'Empereur.

Le Pape cependant étoit toujours à Lyon. Louis voulut passer par cette ville, pour y traiter de nouveau avec le Pontife des affaires de l'Empire.

(*a*) On voit un Arrêt du Parlement du premier Mars 1475, entre le Prévôt de Paris & les Généraux Maîtres des Monnoyes. Le premier s'étoit plaint que ceux-ci avoient entrepris de faire un cri dans Paris de par le Roi & de par eux : que c'étoit une entreprise sur sa charge, & qu'il ne se devoit faire aucun cri en cette ville que de par le Roi & le Prévôt de Paris. Sur quoi la Cour, après que les parties eurent été ouies au Parquet, ordonna qu'en tous cris & proclamations qu'il conviendroit faire en vertu des Sentences de la Chambre des Monnoyes, après que le Trompette auroit sonné, le Crieur diroit : *Or oyez de par le Roi notre Sire, & de par M. le Prévôt de Paris* ; & diroit ensuite : *On vous fait à sçavoir de par le Roi notre Sire, & de par Messieurs les Généraux Maîtres des Monnoyes, que présentement, &c.* La Mare qui cite livre neuf. fol. 106.

Mais quelques instances qu'il pût faire, Innocent demeura toujours inflexible. Rien ne toucha cet esprit indomptable, ni les besoins pressants de la Terre-Sainte, ni l'intérêt de la France qui s'épuisoit en quelque sorte pour aller au secours de la Religion dans ces contrées éloignées. Tout ce que le Monarque put en obtenir, se réduisit à beaucoup de pardons & d'indulgences, avec promesse de défendre son Royaume contre Frédéric & même contre le Roi d'Angleterre, quoique vassal du Saint Siége. Aussi-tôt le saint Roi prit le chemin d'Aiguemortes, résolu de s'embarquer au premier vent favorable. On l'avertit en descendant le Rhône, que le Seigneur de la Roche de Glui, Roger de Clorége, *qui avoit grand bruit de mauvais renom*, faisoit de grandes véxations aux passagers, rançonnoit les pélerins, *détroussoit & pilloit tous les marchands qui là passoient* : il en fit une sévére justice. Une partie du Château fut rasée, & le tiran forcé de restituer ce qu'il avoit enlevé. Joinv. p. 24. Guil. Nang. p. 346.

Il s'embarque à Aiguemortes & arrive heureusement en Chypre.

Tout étoit prêt pour l'embarquement, & le saint Monarque monta sur son vaisseau le 25 d'Août. La France

n'avoit point alors d'Amiraux en titre : la commiſſion s'en donnoit d'ordinaire à des Eſpagnols ou à des Italiens ; ce furent deux Génois qui en firent les fonctions à ce voyage. La flote étoit composée de trente-huit grands vaiſſeaux, ſans compter ceux qui portoient les vivres, les chevaux & les équipages. Auſſi-tôt, dit Joinville, « le maître de la nef s'écria à
page 24.
» ſes gens : Eſt votre beſogne prête ?
» Sommes-nous à point ? Tous répon-
» dirent que oui vraiment. Quand les
» Prêtres & Clercs furent entrés, il
» leur fit chanter au nom de Dieu ce
» bel igne, *Veni Creator Spiritus*, tout
» de bout en bout : & en chantant les
» mariniers firent voile de par Dieu.
» Incontinent, ajoute-t-il, le vent
» s'entonne à la voile, & tantôt nous
» fit perdre la terre de vue, ſi que
» nous ne viſmes plus que ciel & mer,
» & chacun jour nous éloignâmes du
» lieu dont nous étions partis. Et par
» ce, veux-je bien dire que icelui
» eſt bien fol, qui ſçût avoir aucune
» choſe d'autrui & quelque péché mor-
» tel en ſon ame, & ſe boute en tel
» dangier. Car ſi on s'endort au ſoir,
» l'on ne ſçait ſi on ſe trouvera au ma-

» tin au sous de la mer ». On voit un autre trait de la candeur de ces bons Chevaliers dans un accident qui leur arriva près des côtes de Barbarie. Ils furent près de trois jours à la vue *d'une grande montagne toute ronde*, sans pouvoir avancer ni réculer. « Adonc fusmes tous ébahis & espérions être tous » en péril de mort. Lors un très-bon » prud-homme d'Eglise nous dit : Seigneur, jamais je ne vis persécution » en Paroisse par force d'eaux, ou qu'il » en fût besoin, ou quelque autre inconvénient, que quand l'on avoit fait » dévotement la procession par trois » fois au jour de Samedi, Dieu & sa » mére ne les délivrât du mal, & ne » les ramenât à ce qu'ils demandoient ». On suivit le conseil du bon Prêtre. Bientôt on perdit de vue la fatale montagne, & l'on arriva en Chypre *le tiers Samedi d'après que fut faite la tierce procession.*

Louis avoit débarqué quelques jours auparavant au port de Limisso à la côté méridionale de l'Isle. Le roi Henri de Lusignan, accompagné de tous les grands Seigneurs du païs, vint le recevoir à la descente du vaisseau : il le conduisit ensuite à Nicosie, capi-

tale du Royaume, & le logea dans son Palais. Toute l'armée mit pied à terre les jours suivants, & se rafraîchit des fatigues de la mer. Les provisions de bouche s'y trouvérent en abondance ; on ne se lassoit point,
page 25.
dit Joinville, de voir & d'admirer les magasins que les pourvoyeurs François avoient faits. C'étoient d'un côté des milliers de tonneaux de vin posés les uns sur les autres avec tant d'ordre qu'on eût pu les prendre pour de grandes maisons artistement étagées ; de l'autre, des amas prodigieux de blés qui formoient au milieu des champs comme autant de grosses montagnes couvertes d'une herbe verte, parce que les pluyes en avoient fait germer la superficie. Ce qui les conserva toujours beaux & frais, jusqu'à ce qu'on voulût les transporter à la suite des troupes. Mais quoiqu'on n'eût rien à souffrir de la disette, le changement d'air, les mauvaises eaux, la bonne chére peut-être & la débauche causérent une espéce de peste qui emporta beaucoup de monde. Les Comtes de Dreux, de Montfort & de Vendôme, Archambaud de Bourbon,
Guil. Nang. p 347.
Robert, évêque de Beauvais, Guil-

laume des Barres, & près de deux cents cinquante Chevaliers en moururent. Le Saint Roi ne s'épargnoit pas dans cette désolation publique : il alloit lui-même visiter les malades & les consoler, sans craindre de gagner leur mal : il donnoit de l'argent aux uns, des remédes aux autres : il les exhortoit tous à profiter de leur état en l'offrant à Dieu, qui, content de leur bonne volonté, les vouloit couronner avant même qu'ils eussent combattu.

C'étoit contre son inclination qu'il avoit pris le parti de passer l'hiver en Chypre. Quoique la moitié des Croisés ne fût pas encore arrivée, *si n'eussent été les Barons & ses proches*, dit Joinville, *il fut hardiment parti seulet ou avec peu de compagnie*. Mais il sçut employer utilement ce délai qui couroit tant à son cœur. Les fonds de la plûpart des Croisés se trouvoient considérablement diminués par ce long séjour que personne n'avoit pu prévoir : il profita de la circonstance pour se les attacher par ses bienfaits. Joinville n'avoit plus que *douze vingt livres tournois d'or* : cependant il falloit faire subsister ses dix Chevaliers : plu-

Il termine tous les différents des Croisés & des Chrétiens du Levant.

page 25.

sieurs menacérent de le quitter. *Lors*, dit-il, *je fus quelque peu ébahi en mon courage, mais toujours avois fiance en Dieu. Quand le bon Roi sçut ma desconvenue, il m'envoya querir, me retint à lui, & me donna huit cens livres tournois.* Guillaume de Dampierre, Gui de Forés, Gaucher de Chatillon, Raoul de Couci, & beaucoup d'autres Seigneurs se voyoient dans le même embarras que le Sénéchal de Champagne : le généreux Monarque s'obligea pour eux à des marchands Italiens parmi lesquels on compte des Spinola & des Doria, noms qui sont devenus depuis si célébres. Le mélange des Latins avec les Grecs avoit fait naître de grands différens entre les Insulaires : Louis vint à bout de les appaiser. Les Grecs, par ses soins, revinrent de leur schisme, abjurérent les erreurs qu'ils y avoient ajoutées, & leur Archevêque fut rétabli. La division régnoit entre la noblesse Latine de Nicosie & son Archevêque : il eut aussi le bonheur de les réconcilier.

Guill. Nang. p. 347.

Mais ce qui étoit encore plus important, il fit la paix entre les Templiers & les Hospitaliers, en leur fai-

sant comprendre qu'envain ils s'étoient dévoués au service de Dieu, si par leurs inimitiés particuliéres ils effaçoient les belles actions qu'ils avoient faites en combattant contre les ennemis de la foi. Aithon, roi d'Arménie, & Boëmond V, prince d'Antioche & de Tripoli, se faisoient une cruelle guerre pour des intérêts fort embrouillés : il leur représenta si vivement les suites funestes de leurs divisions, qu'il les engagea enfin à conclure une tréve. *Ce Aithon*, dit Joinville, *étoit homme de grant renommée ; & y eut beaucout de nos gens qui passérent en Arménie pour aller en la bataille gagner & profiter : desquels onques puis n'en ouit-on nouvelles.* La piété du saint Roi Louis, & la sagesse qui paroissoit dans toutes les actions de sa vie, le rendoient tout puissant sur les esprits. On ne pouvoit le voir prier Dieu d'une maniére si persuadée, qu'on ne se sentît touché ; & plusieurs Sarrasins esclaves dans l'isle de Chypre, après l'avoir vu, demandérent le Baptême, & voulurent être de la Religion d'un Prince, qui étoit l'exemple de toutes les vertus. On ne voyoit parmi les Croisés que d'éternelles que-

page 27.

relles, qu'il n'étoit pas aisé d'accommoder. Le Monarque, obligé à beaucoup d'égards, agissoit en ces occasions moins par autorité que par douceur & par insinuation. Tous les grands Seigneurs fiers de leur naissance, & qui la plûpart faisoient le voyage à leurs dépens, n'obéissoient qu'à demi : les traiter avec hauteur, ç'eût été les rebuter. Il falloit de grands ménagements, & Louis possédoit admirablement cet art précieux. Sans oublier qu'il étoit leur maître, il leur faisoit sentir qu'il étoit leur ami. Chacun croyoit suivre son inclination, & ne suivoit réellement que son devoir. Jamais il n'employa la violence, & toujours il trouva le moyen d'obtenir ce qu'il vouloit. Ce fut encore à sa sollicitation que les Génois & les Pisans, acharnés depuis longtems les uns contre les autres, sacrifiérent enfin leur intérêt à celui de la Religion, & signérent une suspension d'armes.

Guill. Nang. Ibid.

Il reçoit une Ambassade d'un Prince Tartare : ce qu'on doit en penser.

Telles étoient les occupations du saint Monarque, lorsqu'il reçut une Ambassade de la part d'un Prince Tartare nommé Ercalthay, qui se disoit converti à la foi Chrétienne, & faisoit paroître le zéle le

plus sincére pour son avancement. Le chef de cette députation étoit un certain David, que des Religieux de la suite de Louis reconnurent pour l'avoir vu en Tartarie, où le Pape les avoit envoyés quelques années auparavant. Il remit au Roi une lettre pleine de traits de dévotion, où cependant l'affectation se remarquoit encore plus que le style du païs; & l'assura que le Grand Cham s'étoit fait baptiser depuis trois ans; que les Chrétiens n'avoient pas un plus zélé protecteur, & qu'il étoit prêt de favoriser de tout son pouvoir l'expédition des François. On croit aisément ce qu'on souhaite. Louis charmé de ces prétendues conversions qui pouvoient être si utiles à la Religion, fit tout l'accueil possible aux Ambassadeurs, les traita magnifiquement, les mena au service de l'Église pendant les fêtes de Noël, les renvoya comblés de ses bienfaits, & les fit accompagner de quelques Religieux chargés de présents pour leur Maître. C'étoit entre autres choses, dit Joinville, *une tente faite à la guise d'une Chapelle qui étoit moult riche & bien faite : car elle étoit de bonne escarlate fine, sur laquelle il fit entailler &* page. 25.

enlever par image l'Annonciation de la Vierge Marie, avec tous les autres points de la foi. Mais envain nos Ambassadeurs Jacobins & Mineurs cherchérent le prétendu Ercalthay, ils ne purent en avoir aucune nouvelle. La conversion du grand Cham se trouva de même un être imaginaire : loin de protéger les Chrétiens, il se préparoit à leur faire une cruelle guerre. Ce qu'on peut conjecturer de tout ceci, c'est que le Prince Ercalthay pouvoit être quelque petit Seigneur Tartare peu connu, & Chrétien tel qu'il y en avoit en ce païs là : de-là cette maxime énoncée dans sa lettre, « que Dieu » veut que tous ceux qui adorent la » croix, Latins, Grecs, Arméniens, » Nestoriens & autres, vivent en paix » ensemble, sans aucun égard à la di- » versité de sentiments ». Peut-être aussi cette fourberie étoit-elle l'ouvrage des Moines de ces contrées, gens corrompus pour la plûpart, & qui ne cherchoient qu'à tirer quelque chose de la libéralité du Roi, que son zéle pour la Religion exposoit plus qu'un autre à ces sortes de surprises.

Guill. Nang. p. 348.

Il se détermine à porter la guerre en Egypte.

La saison avançoit, & tout se préparoit au départ. Dès l'arrivée du Mo-

narque en Chypre, il s'étoit tenu un conseil de guerre, où les avis furent fort partagés sur les desseins de la campagne. Les uns vouloient qu'on allât droit à Ptolémaïs ou Saint Jean d'Acre, persuadés qu'on reprendroit aisément le Royaume de Jérusalem dont toutes les Places étoient démantelées. Le principal but des Croisades, disoient-ils, étoit de recouvrer la Sainte Cité, & Louis acquéroit une gloire immortelle, s'il pouvoit rétablir le culte du vrai Dieu dans ces mêmes lieux où le salut du monde avoit été opéré. Ainsi pensoient les Templiers & les Hospitaliers; soit que ce parti leur parût véritablement le meilleur, soit que leur intérêt les fît parler. Les autres, au contraire, ayant le Roi de Chypre à leur tête, prétendoient que la conquête du royaume de Jérusalem, à la vérité facile, ne se pouvoit pas soutenir contre la puissance du Soudan d'Egypte; qu'avant que toutes les Places en fussent relevées, la plûpart des Croisés seroient retournés en Europe; qu'il falloit aller à la racine du mal en attaquant Damiette; qu'après que les Soudans auroient été domptés, on

iroit prendre possession de la Palestine, sans que personne s'y opposât. Louis fut touché de ces raisons, & encore plus, lorsqu'il vit le Roi Henri & tous les grands Seigneurs de l'Isle, prendre la croix.

Ann. 1249.
Il envoye défier le Sultan d'Egypte.

Il fut donc résolu de porter la guerre en Egypte. Mais parce que les loix de l'honneur, de la Chevalerie & de la Religion ne permettent pas d'attaquer un ennemi sans aucune déclaration préliminaire, le Monarque envoya défier le Soudan qui régnoit alors sur cette belle partie de l'Afrique. Le Cartel annonçoit en même tems un Roi d'un courage intrépide, & un Missionnaire dévoré de zéle pour la foi. Melech-Sala, c'est le nom du Sultan, étoit sommé de rendre à la Croix l'hommage que tous les hommes lui doivent, s'il ne vouloit voir son païs ravagé par des gens qui ne craignoient rien quand il s'agissoit d'étendre l'empire de Jesus-Christ. On dit que ce malheureux Prince, soit qu'il sentît sa fin approcher, il étoit gangrené de la moitié du corps, soit qu'il craignît pour ses Etats, ne put lire cette lettre sans verser beaucoup de lar-

Traduct. Mss. de la Bibl. du Roi rapportées par la Chaise, Hist. de Saint Louis, tom. 1. p. 563, 564.

mes. Il répondit cependant avec fierté, « que les François auroient moins de » confiance en leur nombre & en leur » valeur, s'ils avoient vu le tranchant » de ces épées, qui venoient d'enlever » aux Chrétiens leurs anciennes & » leurs nouvelles conquêtes : que ja- » mais nation n'avoit insulté l'Egypte » sans porter la juste peine de sa té- » mérité : que ceux qui venoient l'at- » taquer de gayeté de cœur, connoî- » troient bientôt ce que sçavoient faire » des troupes jusques-là toujours vic- » torieuses, dont la premiére journée » seroit la derniére des Chrétiens : » que les enfants, comme dit le Saint » Alcoran, s'entretiendroient quelque » jour de ce qui en seroit arrivé : en- » fin que Dieu permet souvent que » le petit nombre remporte l'avantage » sur le plus grand, parce qu'il est » toujours pour ceux qui sont hum- » bles & patients ». Ainsi de part & d'autre on ne songea plus qu'à se pré- parer, les uns à l'attaque, les autres à la défense. Mais avant que de voir le saint Roi s'engager dans cette péril- leuse carriére, il semble nécessaire d'exposer la situation où se trouvoit alors la Chrétienté d'Orient, & de

faire connoître le caractére & la puissance des ennemis dont elle étoit investie de tous côtés.

Etat de la Chrétienté du Levant.

On a vu l'inutilité de la Croisade sous Philippe-Auguste & sous Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre : expédition dont tout le fruit fut la prise d'Acre & une tréve de trois ans avec Saladin, le fleau des Chrétiens. La nouvelle de la mort de ce héros de l'Asie, & des guerres civiles qui la suivirent, engagea un grand nombre de Princes Allemans à prendre la croix, & à passer en Palestine pour tirer avantage de cette division. La tréve avec les Infidéles n'étoit pas encore expirée : mais il y avoit ordre du Pape Célestin III de n'y avoir aucun égard : ordre plus digne d'un chef de brigands que d'un Pontife Chrétien. Ceux de ces nouveaux Croisés qui arrivérent des premiers, firent quelques hostilités. Saphadin irrité de cette infraction, assiégea Joppé ou Jaffa, l'emporta d'assaut, & fit passer plus de vingt mille Chrétiens au fil de l'épée. Le Roi de Jérusalem, Henri, comte de Champagne, marchoit pour secourir cette importante Place, lorsqu'il apprit qu'elle avoit été forcée. Le com-

Rog. de Hoved. p. 449. Spicil. tom. II. p. 472.

ble du malheur fut que ce Prince se tua en tombant d'une fenêtre qui s'écroula sous lui. Les autres Croisés d'Allemagne debarquérent sur ces entrefaites au port d'Acre, & répandirent par tout une si grande terreur, que les Sarrasins abandonnérent d'abord Sidon, ensuite Sarepta, & quantité de petites Places que les Chrétiens rasérent, dans la crainte d'être obligés de diviser leurs forces pour les garder. Baruth, ville très-forte, leur ouvrit ses portes. Ce fut là que d'un consentement unanime ils élurent Roi de Jerusalem Aimeri de Lusignan, qui venoit de succéder à la Couronne de Chypre par la mort de Gui, son frére. On alla aussi-tôt mettre le siége devant Thoron, le plus fort Château de la contrée, mais qui dans peu fut réduit à la derniére extrémité. Saphadin y accourut avec une puissante armée. On se préparoit de part & d'autre à un sanglant combat, lorsqu'un bruit se répandit tout-à-coup parmi les Chrétiens, que leurs principaux chefs faisoient filer les bagages vers Tyr : à cette nouvelle tout le monde prit la fuite. Les Sarrasins en firent autant de leur côté, sans qu'on sache pour-

Ann. 1197.

Vitri. 1124. Chron. Slavi p. 154.

quoi : de ſorte que les deux armées fuyant comme à l'envi, on peut dire que jamais on ne vit pareille déroute avec ſi peu de ſang répandu. Ce fut tout le fruit de cette Croiſade. La mort de l'Empereur rappella les Princes Allemands dans leur patrie, & leur retraite laiſſa les Chrétiens de Paleſtine preſque ſans ſecours. Heureuſement les diviſions des Infidéles obligérent Saphadin de renouveller la tréve pour ſix ans.

Ann. 1205. Telle étoit la poſition des Chrétiens du Levant, lorſque la mort leur enleva Aimeri de Luſignan. Ils députérent auſſi-tôt à Philippe Auguſte, pour lui demander un Roi qui fût capable de défendre le peu qui leur reſtoit. Le Monarque jetta les yeux ſur Jean de Brienne, à qui l'Hiſtoire attribue toutes les qualités qu'exigeoit un ſi
Ann. 1209. pénible emploi. Mais le nouveau Souverain étoit à peine en poſſeſſion du Trône, qu'il ſe vit ſur le point d'en
L'Abb. Bibl. p. 372. être précipité. Alors le Pape fit publier une nouvelle Croiſade ; mais les prédications de ſes Miniſtres n'aboutirent qu'à renverſer l'eſprit d'un nombre infini d'enfants de l'un & l'autre
Preher tom. 1. p. 281. ſexe, qui ſe mirent en tête, que Dieu

vouloit se servir de leurs foibles mains pour délivrer Jérusalem du joug des Infidéles. Plus de cinquante mille arborérent la croix, & ce qui fait bien voir jusqu'où peut aller le fanatisme, des Prêtres qui ne sçavoient guére mieux ce qu'ils faisoient, n'eurent pas honte d'autoriser leur folie & de se mettre à leur tête. Ceux d'Allemagne au nombre de vingt mille, dépouillés par les Lombards qui eurent la barbarie de les attaquer à main armée, furent obligés de retourner sur leurs pas, & périrent la plûpart par les chemins. Ceux de France, on en comptoit trente mille, s'embarquérent sur des vaisseaux que leur fournirent quelques marchands de Marseille. Tous, ou presque tous, eurent une fin malheureuse : les uns firent naufrage, les autres furent vendus en Egypte par ces Marchands mêmes qui s'étoient chargés de leur conduite : action abominable qui fut pour plusieurs la cause de la perte de leur Religion. Il y en eut néanmoins quelques-uns pour qui elle fut l'occasion d'un glorieux martyre. Quels étoient donc ces hommes assez barbares pour abuser de la simplicité de cette innocente jeunesse ! Quels les péres & mé-

Ann. 1213.

res assez dénaturés pour ne point s'opposer à une entreprise aussi extravagante ! Quel enfin le gouvernement, qui laissoit ainsi courir à sa destruction la plus chére espérance de l'Etat ! Ce trait donne une étrange idée du siécle qui le fournit.

Quelques années après, un grand nombre de Croisés Allemans & Frisons pour la plûpart, passérent la mer, & de concert avec le Roi Jean de Brienne, allérent mettre le
An. 1218. siége devant Damiette, qui étoit la seule Place d'Egypte capable de quelque résistance. Elle fut prise après une défense de quinze mois, qui fit périr bien de vaillans hommes : mais ils furent remplacés par d'autres qui arrivérent des diverses parties de
Vitri. Math. Par. p. 300. l'Europe, & surtout de la France. Ce nouveau renfort inspira des idées de présomption, qui eurent des suites bien funestes. Le Légat Pélage, appuyé des Ecclésiastiques qui ne trouvoient jamais qu'on en fît assez à la guerre, eut assez de crédit pour engager l'armée Chrétienne à marcher contre Mélédin qui venoit de succéder à Saphadin son pére. Ce fut envain que le malheureux Roi repré-

senta que c'étoit tout hazarder dans un tems où le débordement du Nil approchoit : envain qu'il fit valoir les offres du nouveau Soudan, qui consentoit de rendre Jérusalem rebâtie à ses dépens, avec tout le Royaume, qui cédoit même Damiette pour toujours, & six ou sept lieues de païs aux environs : il ne fut point écouté, & l'obstination de Pélage l'emporta. On se mit en marche pour aller au Caire, & ce qu'avoit prédit le sage Brienne, ne manqua pas d'arriver. L'armée engagée au milieu de l'inondation, sans provisions, sans vivres, se trouva trop heureuse d'en sortir par un traité honteux à la vérité, mais nécessaire dans la triste circonstance où l'on se trouvoit. Les Chrétiens rendirent Damiette, avec tous les esclaves d'Acre & de Tyr ; les Sarrazins de leur côté promirent de conduire l'armée en lieu de sûreté, de lui fournir pendant quinze jours toutes choses nécessaires à la vie, enfin de délivrer tout ce qu'il y avoit de captifs Chrétiens dans leurs Etats. Tout fut exécuté fidellement de part & d'autre, & l'on conclut une tréve de huit ans. Ann. 1221.

Ce fatal évenement obligea l'infor-

tuné de Brienne à passer en Europe, où il conclut le mariage d'Isabelle sa fille avec Frédéric, qui bientôt le força de lui céder le titre de Roi de Jérusalem. Mais les grands démêlés de cet Empereur avec les Papes ne lui permirent pas de se rendre si-tôt dans ses nouveaux Etats. Tout cependant y demandoit sa présence, & principalement la division des Templiers & des Hospitaliers, qui devenus riches, sans cesser de vouloir l'être encore davantage, oubliérent malheureusement la fin de leur institution. Jaloux les uns des autres, chacun des deux Ordres regardoit comme autant de perdu pour lui tout ce que l'autre acquéroit. On en vint jusqu'à se faire une guerre ouverte. Frédéric arriva enfin, & par ses négociations plus que par la force de ses armes, obligea le Soudan d'Egypte embarrassé par d'autres guerres, à lui rendre Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Thoron, Sidon, avec toutes les bourgardes & tous les villages jusqu'à Jaffa. Ainsi les Chrétiens se virent encore une fois libres dans la sainte Cité. Mais l'Empereur rappellé en Italie par la guerre que le Pape lui faisoit, n'eut pas le tems d'en relever les

Ann. 1226.

Math. Par. & alii.

Ann. 1229.

les fortifications qu'on avoit abbatues : elle demeura donc sans défense, exposée à celui qui seroit maître de la Campagne.

La tréve que Frédéric avoit conclue pour dix ans, fut observée assez réguliérement de part & d'autre. Elle alloit expirer, lorsqu'il se fit une nouvelle Croisade commandée par Thibaut comte de Champagne & roi de Navarre. On en a vû le mauvais succès : ils ne voulurent point combattre ensemble, & furent défaits par leur faute. Richard d'Angleterre y arriva quelque tems après, & s'il ne fit point de conquêtes, il eut du moins la consolation de faire mettre en liberté plus de cinq cens Chrétiens qui languissoient depuis deux ans dans les prisons des Infidéles. Heureux s'il eût encore pu terminer les querelles qui divisoient les Hospitaliers & les Templiers. Ceux-ci ne le virent pas plutôt parti, que loin d'observer le traité qu'il avoit fait avec Melech-Sala Soudan de Babylone, c'est-à-dire, du grand Caire, ils continuérent les hostilités plus vivement que jamais, & se liguérent avec le Soudan de Damas, qui permit aux Chrétiens de s'établir Ann. 124[illegible]

librement dans la Palestine depuis le Jourdain jusqu'à la mer, & même dans la ville de Jérusalem. Le Sultan d'Egypte s'allia de son côté avec un peuple dont le nom n'est pas moins incertain que l'origine : le plus grand nombre les appelle Corasmins, & les fait venir de Perse, d'où ils furent chassés par les Tartares qui inondoient alors l'Asie.

C'étoit une Nation Mahométane, très-guerriére, si féroce que personne
Ann. 1244. ne vouloit lui donner retraite, ennemie de tout le monde, & ayant tout le monde pour ennemi. Le Soudan de Babylone lui abandonna la Palestine, où elle mit
Guill. Nang. Gest. S. Lud. tout à feu & à sang. Jérusalem fut pillée, l'Eglise du S. Sépulcre prophanée, sept mille tant Chrétiens que Mahométans passés au fil de l'épée, & une
Math. Par. &c. multitude infinie de Religieuses, de femmes, de vieillards, & d'enfants égorgés. Deux fois les Croisés leur livrérent bataille : deux fois on vit couler des ruisseaux de sang : mais le nombre prévalut. L'armée Chrétienne fut défaite, & presque tous les gens de marque tués ou pris. On assure que des trois Ordres de Chevaliers il ne resta que trente-trois Templiers, vingt-six

Hospitaliers, & trois Teutoniques: ce qui mit le comble aux maux de la Terre-Sainte, dont on prétend que le saint Roi Louis eut révélation dans sa maladie : révélation qui le détermina à prendre la croix pour sauver la Religion dans ces mêmes lieux où son Auteur s'est immolé pour le salut du monde. Bientôt néanmoins celui qui éleve & renverse les Empires, mit fin à tant d'horribles brigandages. Les Corasmins battus par le Lieutenant du Soudan de Damas, chassés par le Sultan d'Egypte, livrés à l'épée des Sarrazins, furent enfin exterminés de façon que le nom même s'en perdit.

Tel étoit l'état de la Palestine, lorsque Louis prit les armes pour la secourir. Les Chrétiens y possédoient encore quatre principautés, celle d'Acre, où les Vénitiens, les Génois, les Pisans & quelques autres avoient chacun leur quartier, qui leur appartenoit, celle de Tripoli, celle de Tyr, celle d'Antioche : mais toutes se trouvoient investies de toutes parts par les Mahométans, dont le plus puissant étoit Melech-Sala, appellé dans nos Historiens tantôt Soudan de Babylone, tantôt Soudan d'Egypte. Ce fut

dans les Etats de ce redoutable Prince, que le Roi résolut de porter la guerre.

Ann. 1249. Tous les Croisés François étoient arrivés avec environ deux cens Anglois, sous la conduite de Guillaume Longue-Epée, comte de Sarisbery, qui voulut avoir part à cette pieuse expédition. On s'embarqua, dit Joinville, *le propre vendredi devant la Pentecôte, & le Roi fit crier que tous tirassent après lui, pour aller droit en Egypte.* La flotte étoit nombreuse : il y avoit plus de cent vingt gros vaisseaux, & plus de quinze cents petits : toute la mer en étoit couverte, *qui étoit plaisante chose à voir.* On alloit à pleines voiles, lorsque tout-à-coup le vent changea, l'air s'obscurcit, la mer devint grosse, & dans quelques moments l'orage fut si furieux, que tous les vaisseaux se trouvérent dispersés. L'art de la navigation n'étoit pas encore au point de perfection où il est aujourd'hui : chacun se laissa aller au gré des vagues. Les uns emportés par le vent abordérent au Port d'Acre, les autres furent jettés fort loin & sur des côtes *étrangéres, & le Roi ne les revit de long tems.* Le pieux Monarque, quand la tempête fut appaisée, se vit

Départ de Chypre. page 27.

page 28

à la hauteur de la pointe de Limisso, d'où il étoit parti. Il mit pied à terre pour faire dire la Messe, & y demeura quelques jours en attendant des vaisseaux de la flotte qui venoient se rejoindre au gros. Mais le nombre en étoit considérablement diminué, & dans la revue qu'il fit de son armée, il ne se trouva que sept cents Chevaliers, de deux mille huit cents qui s'étoient embarqués avec lui. Cette perte fut réparée en quelque sorte par l'arrivée de Guillaume de Ville-Hardouin, qui avoit succédé à Geofroy son frére dans la Principauté d'Achaïe, & du Duc de Bourgogne, qui avoit passé l'hiver en Morée. Tous deux amenoient un nombre considérable de troupes. Ce secours inespéré rendit au soldat l'air victorieux que la dispersion de la flotte lui avoit ôté.

Guil. Nang. p. 553.

On se remit donc en mer, & après quelques jours d'une navigation favorable, on arriva à la vue de Damiette. Cette ville passoit pour la plus belle, la plus riche, & la plus forte Place de l'Egypte, dont elle étoit regardée comme la clef principale. Elle étoit à une demi-lieue de la mer

Description de la ville de Damiette.

Sanud. p. 171.

entre deux bras du Nil, dont le plus considérable formoit un port capable de contenir les plus grands vaisseaux. C'est-là qu'on voyoit cette grosse tour que les Chrétiens avoient prise avec tant de fatigues sous Jean de Brienne, & où l'on comptoit, dit-on, jusqu'à soixante & dix chambres. Elle servoit en même tems de défense contre l'ennemi, & de barriére pour les vaisseaux qui arrivoient d'Ethiopie & des Indes. Une longue chaîne qui aboutissoit de cette forteresse à une des tours de la ville, fermoit tellement toute issue, que rien ne pouvoit ni entrer, ni sortir, sans la permission du Sultan. Ce qui lui procuroit un tribut immense, parce que c'étoit alors le seul passage pour les épiceries qui devoient être distribuées sur toutes les côtes de la Méditerranée. Le corps de la Place étoit fortifié d'une enceinte de murailles, double le long du Nil, triple du côté de la terre, avec des fossés aussi larges que profonds. On y avoit encore ajouté de nouveaux ouvrages, depuis qu'elle avoit été reprise sur les Chrétiens. C'étoit là que le Sultan avoit mis toute son espérance; là que tendoient tous les vœux de

Louis, persuadé que cette conquête le rendroit bientôt maître de l'Egypte.

On ne fut pas plutôt à la vue de l'ennemi, que toute la flotte se rassemble autour du Roi. Les principaux Seigneurs montérent sur son bord, & lui-même se présenta sur le tillac d'un air à donner de la résolution aux plus timides. Sa taille étoit avantageuse & bien proportionnée, *& vous promets*, dit Joinville, *que onques si bel homme armé ne vis ; car il paroissoit par-dessus tous depuis les épaules en amont* ; & quoiqu'il fût d'une complexion très-délicate, son courage le faisoit paroître capable des plus grands travaux. Il avoit les cheveux blonds, comme tous ceux de la maison de Hainault, dont il étoit par sa grand-mére, & réunissoit tous les autres agréments qui accompagnent d'ordinaire cette couleur. Sa chevelure extrêmement courte, suivant la coutume de ce tems-là, n'en laissoit que mieux voir les graces naturelles, répandues sur son visage. On remarquoit dans toute sa personne je ne sçais quoi de si doux en même-tems & de si majestueux, qu'en le voyant on se sentoit pénétré tout

Discours du saint Roi a l'armée.

page 43.

à la fois, & de l'amour le plus tendre, & du respect le plus profond. La simplicité même de ses habits & de ses armes, simplicité néanmoins qui admettoit toute la propreté qui ne va point à l'affectation, lui donnoit un air plus guerrier encore que n'auroit pû faire la richesse qu'il négligeoit. « Mes amis, dit-il aux chefs de » son armée, ce n'est pas sans dessein » que Dieu nous amene à la vûe de » l'ennemi, lorsque nous nous en » croyions encore fort éloignés : c'est » sa puissance qu'il nous faut ici envisager, & non pas cette multitude » de barbares, qui défend le Royaume où nous portons la guerre. Ne » me regardez point comme un Prince » en qui réside le salut de l'Etat & de » l'Eglise. Vous êtes vous-mêmes l'Etat & l'Eglise ; & vous n'avez en » moi qu'un homme dont la vie, comme celle de tout autre, n'est qu'un » soufle que l'Eternel peut dissiper, » quand il lui plaira. Marchons donc » avec assurance en une occasion, » où tout évenement ne peut que » nous être favorable : si nous en » sortons victorieux, nous acquérons au nom Chrétien une gloire

Math. Par. Edit. Lat. de Lond. en 1640. Add. p. 166. 167.

» qui ne finira qu'avec l'univers : si
» nous succombons, nous obtenons
» la couronne immortelle du marty-
» re. Mais pourquoi douter du suc-
» cès ? N'est-ce pas la cause de Dieu
» que nous soutenons ? Oui sans dou-
» te. C'est pour nous & par nous que le
» Sauveur veut triompher de ces bar-
» bares : commençons par en rendre
» gloire à son saint nom, & prépa-
» rons-nous à celle d'en avoir été les
» instruments ». On ne peut exprimer l'ardeur que ce discours inspira : bientôt les Sarrasins en ressentirent l'effet.

Le Sultan averti par ses sentinelles qu'on découvroit dans la mer une forêt de mâts & de voiles, envoya quatre Galéres bien armées, pour reconnoître ce que c'étoit. Elles parurent au moment même que Louis achevoit de parler ; & s'étant trop avancées ; elles se virent tout à coup investies par quelques bâtimens qu'on avoit détachés contre elles.

Trois accablées des pierres que lançoient les machines des vaisseaux François, furent coulées à fond avec tout l'équipage : la quatriéme eut le bonheur d'échapper, & alla porter la nouvelle

que le Roi de France arrivoit, suivi d'un grand nombre d'autres Princes. Aussi-tôt le Monarque Egyptien donna ses ordres pour se préparer à la défense, & dans peu, dit Joinville, *il y eut grande compagnie à nous attendre.* Le spectacle de part & d'autre avoit quelque chose de terrible & d'agréable tout ensemble. Toute la côte se trouva en un instant bordée *de toute la puissance du Soudan, qui étoient très belles gens à regarder.* Toute la plage étoit couverte de navires, dont les pavillons de différentes couleurs arboroient la Croix, & montroient à l'Egypte une vive peinture de la puissance des Chrétiens. La flote ennemie, composée d'un nombre infini de vaisseaux de guerre & de toutes sortes de bâtiments, étoit rangée en l'une des embouchures du Nil, par où l'on montoit vers Damiette. Le Sultan en personne, d'autres disent Facardin son lieutenant, le plus grand homme de guerre qu'eussent les Sarrasins, commandoit l'armée de terre, *portant les armes de fin or si très-reluisant, que quand le soleil y frappoit, il sembloit que ce fût proprement cet astre lui-même.* Le ciel & la mer retentissoient du

page 28.

bruit de leurs cors recourbés, & de leurs *naccaires*, especes de timbales énormes dont deux faisoient la charge d'un Eléphant; *chose épouvantable à ouir, & moult étrange aux François.* C'étoit en affrontant ces deux armées de terre & de mer, qu'il falloit hazarder la descente.

Dès que Louis eut fait jetter l'ancre, il manda les principaux chefs de l'armée, pour tenir conseil de guerre. D'abord tous les avis allérent à différer la descente, jusqu'à ce que le reste des vaisseaux écartés par la tempête fût rassemblé, *pour ce*, dit Joinville, *qu'il n'en étoit pas demeuré la tierce partie.* Mais le zéle du saint Roi ne s'accommodoit point de ce retardement. Animé d'un feu extraordinaire & divin qui lui présageoit la victoire, il représenta vivement que ce délai feroit croire aux Ennemis qu'on les craignoit : qu'il n'y avoit point de sureté à demeurer à l'ancre sur une côte fort sujette aux bourasques; qu'on n'avoit aucun port où la flote pût se mettre à couvert de l'orage, & des entreprises des Sarrasins; qu'une seconde tourmente pourroit disperser le reste aussi bien que ceux

La descente en Egypte est résolue.

Ibid.

qu'on vouloit attendre ; que ce retard enfin éteindroit cette premiére chaleur qui décide d'ordinaire pour toute la suite, & répandroit dans l'armée une impression de crainte dont on auroit peut-être de la peine à revenir. Tout le monde se rendit à des raisons si essentielles, & l'attaque fut résolue pour le lendemain à la pointe du jour.

Ordre de l'attaque.

On fit une garde exacte toute la nuit; & dès l'aurore on s'avança vers une assez grande Isle qui n'étoit séparée de la ville que par un bras du Nil, sur lequel il y avoit un pont de bateaux. C'étoit l'endroit même où Jean de Brienne avoit fait sa descente ; & le saint Roi Louis le choisit apparemment comme l'abord le plus aisé. Les vaisseaux s'approchérent le plus près qu'ils purent de la plage, qui étoit basse comme l'est toute l'Egypte, & d'un assez facile accès. Alors les troupes se jettérent dans une infinité de bâtiments plats que le Roi avoit fait faire en Chypre, & voguérent fiérement vers le rivage. Louis, pour donner l'exemple, descendit le premier dans sa barque, accompagné du Légat, qui portoit lui-même une croix

Guill. Nang. p. 353.

fort haute, pour animer les soldats par cette vûe. Une chaloupe cependant précédoit le Monarque : c'étoit celle qui portoit l'Oriflamme, cette fameuse banniére que les François avoient accoutumé de suivre dans les combats, & qu'ils n'abandonnoient jamais qu'avec la vie. Elle étoit entourée de quantité d'autres, que montoient les Princes fréres du Roi, tous les grands Seigneurs, & les Chevaliers armés de toutes piéces, avec la lance à la main, & leurs chevaux à côté d'eux. On avoit aussi dispofé sur les aîles des barques chargées d'Arbalétriers, pour écarter à coup de fléches les ennemis qui bordoient la rive à peu près dans le même ordre que le jour précédent. Ensuite venoit le reste des gens de guerre, qui faisoient comme le corps de réserve. Guil. Guiart p. 141.

Dès qu'on fut à la portée de l'arc, tout l'air parut obscurci de traits : la chaloupe qui portoit l'Oriflamme, fut la premiére qui gagna le rivage. *Quand le bon Roi*, dit Joinville, *sçut qu'elle étoit arrivée à terre*, transporté de cette valeur héroïque qu'il a portée au dernier dégré, il sortit de son Descente du Roi & son intrépidité.

vaisseau malgré les efforts du Légat qui vouloit le retenir, se jetta dans la mer où il eut de l'eau jusqu'aux épaules, *& s'en alla droit aux ennemis, l'écu au cou, son heaume en la tête, & son glaive au poing.* L'exemple du Monarque fut un ordre bien pressant pour des François. Aussi-tôt la plage retentit du cri ordinaire, *Montjoie Saint Denis* : tout le monde, Princes, Chevaliers, Soldats, se précipitérent à travers les vagues, & malgré la vigoureuse résistance des Sarrasins, prirent terre de tous côtés. Le Sire de Joinville aborda des premiers & sauta sur la rive avec ses gens vis-à-vis d'un gros de six mille Sarrasins à cheval. Ceux-ci *frappérent des éperons* droit aux nouveaux débarqués, qui sans s'étonner, se couvrirent de leurs boucliers, *fichérent à terre leurs lances, les pointes devers l'ennemi*, & formérent comme une espéce de rempart, derriére lequel les bataillons se rangeoient à mesure qu'ils arrivoient. On vit un moment après, paroître Baudouin de Rheims, qui joignit le Sénéchal de Champagne avec mille hommes, & fut joint lui-même par le Comte de Jaffa, qui se présenta *moult-noblement.*

page 29.

Alors tout s'ébranla pour enfoncer les Infidéles qui tournérent bride, & s'enfuirent sans rendre de combat.

On voyoit les mêmes prodiges de valeur du côté du Roi. Il prit terre à travers une grêle de flêches qui couvrit toute l'armée, mais qui ne l'empêcha pas de se prosterner un moment, pour rendre graces à Dieu d'un commencement si favorable. Déja il se mettoit en devoir d'aller charger les Sarrasins, *lorsque ses gens le firent arrêter & demeurer*, jusqu'à ce que son bataillon fût formé. Par tout l'attaque étoit la même; par tout le succès fut égal. Bien-tôt le rivage fut nettoyé par les archers Chrétiens, ou gagné par les Chevaliers à coups d'épée. Les Egyptiens, après une opiniâtre résistance, se virent enfin forcés de se retirer en désordre, laissant un grand nombre des leurs sur la place. Ils ne furent pas plus heureux sur la mer. Leurs navires résistérent quelque-tems, & leurs machines firent un fracas prodigieux: mais celles des François lancérent de grosses pierres & des feux d'artifices avec tant de promtitude, d'adresse & de bonheur, que les Infidéles maltraités par-tout furent

Défaite de la flote & de l'armée des Sarrasins.

Joinv. p. 30.

obligés de plier après un combat de plusieurs heures. L'abordage acheva leur déroute. Une partie de leurs vaisseaux fut prise ou coulée à fonds : l'autre remonta le Nil, & les Croisés demeurérent maîtres de l'embouchure.

Guill. Nang. p. 351.

Louis cependant avoit eu le tems de ranger ses troupes en bataille à mesure qu'elles abordoient : il se mit à leur tête, & marcha droit aux Sarrasins, qui s'étoient renfermés dans leurs retranchements. Ce ne fut d'abord que de simples escarmouches: mais bien-tôt l'action devint générale. On se battit de part & d'autre avec fureur, les Egyptiens, pour effacer les premiéres taches de cette journée, les François pour ne pas se laisser arracher les lauriers qu'ils venoient de cueillir. Ces braves Croisés se surpassérent en quelque sorte eux-mêmes à l'exemple de leur saint Roi, qu'on voyoit toujours le premier par tout, & qui dans cette grande occasion, si l'on en croit les Auteurs du tems, fit des choses qui annoncent plus qu'un simple héros mortel. Le carnage fut grand du côté des Infidéles, qui perdirent entre autres le Commandant de Damiette &

Chron. Fl. p. 55.

Guil. Guiart. p. 142.

deux autres Emirs très-distingués. Enfoncés de tous côtés, ils abandonnérent une seconde fois le champ de bataille, & se sauvérent dans la ville. On ne compte parmi les Croisés que cinq ou six hommes tués ou noyés. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, fut le seul Seigneur de marque qui périt de la main des ennemis. Il avoit cherché la mort en aventurier, il expira percé de mille coups. Heureux, s'il eut en vue de donner son sang pour la foi, d'avoir effacé aux yeux de Dieu des fautes que la postérité, qui ne sçait point pardonner, reprochera éternellement à sa mémoire. C'est ainsi que deux fois vainqueur dans un seul & même jour, Louis demeura maître de toute la rive occidentale du Nil, du pont qu'on n'eut pas la précaution de rompre entiérement, & de la principale embouchure de ce fleuve si fameux.

Le lendemain le Roi donna ses ordres pour débarquer ce qui restoit d'hommes & de chevaux. Déja un nombre prodigieux de manœuvres étoient occupés, les uns à remonter les machines, les autres à réparer le pont dont on n'avoit rompu qu'une

Le Roi entre dans Damiette.

partie, lorſqu'on vit Damiette tout en feu. Un moment après, quelques eſclaves Chrétiens en ſortirent & vinrent avertir le Monarque que les ennemis, ſur le bruit de la mort de leur Soudan, avoient abandonné la ville & l'avoient livrée aux flammes. On eut quelque peine à croire une choſe ſi extraordinaire. Louis y envoya, & l'on n'y trouva que quelques malheureux Chrétiens morts ou mourants, que les barbares en s'enfuyant avoient maſſacrés de rage. On détacha auſſitôt un corps de troupes tant pour éteindre le feu, que pour ſe ſaiſir des portes, & ſe mettre hors d'état de craindre une ſurpriſe. Le ſaint Roi y entra enſuite en proceſſion, nud-pieds, nud-tête, accompagné de la Reine, des Princes ſes fréres, du Roi de Chypre, de tous les Seigneurs de l'armée, & précédé du Légat, du Patriarche de Jéruſalem, des Evêques, & de tout le Clergé du camp. On alla deſcendre de cette maniére à la grande Moſquée que le Légat *réconcilia*, car elle avoit été bénite & dédiée à la Mére de Dieu, lorſque Jean de Brienne prit Damiette. On chanta le *Te Deum* dans ce même lieu où la

Guil. Nang. p. 354.

veille tout retentissoit du nom de Mahomet, & la Messe y fut célébrée solemnellement. La plûpart des Croisés, qu'un événement si peu attendu touchoit sensiblement, versérent des larmes de joie, & reconnurent sur eux la protection visible du Ciel. Le pieux Monarque, avant que de sortir de la nouvelle Eglise, forma le dessein d'y fonder un évêché & un Chapitre, pour y chanter nuit & jour les louanges du Dieu des armées.

Ce grand Prince, couvert en ce jour de toute la gloire des héros, s'humilioit de plus en plus, & sans se donner aucune part à la victoire, protestoit hautement qu'il ne la devoit qu'à Dieu seul. C'étoit en effet une chose qui tenoit du prodige, qu'une poignée de gens de pied, tout mouillés, qui ne pouvant aborder qu'à la file, avoient à peine le loisir de former quelques bataillons, eussent mis en fuite en aussi peu de tems une armée si nombreuse & si puissante en cavalerie; que des vaisseaux qui n'étoient montés que par des mariniers, eussent vaincu & dissipé toute une grande flote bien armée; enfin qu'une des plus fortes Places de l'Orient eût été

abandonnée ſans rendre aucun combat par des gens qui après tout étoient ſoldats, & ne manquoient ni de réſolution ni d'adreſſe, comme ils le firent aſſez paroître quelques mois après. C'eſt, diſoit Louis, que l'Etre des êtres tient tout en ſa main, & répand ſur les hommes, quand il lui plaît, ou l'eſprit de confiance, ou l'eſprit de terreur.

Partage du butin : plaintes à ce ſujet.

Le ſaint Roi fit enſuite ramaſſer tout le butin. On mit à part les vivres, les armes & les machines de guerre : mais on ne trouva que pour ſix mille livres de marchandiſes : les Sarraſins les avoient ou emportées, ou cachées, ou brûlées. *Ce fut*, dit Joinville, *une même choſe comme qui bouteroit demain le feu au Petit-Pont à Paris, dont Dieu nous garde de tel dangier.* Auſſitôt le Monarque aſſembla tous les Barons & les Prélats de ſa ſuite, pour délibérer *comment ces biens ſe devoient départir.* Tous furent d'avis qu'il falloit garder pour l'approviſionnement de la Place toutes les munitions tant de guerre que de bouche, & faire diſtribuer le reſte aux troupes ſelon qu'il ſeroit trouvé plus à propos. On voulut charger de cette commiſſion

page 31.

bon prudhomme Messire Jean de Valeri, gentilhomme Champenois, plus distingué encore par ses mœurs que par sa qualité, & rigide observateur des anciens usages. « Sire, répondit ce » généreux Chevalier, on ne peut être » plus sensible que je le suis à l'hon- » neur que vous me faites : mais je » supplie très-humblement Votre Ma- » jesté de vouloir bien me dispenser » de l'accepter. On a toujours obser- » vé anciennement de laisser un tiers » du butin à celui qui commandoit, » & de partager tout le reste en com- » mun. Je ne sçais point corriger mes » péres & mes aînés. S'il vous plaît » me remettre les deux parts de fro- » mens, orges, ris, & autres choses » qu'avez retenus, très-volontiers les » disperserai aux pélerins pour la » gloire de Dieu : autrement, ne vous » déplaise, l'offre ne prendrai point. » Le Roi, continue Joinville, qui se » pique toujours de dire la vérité, » n'eut pas agréable ce conseil, & de- » meura ainsi la chose : dont main- » tes gens se tinrent très-mal contents » de lui, de quoi il avoit desrompu » les bonnes coutumes anciennes ».

Ibid. & p. 32.

Quelques Croisés néanmoins qui,

Les Croisés prennent la résolution de passer l'été à Damiette.

après ce qui venoit d'arriver ne croyoient rien d'impoſſible, demandoient qu'on les menât droit à Alexandrie ou au Caire : mais tout le Conſeil s'y oppoſa. On ſe ſouvenoit encore de la défaite de Jean de Brienne, & le tems approchoit où le Nil, par ſes inondations, devoit rendre les campagnes impraticables. C'eſt un effet purement naturel, qui ne manque jamais d'arriver tous les ans : de-là dépend la fertilité de l'Egypte. On ne peut exprimer les allarmes des anciens Egyptiens, lorſque ce débordement retardoit ſeulement d'un jour. Alors, diſent les hiſtoires orientales, ils prenoient une jeune fille, la plus belle qu'ils puſſent trouver, & la noyoient richement parée dans le fleuve, comme une victime capable de fléchir ſa colére & de mériter ſes faveurs. Les Califes, ajoute-t-on, abolirent cette cruelle dévotion, pour lui en ſubſtituer une autre moins barbare à la vérité, mais également ridicule : ils ſe contentérent d'y faire jetter une lettre, par laquelle ils lui ordonnoient de déborder, ſi toute fois c'étoit la volonté de Dieu. Les Croiſés ignoroient ſans doute, ou vouloient ignorer que la

crue du Nil ne commence que vers le quinziéme de Juin. Si après la prise de Damiette, ils eussent été droit au Caire, il est certain que dans la consternation où étoient les Sarrasins, ils auroient eu tout le tems de s'emparer de cette grande ville alors très-peu fortifiée : conquête qui leur livroit toute l'Egypte sans tirer l'épée.

Désordres causés par leur inaction.

Mais un des plus dangereux effets de la prospérité est d'aveugler l'esprit. On voulut se reposer sur ses lauriers, & cette inaction fut la perte des troupes. Envain le saint Monarque essaya de s'y opposer en proposant de nouveaux exploits, il fallut céder au torrent des opinions qui furent presque toutes d'attendre, & les vaisseaux dispersés par la tempête, & le Comte de Poitiers qui devoit amener un renfort considérable. Envain il donnoit l'exemple d'une vie toute chrétienne : l'abondance & l'oisiveté firent plus de mal dans son armée que tant d'exemples de vertu ne purent faire de bien. Elles y produisirent d'abord le relâchement, ensuite le désordre, enfin la débauche grossiére. Les jeunes Chevaliers ne se voyant point d'ennemis en tête, s'abîmérent dans les plaisirs.

Le grand jeu les posséda, & leur fit perdre la raison avec leurs biens : ils se consolérent avec le vin, de la perte de leur argent, de leurs chevaux & même de leurs armes : leur fureur alla même jusqu'à violer & filles & femmes, au mépris de toutes les loix divines & humaines. Les grands Seigneurs consumoient tous leurs fonds en festins, dont la magnificence étoit le moindre excès. Les simples soldats passoient les jours & les nuits à boire & à jouer. Tout étoit plein de lieux de prostitutions : il y en avoit *jusqu'à l'entour du Pavillon Royal, qui étoient tenus par les Gens du Roi.* On peut dire enfin avec un célébre Moderne, *que toutes sortes de vices y régnoient, & ceux que les Pélerins avoient apportés de leurs pays, & ceux qu'ils avoient pris dans les pays étrangers.*

Joinv. p. 32.

M. Fleury, mœurs des Chrét. p. 399.

Le Roi s'efforce envain d'y remédier: il est peu obéi.

Louis gémissoit devant Dieu de tant d'excès, rendoit ordonnances sur ordonnances, agissoit par priéres avec les uns, menaçoit les autres, tantôt indulgent, tantôt sévére. Il arriva encore *que les Gens du Roi, logés à leur aise dans cette cité de Damiette*, rançonnérent les Marchands étrangers, qui ne pouvant exposer leurs denrées

dans

dans des places publiques, sans payer auparavant des sommes exorbitantes, n'y venoient plus, parce qu'ils n'y trouvoient plus leur compte : *ce qui fut un très-grand mal & dommage.* Le Monarque faisoit ce qu'il pouvoit pour remédier à tant de désordres : mais le peu d'obéissance qu'il trouva rendit presque tous ses efforts inutiles. On doit dire néanmoins à la gloire immortelle de ce grand Prince, que tous les étrangers se louoient hautement de sa justice, & publioient par tout qu'il leur donnoit les mêmes marques de bonté qu'à ses propres sujets. Quant à ses domestiques qui dépendoient de lui plus particuliérement, ils furent châtiés très-sévérement, chassés & renvoyés en France, quoiqu'ils lui fussent nécessaires : mais il aima mieux se priver de leur service, que de voir deshonorer impunément la Religion & son Auteur.

Cependant Mélech-Sala, Soudan d'Egypte, quoique mourant & dépouillé d'une Place qu'on regardoit comme le salut de l'Etat, n'avoit rien perdu de sa fierté. Il écrivit au Roi, « que cette » quantité de vivres & d'instruments » d'agriculture dont il avoit chargé

Le Sultan lui écrit & lui offre la bataille : il répond en grand Prince.

Math. Par. Addit. p. 168.

» ses vaisseaux, devenoient une pré-
» caution très-inutile: que c'étoit à lui
» de faire les honneurs de son païs;
» qu'il s'engageoit enfin à fournir aux
» François assez de blés pour le séjour
» qu'ils feroient dans son Royaume ».
Louis crut se devoir à lui-même d'oublier pour un moment la modestie qui lui étoit naturelle: il répondit en grand Roi, « qu'il avoit pris terre en
» Egypte au terme qu'il s'étoit lui-
» même marqué, mais qu'il ne s'en
» étoit point encore fixé pour le re-
» tour ». Bien-tôt les Infidéles eurent rassemblé toutes leurs forces. Alors le fier Sultan envoya offrir la bataille, marqua le vingt-cinquiéme de Juin, & laissa le choix du lieu. La réponse du saint Monarque fût, « qu'il n'ac-
» ceptoit aucun jour préfix, parce-
» que c'étoit excepter les autres; qu'il
» défioit Mélech-Sala pour le lende-
» main comme pour tous les autres
» jours; qu'en quelque endroit & à
» quelque heure qu'ils se rencontras-
» sent, il le traiteroit en ennemi, jus-
» qu'à ce qu'il pût le regarder comme
» son frére ». C'est que ce sage Prince, instruit que le Soudan avoit un mal incurable, espéroit profiter du trouble & des guerres civiles que sa mort

causeroit parmi les Sarrasins. Il se contenta donc de fortifier son camp, & de faire bonne garde : elle étoit très-nécessaire.

Les Infidéles venoient tous les jours, & les escarmouches étoient fréquentes. Les Bedouins surtout causoient de perpétuelles allarmes. C'étoit une sorte d'Arabes qui habitoient dans les déserts, ne vivant que de leurs troupeaux, volant leurs voisins, pillant les passants, ravageant l'univers. Ils s'étoient répandus dans tout l'Orient pour offrir leurs services à celui qui les payeroit plus généreusement : gens sans foi, toujours prêts à se déclarer pour le plus fort, & changeant de parti aussi souvent que de demeure. Leurs habits étoient des peaux de bêtes : la lance & l'épée composoient toutes leurs armes : le reste leur paroissoit un poids du moins inutile. D'ailleurs braves & déterminés ; mais peu délicats sur la gloire, ils ne regardoient point comme une chose honteuse de fuir d'un côté, pour courir surprendre de l'autre. Ils avoient pour maxime constante, que le moment de la mort est tellement déterminé, qu'on a beau s'exposer ou se ménager dans les com- Joinv. p. 49.

fats, on ne peut l'avancer ni le reculer. *Moi-même*, dit Joinville, *j'ai vu depuis mon retour d'Outre-mer, aucuns portans le nom de Chrétien, qui tiennent cette même loi : comme si Dieu n'avoit point de puissance de nous mal faire ou aider, & de nous eslonger ou abréger les vies : qui est chose hérétique.* On connoît encore aujourd'hui ce peuple singulier sous le même nom de Bédouins, si toutefois on peut appeller peuple un vil ramas de sauvages, qui ne connoissent d'autre généalogie que celle de leurs chevaux qu'ils distribuent en trois classes, celle des nobles, celle des mésalliés, celle des roturiers. C'est sans doute la seule nation qu'on ait vu subsister si longtems dans le même païs & sous les mêmes loix, ou pour mieux dire, sans avoir ni païs ni loix. Ces barbares, excités par le prix que le Sultan avoit mis aux têtes des Chrétiens, c'étoit un besan d'or, entroient la nuit dans le camp, & manquoient rarement de mériter la récompense promise : ce qui obligea le Roi à redoubler les corps de garde, & à défendre sous les plus griéves peines de s'écarter sans congé.

Un jour que les Sarrasins firent mine

de vouloir donner l'assaut au camp, tout ce qu'il y avoit de plus brave dans l'armée Chrétienne demanda au Roi la permission de sortir pour aller faire le coup de lance contre-eux. Joinville fut un des plus ardents à solliciter cette faveur : mais le Sire de Beaumont, sans attendre la réponse du Monarque, le lui défendit avec beaucoup de hauteur. Le mérite extraordinaire de ce Seigneur, son âge, ses services lui faisoient prendre peut-être plus d'autorité qu'il ne devoit : l'amour du bien public est son excuse. Ce fut en effet cette exacte observation de la discipline, qui sauva les troupes. « Il » est bon, dit un judicieux Moderne, » qu'il se rencontre de ces sortes d'es» prits libres & amateurs inflexibles » de l'exactitude, qui n'en étant pas » dans le fond moins tendres pour » leurs maîtres, récompensent sou» vent par des choses bien réelles, » ce qu'il peut y avoir de dur dans » leur procédé ». On n'accorda cet honneur qu'à huit Preux, également distingués par leur valeur & leur sagesse, *qui avoient eu & gagné maintes fois le prix d'armes, & qu'on souloit appeller les bons Chevaliers*. Joinville

Joinv. p. 32.

La Chaise, Hist. de Saint Louis. tom. 2. p. 598.

Joinv. p. 33.

n'en nomme que cinq, Geoffroi de Sargines, Mathieu de Marli, Philippe de Nanteuil, Imbert de Beaujeu ; & le maître des Arbalêtriers Thibaud de Montleart. Gautier d'Autrêche, brave gentilhomme de la Maison de Châtillon, emporté par son courage, sortit malgré les défenses, & suivi d'un seul Ecuyer, piqua droit aux Infidéles. Il étoit monté sur un cheval entier fort en bouche, qui le précipita rudement à terre. Aussi-tôt quatre Sarrasins fondent sur lui, & le frappent à coups redoublés de leurs pésantes masses. Il alloit tomber au pouvoir des ennemis, lorsque le Connêtable de Beaujeu parut comme un foudre, & le délivra de leurs mains. On le transporta dans sa tente, où bientôt il expira regretté de tout le monde, excepté du Roi, qui dit très sagement, « qu'il seroit fâché d'avoir dans » son armée beaucoup de ces faux braves, ennemis de toute subordination, qui ne sçavent que se faire » tuer sans nécessité ». Tout le reste de l'Eté se passa en de pareilles rencontres qui ne décidérent de rien.

Alfonse comte de Poitiers s'embarque pour l'Egypte.

Le Comte de Poitiers cependant se hâtoit de mener un secours considé-

rable au Roi son frére, & n'épargnoit rien pour cela. On voit un traité de ce tems, par lequel Hugues le Brun comte d'Angoulême, s'oblige de le servir un an avec douze Chevaliers, à condition qu'ils auroient tous sa table; qu'il lui prêteroit quatre mille livres; & qu'il lui assureroit une rente de six cens livres à perpétuité. Le Pape de son côté n'oublioit rien pour lui faire de l'argent: il lui accorda par un Bref Apostolique tout ce qu'on tireroit des Croisés qui voudroient racheter leur vœu, & toutes les sommes destinées par testament en œuvres de piété dont l'objet ne seroit pas déterminé. L'Empereur lui-même lui envoya des vivres d'Italie, & lui fit présent de cinquante chevaux; « charmé, disoit-il, » de trouver l'occasion de s'acquitter » d'une partie des obligations qu'il » avoit à la France pour les bons offi- » ces qu'il en avoit reçus dans ses » malheurs. » Alfonse avec ces secours se rendit à Aiguemortes, où toute l'armée fit voile le même jour que le Roi s'étoit embarqué l'année précédente.

Chron. MS. de la Bibl. de M. de Thou. p. 551. 55.

Invent. 9. tom. 4. Croif. p. 5.

Petr. de Vin. p. 434. 438.

Le Comte Raymond de Toulouse s'y étoit aussi rendu, non pour être de

Mort du Comte de Toulouse.

cette expédition où il s'étoit engagé par tant de serments, mais pour voir sa fille qui étoit de ce voyage avec son mari & avec la Comtesse d'Artois sa belle sœur. Ce Prince autrefois, l'objet de la haine de Rome, alors son plus cher favori, se préparoit à marcher contre Thomas de Savoie, malheureux excommunié, que le Pape venoit de priver de toutes les pensions qu'il recevoit de la Flandre, pour avoir épousé une Princesse d'un grand mérite, mais fille de Frédéric, c'est-à-dire, d'un Empereur proscrit. Déja Raymond avoit touché de grosses sommes pour lui faire la guerre, lorsqu'il se sentit frappé d'une maladie dangereuse, qui l'enleva en très-peu de tems à Milhaud, l'une des principales villes de Rouergue sur le Tarn. Rien de si édifiant que la fin d'une vie si cruellement agitée. On ne doutoit plus de l'orthodoxie de ses sentiments : il venoit de faire bruler vifs dans Agen près de quatre-vingt *Croyants des Hérétiques* : signe alors non équivoque de la plus pure Catholicité. Aussi tous les Sacrements furent-ils pour ce rigide zélateur : un fameux solitaire, nommé Albaronier,

Math. Par. p. 771. 825.

Guil. de Pod. c. 48. p. 701.

reçut sa confession ; & l'Evêque d'Albi lui apporta le saint viatique. L'extrême foiblesse où il étoit ne l'empêcha point de sortir de son lit, d'aller au devant du corps de Jesus-Christ, & de communier à genoux sur le pavé de sa chambre. Son testament respire les mêmes sentiments de piété. Il y ordonne la restitution de tout ce qu'il peut avoir acquis injustement ; légue dix mille marcs sterling pour des aumônes, avec toute son argenterie, tous ses bijoux & tous ses troupeaux ; enjoint à la Princesse Jeanne sa fille, qu'il institue son héritiére universelle, d'entretenir pendant un an cinquante Chevaliers armés pour le service de la Terre-Sainte, de rendre à la Reine-mére de France l'argent qu'elle lui a prêté pour le voyage d'outre-mer, de renvoyer au Pape les sommes qu'il a touchées pour lever des troupes contre Thomas de Savoie ; défend de causer aucun préjudice à ses sujets touchant les impositions qu'ils lui ont accordées, *non par devoir, mais de leur propre volonté* ; laisse le gouvernement de tous ses Etats à Sicard d'Alaman jusqu'au retour de sa fille ; enfin déclare qu'il choisit sa sépulture,

Tres. des ch. Toul. sac. 5. n. 64.

Math. Par.

dans le Monastére de Fontevraud aux pieds de la Reine Jeanne sa mére, fille de Henri, roi d'Angleterre, & sœur de Richard Cœur de Lyon.

Son éloge. Ainsi mourut âgé de cinquante & un an, Raymond VII. comte de Toulouse, l'un des plus grands capitaines de son siécle, qui sans être exemt de défauts, sçut les compenser par des vertus bien supérieures. Prince vaillant, spirituel, sage, doux, affable, libéral, magnifique: mais léger dans sa conduite vis-à-vis des hérétiques qu'il ménagea trop, dit-on, dans certaines circonstances, qu'il poursuivit dans d'autres avec un zéle trop outré. La mort le surprit au milieu de ces cruelles exécutions: il alla, dit un judicieux Moderne, « apprendre le dénouement des incompréhensibles variétés de sa vie; de tant de soumissions & tant de révoltes; de ces élans de zéle pour l'Eglise, qui ne le rendoient peut-être guere moins coupable que la persécution qu'il lui faisoit quelquefois; de tant de censures & d'absolutions entassées les unes sur les autres; de tant de calamités enfin attirées soit par les guerres qu'on lui fit peut-être

La Chaise, Hist. de Saint Louis tom 1. p. 606.

» légérement, soit par celles qu'il fit » de même ». On embauma son corps, qui fut transporté d'abord au Monastére du Paradis en Agénois, ensuite à l'Abbaye de Fontevraud. C'étoit, dit Guillaume de Pui Laurent, un spectacle digne de compassion, de voir les peuples aller en foule au devant du convoy, le suivre en pleurant, & se désoler de la perte d'un Seigneur, qui méritoit véritablement d'être regretté de ses sujets. Telle fut la fin de la postérité masculine des Comtes de Toulouse, après quatre siécles écoulés depuis Frédelon, que le Roi Charles le Chauve créa Comte de Toulouse en 849.

Guil. de Pod. c. 48. p. 701.

Aussi-tôt la Reine Blanche envoya les deux fréres Gui & Hervé de Chevreuse, avec Philippe thrésorier de saint Hilaire de Poitiers, pour prendre possession du païs au nom d'Alfonse son fils, & de Jeanne sa belle-fille. Elle ne trouva aucune opposition. La principale Noblesse & les notables de la Province assemblés dans le Château Narbonnois à Toulouse, jurérent une fidélité inviolable aux deux jeunes époux, conformément au traité conclu à Paris entre le feu Comte &

Blanche envoye des Commissaires pour prendre possession des Etats de Raymond, au nom d'Alfonse son fils.

Hist. de Lang. tom. 3. p. 467. & suiv.

le Roi : ce qui prouve qu'on n'eut aucun égard au testament de Raymond, que le Comte de Poitiers voulut même faire casser à son retour. On ne voit pas qu'en toute cette affaire il soit fait aucune mention du marquisat de Provence, qui néanmoins se soumit, excepté Avignon qui essaya de jouer le rôle de république sous la protection de Barral de Baux son Podestat. Celui-ci craignant enfin d'encourir l'indignation de toute la famille Royale, se rendit à la Cour, traita avec la Reine-mére, & s'obligea de soumettre non-seulement le Comtat au Prince Alfonse, mais encore la ville d'Arles & tout son territoire au Comte Charles d'Anjou : promesse dont il s'acquitta très mal.

Le Comte de Poitiers arrive à Damiette.

Tandis que la Régente étoit occupée à recueillir pour son fils une si riche succession, ce Prince arrivoit à Damiette avec ce que Joinville appelle *l'arriére-ban de France*. Aussi-tôt qu'il fut arrivé on tint Conseil, pour délibérer de quel côté on porteroit la guerre. Il n'y avoit que deux partis à prendre, celui d'assiéger Alexandrie, ou celui d'aller droit au Caire. Alexandrie située sur le bord de la mer avec un bon Port,

sembloit d'une attaque plus aisée. On étoit maître de la mer : les vivres ne pouvoient manquer : rien de plus facile que de les tirer de Damiette, ou de la Palestine, ou de l'Isle de Chypre. L'ancien Comte de Bretagne, à qui une longue expérience donnoit beaucoup d'autorité dans le Conseil, étoit de cet avis. Tous les jeunes gens étoient pour le siége du Caire : il leur paroissoit plus glorieux d'emporter la capitale de l'Égypte : les soldats enfin demandoient à grands cris qu'on les y menât, espérant y trouver des richesses immenses. L'affaire étoit assez balancée, quand le Comte d'Artois, dont le naturel impétueux vouloit que tout pliât sous le poids de son autorité, dit qu'il n'y avoit point à hésiter sur le choix de ces deux expéditions : *que qui vouloit occire le serpent, il lui devoit premier écacher la tête.* Cette opinion prévalut. Il y eut ordre de se tenir prêt à marcher au Caire ; & le vingtiéme de Novembre, toute l'armée se mit en campagne. Elle étoit de soixante mille hommes, parmi lesquels on comptoit vingt mille cavaliers. On laissoit outre cela une forte garnison, pour garder Damiette, la Reine,

Joinv. p. 35.

& les Comtesses d'Artois & de Poitiers.

La flotte chargée de toutes sortes de provisions, fut embarquée sur le Nil, & côtoya toujours l'armée. On reconnoît l'esprit de ce siécle dans ce que Joinville rapporte de ce fleuve si célébre. Il dit qu'il tire sa source *du Paradis terrestre*, que sa crue *vient de la grace de Dieu*, que tous les soirs les Egyptiens y jettent des filets, qu'ils retirent le lendemain remplis *d'épiceries* dont ils font un commerce très-considérable. La vérité est qu'il a sa source dans les montagnes de la haute Ethiopie ; que ses inondations annuelles viennent des grandes pluies qui tombent réguliérement tous les ans pendant deux mois en Abyssinie ; qu'après avoir parcouru cette grande région, la Nubie, & toute la haute Egypte, il se partage au dessous du Caire en plusieurs bras qui forment cette Isle fameuse qu'on appelle *le Delta*, parce qu'elle est de figure triangulaire. On n'est point d'accord sur le nombre de ces branches : quelques-uns en comptent sept, quelques-autres neuf, d'autres onze. On n'en comptoit alors que quatre principales, qui toutes alloient se jetter

L'armée marche au Caire: route qu'elle prit.

Pag. 35, 36.

Joinv. p. 37.

dans la mer ; l'une auprès d'Alexandrie, l'autre à Rosette ou Roussét, la troisiéme un peu au dessous de Damiette, la quatriéme à Thanis. Ce fut entre ces deux derniéres que le Roi prit sa route avec *tout son ost*, *pour aller en Babilonne*, c'est-à-dire au Caire. On rencontra d'abord un ruisseau assez large, dont on eut bientôt comblé autant d'espace qu'il en falloit pour le passage. Idem. p. 15.

Alors, dit Joinville, le Soudan eut recours au stratagême, & même à la trahison. Cinq cents chevaliers Sarrasins des mieux montés, vinrent par ses ordres se rendre au Roi, qui les crut trop légérement, défendit sous Ibid. peine de rébellion de leur faire aucun mal, & leur permit de marcher en corps : c'étoit tout ce que les traîtres demandoient. Un jour qu'ils crurent avoir trouvé l'occasion favorable, ils se jettérent sur les Templiers *qui avoient la premiére bataille*, & renversérent un de leurs Chevaliers aux pieds du Maréchal Renaut de Bichers. Celui-ci, outré de la perfidie s'écrie avec indignation : *Or avant, compagnons : à eux de par Dieu : car ce ne pourrois-je souffrir.* On les chargea avec

tant de furie, que pas un seul n'échappa : tous furent tués, ou noyés en voulant traverser le fleuve. Ce ne fut pas la seule tentative inutile de la part des Sarrasins : leurs Histoires parlent d'une autre rencontre, où ils perdirent beaucoup d'Officiers de marque, entr'autres un de leurs principaux Emirs, nommé Mégélas.

Le Sultan demande inutilement la paix : il meurt & Facardin est chargé du gouvernement.

Tant de succès répandirent la terreur parmi les Infidéles. Melech-Sala, leur Sultan, étonné au bruit de ces exploits, envoya faire des propositions de paix, qui malheureusement ne furent point accptées. Il offroit de rendre le Royaume de Jérusalem & tous les prisonniers Chrétiens, de payer pour les frais de la guerre de grosses sommes d'argent, & même de céder Damiette avec tout son territoire, & des gens pour le cultiver. Mais ce Prince étoit à toute extrémité : ce n'étoit rien faire que de conclure un traité avec un homme plus qu'à demi-mort, qui n'auroit ni assez de force, ni assez de vie pour l'exécuter : il mourut en effet quelques jours après, donnant ses ordres jusqu'au dernier soupir. On eut grand soin de cacher sa mort, pour donner le tems

Math. Par. p. 788.

Sanud. p. 48.

à son fils Almoadan qu'il avoit relégué en Mésopotamie, de venir prendre possession de ses Etats. On lui dépêcha courier sur courier pour hâter son retour; & cependant Scecedun Facardin fut chargé du gouvernement. C'étoit, dit Joinville, un Seigneur distingué par sa sagesse, le plus considérable de l'Egypte par sa naissance, *le plus vaillant & preux de toute Payennie, qui portoit en ses bannières les armes de l'Empereur* (Frédéric) *qui l'avoit fait Chevalier* dans son voyage de Palestine. Il s'acquitta dignement d'une si haute commission, & donna dans cette conjoncture les marques les moins équivoques du courage le plus intrépide, & de la prudence la plus consommée. Joinv. p. 37 à 38.

Les Croisés essaient inutilement d'élever une digue sur le Nil.

L'armée Chrétienne avançoit toujours malgré de continuelles escarmouches, quelquefois même de rudes combats, qu'elle avoit à soutenir à chaque instant, attaquée tantôt en queue, tantôt en flanc, par divers partis ennemis, que leurs fréquentes défaites n'empêchoient point de revenir sans cesse à la charge. Elle arriva enfin à la pointe qui sépare les

deux bras du Nil. Il fallut s'arrêter là, pour délibérer sur la maniére de franchir le Thanis. Il étoit large & profond : tout ce que l'Egypte avoit de plus brave, y étoit dans la disposition de bien défendre un passage de cette importance : ils avoient derriére eux la ville de la Massoure, qui leur fournissoit toutes les nécessités de la vie : le saint Roi vit bien que tant d'obstacles ne seroient pas aisés à surmonter. Il avoit un peu trop étendu son camp ; il le resserra, le fortifia de bons retranchements, que les annales
Idem. Ibid. Egyptiennes appellent des murailles, & le fit entourer d'un fossé profond. On résolut ensuite d'avancer une digue ou chaussée dans le fleuve, & de la pousser le plus près que l'on pourroit de l'autre bord. Aussi-tôt, pour couvrir les travailleurs, on éleva deux *Chaz Chateilz*, ou galleries couvertes, & au bout de ces galleries deux *Béfrois* ou grosses tours remplies d'Arbalêtriers, qui ne cessoient de tirer sur l'autre rivage. Il y avoit outre ces monstrueux châteaux de bois, dix-huit autres machines pour lancer des pierres & des traits, les unes & les au-

tres de l'invention d'un Ingénieur fameux dans ces tems-là, nommé Josselin de Courvant.

Mais bientôt on reçonnut l'inutilité de ce prodigieux travail. L'eau ruinoit la nuit l'ouvrage qu'on faisoit de jour, & des tourbillons de feu Grégeois lancés du camp des Sarrazins détruisoient en un instant ces tours, ces galleries & ces machines qui avoient coûté tant de peines, tant de tems, & tant de dépenses. Ce feu, funeste invention de Callinique, architecte d'Héliopolis sous Constantin le Barbu, étoit un composé de naphte, de souffre, & de bitume. L'auteur de l'histoire de Jérusalem y met aussi de l'huile, & Jacques de Vitry assure qu'en Orient on trouve quantité de fontaines dont les eaux servent à cette composition meurtriére, dont heureusement le secret s'est perdu. On l'appelle tantôt *feu de Médée*, parceque ce fut celui que cette furie employa pour bruler l'épouse de Jason, tantôt *feu Gregeois*, parceque les Grecs furent long-tems les seuls qui en conservérent l'usage : feu violent qui consumoit tout, qui bruloit jusques dans l'eau, que rien ne pouvoit éteindre

Du Cange, Obs. sur Joinv. p. 71, 72.

que le sable, l'urine, & le vinaigre. On le jettoit quelquefois avec une espéce de mortier ou de pierrier, quelquefois avec *des Arbalêtes à tour*, ainsi qu'on les appelloit, souvent dans des fioles & des pots, d'autre fois avec des épieux de fer, aigus, enduits de poix, d'huile, & d'étoupes. On le soufloit aussi dans les combats avec de grands tuyaux de cuivre. Celui surtout qu'on lançoit avec le mortier, *sembloit*, dit Joinville, *qui guettoit de*
page 39 *nuit, un grand Dragon volant par l'air, & répandoit si grant clarté, qu'il faisoit aussi clair dedans notre ost comme le jour, tant y avoit grant flamme de feu. Un soir avint que les Turcs amenérent cet engin, terrible engin a mal faire, par lequel ils nous jettoient le feu Grégeois a planté; qui étoit la plus horrible chose que onques jamais je veïsse. Adonc, s'écria le bon Chevalier Messire Gautier mon compagnon: Seigneurs, nous sommes perdus à jamais sans nul remède. Car s'ils brûlent nos Chaz-Chateilz, nous sommes ards & brûlés: si nous laissons nos gardes, nous sommes ahontés. Par quoi que chacun se jette à genoux, & crions merci à notre Seigneur, en qui est toute puis-*

sance. Ils le firent, & le redoutable feu ne leur causa aucun dommage. Le saint Roi de son côté étoit toujours prosterné en terre, *& crioit à haute voix : beau Sire Dieu Jesus-Christ, garde moi & toute ma gent. Et croy moi,* continue le Sénéchal de Champagne, *que ses bonnes priéres & oraisons nous eurent bon mestier.*

Le lendemain en plein jour, les Infidéles lancérent leur feu avec tant de succès, que les tours furent toutes deux consumées, quoi que pût faire le Comte d'Anjou qui commandoit les travailleurs, & qui, de désespoir, vouloit se jetter dans les flammes pour les éteindre, ou pour y périr glorieusement. On en refit aussi-tôt une autre, qui couta plus de dix mille livres. Mais elle étoit à peine en place, qu'elle fut également brûlée. Ce fatal artifice, dont les Croisés ignoroient le secret, désoloit toute l'armée, qui avoit encore à se défendre, & de la ruse, & de la force ouverte. Un jour les Sarrasins, à qui la surprise réussissoit mieux que l'attaque en régle, s'avancérent fort près du camp, tuérent ou enlevérent tout ce qui se trouva dehors, & forcérent un quartier.

Ann. 1250.

page 40.

page 37.

Joinville sur le champ pique des épe-rons avec Pierre d'Avalon, & renverse tout ce qui se présente sous ses coups. Bien-tôt il est joint par les Chevaliers du Temple : les barbares enfoncés de tous côtés prennent la fuite; deux bons fréres Chevaliers, Perron & du Val, sont recourrus. Une autre fois Facardin parut à la tête de toutes ses troupes entre le fleuve de Damiette & celui de Thanis : mais quoiqu'il se fût vanté que dans peu il mangeroit dans la tente du Roi, cette tentative ne fut pas plus heureuse que la premiére. Il y perdit beaucoup de monde; & le Comte d'Anjou, à qui l'on devoit l'honneur *de cette journée*, dit le naïf Historien du saint roi Louis, *fut depuis moult prisé pour son intrépide vaillance*. On vit encore à peu de tems de là *une grant bâtaille accourir au Comte de Poitiers & au Sénéchal de Champagne*. Ils furent également repoussés avec perte. Un grand nombre demeura sur la place : le reste s'estima trop heureux de pouvoir rejoindre ses étendarts.

Page 53.

Un Bedouin enseigne un gué.

Toutes ces victoires néanmoins affoiblissoient insensiblement l'armée Chrétienne, & ne lui ouvroient point

le passage du Thanis. On commençoit à manquer de vivres. Déja l'on délibéroit de reprendre le chemin de Damiette, lorsqu'un Bédouin abandonnant & sa Religion & les Sarrasins, vint trouver le Connétable de Beaujeu, offrant, pour cinq cents besans d'or, de lui indiquer un gué où toute la cavalerie pourroit passer. La proposition fut acceptée avec joie. On ne songea plus qu'au choix des mesures les plus convenables à la circonstance. Le Duc de Bourgogne fut choisi pour demeurer à la garde du camp, avec les Seigneurs & les troupes de la Palestine ; tout le reste eut ordre de se tenir prêt à marcher pour franchir le fleuve. Le Comte d'Artois, prince avide de gloire, demanda l'honneur de passer le premier à la tête de l'armée. Louis qui connoissoit son courage bouillant, emporté, fougueux, lui représenta avec douceur que son extrême vivacité ne lui permettroit pas d'attendre les autres ; qu'infailliblement il s'attireroit quelque malheur, & que peut-être même sa trop grande précipitation exposeroit & perdroit l'armée. « Non, Monsieur, reprit le » Comte avec feu, je vous jure sur

Ibid. p. 4[illegible]

Chron. Fl. p. 564.

» les Saints Evangiles, que je n'entre-
» prendrai rien que vous ne soyez
» passé ». Le Monarque se rendit à
cette condition, & crut avoir pourvu
à tout, soit en ordonnant que les
Templiers feroient l'avant-garde,
quand on seroit de l'autre côté, soit
en prenant le serment du Prince son
frére, qu'il sçauroit se modérer : serment
qu'il ne devoit pas tenir, &
dont le violement fut la perte de toute
la Chrétienté d'Orient.

Passage du Thanis : ardeur du Comte d'Artois.

Le jour commençoit à peine à paroître,
que le Comte d'Artois entra
dans le fleuve à la tête de l'avant-garde,
& s'avança fiérement vers un corps
de trois cents chevaux Sarrasins, qui
sembloient vouloir lui disputer le passage.
Tout prit la fuite à son approche,
& l'armée continua de passer
sans aucun obstacle. On perdit néanmoins
quelques hommes qui se noyérent,
le gué manquant en certains endroits.
On met de ce nombre Jean
d'Orléans, chevalier d'un grand mérite
& d'une grande valeur, qui portoit
banniére. Rien n'égale la consternation
des Infidéles à la vue de l'intrépidité
Françoise : le Comte d'Artois,
témoin de cette frayeur, oublie
bien-tôt

Joinv. p. 41.

bien-tôt, & ses serments, & les sages remontrances du Roi son frére. L'aspect d'un ennemi tremblant & fuyant de tout côté, irrite son bouillant courage : il aspiroit à l'honneur de cette journée, il part de la main, & s'élance comme un foudre contre ces lâches fuyards. Envain les Templiers lui crient qu'il trouble l'ordre, & que cette retraite des Egyptiens n'est peut-être qu'une ruse concertée : il n'écoute rien que son ardeur, & la crainte que quelqu'un ne le devance. Malheureusement il avoit à ses côtés un Seigneur d'une grande considération, que les années avoient rendu si sourd, qu'il n'entendoit point ce que disoient les Chevaliers. C'étoit Foucquault de Melle, qui avoit été son gouverneur, & qui, par honneur, *tenoit alors la bride de son cheval.* Ce brave vieillard n'ayant rien tant à cœur que de voir son éléve remporter le prix du combat, loin de l'arrêter suivant l'ordre du Roi, qu'il ignoroit, crioit à pleine voix : *Or à eux : or à eux.* Quand les Templiers virent l'inutilité de leurs représentations, *ils se pensérent être ahontés*, dit Joinville, *s'ils laissoient* Ibid. *aller le Prince devant eux : lors tout*

d'un accord vont férir des éperons tant qu'ils purent.

Il force le camp des Sarrasins.

Toute cette troupe de *Preux*, au nombre de quatorze cents chevaux, ou selon quelques-uns, de deux mille, arrive dans cet état au camp des Infidéles, égorge les premiéres gardes, & porte par-tout la terreur & la mort. On ne s'attendoit point à une attaque de cette espéce. Facardin étoit alors dans le bain, & suivant la coutume du païs, se faisoit peindre la barbe. Il monte aussi-tôt à cheval presque nud, court vers le lieu de l'allarme, rallie quelques-uns de ses gardes, & soutient quelques moments l'impétuosité Françoise. Mais enfin abandonné de ses troupes, enveloppé de toutes parts, il reçoit un coup de lance au travers du corps, tombe & meurt percé de mille autres traits. Le bruit de cette perte assûra la victoire aux trop heureux aventuriers. Ce ne fut plus qu'une déroute : tout le reste s'enfuit avec une confusion effroyable. Rien ne manquoit à la gloire du Comte d'Artois, que de sçavoir la ménager & en jouir avec prudence & sagesse. Les ennemis n'avoient plus ni Général, ni camp, ni machines : le Roi étoit

Epist. S. Lud. apud Duch. tom. 5, p. 428.

maître des deux rives du Thanis : les François enfin ne trouvoient plus aucun obſtacle qui pût retarder leur marche vers la capitale de l'Egypte. Mais la témérité couronnée par le ſuccès ne ſçait point s'arrêter. Robert étoit jeune, ambitieux ſans bornes, brave ſans meſure, vif juſqu'à l'emportement : tout lui rioit : il ne crut pas devoir demeurer en ſi beau chemin.

Il les pourſuit imprudemment juſques dans la Maſſoure.

Ce fut inutilement que Guillaume de Sonnac, Grand-Maître du Temple, eſſaya de lui repréſenter que leur petit nombre, déja épuiſé de fatigue, ne leur permettroit pas de s'engager plus avant ; que ſe montrer à découvert, c'étoit vouloir détromper les Infidéles qui les avoient pris pour toute l'armée ; que revenus de leur terreur, ils ſe rallieroient ſuivant leur coutume avec la même facilité qu'ils s'étoient diſſipés ; qu'alors on couroit riſque d'être enveloppé, & de ne pouvoir être ſecouru qu'en affoibliſſant l'armée, ou peut-être même en y mettant le déſordre, avant-coureur de la défaite. *Voilà*, dit le Comte en regardant l'Orateur de travers, *voilà les actions ordinaires des Templiers : ils ne veulent point que la guerre finiſſe, &*

Math. Par. p. 789.

leur intérêt marche toujours devant celui de la Religion. Les remontrances du comte de Salisberi ne furent pas écoutées plus favorablement, ni sa personne moins indignement traitée : si toute-fois on en doit croire Mathieu Paris, historien du moins suspect lorsqu'il parle de la France, de ses Rois, ou des illustres rejettons de la famille Royale ; moine audacieux, qui n'étant pas né dans l'élévation, ose prêter aux Princes ses idées quelquefois basses, souvent frivoles, toujours tirées de son fond ; satyrique atrabilaire, rarement d'accord avec lui-même : témoin ce même Comte d'Artois qu'il nous représente ici comme un courage indomptable que rien ne peut arrêter, qu'il nous peint quelques lignes après, contre le témoignage de toute l'histoire(*a*), comme un lâche poltron, qui fuit honteuse-
Page 10.1. ment devant l'ennemi, & va se précipiter ignominieusement dans les eaux du Thanis, où il demeure enséveli.

(*a*) Contre celui de Joinville, témoin oculaire, Hist. de Saint Louis p. 42. contre celui même de ce Saint Roi, le plus irréprochable de tous, in. Epist. de capt. & liber. suâ apud Duch. tom. 5. p. 418, 419. enfin contre celui de Guillaume de Nangis, qui l'avoit appris par la voix publique. Ibid. p. 355.

L'intrépide Comte, ſans vouloir rien entendre, court à bride abattue vers la Maſſoure; les Templiers ſuivent de rage; les Anglois, ſoit émulation, ſoit jalouſie, leur diſputent d'ardeur. Tout céde à leur impétuoſité, & les barbares rompus de tous côtés, ſe ſauvent dans la ville avec tant de précipitation, qu'ils oublient d'en fermer les portes. Les vainqueurs y entrent après eux, trouvent les rues déſertes, pénétrent au Palais du Sultan, & pourſuivent les fuyards juſques dans la campagne qui conduit au grand Caire : déſeſpérant enfin de pouvoir les atteindre, ils viennent rejoindre ceux de leurs compagnons qui étoient demeurés pour butiner; mais au lieu de s'emparer des poſtes pour ſe mettre en ſûreté, ils ne s'occupent, à leur exemple, que de l'ignoble ſoin de piller : nouvelle faute qui fut la perte de ces inconſidérés, & le ſalut des Egyptiens. Ceux-ci s'apperçurent à la longue qu'ils n'avoient affaire qu'à une poignée de François, ſe remirent de leur frayeur, ſe ralliérent ſous la conduite d'un ſoldat déterminé, nommé Bondocdar, qui ſçut depuis s'élever à la plus haute fortune, & char-

gérent les téméraires aventuriers avec cette vigueur qu'inſpire la confiance dans le nombre. Ce fut envain que nos braves Croiſés eſſayérent de ſe réunir, ils ne le pouvoient qu'à travers mille morts. Les habitans ſe voyant ſecourus, avoient repris courage, & des fenêtres de leurs maiſons où ils s'étoient barricadés, leur lançoient des javelots, des fléches, des pierres, du ſable embraſé, des feux Grégeois, de l'eau bouillante, & tout ce qui vient ſous la main en pareille occaſion.

Il eſt tué. Le malheureux Comte d'Artois, déſeſpéré de voir tant de gens de mérite expoſés par ſa faute, fit des actions de valeur qui méritoient d'avoir toute la terre pour témoin. Mais que pouvoit-il ſeul contre cette multitude effroyable d'ennemis ? Le Comte de Salisberi, Raoul de Couci, Robert de Ver, & un grand nombre d'autres braves venoient d'expirer ſur un tas de morts & de mourants. Le Prince lui-même, accablé du nombre, épuiſé de fatigues, & tout couvert de bleſſures, tomba percé de mille coups : guerrier *auſſi courtois que vaillant*, dit un Auteur du tems, digne frére de

Mouſk. p. 93.

Louis par un amour inviolable de la pureté, mais d'une hauteur de courage qui dégénérant en témérité, causa bien des malheurs. La gloire & les circonstances de ses derniers moments effacent en quelque sorte cette tache : il fut regretté de tout le monde, & il méritoit de l'être. C'est la seule faute que l'histoire lui reproche. *On fait tant de choses pour gâter les Princes*, dit un moderne Ecrivain, *qu'on leur est presque obligé, quand ils ne s'échappent que rarement.* On compte jusqu'à deux cents quatre-vingt Templiers tués en cette malheureuse occasion : leur Grand-Maître, après avoir perdu un œil, se fit jour au travers des bataillons ennemis, & fut assez heureux pour rejoindre l'étendart Royal.

La Chaise, Hist. de Saint Louis. p. 19.

Péril de ceux qui courent à son secours.

Tandis que cette sanglante scène se passoit à la Massoure, Louis avoit franchi le Thanis avec le reste des troupes. Déja il les rangeoit en bataille, lorsque le Sire de Beaujeu vint lui dire le péril où étoit le Comte d'Artois. « Connétable, s'écria le Monarque, courez-y avec tout ce que » vous pourrez rassembler de braves, » & soyez sûr que je vous suivrai de » près ». Aussi-tôt Beaujeu part de la

Joinv. p. 44.

main, & tout ce qu'il y avoit de *Preux* autour du Roi se joint à lui. Rien ne résiste à leur premier effort. Joinville qui avoit dévancé les autres, apperçut un Sarrasin d'une taille gigantesque, qui mettoit le pied à l'étrier
page 42.
pour monter à cheval : *il lui donne de son épée sous l'aisselle, tant comme il peut la mettre avant, & le tue tout mort d'un coup.* Mais s'abandonnant trop à la poursuite, il alla se jetter avec sa compagnie dans un corps de six mille Infidéles, qui fondirent sur eux comme autant de lions rugissants. L'attaque fut vive, & la défense vigoureuse. Le Seigneur de Tri-Château qui portoit la banniére, y fut tué ; Raoul de Wainon pris, ensuite recourru ; & Joinville porté par terre & foulé aux pieds des chevaux. Enfin ils gagnérent une masure qui les mit un peu à couvert du grand nombre. Là le combat recommença avec la même fureur. Hugues d'Escosse, Raoul de Wainon, & Ferreis de Loppei furent
page 43.
percés de plusieurs coups, *tellement*, dit notre naïf Historien, *que le sang sortoit de leurs playes, tout ainsi que d'un tonneau sort le vin. Errard d'Emeray fut navré parmi le visage d'une*

épée qui lui trancha tout le nez, tant qu'il lui cheoit sur la bouche. C'étoit fait de ce brave escadron, si le Comte d'Anjou ne fût accouru à son secours. La présence de ce Prince dissipa les barbares, & sauva le Sénéchal avec tout ce qui lui restoit de Chevaliers.

Alors, dit-il, je vis paroître le Roi & toute sa gent, qui venoit avec une terrible tempête de trompettes, de clairons & de cors. Il avoit sur la tête un heaume doré, *moult bel*, une épée d'Allemagne à la main, & dans toute sa personne je ne sçais quoi d'héroïque qui annonçoit le plus grand Roi du monde. Jamais dans toutes les guerres d'Outre-mer il ne se fit de plus beaux faits d'armes, que ceux qu'on vit en cette fameuse journée, soit du côté des Chrétiens, soit de la part des Infidéles. Il n'étoit question ni d'arc, ni d'arbalête, ni d'artillerie: *mais étoient les coups qu'on se donnoit l'un sur l'autre, à belles masses, épées, & fusts de lances, tout mêlé l'un parmi l'autre.* Louis ne pouvant soutenir longtems le personnage de spectateur, s'ébranloit déja pour aller se jetter au plus fort de la mêlée, lorsqu'il fut arrêté par les représentations du Seigneur

Ibid.

page 44.

Jean de Valleri, grand Capitaine, très-expérimenté, que toute l'armée avoit en vénération. *Ce bon prudhomme*, de l'avis de tous les Barons & Chevaliers, lui conseilla de prendre à droite pour s'approcher du Nil, tant afin d'être plus à portée de recevoir des secours du Duc de Bourgogne, qu'on avoit laissé dans le premier camp, que pour donner aux troupes épuisées de fatigues le tems de reprendre haleine & de se rafraîchir. On étoit alors dans la plus haute chaleur du jour; & les hommes ni les chevaux ne pouvoient plus supporter la soif, ni l'ardeur du soleil dont l'hiver n'empêchoit point la violence dans ce brulant climat.

Danger où se trouve le Roi: son intrépidité.

Le Monarque se rendit à ces raisons. Mais à peine avoit-il fait quelque chemin, que les Infidéles, sous la conduite de Bondocdar, vinrent le charger à leur tour avec toute la furie dont des barbares sont capables. Le choc fut si vif & si rude, que dans la première épouvante quelques escadrons François pliérent, s'enfuirent vers le Thanis, & se précipitérent dans ses eaux sous lesquelles ils périrent pour la plûpart. Bien-tôt tout retentit de

page 44.

la nouvelle du danger où étoit le Roi. Le Connétable & Joinville tournérent bride à l'instant : mais s'appercevant que pour aller droit à lui il falloit percer un corps de mille ou douze cents Sarrasins, ils résolurent de prendre un détour. Ils rencontrérent sur leur route un ruisseau sur lequel étoit un petit pont : Joinville crut qu'on ne pouvoit rien faire de plus important pour le Prince que de garder ce passage, de peur qu'on ne vînt encore l'investir & l'envelopper de ce côté-là. Le Connétable approuva cet avis, le laissa dans cet endroit avec le Comte de Soissons & le Seigneur Pierre de Noville, & alla joindre le saint Roi. Il le trouva faisant des choses si prodigieuses, qu'il falloit en être témoin pour les croire. On le voyoit par-tout, soit page 45.
pour soutenir ses gens, lorsqu'ils chanceloient, soit pour achever de rompre les ennemis, lorsqu'ils commençoient à plier. Une fois son ardeur l'emporta si loin des siens, qu'il se vit tout-à-coup seul au milieu de six Sarrasins, qui tenoient les rênes de son cheval, & s'efforçoient de l'emmener prisonnier. Mais il fit de si grands efforts & les frappa si rudement de la masse & de

l'épée, que les ayant tous tués ou mis hors de combat, il étoit déja libre lorsqu'on arriva pour le dégager. C'est à cette valeur plus qu'humaine, dit Joinville, que l'armée fut redevable de son salut; *& je croy que la vertu & puissance qu'il avoit, lui doubla lors de moitié par la puissance de Dieu.*

Les Sarrasins sont repoussés avec perte.

Ce brave Sénéchal de son côté, campé sur son pont avec sa petite troupe, faisoit si bonne mine, que les Infidéles n'osérent l'attaquer que de loin & à coup de trait. Il y reçut cinq blessures, & son cheval quinze. Telle étoit l'intrépidité de ces anciens preux, qu'au milieu de tant de périls ils ne laissoient échapper aucune occasion de plaisanter & de se réjouir. *Quand nous étions retournés*, dit-il, *de courir après ces villains, le bon Comte de Soissons se railloit avec moi, & me disoit: Sénéchal, laissons crier & braire cette quenaille. Et par la Creffe* page 47 *Dieu, ainsi qu'il juroit, encore parlerons nous, vous & moi, de cette journée en chambre devant les Dames.* En même tems ils virent venir droit à eux le comte Pierre de Bretagne, qui arrivoit de la Massoure tout couvert de poussiére & de blessures, ne tenant

plus son cheval qu'aux crins, *parce que toutes ses rênes étoient brisées & rompues à l'arçon de la selle*, vomissant un fleuve de sang : mais terrible en- page 46. core dans cet état pitoyable, tuant ou écartant ceux qui osoient le poursuivre., & *leur disant paroles en signe de moquerie.* Quelques heures après, le Connétable revint avec les Arbalêtriers du Roi, qu'il rangea le long du ruisseau : ce qui fit perdre aux ennemis toute espérance de forcer le passage. *Incontinent ils s'enfuirent*, page 47. *& laissirent les Croisés en paix.*

Alors Joinville alla rejoindre le Roi, qui vainqueur partout, se retiroit dans son pavillon pour prendre quelque repos. Le fidéle Sénéchal lui ôta son casque, qui l'incommodoit par sa pesanteur, *& lui donna son chapel de fer qui ètoit beaucoup plus léger, afin qu'il eût vent.* Ils marchoient ensemble, ibid. s'entretenant familiérement des exploits de cette *piteuse journée*, lorsque le Prieur de l'hôpital de Ronnay vint lui baiser la main toute armée, & lui demanda s'il sçavoit des nouvelles du Comte d'Artois son frére. Tout ce que je sçais, répondit le saint Monarque, c'est qu'il est maintenant au ciel,

On regardoit alors comme autant de martyrs ceux qui perdoient la vie dans ces guerres de Religion. Le bon Chevalier, pour lui ôter une si triste idée, alloit s'étendre sur les avantages qu'on venoit de remporter : « Il faut louer » Dieu de tout, dit Louis en l'inter-» rompant, & adorer ses profonds » jugements ». Aussi-tôt les larmes commencérent à lui couler des yeux : spectacle qui attendrit tous les Seigneurs de sa suite, *qui furent moult oppressés d'angoisse, de compassion, & de pitié de le voir ainsi.*

Ils font une nouvelle tentative également inutile.

La douleur cependant ne lui fit pas oublier le soin des choses nécessaires. La prudence exigeoit qu'on se mît en état de n'être point surpris par un ennemi repoussé à la vérité, mais qui regardoit comme une grande victoire de n'avoir pas été battu par des gens que jusques-là il croyoit invincibles. Ainsi au lieu de se permettre un repos dont on avoit si grand besoin, on travailla toute la nuit à la construction d'un pont de communication avec l'armée du Duc de Bourgogne. Telle fut l'ardeur du soldat, qu'en très-peu de tems l'ouvrage fut achevé, & que dès le lendemain on fit passer une partie

des troupes dans le camp du Roi. On examina ensuite la perte, qui se trouva très-considérable, tant pour le nombre que pour la qualité des personnes qui furent tuées en se défendant glorieusement. Celle des Infidéles excédoit de beaucoup : mais ils étoient dans leur païs, par conséquent plus à portée de la réparer : avantage qui manquoit aux François, à qui il ne restoit que très-peu de chevaux. Dès la nuit même les barbares vinrent les insulter, & dissipérent les premiéres gardes. Joinville monta aussi-tôt à cheval avec sa Compagnie : Gaucher de Châtillon le suivit de près ; & les assaillants repoussés avec grand carnage, renoncérent enfin à leur entreprise. Quelques-uns néanmoins avec de grosses pierres se firent un logement, d'où ils lançoient contre les Croisés une grêle de traits, qui souvent tuoient, presque toujours blessoient. Le Sénéchal de Champagne attendoit avec impatience l'entrée de la nuit, pour aller ruiner ce fatal épaulement : mais l'intrépidité de son aumônier, nommé Jean de Vaisy, lui fournit l'occasion de le renverser plutôt. Ce courageux Joinv. p. 56 Ecclésiastique se dérobe *tout seulet, sa cuirasse vétue, son chappel de fer sur sa*

tête, son épée sous le bras, marche comme sans dessein vers ces incommodes Sarrasins, qui le prirent pour un des leurs, fond tout-à coup sur eux, frappe d'estoc & de taille, les culbute & les met en fuite. Bien-tôt détrompés de leur erreur & secourus de plusieurs de leurs cavaliers, ils reviennent sur l'Aumônier qui se retiroit content de son exploit : mais cinquante Gendarmes envoyés par Joinville les arrêtent, détruisent le retranchement, & ramènent comme en triomphe le courageux de Vaisy, qu'on n'appelloit plus désormaisque le *brave Prêtre*. Ce fut l'unique exploit de ce jour qui étoit le premier duCarême. Le lendemain le Roi fit fermer son camp d'une barriére pour le défendre des insultes de la cavalerie ennemie.

Les Infidéles de leur côté ne demeurérent pas oisifs. Bondocdar, chef des Mammelus, qu'ils venoient d'élire pour leur Général, sçut profiter de la circonstance de la mort du Comte d'Artois, pour leur persuader que le Roi avoit été tué. Tout servit à favoriser ce stratagême, la haute mine de ce Prince, dont il fit arborer la tête à la vue de tout le monde, ses riches habits, sur-tout sa cotte d'armes de

ſoye, brodée en or, ſemée de fleurs de Lys. « Les François ont tout per- Idem. p. 5* » du, leur dit-il, en perdant leur chef. » Toute cette armée n'eſt plus qu'un » tronc mutilé, comme ceux dont » vous voyez les têtes au bout de ces » piques : nous n'aurons plus que la » peine de les prendre ». Ce diſcours eut tout l'effet qu'il en attendoit. L'attaque des retranchements des Croiſés fut réſolue, & chacun reçut ordre de ſe tenir prêt pour le Vendredi. Louis averti de leur deſſein par les eſpions qu'il avoit dans leur camp, ne négligea aucune des précautions que la prudence peut ſuggérer, & dès le minuit toutes ſes troupes ſe trouvérent ſous les armes entre les tentes & la barriére. Elles étoient partagées en divers corps, la plûpart d'infanterie : preſque tous les chevaux avoient été tués au dernier combat; il n'en reſtoit guére que pour les chefs.

Le Comte d'Anjou commandoit la droite au bord du Nil. Il avoit à ſa gauche en deſcendant vers le Thanis, Baudouin & Gui d'Ibelin deux fréres, l'un Sénéchal, l'autre Connétable de Chypre. Châtillon paroiſſoit enſuite

à la têté de quelques escadrons de Chevaliers, tous gens d'élire, en état, comme en résolution de se bien défendre. Le Grand Maître des Templiers, Guillaume de Sonnac, étoit plus bas avec le peu qui lui restoit de la défaite de la Massoure. On voyoit un peu au dessous, Gui de Mauvoisin, Seigneur de Rosni, l'un des plus hardis Chevaliers de son tems. Le Comte de Flandres suivoit à la tête de ses Flamands, & couvroit la brigade de Joinville, qui avoit été si maltraitée à la derniére action, qu'elle ne pouvoit plus endosser aucune armure. Une autre *bataille*, tout gens de pied, s'étendoit après sous les ordres du Comte de Poitiers, qui seul étoit à cheval. Enfin le Seigneur Jocerant de Brançon, oncle du Sénéchal de Champagne, fermoit la ligne avec sa troupe composée de quelques Chevaliers & d'autres Gendarmes, tous bons hommes, mais alors tous démontés, excepté leur Commandant & son fils. Ce Jocerant étoit un vieux militaire qui s'étoit trouvé avec gloire à plus de trente batailles : celle-ci fut la derniére. Le Roi alloit de rang en rang

Idem. p. 52, 53, 54.

à la tête d'une troupe de jeunes Chevaliers, prêts à secourir ceux qui en auroient besoin.

Le soleil commençoit à peine à paroître, qu'on vit le Général des Sarrasins s'avancer fiérement à la tête de quatre mille hommes de cavalerie, tous bien montés & armés de toutes piéces : il en fit une ligne parallele au front de l'armée Chrétienne. Aussi-tôt, dit Joinville, *il amena une grande armée de pied*, qu'il étendit de façon qu'elle acheva d'environner tout le camp. Derriére *& à part* fut placé un corps de réserve presque aussi fort que tout le reste. Ensuite monté sur un cheval de petite taille, mais d'une grande vigueur, il vint à diverses fois observer la disposition des Croisés, qui n'étant pas en état d'attaquer, ne pensoient qu'à se défendre courageusement. Ce qui lui donna le tems d'aller renforcer ses escadrons plus ou moins, selon qu'il reconnut que ceux des Chrétiens étoient ou plus forts ou plus foibles. L'action enfin commença sur le midi, & dura jusqu'à la nuit. Les barbares embouchant de longs tuyaux d'airain, répandoient partout le redoutable feu Grégeois, qui s'ar-

Nouvelle bataille, nouveaux triomphes des François.

Idem. p. 52.

tachant aux habits des soldats & aux caparaçons des chevaux, les embrasoit depuis les pieds jusqu'à la tête. Quand par ce déluge de feu, que les François n'avoient pas encore vu mettre en usage dans les combats, ils avoient fait quelque ouverture dans les bataillons, leur cavalerie y donnoit à toute bride, & tâchoit de l'enfoncer. C'est ainsi que la bataille du Comte d'Anjou fut rompue. Ce Prince abattu sous son cheval, alloit être pris ou tué, lorsque le Roi, averti du danger où il étoit, part comme un éclair, *l'épée au poing*, se précipite au travers des dards & des flammes, renverse tout ce qui s'oppose à son passage, perce jusqu'à l'endroit où son frére défendoit sa vie, lui donne le moyen de remonter à cheval, le dégage, & rétablit entiérement les choses de ce côté-là.

Page 52.

On combattoit partout avec une égale vigueur, mais avec des succès différents. *Le preux & vaillant Châtillon*, le brave Mauvoisin, & les Seigneurs de Palestine firent des prodiges incroyables de valeur, & ne purent être entamés ni par le nombre, ni par l'ardeur, ni par l'opiniâtreté des In-

Ibid.

fidéles. Il en alloit *pauvrement*, dit Joinville, *à l'autre bataille qui suivoit*, où le courage, quantité de machines, & d'assez bons retranchements de bois, ne servirent de rien aux Templiers. Accablés par la multitude, ils furent presque tous taillés en piéces. On dit qu'au de-là de l'espace qu'ils avoient occupé, il se trouva une superficie d'environ cent perches, *si couverte de pilles, de dards, & d'autres traits, qu'on n'y voyoit point de terre. Leur Grand-Maître avoit perdu un œil au combat de la Massoure, il perdit l'autre à celui-ci : car il y fut tué & occis.* Le Comte de Flandres combattit plus heureusement, *& fit les plus grands faits d'armes.* Peu content d'avoir repoussé l'ennemi, il le poursuivit l'épée dans les reins, en tua un grand nombre, & revint chargé de leurs dépouilles. Il n'en étoit pas de même à l'extrémité de l'aîle gauche, où le Comte de Poitiers fut enfoncé & pris. C'étoit un Prince humain, débonnaire, bienfaisant : il éprouva dans cette occasion combien il importe aux Maîtres du monde de posséder les cœurs de leurs sujets. Déja les Sarrasins l'emmenoient, lorsque les vivandiers, les

page 53.

page. 54.

valets qui gardoient le bagage, les femmes même, transportés d'un courage extraordinaire, coururent à son secours, chacun armé des instruments de son métier, & firent de si grands efforts, qu'ils l'arrachérent des mains des barbares, & le mirent en état de rallier ses gens, qui repoussérent enfin les Infidéles loin du camp. L'intrépide Brançon, secondé de son fils, eut aussi la gloire, quoique sans cavalerie, de forcer les Egyptiens à se retirer en désordre : mais le jour même il expira des blessures qu'il avoit reçues, s'estimant trop heureux, dit
page 55. Joinville, *de mourir pour Jesus-Christ* : faveur qui étoit depuis longtems l'objet de tous ses vœux.

Partout enfin les Sarrasins attaquérent avec furie, & partout ils furent repoussés avec grande perte. Les François en cette occasion se surpassérent, pour ainsi dire, eux-mêmes, & remportérent tout l'honneur de la journée, sans cavalerie, presque sans armes, & contre une armée quatre fois plus forte que la leur. C'est cet avantage si glorieux, que le saint Roi, qui joignit toujours la modestie au plus parfait héroïsme, exprime dans sa lettre

sur sa prison & sur sa délivance par ces termes si simples, mais si énergiques : « Les Infidéles avec toutes leurs » forces vinrent fondre sur notre camp: » Dieu se déclara pour nous : le car- » nage fut très-grand de leur côté ». Ce fut encore dans ces mêmes sentiments, qu'aussi-tôt que les ennemis eurent fait sonner la retraite, il assembla les Seigneurs de son armée pour les exhorter à rendre graces au bras tout-puissant qui les avoit soutenus, & dont le secours leur étoit si nécessaire dans la conjoncture où ils se trouvoient. Duch. tom. 5. p. 429.

Elle étoit des plus glorieuses : mais il auroit fallu en profiter. L'armée Chrétienne étoit diminuée de moitié : il semble qu'il n'y avoit qu'à retourner à Damiette pour attendre des secours d'Europe. On le pouvoit aisément. Le Roi étoit maître des deux rives du Thanis : il avoit un pont de communication : les Sarrasins d'ailleurs ne se trouvoient pas en état, après la perte de deux batailles, d'en donner si tôt une troisiéme. C'étoit donc le seul parti à prendre : on ne le prit pas néanmoins. On craignit qu'une retraite ne donnât lieu aux In-

fidéles de s'attribuer l'honneur du dernier combat : on résolut de demeurer campé au même endroit : funeste résolution, que l'événement a fait condamner de tout le monde.

Bien-tôt le nouveau Sultan Almoadin arriva avec une puissante armée qu'il amenoit d'Orient, & fit son entrée dans la Massoure au bruit des timbales & des cris d'allégresse de toute l'Egypte. C'étoit un jeune Prince de vingt-cinq ans, *moult sage*, dit Joinville, *instruit*, *& ja malicieux*. Sa présence & ses grandes qualités rendirent à ses troupes le courage que deux batailles perdues sembloient avoir prodigieusement refroidi. On se rendit auprès de lui de toutes les Provinces de son Empire, chaque Sarrasin comptant sur la défaite des François comme sur une chose assurée. Ceux-ci en effet se voyoient réduits à l'état du monde le plus pitoyable. Jamais armée ne fut accablée dans le même tems, de plus de maux & de miséres : elle éprouva tout à la fois ce que la maladie a de plus contagieux, & la disette de vivres de plus cruel.

page 56.

Maladies contagieuses, & disette de vivres dans l'armée Chrétienne.

On avoit jetté dans le Thanis tous les corps morts Chrétiens & Sarrasins,

& il s'étoit fait en plusieurs endroits du fleuve des monceaux de ces cadavres à demi pourris, qui, échauffés encore par le soleil, exhaloient des vapeurs dont tout l'air étoit infecté. On pouvoit remédier à ce mal, si on eut voulu rompre le pont qui les arrêtoit : mais outre que c'étoit couper la communication des deux camps, le saint Monarque, par piété, voulut qu'on démêlât ceux des François, qu'il fit enterrer comme les reliques d'autant de martyrs, qui avoient donné leur sang pour Jesus-Christ. Jamais spectacle ne fut plus propre à inspirer en même tems la compassion & l'horreur: mais ce qu'il offroit de plus touchant, c'étoit de voir une infinité de gens chercher les tristes restes de leurs amis ou de leurs parents dans ce terrible amas page 174 de membres corrompus, avec une infection si grande, qu'il n'échappa aucun de ceux que l'amitié portoit à ce lamentable office. Tout cela ne servit qu'à augmenter encore la contagion : ce qui joint à la chaleur du climat, à son extrême sécheresse, aux aliments enfin qui n'étoient que pourriture (*a*),

(*a*) C'étoient, au rapport de Joinville, *des Burbotes, poisson glout, qui se rendent toujours aux corps morts, & les mangent*,

causa aux uns le scorbut, aux autres des fiévres malignes, à presque tous la dyssenterie. *La chair des jambes*, dit Joinville, *nous desséchoit jusqu'à l'os, & le cuir nous devenoit tanné de noir & de terre.* Tout retentissoit des cris douloureux des Chevaliers ou soldats, à qui l'on étoit obligé de couper de gros morceaux de chair aux gencives: ce n'étoit partout que visages languissants, que personnes affligées, qui pleuroient leurs amis morts ou mourants, & qui ne tardoient pas elles-mêmes de devenir pour les autres un sujet d'affliction : bien-tôt tout le camp ne fut plus qu'un hôpital & un cimetiére. Pour comble de malheur la famine suivit de près toutes ces miséres. Les Sarrasins enlevoient les convois que la Reine faisoit embarquer à Damiette : rien ne venoit par terre : les vivres en peu de jours furent à un prix excessif : épreuve bien digne de la constance & de la charité du saint Roi, qui ne parut jamais plus grand que dans cette cruelle extrémité.

Héroïsme du Roi.

La bonne fortune n'avoit point élevé son cœur, la mauvaise fortune ne fut point capable de l'abattre. Il donnoit ordre à tout, voyoit tout par lui-

même. Ce fut envain que les Seigneurs de sa suite lui représentérent qu'il exposoit sa vie en visitant chaque jour des malheureux attaqués d'un mal pestilentiel ; ils n'en reçurent d'autre réponse sinon qu'il ne devoit pas moins à ceux qui s'exposoient tous les jours pour lui. Il leur portoit des remédes, les soulageoit de son argent, les consoloit par ses exhortations. Guillaume de Chartres, l'un de ses chapelains, rapporte qu'étant allé pour exhorter à la mort un ancien valet-de-chambre du pieuxMonarque, nommé Gaugelme, fort homme de bien, serviteur fidele & très-chéri : « j'attens » mon saint Maître, dit le moribond : » non, je ne mourrai point que je » n'aye eu le bonheur de le voir ». Il arriva en effet dans le moment, lui parla avec autant de piété que de tendresse ; & à peine fut-il sorti, que le malade expira dans les sentiments de la plus parfaite résignation. Mais l'événement ne justifia que trop ce que toute l'armée avoit prévu. Le saint Roi fut attaqué du même mal avec une violente dyssenterie ; & son courage, qui l'avoit soutenu jusques-là contre tant de fatigues, céda enfin

De vit. & mirac. S. Lud. apud Duch. tom. 5. p. 495.

les ſuivit, quoique malade lui-même, ſe mit à la tête du corps de bataille, & donna l'arriére-garde à Gaucher de Châtillon, qui ſe chargeoit toujours des emplois les plus dangereux. Ce brave Chevalier eut à ſoutenir tout l'effort des Sarraſins, & repaſſa enfin avec le Comte d'Anjou, qui voulut avoir, auſſi bien que lui, l'honneur de la retraite. Le Sultan, par cette premiére démarche, jugea du deſſein des Croiſés: il n'oublia rien pour le traverſer. Précautions, ruſes, ſtratagêmes, tout fut employé à propos pour ruiner une armée déja accablée par les maladies & par la famine. Il fit de grandes largeſſes à ſes troupes, qu'il renforça d'une multitude effroyable de volontaires Arabes, tous gens déterminés, & dont ſes bienfaits lui garantiſſoient la fidélité. Bien-tôt encore un grand nombre de batteaux conſtruits par ſes ordres, allérent joindre la flotte qu'il avoit ſur le Nil: ce qui lui aſſura ſur l'eau la même ſupériorité qu'il avoit ſur terre. Mais ſi de ſon côté il n'épargna rien pour empêcher une retraite ſi préjudiciable à ſes intérêts; il eut de plus le bonheur que les François lui en facilitérent les moyens.

Quelques ordres que Louis eût donnés à ses *maîtres d'œuvres & ingénieurs de couper les cordes qui tenoient les ponts d'entre eux & les Sarrasins, ils n'en firent rien, dont grand mal en arriva.* Ioinv. ibid.

Dès que le Roi fut de l'autre côté du Thanis, il fit embarquer sur ce qui lui restoit de vaisseaux, les malades & les blessés avec ordre de descendre la riviére jusqu'à la mer, & de regagner Damiette le long de la côte. Plusieurs compagnies d'Archers furent commandées pour les escorter. Il y avoit un grand navire sur lequel se mit le Légat avec quelques Evêques : toute l'armée conjuroit le Monarque d'y monter aussi : mais quoique très-foible & pouvant à peine se soutenir, « il protesta qu'il ne pouvoit se résoudre à » abandonner tant de braves gens qui » avoient exposé si généreusement leur » vie pour le service de Dieu & pour » le sien : qu'il vouloit ou les ramener » avec lui, ou mourir prisonnier avec » eux ». Il marcha donc à l'arriére-garde où commandoit toujours l'intrépide Châtillon, & de tous ses Gendarmes ne retint avec lui que le seul Geoffroy de Sargines. L'état où sa maladie l'avoit reduit, ne lui permit pas

Gest. S. Lud. Duch. tom. 5. p. 404. Bul'æ Canoni. ibid. n. 2. p. 478.

de se charger de tout l'attirail de guerre, qui étoit alors en usage : il étoit monté sur un cheval de petite taille, dont l'allure plus douce s'accommodoit davantage à sa foiblesse, sans cuirasse, sans casque, sans autres armes enfin que son épée.

Bientôt on vit toute la campagne couverte de Sarrasins, qui avoient passé les uns au gué ou dans des batteaux, les autres à la nage, le plus grand nombre sur le fatal pont qu'on n'avoit point rompu. Alors commença un nouveau combat, où les François, quoiqu'accablés de langueur, surpassérent encore tout ce qu'ils avoient fait de plus héroïque dans cette guerre. Gui du Châtel, évêque de Soissons, prélat très-vaillant comme tous ceux de la maison de Châtillon, aimant mieux mourir martyr, que de tomber au pouvoir des Infidéles, ne songea qu'à vendre chérement sa vie. Il se précipite, l'épée à la main, au milieu des escadrons ennemis, les enfonce, en fait un horrible carnage, & percé de mille traits qu'on lui décochoit de tous côtés, trouve enfin cette glorieuse mort qu'il cherchoit en combattant pour Jesus-Christ. Alors

Hist. de Châtillon. L. II. c. 56.

on croyoit bonnement que les Canons qui défendent aux Ecclésiastiques de manier les armes, ne s'étendoient pas jusqu'aux guerres saintes, & que les Pasteurs qui quittoient leur troupeau pour courir après les loups, étoient en droit de les tuer.

Châtillon & Sargines montrérent plus de conduite, sans faire paroître moins de valeur : ils soutinrent presque seuls tout l'effort de cette multitude effroyable de barbares. Le saint Roi ne cessoit depuis de faire en toutes rencontres l'éloge du dernier, & disoit que jamais il n'avoit vu de Chevalier faire tant & de si vaillants exploits, que ce brave Seigneur en avoit fait pour le défendre dans cette cruelle extrémité. « Toutes les fois, dit Joinville, que les Sarrasins l'approuchoient, Sargines le défendoit à grands coups d'épée & de pointe; & ressembloit sa force lui être doublée d'outre moitié, & son preux & hardi courage; & à tous les coups les chassoit de dessus le Roi ». Ce fut ainsi que ces deux intrépides Chevaliers conduisirent le Monarque jusqu'à une petite ville nommée par les uns Casel, par les autres Sarmosac ou Joinv. 61

Charmafach. *Là il fut defcendu au giron d'une Bourgeoifie de Paris.* Telle étoit fa foibleffe, *que tous le cuidérent voir paffer le pas de la mort, & n'efpéroient point que jamais il pût paffer celui jour fans mourir.*

Châtillon cependant veilloit à fa gloire & à fa fûreté : feul il défendit longtems l'entrée d'une rue étroite, qui conduifoit à la maifon où fes domeftiques lui rendoient des devoirs qu'ils croyoient les derniers. On le voyoit tantôt fondre fur les Infidéles comme un éclair, abattant & tuant tous ceux dont il avoit prévenu la fuite par fa viteffe : tantôt faire retraite pour arracher de fon écu, de fa cuiraffe, & même de fon corps, les fléches & les dards dont il étoit tout hériffé. Il retournoit enfuite avec plus de furie qu'auparavant, & fe dreffant de tems en tems fur fes étriers, crioit de toute fa force : *A Châtillon, Chevaliers, à Châtillon ! Et où font mes prudhommes?* Mais envain: perfonne ne paroiffoit. Accablé enfin par la foule, épuifé de fatigues, tout couvert de traits, & percé de coups, il tomba mort en défendant fon Roi & fa Religion : un Sarrafin lui coupa la tête. Ainfi périt Gaucher de Châ-

Idem. p. 77.

tillon, jeune Seigneur de vingt-huit ans, mais déja l'admiration de l'univers par toutes les grandes qualités qui font les héros. Heureux, si en s'immolant pour le bien public, il eut pu sauver un Prince qui méritoit de pareils sacrifices! Dieu en avoit autrement ordonné. Il vouloit que Louis donnât au monde le spectacle d'une autre sorte de gloire, que les Chrétiens seuls sçavent trouver dans les souffrances, l'opprobre & l'ignominie.

Les restes de l'arriére-garde arrivérent sur ces entrefaites, toujours poursuivis, toujours faisant une vigoureuse résistance. Philippe de Montfort qui les commandoit, vint trouver le Roi pour lui dire qu'il venoit de voir l'Emir avec lequel on avoit traité d'une trève quelques jours auparavant, *& que si c'étoit son bon plaisir, que encore derechief il lui en iroit parler*. Le Monarque y consentit, promettant de se soumettre aux conditions que le Soudan avoit d'abord demandées. Le Sarrasin ignoroit l'état pitoyable où les Croisés étoient réduits, il connoissoit l'impatience d'Almoadan de se revoir en possession de Idem. p. 62.

Damiette : tout ce qu'il voyoit faire aux François, lui donnoit lieu de craindre que le désespoir ne les portât à des choses plus grandes encore ; ils pouvoient se cantonner dans Charmasach, ou même regagner la clef de l'Egypte, leur premiére conquête, & y attendre tranquillement de nouveaux secours d'Europe, pour recommencer ensuite la guerre avec plus de prudence : il accepta donc la proposition, & voulut bien traiter de nouveau ; tout fut conclu à la satisfaction des deux partis. Aussi-tôt Montfort, pour assurance de la parole qu'il donnoit, tira l'anneau qu'il avoit au doigt & le présenta à l'Emir, qui le reçut. Déja ils se touchoient dans la
page 62. main, *lorsqu'un traître mauvais Huissier, nommé Marcel, commença à crier à haute voix : Seigneurs Chevaliers François, rendez-vous tous, le Roi le vous mande par moi, & ne le faites point tuer.* A ces mots la consternation fut générale ; on crut que le Monarque étoit en effet *dans un très-grand danger : chacun rendit ses bastons & harnois.* L'Emir ne fut pas long-tems à s'appercevoir d'un changement si soudain ; & voyant que de tous côtés

on emmenoit prisonniers les gens du Roi, il dit au malheureux Montfort, qu'on ne faisoit point de tréve avec un ennemi vaincu, & le força lui-même de rendre les armes.

En même-tems l'un des principaux Emirs, nommé Gémaledin, entre dans Charmasach avec un corps considérable de troupes, & trouvant le Roi environné de gens qui songeoient bien moins à le défendre qu'à l'empêcher d'expirer, il se saisit de sa personne & de tout ce qui s'empressoit à le soulager. Les deux Princes ses freres, Alfonse & Charles, tombérent aussi au pouvoir des Infidéles, sans qu'on sçache précisément s'ils étoient de l'arriére-garde ou au corps de bataille. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que tous ceux qui se retiroient par terre, Seigneurs ou simples soldats, subirent le même sort, les uns plutôt, les autres plus tard; tout fut tué ou pris. L'oriflamme, tous les autres drapeaux, tous les bagages furent conduits en triomphe à la Massoure avec les captifs, dont le nombre étoit si grand, qu'ils y furent entassés les uns sur les autres: la destinée de ceux qui descendoient le Thanis ne fut pas plus

Guill. Nang. p. 356.

heureuse, il n'y eut que le Légat & quelques autres montés sur de grands vaisseaux, qui eurent le bonheur d'échapper : les autres bâtimens moins forts, investis de tous côtés, ou périrent par le feu Grégeois, ou demeurérent à la merci des Barbares. Tout ce qu'il y avoit de malade fut impitoyablement massacré : on ne fit grace qu'aux gens de marques, dont on espéroit tirer une grosse rançon. Joinville, que son extrême foiblesse avoit obligé de s'embarquer, eut aussi le malheur d'être enveloppé : il délibéra avec ses Chevaliers sur ce qu'il y avoit à faire : tous convinrent qu'il falloit se rendre, *excepté un sien Clerc, qui disoit que tous devoient se laisser tuer afin d'aller en paradis. Ce que ne voulumes croire*, dit-il avec sa naiveté ordinaire : *car la peur de la mort nous pressoit trop fort.* Il prit donc un petit coffre *où étoient ses joyaux & ses reliques*, le jetta à la riviere & se rendit à discrétion ; mais comme il étoit presque mourant, il couroit risque d'être tué, s'il n'eut eu la précaution de se dire cousin du Roi : ce fut cette considération qui lui sauva la vie. Elle ne lui épargna cependant pas la dou-

Joinv. p. 63, 64.

leur de voir égorger à ses yeux plusieurs de ses gens, entre autres son cher Aumônier Jean de Vaisy, ce brave Prêtre dont l'intrépidité avoit fait l'admiration des deux armées.

Louis dans la prison parut le même que sur le trône, aussi grand dans les fers où il fut effectivement, si l'on en croit les Orientaux, que sur le pont de Taillebourg & à la descente de Damiette : on ne lui avoit laissé que son Bréviaire, il le prit de la main de son Chapelain & le récita avec autant de tranquillité, que s'il eût été dans l'Oratoire de son Palais. Les Barbares eux-mêmes admirérent sa constance plus qu'héroïque : rien ne put l'ébranler, ni les horreurs de la maladie, il étoit si foible qu'il falloit le porter lorsqu'il vouloit faire un pas ; ni le défaut des choses les plus nécessaires, il n'avoit pour se couvrir la nuit qu'une vieille casaque qu'un prisonnier lui donna ; ni le dénument presque absolu de tout secours, un seul homme composoit tout son domestique. Ce n'est pas qu'on ne lui eût aussi laissé Guillaume de Chartres son Aumônier avec un autre Prêtre Jacobin ; mais toutes leurs fonctions

Guill. Nang. Ibid.

De vita & mirac. S Lud. apud Duch. tom. 5. p. 468.

étoient *de dire avec lui l'Office Divin selon le rit de l'Eglise de Paris, & de réciter les prieres de la Messe sans toutesfois consacrer*, parce que la présence des Infidéles ne le permettoit pas. Jamais il ne voulut souffrir que ces bons Religieux lui rendissent aucun service ; c'étoit une suite du respect qu'il eut toujours pour leur caractére sacré : ce qui doit paroître d'autant moins étrange, qu'il en usoit de même vis-à-vis des moindres Chevaliers, lorsqu'ils n'étoient pas ses domestiques. Ainsi le seul Isambert, c'est ainsi qu'on appelloit l'unique serviteur qui lui restoit, lui préparoit à manger, lui faisoit son pain, le couchoit, le levoit une infinité de fois par jour, & lui tenoit lieu de toute cette foule d'Officiers, si empressés d'ordinaire pour le service des Rois. C'est sur le serment de cet homme fidele, qu'on sçait que dans cet état affreux il n'échappa jamais au saint Roi, ni signe de chagrin, ni mouvement d'impatience.

Grand Queux de France : son office : suppression de cette Charge.

Isambert étoit *Grand Queux* de France, nom affecté alors à l'Officier du Palais qui avoit inspection sur les cuisines du Roi, & sur tout ce qui

regardoit le ſervice de ſa table. Cet office à vie & qui étoit tenu à foi & hommage du Monarque, donnoit le commandement ſur tout ce qu'on appelloit *Maîtres Queux*, *Aideurs*, *Aſteurs*, *Paiges*, *Soufleurs*, *Enfants*, *Sauſſiers du commun*, *Sauſſier devers le Roi*, *Sommiers*, *Pouliers*, *Huiſſiers*, *Ecuyers*, *Maignan*, *Clerc Sauſſier*, *Clerc de cuiſine*. Chaque jour il devoit prendre l'ordre du Prince ſur le nombre & la qualité des mets qu'il vouloit qu'on lui ſervît, être préſent lorſque l'on coupoit les viandes pour les faire cuire, enfin les viſiter une ſeconde fois lorſqu'elles étoient *ſur le dreſſoir*, pour examiner ſi les Cuiſiniers ne commettoient aucune fraude. On voit par pluſieurs monumens, que ſa Juriſdiction s'étendoit ſur tous les Cuiſiniers, Chaircuitiers & Rotiſſeurs, qui pour cet effet avoient tous leur Prévôt ou garde de leur Prévôté. Il ne paroît pas que dans les commencemens cette Charge ait donné une grande conſidération : on lit d'un Evêque de Noyon, nommé Foulques, qu'il étoit de très-baſſe extraction, né d'un pére ignoble, fils en un mot du Prince des Cuiſiniers du Roi de

Du Cang. aux mots *coquus*, *magnus coquus*, *Magiſter coquinæ*.

Loyſeau des Offices non venaux, L. 4. p. 224.

Apud. Heriman. de Reſtaurat. Monaſt. S. Mart. Torn. c. 96.

France ; mais par la suite elle devint une des plus grandes de la Couronne, & fut occupée par des gens de la premiere naissance. On compte parmi *les Grands Queux*, des Beaumont, des d'Harcourt, des Nesle, des Dampierre, & des Châtillon. Louis de Prie, Seigneur de Buzançois, est le dernier qui ait exercé cet office : il fut enfin supprimé, tous ses priviléges réunis en la personne du Grand Maître de la Maison du Roi, & ses différentes fonctions attribuées aux Maîtres d'Hôtel.

Joinville cependant arriva à l'endroit où Louis étoit prisonnier avec les deux Princes ses freres, quantité de Seigneurs, & plus de dix mille autres de toutes conditions, tous enchaînés pêle-mêle & fort à l'étroit,
Joinv. p. 66. sous quelques tentes, *en une grande cour fermée de murailles de terre*. Le Sarrasin qui l'avoit amené, lui recommanda un jeune enfant, nommé Barthelemi de Montfaucon, l'avertissant de le tenir toujours par la main s'il vouloit l'empêcher d'être tué. On écrivit ensuite leurs noms avec leurs qualités, puis on sépara les gens de marque qui furent conduits plus avant

en un autre pavillon où ils furent étroitement gardés. Le reste fut laissé dans le fatal enclos, d'où quelques jours après on vint les tirer pour leur demander s'ils vouloient embrasser la Loi de Mahomet. Ceux qui succomboient étoient mis à part, on tranchoit la tête à ceux qui demeuroient fidéles à Jésus-Christ, & leurs corps étoient jettés dans le Nil. Le Roi enfermé seul dans une tente, n'avoit aucune communication avec les Chefs de son armée : c'est que le Sultan vouloit traiter en même-tems, mais séparément avec le Souverain & avec ses Vassaux. Mathieu Paris assure que le premier dessein du Barbare étoit de faire promener le Monarque François par tout l'Orient, pour y montrer le plus illustre des Princes Chrétiens, devenu son esclave, & d'en faire ensuite un présent au Calife, qui l'auroit confiné dans une prison d'où personne n'étoit jamais sorti. La crainte, ajoute-t-il, de servir d'ornement au triomphe des Infidéles, fit évanouir tout l'héroïsme du malheureux Louis; il s'abandonna à tout ce que la tristesse a de plus immodéré; il passa deux

Math. Par. p. 1051.

jours ſans vouloir ni boire ni manger ; la mort devint l'objet de tous ſes déſirs. Almoadan, dit-il encore, qui appréhendoit de le voir mourir, changea tout-à-coup de réſolution & de conduite, lui permit de faire venir des étoffes de Damiette, lui fit préſent de deux veſtes de taffetas noir, fourrées de vair, avec une garniture de boutons d'or ; lui donna de ſes gens pour le ſervir, avec ordre de lui fournir tout ce qu'il demanderoit : enfin lui envoya ſes Médecins qui lui firent prendre un certain breuvage, dont il fut guéri en quatre jours. Mais de quel poids peut être le témoignage d'un Moine atrabilaire, qui triſtement enfermé dans ſa cellule, loin du pays où ſe paſſoient de ſi grandes choſes, imagine des faits démentis par tous les honnêtes gens qui étoient de cette malheureuſe expédition ? Tous dépoſent qu'au milieu des horreurs de ſa priſon, il ſe comporta toujours en Roi dont la grandeur eſt indépendante des événemens, en fidéle chrétien qui trouve tout en Dieu ſeul, en héros qui juſques dans les fers traite en maître avec ſes vain-

Guill. Carnot. apud Duch. tom. 5. p. 468.

queurs : ce qui leur fit dire, *que c'étoit le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais connu.* Joinv. p. 71.

Désolation de la reine Marguerite.

On essayeroit inutilement de représenter l'état affreux où se trouva la Reine Marguerite, à la nouvelle de la captivité du Roi son époux. L'incertitude du sort de ce généreux Prince, la barbarie de ses vainqueurs, l'éloignement de tout secours, Damiette presque sans défense, une grossesse à terme, tout contribuoit à augmenter les horreurs de sa situation. Il ne se passoit point de nuit, que troublée par des songes effrayans, elle ne crût voir les Sarrasins en furie attenter à la vie de son mari, ou même entrer en foule dans sa chambre pour l'enlever elle-même : elle se tourmentoit, s'agitoit, *& sans fin s'écrioit, à l'aide, à l'aide.* On fut obligé de faire veiller au pied de son lit un Chevalier *vieil & ancien*, dit Joinville, *de l'âge de quatre-vingt ans & plus*, qui toutes les fois que ces tristes imaginations la réveilloient, lui prenoit la main & lui disoit : *Madame, je suis avec vous, n'ayez peur.* Un jour ayant fait retirer tout le monde, excepté ce brave vieillard, elle se jetta à ses genoux : *ju-* Idem. p. 78, 79.

rez moi, lui dit-elle, *que vous m'accorderez ce que je vas vous demander*; il le lui promit avec ferment. *Eh bien, Sire Chevaleer*, reprit-elle, *je vous requiers sur la foi que vous m'avez donnée, que si les Sarasins prennent cette Ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils me puissent prendre.* Ce bon Gentilhomme répondit, *que très-volontiers il le feroit, & que j'a l'avoit-il eu en pensée d'ainsi le faire, si le cas y échéoit.* Tous deux assurément oublioient le précepte de la Religion : mais quelle grandeur d'ame dans la demande de la Reine ! Quelle noble simplicité dans la naïve réponse du Chevalier !

Quelques jours après, la Princesse acconcha d'un fils qui fut nommé Jean, & surnommé *Tristan*, *pour ce*, dit Joinville, *qu'il avoit été né en tristesse & pouvreté.* Aussi-tôt on vint lui annoncer
Ibid. » que ceux de Pise & de Gênes, & » toute la pouvre commune qui étoit » en la Ville, s'en vouloir fuir & laisser le Roi. » Elle les fit tous venir dans sa chambre : là baignant de ses larmes le petit Prince qu'elle tenoit entre ses bras, « elle les conjura de » ne point abandonner une Place, » qui dans la circonstance devenoit

» la derniére ressource du Monarque, » & de tant de braves gens qui étoient » prisonniers avec lui, ou que s'ils » vouloient absolument se retirer, ils » eussent du moins pitié d'une Reine » qui n'avoit plus d'espoir qu'en eux, » & qui ne leur demandoit qu'une » semaine ou deux de délai. » Elle fut inhumainement refusée : ces ames viles alloient se rembarquer si elle n'eut eu la précaution de les retenir à la solde du Roi, avec promesse que rien ne leur manqueroit : *ce qui en très-peu de tems lui coûta trois cens soixante mille livres & plus*; somme prodigieuse pour ces siécles anciens. Mais c'étoit un coup de parti; on devenoit par ce moyen en état de faire bonne contenance dans la Ville. Quoique tout y fût dans la derniere consternation, les remparts paroissant garnis de soldats, on croyoit qu'elle pouvoit résister à tous les efforts de l'Orient. On prétend même que les Infidéles ayant pris les habits & les armes des François prisonniers, se présentérent avec des étendarts semés de fleur-de-lis pour y entrer : ils furent reconnus à leurs visages basanés, à leurs longues barbes & à leur langage

Menard, obs. sur Joinv. pag. 489.

étranger ; on tira dessus ; les Barbares ignoroient la situation déplorable de ceux qui la défendoient ; ils se retirérent en désordre, & ne songérent plus qu'à s'en procurer la restitution par la voie de la négociation.

Les Sarrasins parlent de traiter.

Aussi-tôt le Soudan envoye un Emir demander aux Seigneurs François, qui d'entr'eux ils veulent choisir pour traiter de leur commune rançon : tous s'accordent à nommer l'ancien Comte de Bretagne, Pierre de Dreux. On lui propose de remettre entre les mains du Monarque Egyptien toutes les Places que les Chrétiens possédoient encore dans la Palestine. « La chose est impossible, répond » froidement le Comte ; les unes appar» tiennent à l'Empereur d'Allemagne » qui n'y consentira jamais ; les au» tres dépendent ou des Templiers ou » des Hospitaliers, qui tous en y en» trant, » *jurent à Dieu que pour la délivrance de corps d'homme, ils ne rendront nuls desdits Châteaux*. On voit assez, reprit fiérement le Ministre Musulman, *que vous n'avez nul talent ne envie d'être délivrés. Eh bien on va vous envoyer les joueux d'épées, qui vous feront comme aux autres*. Bientôt en effet

Joinv. p. 66, 67.

effet ; *veez ci venir un grand vieil Sarrasin de grande apparence*, suivi d'une troupe de jeunes gens, qui tous avoient le sabre au côté. Croyez-vous, leur dit-il, en un seul Dieu, né d'une Vierge, crucifié pour vous & ressuscité le troisiéme jour ? *Tous répondirent qu'oui vraiment.* » Consolez-» vous donc, répliqua le vieillard : » puisqu'il est mort pour vous, & » qu'il a sçu ressusciter, il scaura bien » vous sauver. » *A donc il s'en alla*, dit Joinville, *sans autre chose nous faire, dont je fus moult joyeux : car mon intention étoit qu'ils nous fussent venus couper les têtes à tous.* Ce discours, quoique rapporté par un homme du caractére & de la naïveté du Sénéchal de Champagne, paroîtra sans doute étonnant, ou même peu vraisemblable de la part d'un Mahométan, à moins qu'on ne veuille supposer avec un Moderne, que c'étoit probablement quelque Chrétien d'origine, qui avoit fait fortune par l'apostasie. Un regard vers sa premiére religion ne lui aura permis, ni d'exécuter les ordres du Sultan qui vouloit intimider ses prisonniers, ni de laisser sans consolation des mal-

La Chaise, Hist. de Saint Louis. tom. 2. p. 66.

heureux, que dans le cœur il regardoit peut-être comme ses freres.

Barbarie du Sultan vis-à-vis du Roi.

Almoadan n'espérant plus rien obtenir des Seigneurs François, se tourna du côté du Roi, lui fit les mêmes demandes, & reçut les mêmes réponses. Alors transporté de rage, il le menace s'il persiste dans son obstination, *de le mettre en bernicles*, espéce de torture très-cruelle, appellée *cippe* chez les Latins, *buie* dans le Roman de Garin le Lohérans. C'étoit, si l'on en croit Joinville qui s'explique assez mal dans cet endroit, une sorte de machine composée de deux piéces de bois qu'il appelle *tisons*, qui se joignoient par le haut & s'élargissoient par le bas, où l'on avoit ménagé plusieurs trous. Les criminels destinés à cet effroyable supplice, étoient étendus sur un lit, attachés par le col vers la jonction du fatal instrument, les jambes extrêmement écartées, passées dans les ouvertures que notre Auteur nomme *chevilles*, & liés avec des nerfs & des cordes. Ensuite un homme assis sur l'extrémité d'un ais qu'on avoit pratiqué au-dessus, le rabattoit avec violence sur le malheureux *qui étoit là couché; dont*

Joinv. p. 67, 68.

Du Cange, Diss. 19. sur Joinv. p. 253. & suiv.

il avenoit qu'il ne lui demeuroit point demi-pied d'ossements qu'il ne fût tout desrompu & escaché. C'est de cette question aussi douloureuse qu'infame, tourment inventé pour les plus grands scélérats, dont un Barbare ose menacer le plus grand Roi du monde. Louis toujours égal à lui-même, répondit avec modestie : *je suis prisonnier du Sultan, il peut faire de moi à son vouloir.*

Le traité est enfin conclu.

Le Sarrasin pleinement convaincu qu'il ne pouvoit vaincre le Saint Roi par menaces, lui envoya demander quelle somme il vouloit donner outre la restitution de Damiette. C'est au Sultan à s'expliquer, dit Louis : si ses propositions sont raisonnables, je manderai à la Reine de lui faire compter ce qui sera convenu. Les Infidéles parurent étonnés de cette déférence pour une femme. « C'est, reprit le Monarque, qu'elle est ma » Dame & ma Compagne ». Rare exemple d'une union que toutes les loix divines & humaines devroient rendre très-commune ! Bien-tôt on vint lui dire qu'Almoadan, outre Damiette, exigeoit un million de besans d'or, tant pour sa rançon que pour

Joinv. ibid.

celle des autres captifs. Louis répondit avec une noble fierté, *qu'un Roi de France n'étoit point tel qu'il se voulût rédimer pour aucune finance de deniers; mais qu'il rendroit la Ville pour sa personne, & payeroit le million de besans pour la délivrance de sa gent.* Nous aurons par la suite occasion d'évaluer cette somme. Elle étoit telle, que le Sultan, étonné de la générosité de son prisonnier, s'écria: *Par ma loi, franc & libéral est le François, qui n'a voulu barguigner, mais a octroyé faire & payer ce qu'on lui a demandé. Or lui allez dire que je lui remets deux cents mille besans, & qu'il n'en payera que huit cents mille.*

Le traité fut donc conclu à ces conditions, « qu'il y auroit tréve pour dix » ans entre les deux nations: que tous » les prisonniers qu'on avoit faits de » part & d'autre, non-seulement de» puis l'arrivée des François, mais » encore depuis la suspension d'armes » arrêtée avec l'Empereur Frédéric, » seroient remis en liberté: que les » Chrétiens posséderoient paisible» ment toutes les Places qu'ils tenoient » dans la Palestine & dans la Syrie; » que le Roi payeroit huit cents mille

Epist. S. Lud. de capt. & liber. sua apud Duch. tom. 5. p. 430.

» besans d'or pour la rançon de ses sujets captifs, & donneroit Damiette pour sa personne : que tous les meubles que le Monarque, les Princes, les Seigneurs, & généralement tous les Chrétiens laisseroient dans cette ville, y seroient conservés sous la garde d'Almoadan, jusqu'à ce que l'on envoyât des vaisseaux pour les transporter où l'on jugeroit à propos : que les malades & tous ceux qui avoient encore affaire à Damiette, y seroient en sûreté tout le tems qu'ils seroient forcés d'y demeurer : qu'ils pourroient se retirer par mer ou par terre selon leur volonté, & que le Soudan seroit obligé de donner des sauf-conduits à ceux qui prendroient cette derniére voie pour se rendre en quelque Place sous la domination des Chrétiens. »

Nouveaux dangers du Roi par la mort du Sultan qui est assassiné : sa fermeté héroïque.

Dès que ces articles eurent été signés, le Soudan fit amener le Roi en un lieu nommé Pharescour, où il avoit fait bâtir un Palais assez vaste, mais qui n'étoit que de bois, couvert par dehors de toiles des Indes de différentes couleurs. Ce fut là que les deux Princes se virent, & conférerent ensemble dans une tente qu'on avoit pré- Joinv. p. 69.

parée exprès.. On ignore les particularités de leur entrevue. Tout ce qu'on sçait, c'est que le traité y fut ratifié par une délibération commune de tous les Chrétiens; qu'on fit de part & d'autre les serments accoutumés; & que le Samedi suivant fut marqué pour la reddition de Damiette. Chacun d'eux attendoit avec une grande impatience le moment de l'exécution : mais le lendemain les choses changérent bien de face, & Louis se vit plus en danger que jamais. Almoadan enivré de sa bonne fortune, traitoit avec hauteur les vieux serviteurs de sa Maison, & leur ôtoit peu à peu les emplois considérables : on ne voyoit autour de lui que de jeunes gens qui emportoient toutes les graces : il paroissoit pensif & soupçonneux : sa garde augmentoit tous les jours : il sembloit surtout se défier des Mammelucs, milice très-nombreuse & très-brave, formée par Melech-Sala son pere, composée de soldats achetés dès leur enfance, tant en Europe qu'en Asie, élevée enfin
page 70, 71. dans tous les exercices de la guerre. Ceux-ci, dans la crainte qu'il ne les fit tous massacrer, conspirèrent contre sa vie. Un des plus considérables d'entr'eux, qui portoit l'épée du malheu-

reux Soudan, lui donna le premier coup au ſortir d'un repas où il les avoit invités, & fut ſuivi d'un infinité d'autres, ſans que ſa garde oſât branler. L'infortuné Prince bleſſé en pluſieurs endroits, mais jeune & vigoureux, ſe ſauva dans une des tours de ſon Palais. On y mit le feu : il en ſortit à demi-brûlé, & alla ſe jetter dans le Nil, où il fut achevé & percé de mille coups. Octaï, Joinville dit, Faracataic, le plus furieux de tous, parce que c'étoit le plus maltraité, le fendit en deux, lui arracha le cœur; & les mains encore enſanglantées, entre dans la tente où étoit le Roi : *Que me donneras-tu*, lui dit-il, *pour t'avoir défait d'un ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eût vécu ?* Louis plus touché d'horreur que de crainte, parut immobile, & ne daigna pas répondre. Alors le Barbare tirant ſon épée, lui en préſenta la pointe : *Choiſi*, pourſuivit-il, *ou de périr de ma main, ou de me donner dans le moment l'Ordre de Chevalerie. Fais-toi Chrétien*, réprit l'intrépide Monarque, *& je te ferai Chevalier.* Une ſi grande fermeté étonna le Muſulman, qui ſans oſer inſiſter davantage, ſe retira. Monach. anon. S. Dionyſ. Duch. tom. 5. p. 404.

Dans le même-tems trente ou qua-

rante de ces assassins montent le sabre à la main dans la Galére où étoient les principaux prisonniers, entr'autres les Comtes de Bretagne, de Flandres, & de Soissons, le Connétable de France, celui de Chypre, & Joinville. Tous crioient, Tuë, tuë; mais dans un langage que personne n'entendoit que *Monseigneur Baudouin d'Ibelin*. Je lui demandai, continue le Sénéchal de Champagne, ce que ces gens-là disoient? Ce qu'ils disent, mon cher Joinville, reprit le Cypriot, ils ne parlent de rien moins, que de nous couper la tête. Alors, ajoûta-t-il, *je vis un grand troupeau de nos gens* se jetter aux pieds d'un Religieux de la Trinité, pour se confesser. *Mais endroit moi ne me souvenoit de mal, ne de péché que oncques j'eusse fait; & ne pensois sinon à recevoir le coup de la mort. Je me agenouillé aux pieds de l'un d'eux, lui tendant le coup, & disant ces mots en faisant le signe de la Croix: Ainsi mourut sainte Agnès. Tout encontre de moi s'agenouilla le Connêtable de Chypre, & se confessa à moi. Je lui donnai telle absolution comme Dieu m'en donnoit le pouvoir. Mais de chose qu'il m'eût dite, quand je*

Joinv. p. 71.

fus levé, oncques ne m'en recordai de mot. Telle étoit la simplicité de nos bons anciens Chevaliers : nous n'avons pas cru pouvoir mieux la représenter, qu'en nous servant de leurs propres termes : on y verra du moins beaucoup de foi, & de grands sentimens de religion. Quoi qu'il en soit, ils n'eurent que la peur ; & les Barbares sortirent du vaisseau, sans faire mal à personne.

Une pareille scene se passoit dans la tente du Roi, où une autre troupe de ces scélérats entra avec confusion, l'épée nue & fumante encore du sang de leur Prince. Leur démarche, leurs cris, la fureur enfin qui paroissoit peinte dans leurs yeux, sur leur visage, & dans toute leur personne, n'annonçoient rien que de funeste. Louis, sans rien perdre de cet air majestueux qui inspiroit le respect, même aux plus barbares, laissa tranquillement rugir ces bêtes féroces, ne montrant ni moins de sérénité, ni moins de dignité, que s'il eût été à quelque cérémonie d'éclat au milieu de ses Barons. Cette constance héroïque lui attira l'admiration de ces infâmes parricides : ils s'adoucirent tout d'un coup, & se prosternant jusqu'à terre : *Ne craignez rien*,

Epist. Jud. apud Duch. tom. 5. p. 410.

Guill. Carnot. Ibid. p. 469.

Seigneur, lui dirent-ils, *vous êtes en ſûreté : il falloit que les choſes ſe paſſaſſent comme elles viennent de ſe paſſer : Nous ne vous demandons que l'exécution du Traité, & vous êtes libre.* On dit même qu'ils furent ſi touchés de ſon intrépidité, qu'ils mirent en délibération de le faire leur Soudan : mais le voyant ſi ferme dans ce qui regardoit ſa Religion, ils appréhendèrent qu'il ne renversât bientôt leurs Moſquées. Un jour le S. Monarque s'entretenant de cette avanture avec Joinville, lui demanda s'il croyoit qu'il eût accepté la Couronne d'Egypte. Le naïf Sénéchal répondit, *qu'il eût fait en vrai fol, vû qu'ils avoient ainſi occis leur Seigneur. Or, ſçachez*, reprit Louis, *que je ne l'euſſe mie refuſée.* Tel étoit le zéle de ce Prince véritablement très-Chrétien, que pour opérer la converſion des Infidéles, il ſe fût exposé à une mort certaine.

Joinv. p. 73.

Les Emirs confirment le traité : nouvel incident qui expoſe le Roi au plus grand danger.

On confirma le Traité conclu avec Almoadan. Le Roi ſeulement y ajoûta, qu'avant que d'être mis en liberté, il feroit rendre Damiette : qu'il s'obligeoit de ne point quitter le Nil, qu'il n'eût payé la moitié de la rançon : que le reſte leur feroit compté, lorſqu'il

envoyeroit chercher les malades, les prisonniers, que le Soudan, contre sa parole, avoit fait conduire au Caire, & les machines de guerre qui resteroient dans la place pour sûreté. Tout sembloit fini, & rien ne l'étoit : Louis avoit encore à subir une épreuve qui passoit toutes les autres. Il étoit question de jurer l'observation de ces articles. Les Emirs firent tous les sermens qu'on voulut; mais en même-tems, instruits par quelques Renégats, ils demandérent que le Monarque consentît *qu'au cas qu'il ne tînt pas les choses promises, il fût réputé parjure, comme le Chrétien qui a renié Dieu, son baptême, & sa loi; & qui en dépit de Dieu, crache sur la Croix, & l'escache à ses pieds. Quand le Roi*, dit Joinville, *ouït celui serment, il dit que jà ne le feroit il.* Ce fut envain que les Princes ses freres lui représenterent que la difficulté qu'il faisoit, en inspirant des soupçons sur sa bonne foi, mettoit en grand péril la vie de tant de personnes qui lui étoient chéres : envain que les Evêques essayérent de lui persuader qu'étant résolu de remplir ses engagemens, il n'y avoit point d'assurance qu'il n'en pût donner : envain que

Idem. p. 71,

l'Infidéle qui étoit chargé de la négociation, lui rapporta qu'on ne parloit de rien moins, s'il s'obstinoit dans son refus, que de lui couper la tête, ou de le faire mettre en croix avec tous ses gens : rien ne fut capable de l'ébranler. *Je vous aime*, dit-il aux Seigneurs & aux Prélats, *je vous aime comme mes fréres : je m'aime aussi : mais à Dieu ne plaise, quoi qu'il en puisse arriver, que de telles paroles sortent jamais de la bouche d'un Roi de France. Pour vous*, ajouta-t-il en s'adressant au Ministre Sarrasin, *allez dire à vos maîtres, qu'ils en peuvent faire à leurs volontés ; que j'aime trop mieux mourir bon Chrétien, que de vivre au courroux de Dieu, de sa Mére, & de ses Saints.*

Bonif. VIII Sermo. I. de can. S. Lud. apud. Duch. tom. 5. p. 482.

Joinv. p. 72.

Les Emirs outrés de colere, vinrent en foule fondre dans sa tente le sabre à la main, & criant d'un ton horrible : *Tu es notre captif & tu nous traites comme si nous étions dans tes fers : il n'y a point de milieu, ou la mort, ou le serment tel que nous l'exigeons. Dieu vous a rendu maîtres de mon corps*, répondit froidement le Monarque ; *mais mon ame est entre ses mains, vous ne pouvez rien sur elle.* Ils crurent que c'étoit le Patriarche de

Guil. Guiart. p. 4..

Jérusalem, qui par zéle de religion lui mettoit ces scrupules dans l'esprit: rien ne put le soustraire à leur rage, ni son grand âge, il avoit quatre-vingts ans, ni sa dignité, ni même ses vertus. Ce vénérable vieillard qui avoit travaillé au traité, étoit devenu leur captif, dit Joinville, « suivant la cou- page 72, 73.
» tume alors usitée en Païennie com-
» me en Chrétienté, que quand deux
» Princes étoient en guerre, si l'un
» d'eux venoit à mourir, les Am-
» bassadeurs qu'ils s'étoient envoyés
» réciproquement, demeuroient pri-
» sonniers & esclaves. » Ainsi les Barbares se saisirent du Prélat, l'attachérent à un poteau, *les mains liées derriére le dos si étroitement, qu'elles lui enflérent en peu de tems grosses comme la tête, tant que le sang lui en failloit.* Ce malheureux pressé par la douleur, crioit tristement au Roi: *Ha! Sire, Sire, jurez hardiment: car j'en prends le péché sur moi & sur mon ame, puisqu'ainsi est qu'avez désir & voulenté d'accomplir vos promesses.* C'étoit une épreuve bien cruelle pour un cœur comme celui de Louis; mais il s'étoit fait un cas de conscience de ce fatal serment. Il tint ferme

& força les Infidéles à se contenter d'une formule de jurement qui n'eût point l'air d'un blasphême.

Les Sarrasins obligés de céder au Monarque trois fois leur vainqueur les armes à la main, & toujours triomphant de leur férocité jusques dans les fers, n'osérent plus insister, & le firent embarquer sur leurs galéres avec tous les prisonniers. On descendit à l'embouchure du Thanis : on vogua ensuite vers Damiette, tandis que l'armée Infidelle alloit par terre. Le Roi fut mis sur le bord du rivage dans une tente à une demi-lieue de la Ville, où le seul Geoffroi de Sargines entra pour donner les ordres sur la reddition. La Reine, les Princesses, & les autres Dames montérent sur des vaisseaux Génois, & les clefs de la Place furent remises entre les mains des Emirs. Les Barbares s'y jettérent en foule comme dans une Ville forcée ; égorgérent tout ce qu'ils trouvérent de malades, & faisant un tas des armes, des machines, & de tout ce qu'ils s'étoient engagé de rendre, ils en allumérent un feu qui brûla trois jours entiers. Ce n'étoit encore, dit Joinville, que le prélude

Joinv. p. 74.

des perfidies *de cette traître quenaille* : ils délibérérent long-tems s'ils massacreroient le Monarque & ses sujets. Toutes les voix étoient pour l'affirmative : déja *ils avoient fait signe* aux mariniers de remonter vers le grand Caire; ce qui fut exécuté sur le champ: *dont fut mené par entre nous un très-grand deuil*, ainsi que s'exprime le bon Sénéchal, *& maintes larmes en issirent des yeux : car nous espérions tous qu'on nous dût faire mourir.* Mais enfin la réfléxion qu'ils se rendroient par-là l'exécration de l'univers, la crainte d'attirer sur eux la vengeance de toute l'Europe, & plus que tout cela, l'envie d'avoir les huit cens mille besans d'or qu'on leur avoit promis, les ramenérent à un avis plus sage, & soutinrent en eux un reste de bonne foi. *Ainsi comme Dieu voulut, qui jamais n'oublie ses serviteurs, il fut accordé que tous seroient délivrés, & les fit-on revenir vers Damiette.* On voulut même les régaler avant que de les quitter : on leur apporta des beignets de fromage rotis au soleil & des œufs durs, *que pour l'honneur de leurs personnes on avoit fait peindre par dehors de diverses couleurs.*

Il est délivré avec tous les autres prisonniers.

On leur permit ensuite de sortir des vaisseaux qui leur tenoient encore lieu de prison, & d'aller trouver le Roi qu'on avoit laissé durant tout ce tems-là dans une tente sur le rivage. Alors il marchoit vers le Nil, environné de vingt mille Sarrasins armés, qui le considéroient avec une grande curiosité, & lui rendoient le même honneur que s'il eût été leur Prince. Une galére l'attendoit, sans autre équipage en apparence qu'un homme qui faisoit le fou.

Idem. p. 75.

Dès qu'il vit le Monarque à portée d'être secouru, il donna un coup de sifflet, & à l'instant parurent quatre-vingts Arbalêtriers François, *bien équipés, leurs arbalêtres tendues & le trait dessus.* Les Infidéles à cette subite apparition, *commencérent à fuir comme brebis qui sont ébahies ; ne oncques avec le Roi n'en demeura que deux ou trois.* Aussi-tôt le Maître du vaisseau lui fait jetter une planche, pour l'aider à passer sur son bord : il y entre suivi du Comte d'Anjou son frére, de Geofroy de Sargines, de Philippe de Nemours, d'Albéric Clément, maréchal de France, du Sire de Joinville, & de Nicolas, général de la Tri-

nité. Dans le même-tems les Comtes de Bretagne, de Flandres & de Soissons, le Patriarche & tous les Seigneurs prisonniers, tant de France que de Chypre & de la Palestine, s'embarquérent aussi sur d'autres navires: le seul Comte de Poitiers demeura pour ôtage, jusqu'au paiement des quatre cens mille besans d'or, que Louis devoit donner avant que de quitter la côte de l'Egypte.

Son exactitude à exécuter ce qu'il avoit promis.

Le Saint Roi fidéle à sa parole, leur fit délivrer cette somme *au poids de la balance, qui valoit chacune dix mille livres.* Tout-à-coup on vint lui dire qu'il s'en falloit environ soixante mille besans, qu'on ne pût finir de compte. Joinville lui conseilla de les emprunter des Templiers, ou de les prendre par force, s'ils faisoient quelque difficulté. Ce fut envain que leur grand Maréchal se piquant d'une fausse exactitude dans l'occasion du monde la plus privilégiée, représenta qu'en recevant leurs Commanderies, ils faisoient serment de ne disposer des revenus que par l'ordre des supérieurs: on ne fit que rire d'un scrupule si mal fondé de la part de gens qui ne se dispensoient que trop sou-

vent de leur régle en d'autres points bien plus essentiels. Le Sénéchal de Champagne s'offrit & partit avec la permission du Monarque, pour aller forcer leurs coffres prétendus sacrés.
Idem. p. 76. Déja il avoit levé *la cognée pour y faire ouverture de par le Roi*, lorsque le bon Chevalier qui l'avoit suivi, jugea plus à propos, pour éviter l'indignation publique, de lui en remettre généreusement toutes les clefs. Joinville y puisa sans façon tout l'argent dont on avoit besoin, & l'apporta aux pieds de Louis, *qui moult fut joyeux de sa venue.* Ainsi le payement fut achevé au grand contentement du Religieux Prince, & le Comte de Poitiers remis en liberté.

Il s'embarque pour la Palestine.

Tout étoit prêt pour le départ, lorsque le Comte de Montfort qui avoit été chargé de payer, croyant avoir fait un trait d'habile homme, dit au Monarque en riant, que les Sarrasins s'étoient trompés de vingt mille besans d'or, & qu'il étoit bien aise d'avoir été plus fin que des traîtres qui n'avoient ni foi ni loi. *Mais le Roi*, dit Joinville, *se courrouça aprement, & le renvoya, au grand danger de sa vie,* restituer cette somme à des barbares,

Idem. p. 77.

dont l'infidélité ne faisoit point exemple pour un Prince Chrétien. Il mit ensuite à la voile vers la Terre-Sainte : le Comte de Bretagne, Pierre de Dreux, s'étoit embarqué quelques jours auparavant pour la France, accompagné du Comte de Flandres & de quantité d'autres Seigneurs; mais il n'eut point la douce consolation de revoir sa Patrie : il mourut de maladie dans le trajet. Le zéle qu'il fit paroître pour la Religion dans ses deux voyages d'Outremer, & la fidélité constante au service du Roi dans les derniéres années de sa vie, semblent avoir effacé les premiéres fautes d'un âge sujet à l'ambition & à l'emportement. On ne peut du moins lui refuser une place distinguée parmi les plus grands hommes de son siécle : tout la lui assure, l'intrépidité du courage, l élévation du génie, la sublimité des vues, enfin cette profondeur de connoissances, acquises par un long usage qui l'avoit rendu comme l'oracle du Conseil des Croisés.

L'embarquement s'étoit fait avec tant de précipitation, que *les gens du*

Roi ne lui avoient rien appareillé, comme de robes, lit, couche, ne autre bien : à peine se trouva-t-il quelques matelats sur lesquels il pût reposer, quoiqu'il fût encore foible de sa derniére maladie. Il faisoit venir Joinville, lui permettoit *de se seoir emprès sa personne, pour ce qu'il étoit malade*, & après lui avoir dit en détail ce qui s'étoit passé à sa prise & pendant sa prison, il lui ordonnoit de raconter ses avantures particuliéres, trouvant toujours le moyen de rapporter tout à Dieu. Tant de malheurs qui lui étoient arrivés coup sur coup, n'avoient pu, dit l'ingénu Sénéchal, lui faire oublier le Comte d'Artois son frére; *il plaignoit à merveille sa mort*. Un jour il demanda où étoit le Comte d'Anjou, qui quoique sur le même vaisseau, *ne lui tenoit autrement compagnie* : on lui répondit qu'il jouoit avec Gautier de Nemours. Aussi-tôt il se leva un peu échauffé, se fit conduire à la chambre où étoient les joueurs, *& quand il fut sur eux, print les dez & les tables, les jetta en la mer, & se courrouça très-fort à son frére de ce qu'il ne lui souvenoit plus de la mort d'un Prince qui devoit lui être si cher*,

Idem. p. 75, 80.

ni des périls desquels notre Seigneur les avoit délivrés. Mais le sire de Nemours en fut mieux payé : car le bon saint Roi jetta tous ses deniers après les dez, & les tables en la mer.

La navigation fut des plus heureuses, & les Vaisseaux au bout de six jours entrérent dans le Port de saint Jean d'Acre. Toute la Ville vint au devant du Roi en procession, & chacun mit pied à terre dans l'espérance de trouver quelque repos après tant de fatigues. Telle fut la fin d'une expédition, dont les préparatifs allarmérent tout l'Orient, dont les premiers succès firent trembler toute l'Egypte, dont les derniers malheurs remplirent toute l'Europe de deuil & de tristesse. Louis se montra véritablement grand dans l'une & l'autre fortune, grand dans ses triomphes, plus grand encore dans les fers, très-grand par la tendre reconnoissance qu'il conserva toute sa vie pour les bontés d'un Dieu qui l'avoit jugé digne de souffrir pour la gloire de son saint nom. Loin de rougir de ses chaînes, il en fit, dit Villani, (a) gra- Ibid. Differt. 19. p. 256, 257.

(a) On aura par la suite occasion d'examiner ce point de l'histoire du saint Roi.

ver l'empreinte ſur ſes monnoies : exemple qui fut imité par quelques-uns des Princes qui avoient eu le bonheur de les partager avec lui.

Fin du quatriéme Volume.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier les trois & quatriéme Volumes de l'*Hiſtoire de France*. J'ai cru qu'ils ne ſeroient pas moins agréables au Public que les deux premiers. A Paris de 23 Mai 1756.

DEPASSE.

ERRATA.

PAge 7. Lig. 29. prenoit des dessus l'autel, *lisez* de dessus.

P. 20. l. 17. ne vous ennuil mie, *lisez* ennuit mie.

P. 27. l. 9. gens exprimentés, *lisez* experimentés.

P. 87. l. 13. vingt & un ans, *lisez* an.

P. 99. l. 23. Chaou ce, *lis.* Chaource.

P. 161. l. 4. & ne veut nulle y, *lis.* nully.

P. 175. l. 10. qu'on ne lui donnât pas, *lisez* qu'on ne lui demandât pas.

P. 193, l. 12. le participe actif est *hatis*, lisez *hasis*.

P. 194. lig. 5. sixiéme des imans, *lis.* imams.

P. 247. l. 22. l'Abbé de Corbies, *lis.* Corbie.

P. 260. l. 10. port dans le Bourbonois, *lisez* Boulonnois.

P. 266. l. 17. quarante & un Chevaliers, *lis.* Chevalier.

P. 279. l. 16. pour le Comte d'Angoulême, *lis.* pour le Comté.

Ibid l. 19. au Comté de Poitiers, *lis.* au Comte.

P. 332 l. 2. Louis n'oublioit rien, *lis.* n'oublia rien.

P. 339. l. 1. chacun endosse, *lisez* endossa.

P. 360. l. 4. Salisbury, *lisez* Salisbery.

P. 412. l. 8. Sarisbery, *lis.* Salisbery.

P. 415. l. 4. se rassemble, *lis.* se rassembla.

